

B: 23
3
131

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

II.



PARIS,

ADOLPHE GUYOT, [illegible] | AUGUSTE AUFFRAY, [illegible]

[illegible]



MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

II.

Digitized by Google

B° 23. 3. 131.

IMPRIMERIE DE AUG. AUFFRAY,
PASSAGE DU CAIRE, N° 54.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES,

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.



TOME DEUXIÈME.

PARIS,

AUGUSTE AUFFRAY,
Imprimeur,
54, PASSAGE DU CAIRE.

ADOLPHE GUYOT,
Libraire,
18, PLACE DU LOUVRE.

M DCCC XXXIV.

Digitized by Google

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.



SOMMAIRE IV.

rieuse. — Résignation de Mirabeau et la conscience de ses droits.— *L'Essai sur le despotisme.*—Les correspondances interdites.—Sollicitations inutiles et endurcissement d'un père.—Les vicissitudes d'une vie orageuse. — Nouvel ordre de faits.

SOMMAIRE DU LIVRE V.

La nouvelle prison.—Le sacre de Louis XVI. — La fête de Pontarlier. — Mirabeau historiographe du sacre. — Le manuscrit et l'exemplaire unique.— Demi-liberté du prisonnier et le marquis de Monnier.—Le vieillard et la femme de dix-huit ans.—SOPHIE.—Le jaloux par instinct. — Lettre du donjon de Vincennes. —Le portrait de Sophie. — La passion combattue. — Adjurations inutiles. — Refus de madame de Mirabeau de se réunir à son mari. — Madame de Saint-Belin.—Les deux amies brouillées.— Comment une femme venge son amant. — L'amoureux de soixante-quinze ans. —M. de Saint-Mauris et vengeance d'un rival. — Mirabeau réduit à une pension de 1,200 francs. — Évasion indispensable. —La tour de Grammont.—Mirabeau demandant *à être mis aux fers.* — Lettre au comte de Saint-Germain. — Demande de rentrée au service. — *Mémoires domestiques* du marquis de Mirabeau. — M. Michaud, procureur du roi. —L'avocat qui a trop raison. — Sophie dans sa famille. — Mirabeau à Dijon. — Le grand-prévôt et le prisonnier sur parole. —Retour de Sophie à Pontarlier. — L'option des cachots et la citadelle de Dourlens. — Malesherbes conseillant la fuite en pays étranger. — Évasion résolue.—La parole rendue et le *comte de Beaumont.* — Retraite en Suisse.—Lettres de Sophie à sa mère.—La bonne sœur. —Mirabeau caché en Provence, en Suisse, en Savoie. —Préventions contre Sophie. — La vie errante.—Lettres de Sophie à Mirabeau.—Situation désespérée. — Fuir ou mourir. — Le commandant de ville et le nom supposé. — M. de Montchervey. — Intrigues paternelles. — Persécutions à l'étranger. — Inutiles perquisitions de la police. — Le voisinage de Pontarlier. — Un traître. — Brianson et l'itinéraire vendu. — Évasion de Sophie et sa réunion avec Mirabeau. — Incroyable oubli aux Verrières. — Influence des

persécutions sur le caractère dc Mirabcau. — Les deux amans sous la main des perquisiteurs, qui ne veulent pas les arrêter. — Juste appréciation des canses de l'enlèvement de Sophie. — *La plus grande des folies.* — Récit en extraits de lettres. — Madame de Vence. — Mirabeau peint par lui-même. — Correspondances de Sophie.

SOMMAIRE DU LIVRE VI.

Mirabean et Sophie en Hollande. — Nécessité de travailler pour vivre.—Les libraires de Hollande.—Marc-Michel Rey.—Le libraire de J.-J. Rousseau.—Travail continuel.—Un louis par jour.—Relations de Mirabeau avec sa mère. — La marquise de Mirabeau et madame de Monnier.—MAMAN.—Redoublement de persécutions paternelles. — Imprudence et la retraite découverte. — M. de Monnier redemandant sa femme.—Erreurs rectifiées. — Pénurie des deux amans. —Un *roué de police.*—Les lettres de cachet.—M. Lenoir. — L'espion Brugnières.—L'arrestation des deux réfugiés mise à prix.—Dépenses du marquis. — Incroyables duretés. — L'*Ami des Hommes.* — Les eaux du Mont-d'Or.—Arrestation de Mirabeau et de Sophie.—Projet d'empoisonnement. — La grossesse de Sophie. — Disposition au suicide. — Impostures détruites. — Sainte-Pélagie. — Le duc de la Vauguyon. — La maison de discipline de mademoiselle Douay. — Sophie sous le nom de madame de Courvière.—Liaisons formées par Mirabeau en Hollande.—Mirabeau franc-maçon.—MÉMOIRE, composé par Mirabeau, concernant une association intime à établir dans l'ordre des francs-maçons.—Pensées philanthropiques d'*Arcésilas.*—La franc-maçonnerie ramenée à ses vrais principes.

SOMMAIRE DU LIVRE VII.

Mirabeau au donjon de Vincennes. — Bons procédés de M. Lenoir et commencement de la correspondance avec Sophie. — M. Boucher, le délégué de M. Lenoir.—Lettres montrées seulement et reprises.—Publication de la correspondance de Vincennes, volée, tronquée et falsifiée par Manuel.—Cynisme de Manuel.—Le crime

de l'éditeur.—Mensonge démontré.—Après un an de prison, la correspondance suspendue. — Vexations inouïes et fabrication de vert-de-gris. — L'apologie brûlée. — Lettres testamentaires. — Nouvelle indignité de Brianson. — Menace de publicité et les lettres conservées.—Nécessités de position. — Eloquent désaveu du passé. —Madame du Saillant.—Volumineuses correspondances de famille. —Les éditeurs et les biographes de Mirabeau.—Négociations pour l'élargissement de Mirabeau.—Documeus exclusivement empruntés aux correspondances inédites. —Le mois de jnillet. — Encore des privations de lettres.—Facilités accordées par M. Lenoir.—Sollicitations inutiles.—Placets au roi. — Haine du despotisme.—M. de Maurepas.—Maximes du livre de l'*Ami des Hommes* renvoyées à son auteur.— L'écrivain philantrope et le père persécuteur.—Lettre de Mirabeau à M. de Maurepas. — Prédiction sur l'indépendance des Amériques.—Nouvelles démarches inutiles. — Demande d'aller en Amérique rejetée.—Désespoir et plaintes à M. Lenoir.—Rigidité de la règle établie à Vincennes. — Adoucissemens dus à M. Lenoir.— La fille de Mirabeau et de Sophie.— L'encre sympathique.—Projet de réunion entre M. et madame de Monnier.—Horreur de l'infanticide.—M. de Rougemont commandaut de Vincennes.—La mère séparée de son enfant.— Privations de Mirabeau. — Le portrait d'un enfant.— Résumé des Lettres de Vincennes.—Pronostics d'un changement de position.

SOMMAIRE DU LIVRE VIII.

Mort du fils de Mirabeau, né de sa femme.— Regrets de Sophie —Consternation de la famille de Mirabeau.—Le nom éteint. —Em poisonuement présumé.—Douleur d'une mère.—Tentatives du bailli de Mirabeau en faveur du prisonnier de Vincennes. — Regret de l'homme de n'être pas Dieu.—Vain projet de madame de Mirabeau de venir à Paris. — Démarches dn bailli auprès de M. Boucher. — Chagrins du marquis et son inébranlable dureté.—Décadence d'nne famille. — Lettre inédite de Mirabeau à son père. — Denx ans d'emprisonnement. — Incroyable insensibilité du marquis. — Dupont, le bras droit de Turgot.—Le nouveau négociateur.—Généreuse abné-

gation de Sophie. — Projet d'une démarche auprès de madame de Mirabeau.—Possibilité d'un élargissement par la voie des autorités et respect de Mirabeau pour son père. —Mot de M. de Maurepas.— Le Mémoire supposé. — Sophie au couvent de Gien. — Espoir du pardon paternel. — Lettre inédite de Mirabeau à son oncle. — Embarras du bailli. — *Le baron de la féodalité.* — Suite de la correspondance de Mirabeau à son oncle.—Dureté de traitemens.—La pierre et la cataracte. — M. Amelot. — Suite de correspondances inédites entre les deux frères.—Lettres du bailli à Mirabeau.—Reproches.— Réponses de Mirabeau à son oncle.—Promesse de pardon paternel. —Crainte de la haine d'un père.—Profession de foi de Mirabeau.— Incroyable aveuglement du père.—Suite des correspondances de famille. — Lettre du fils communiquée au père. — La femme de Mirabeau seule en droit de demander la liberté de son mari. — L'enfant prodigue. — Tiédeur de Dupont. — Impatience de Mirabeau. —Nouvelle privation de lettres de Sophie. —Les familles en cause.—La belle-sœur du commandant de Vincennes.—Intrigues d'amour supposées. — Une princesse calomniée. — Tracasseries d'un geôlier. — Sollicitations de Mirabeau captif en faveur d'un prisonnier. — Le jardin de quarante-quatre pas. — Les lettres de cachet et le beau-père de Mirabeau. — *Une scène à la Moans.* — Travaux en prison.—La fille de Mirabeau et de Sophie morte en sevrage.—Désespoir de Mirabeau. —Lettre de M. de Rougemont. — Fatale nouvelle annoncée à une mère. — Tendres précautions restées sans effets. — Lettres touchantes de Mirabeau et de Sophie sur la mort de leur fille.

APPENDICE DU LIVRE V.

Extraits des rapports de l'inspecteur Muron au lieutenant-général de police.

APPENDICE DU LIVRE VII.

Tentatives pour ramener Sophie chez son mari.

IV.

Nous pourrions donner sans frais de recherches ni de travail une histoire très-complette du mariage de Mirabeau : il nous suffirait de copier une partie du mémoire apologétique qui termine le premier volume de la correspondance de Vincennes ([1]); mémoire remarquable par la logique, l'adresse, la mesure, et l'intérêt touchant d'une narration dont l'é-

([1]) Du 1er mars 1778. Voir au tome 4 de l'édition originale les pages 287 à 436.

Digitized by Google

légance et la clarté ne laissent rien à désirer. Nous sommes retenus, toutefois, par la crainte de trop étendre cet épisode, et nous en réduirons à peu de pages le récit où nous ferons, selon notre coutume, entrer quelques extraits de nos correspondances inédites que nous préférons toujours aux documens imprimés.

Mirabeau était alors seul de sa famille en Provence, car: « Ni le marquis, ni son frère, ni aucun « des grands parens ne se donna la peine de venir « présider à un mariage où l'aîné de leur maison « épousait l'une des plus riches héritières du « royaume [1].» Ajoutons que le marquis ne sembla pas y mettre une très-grande importance, comme le prouve cette suite d'une lettre dont nous avons déjà cité le commencement, et où l'on reconnaîtra les habituelles et promptes variations de l'écrivain. « Il « est bon de vous dire que j'ai *un impegno* de plus « que bien d'autres, c'est que j'ai pris le tic et la « prétention de vouloir faire mes affaires, et d'être

[1] Notes inédites de Mirabeau sur la minute du mémoire précité du 1er mars 1778. Les inconvéniens qu'eut, par la suite, ce mariage provinrent en partie de cette circonstance. Le bailli nous en est témoin : « Je gémirai le reste « de ma vie de n'être pas venu en Provence, lors de son « mariage. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 mars 1781.) Ces détails prouvent l'erreur, défavorable au neveu, que Peuchet a commise, en supposant que l'oncle était alors auprès de lui, t. 1er, p. 87.

« honnête homme, ce nonobstant. Il fallait donc « ôter de dessus ma conscience le remords futur « d'avoir offert une tête de cet acabit-là, pour en « faire un père de famille. J'ai donc longuement et « fortement protesté que nous ne le connaissions, « ni ne l'offrions : que je le laissais à Aix, ville « grande comme une tabatière, pour qu'on le con-« nût, jugeât, etc. ; enfin, on s'en charge, on le « veut, et moi je le donne. Je ne lui assure que « du *substitué ;* j'appose la même condition à ce « qu'on assure à sa femme dans leur contrat, le « moins ébouriffé de style de notaire que possi-« ble; et, de là, je leur donne ma sainte bénédic-« tion et beaucoup trop d'autres choses (sinon « de la dentelle que je n'aime pas, parce que cela « ne fait pas de fumier), car les femmes veulent « qu'on ait bon air; et il épousera dans peu, selon « les apparences, l'héritière de Marignane qui a de « grandes expectatives, et dans tous les cas plus « de 600,000 fr. assurés aujourd'hui. J'ai plus écrit « pour ce rien, dans les derniers temps, que feu « saint Jérôme, aussi je ne digère pas mieux qu'il « n'aurait fait, si, en sortant de ses herbes, il avait été « prié à des noces. Du reste, on ne peut faire outil « que de ce qu'on a. Ce que je dis là n'est pas pour « faire le fat, et dire que, dans tous les cas, je « n'eusse trouvé le parti fort bon. Mais, si mon « fils m'eût été plus analogue, comme je ne suis

« aïeule où elle demeurait, et qu'on nommait par « excellence *La Renarelle*, négligée par son père et « maltraitée par sa mère, tout ce qui la tirait de là « lui parut admirable [1]. » Elle ne témoigna donc pas d'éloignement pour le mariage quand des propositions lui furent adressées.

La première, qui devait écarter toute concurrence, fut faite au nom du comte de Valbelle, le plus opulent et le plus magnifique seigneur de la province, et l'ami le plus intime de M. de Marignane [2]

Mais un incident fit avorter ce projet : « Madame « des Rolands, reine de *la cour d'amour*, c'est-à- « dire de la société de Tourves (château du comte « de Valbelle) fut prodigieusement alarmée, comme « tu peux croire; car elle attendait tous les jours « la mort de son octogénaire mari, et ce mariage « allait faire évanouir tous ses projets, et lui faire « perdre ses arrhes assez publiques ; la voilà donc

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 février 1783.

(2) Nous trouvons, dans une lettre du bailli de Mirabeau, le passage suivant qui concerne M. de Valbelle : « Jamais on « n'eut de manières plus nobles, et plus de faste dans le ca- « ractère, si ce n'est dans l'imagination. Il s'est peint dans « son testament (1778). Son legs à l'académie, ne vint « pas de son goût pour les lettres, qu'il aimait, ni plus ni « moins, comme les porcelaines de la Chine : c'est un trait « de pure magnificence. » (*Lettre inédite*, du 15 mai 1779.)

« qui agit, qui pleure, qni menace, qui dissuade « de Valbelle, qui apporte et qui prône le petit « Lavallette; le mariage est quasi arrangé, quoique « le marquis de Grammont, le marquis de Caumont, « le vicomte de Chabrillant, le d'Albertas etc., se « présentassent avec les propositions les plus sédui- « santes; la Limaye m'avait lancé [1]. Je m'échauffe « et me remue, d'autant qu'un mot de mon père « m'avait piqué [2] tout d'un coup; on est étonné « de voir mademoiselle de Marignane indécise, quoi- « que les articles fussent signés avec Lavallette; *la* « *cour d'amour* cabale avec fureur contre moi; je n'en « tiens compte; on me dit que la place est invinci- « ble et inattaquable, et j'en conviens; bien entendu, « cependant, que je ne connais rien d'invincible, « et fort peu d'inattaquable. Lavallette se répand, « dit-on, en propos sur ma naissance, mon per- « sonnel, ma fortune; je prouve que Lavallette n'a « pas même l'honneur d'être *jaune*, comme on di- « sait, car il n'est pas gentilhomme; qu'il a et qu'il « aura à peine 12,000 fr. de rentes; mademoiselle « de Marignane lui dit : *J'ai promis, monsieur,* « *mais c'était sur un faux exposé.*—*Qui peut avoir*

[1] La comtesse de Limaye, parente de la famille de Mirabeau. Le biographe Peuchet, habitué à défigurer les noms, l'appelle madame de Limay, t. 1, p. 90.

[2] Voir les lettres originales de Vincennes, t. 1er, p. 302.

Digitized by Google

« *l'audace de dire cela?* — La grand'mère, de son « ton de fausset : *C'est le comte de Mirabeau, qui « m'a prié de le nommer;* et Lavallette partit le « lendemain. Mais tu crois bien que *la cour d'a- « mour* en fut un peu pis qu'enragée (1). »

Ecrit huit ans après l'événement, à un tiers qui n'y avait point pris part, et dans une lettre à la fois apologétique et ostensible, ce récit est en partie exact.

Jusqu'en mars 1772, Mirabeau, consigné dans le château paternel, et tout occupé d'administration et d'expériences rurales, avait plusieurs fois écarté des propositions de mariage, renouvelées par sa famille fort désireuse de perpétuer le nom, et *fort entichée de postéromanie.* Ce sont les propres termes du bailli, alors résidant à Versailles.

Du côté de la naissance et de l'esprit, Mirabeau ne pouvait redouter aucun rival; mais il n'avait pas, comme les autres concurrens, les avantages de la figure et de la fortune actuelle. Il s'éloigna donc, sans hésiter, devant un premier refus; cependant d'injustes et durs reproches du marquis stimulèrent son amour-propre; il se représenta, il s'entoura des prestiges de l'art de plaire dont il était éminemment doué, et bientôt il eut de grandes chan-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 octobre 1780.

ces de succès; tout-à-coup désavoué par son père dans les stipulations dotales d'abord promises, il hésita de nouveau. Déjà endetté par suite de la pénurie où l'avait réduit l'avarice paternelle, son goût de représentation, et l'incurie pécuniaire qui fut le défaut de toute sa vie, il craignit d'être plus que jamais dérangé par le désir, tout naturel, d'épargner les inconvéniens d'une médiocrité presqu'indigente à une jeune femme destinée à l'opulence: il fut rassuré par la tendresse d'Emilie, « aidée de toutes les femmes auxquelles il « avait tourné la tête (1). » Elle écarta tous les obstacles; et il obtint, le 22 juin 1772, sa main, qu'il dut, en partie peut-être, à des calculs sordides (2), mais surtout à un amour alors vif et dévoué, et non pas à une ignoble séduction,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau. « Ma« rignane, j'en conviens, est fou d'avoir donné sa fille à un « fou; mais celui-ci avait séduit toutes les femelles ascen« dantes et de niveau. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 11 août 1776.)

(2) « Cet homme estimé (car on l'est à bon marché dans « notre pays), a marié sa fille comme il l'a fait, parce qu'il ne « lui en coûtait que 3,000 fr. de rentes au lieu de quatre « qu'il donnait à Lavallette. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli*, du 31 mai 1777.) Il est bon d'opposer ce fait aux reproches de cupidité faits à Mirabeau et à sa famille, lors du procès en séparation qui fit si grand scandale à Aix, en 1783.

comme on n'a pas craint de le dire et de l'imprimer (¹).

Quelque brillant que fût ce mariage, sous le rapport de la fortune, les avantages n'en pou-

(¹) Plusieurs fois Mirabeau, sur les lieux même où la vérité devait être le plus connue (car que ne sait-on pas dans une petite ville?) opposa les plus éclatans démentis aux rumeurs ou reproches de ce genre; il y insiste, surtout, dans les mémoires qu'il imprima, en 1783 et en 1784, pendant son procès en séparation, voir 1° page 31 des *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé Mémoire à consulter et consultation pour madame la comtesse de Mirabeau*, Aix, Joseph David, 1783, 202 pages; 2° page 5, en note, du *Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication, par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux; et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux, et du comte de Mirabeau à ce sujet*, 1784, un volume in-8°. Dans une première publication (*Observations pour le comte de Mirabeau*, etc., Aix, Joseph David, 1783, 73 pages in-8°), il avait écrit: « Mademoiselle de Marignane épousa, le 22 juin 1772, le « comte de Mirabeau, *et tout le monde sait, dans cette pro-« vince, si cet époux n'était pas de son choix.* » (page 1re). Ses adversaires, acharnés à le diffamer, avaient dit de cette phrase si simple: « *Le comte de Mirabeau n'a pas craint de « chercher à calomnier le principe même de l'union dont il ose « réclamer les droits.* » Rien n'est plus énergique et péremptoire que le désaveu opposé par Mirabeau à cette lâche supposition, qui lui attribue un dessein si contraire au but même qu'il se proposait; et cependant son principal biographe, Peuchet, toujours avide de scandale, s'est complu, tome 1er, page 97, à insister sur la probabilité d'une séduction; mais, selon sa constante habitude, il n'en rapporte pas la moindre preuve: ici, du moins, il n'y en avait pas.

vaient être réalisés que dans un avenir lointain, et ils ne l'ont jamais été; Mirabeau ne dissipa point la dot de sa femme, comme on l'a imprimé [1], car il ne reçut point de dot, pas un écu de dot, mais seulement une pension de trois mille francs [2], et une promesse de trois cent mille francs payables après la mort du marquis de Marignane (qui a survécu de douze ans à son gendre). Il n'obtint rien de la marquise de Mirabeau, quoiqu'elle eût pour l'aîné de ses fils une prédilection particulière, souvent, et odieusement incriminée, comme nous le verrons plus tard; peut-être, à la vérité, fut-elle piquée de n'avoir eu aucune participation au mariage, dont elle fut seulement informée par cette phrase empreinte du despotisme marital : « Notre fils sera ma- « rié quand vous recevrez ceci; il est sous le pou-

[1] *Dictionnaire de Chaudon*, tome VIII, page 309; *Petite Biographie universelle, dite classique*, Paris, Gosselin, 1829, 2e partie, page 2006; *Dictionnaire biographique et bibliographique portatif*, etc., t. 2, p. 500, etc., etc. Voir aussi l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, par Ch. Lacretelle. Paris, 1821, t. 7, p. 19. Quand on fait descendre l'histoire générale à de tels détails, il faudrait du moins qu'ils ne fussent pas mensongers et calomnieux.

[2] Et non pas 6,000 comme l'ont dit, P. Chaussard, page 25 du *précis* qui précède *l'Esprit de Mirabeau*, Paris, Buisson, an V, 1797, première édition, et es auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 13, page 348, deuxième colonne. La véritable pension de 3,000 fr. était même passible d'une retenue considérable.

Digitized by Google

« voir de père, comme vous sous le pouvoir de « mari ([1]). »

Quant au marquis de Mirabeau, il n'accorda qu'une stérile substitution, et une pension de 6000 francs; du reste, quelle que dût être la dépense d'une noce somptueuse, des trousseaux, des présens que l'usage des lieux imposait en faveur de nombreuses amies et compagnes de la mariée, il ne démentit pas, dans cette circonstance, son habituelle parcimonie ([2]). Il fut sourd aux sollicitations de son fils, si nous en jugeons par cette phrase d'une lettre écrite par le timide intendant à son hautain seigneur : « Je lui ai acquitté le man-

([1]) Lettre inédite du marquis à la marquise de Mirabeau, 14 juin 1772. Notre conjecture est fortifiée par le passage suivant d'une lettre de Mirabeau à sa mère : « Quelles que soient « les raisons qui vous ont empêchée de signer mon contrat, « c'était à moi à m'en affliger, et à respecter la main qui me « punissait, sans que mon cœur pût croire l'avoir mérité; « mais ne pas daigner répondre à la lettre par laquelle j'ai « l'honneur de vous faire part de mon mariage! J'avais « auguré de votre bonté que vous ne désapprouveriez pas « cette alliance, quoique vous ne crussiez pas pouvoir y « contribuer, même par votre signature : je ne m'attendais « ni ne croyais devoir m'attendre à votre silence qui semble « ordonner le mien. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 18 août 1772.)

([2]) « Au fait, Marignane diminuant de 1,000 fr. ce qu'il « donnait pour Lavallette, je n'avais pas besoin de faire le « généreux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 2 novembre 1781.)

« dat de 200 écus ; la somme, si j'ose le dire, m'a « paru bien petite, eu égard à la grande dépense ([1]). » Il fallut même que le comte payât des frais d'acte que son père refusa obstinément. « M. Raspaud « (le notaire) m'a demandé une grosse somme « pour frais de contrôle, et j'avais espéré que vous « me la passeriez en compte, et feriez ce cadeau à « M. votre fils ([2]). » Les amis même du marquis ne furent pas plus écoutés, notamment son ancien frère d'armes, M. de Saint-Cézaire ([3]).

Cependant, Mirabeau, ainsi traité, n'avait pu résister ni aux nécessités de sa position, ni à l'entraînement de son caractère libéral, même dissipateur, ni à des suggestions perfides, si nous en croyons son oncle le bailli qui, onze ans plus tard, écrivait : « A peine fut-il marié que l'on guet« ta les moyens de le détruire; il y a prêté le flanc, « de reste, assurément; mais on a beaucoup char-

([1]) Lettre inédite de l'intendant Clapier au marquis de Mibeau, du 24 juin 1772.

([2]) Lettre inédite du même au même, 27 juin 1772.

([3]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1er, page 314. Le brave Saint-Cézaire périt neuf ans après dans le désastreux combat naval du 12 avril 1781, où fut vaincu et pris le comte de Grasse, qui y montra, comme ailleurs, beaucoup de courage, et peu d'habileté. C'est du comte de Grasse-Tilly (François-Joseph-Paul), lieutenant-général des armées navales, né en 1725, mort le 11 janvier 1788, qu'il est ici question.

« gé à cet égard; tu me diras, peut-être, que je « t'ai marqué autrefois qu'il avait fait tort ici à son « nom; mais cela m'était dit, et j'étais abusé par « ceux-là même qui travaillaient, long-temps d'a- « vance, à le démarier (1). »

Avant de conclure, Mirabeau avait avoué à son beau-père des dettes auxquelles celui-ci, assez dérangé lui-même, n'avait pas mis assez d'importance; le désordre croissait chaque jour, par l'accumulation, en principal et intérêts, des prêts usuraires dont le capital fictif se grossissait souvent « de *brimborions*, *hardes*, *nippes*, *bijoux*, « comme dans le mémoire de Laflèche (2). » Mirabeau effrayé, certain d'ailleurs de ne recevoir, s'il s'adressait à son père, que des reproches et des persécutions, fit connaître sa situation au marquis de Marignane (3), qui lui offrit l'avance actuelle d'une somme de soixante mille fr., dont l'exi-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1783.

(2) Lettre inédite de Mirabeau au bailli de Mirabeau, du 18 août 1780. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a ici allusion à une scène du deuxième acte de l'*Avare* de Molière.

(3) Ce fait important est doublement prouvé par l'interrogatoire que nous rapporterons bientôt, et par les plaidoiries de Mirabeau en Provence. (Voir notamment, page 136 des *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé* : MÉMOIRE A CONSULTER ET CONSULTATION POUR LA COMTESSE DE MIRABEAU, Aix, 1783, Joseph David, 202, p. in-4°.)

gibilité était subordonnée à un événement non accompli, et dont rien n'annonçait l'accomplissement; ce secours décisif aurait sauvé Mirabeau, mais le consentement de son père était indispensable : un refus absolu et menaçant fut l'unique réponse aux supplications du fils, aux intercessions du beau-père ([1]).

Alors, harcelé de créanciers qu'il ne pouvait satisfaire, voyant l'impossibilité de liquider ses dettes, d'en empêcher l'accroissement rapide, de recevoir son modique revénu, saisi de toutes parts, Mirabeau quitta le séjour dispendieux d'Aix, et se réfugia dans la solitude agreste et déserte du château paternel; mais là, de nouveaux dangers l'attendaient. D'un côté voulant rajeunir et décorer pour sa femme un appartement « déjà antiquaillé « du temps de sa vénérable bisaïeule, Anne de « Pontevès ([2]); » il entreprit fort inconsidérément des travaux dont la dépense monta au triple des évaluations; d'un autre côté, placé à Mirabeau en-

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1er, p. 37.

([2]) Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur, madame du Saillant, du 14 novembre 1772. « La folie que cet enragé a « faite d'exhausser, boiser et dorer pour sa femme la seule « chambre qui me puisse convenir, me dérange beaucoup, « car je n'aurai jamais le courage d'habiter une chambre qui « ressemble au salon du duc de Nivernois. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 4 juillet 1777.)

tre un chapelain, un régisseur et un fermier, ennemis déclarés les uns des autres il fut entraîné par le chapelain dans des procès, par le régisseur dans des transactions, par le fermier dans des entreprises qui agravèrent sa position personnelle, accrurent ses dettes, et achevèrent d'indisposer son père. « Son procès avec les communautés », écrivait l'un, « ruinera le revenu de cette terre, et « la discipline des vassaux (1). » « Sa transaction « était, selon celui-ci (2), un faux pas, un acte de « faiblesse dangereuse, » et selon celui-là (3) « un « coup de maître; » on allait jusqu'à l'accuser de dilapider le château et la terre, accusation bien vite accueillie par son père, suivant l'usage (4), et

(1) Lettre inédite de Boyer, régisseur, du 13 décembre 1772, au marquis de Mirabeau.

(2) Lettre inédite de l'abbé Castagny au même, 14 janvier 1773.

(3) Lettre inédite de Boyer au même, 6 février 1773.

(4) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 3 décembre 1782. Ce même régisseur qui, quand il avait accusé Mirabeau, avait obtenu toute confiance, avait pourtant été antérieurement signalé au marquis de manière à la tenir en garde. « Ton régisseur n'a pas, tant s'en faut, conquis ton « fils, non plus qu'il ne m'avait conquis moi-même; exami- « nant la terre par ton ordre et le mien, ton fils s'aperçut « qu'il ne cherchait pas à le mettre au fait; et il lui « vint dans la tête, comme à moi, que tu payais bien des « réparations, et qu'elles ne profitaient qu'au fermier. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau,* du 18 juin 1770.) Remarquons que ce fermier était frère du régisseur.

démentie, après plusieurs années seulement, par le bailli, qui écrivait en propres termes. « J'ai vé« rifié qu'on l'avait calomnié, lorsqu'il était ici, « sur la coupe des bois, et c'est précisément ceux « qui l'ont accusé qui ont pillé le château (1); les « faits qu'on te persuada pour le faire exiler à Ma« nosque sont complètement faux; il ne t'a coupé « ni vendu de bois, ni vendu de meubles (2). » Enfin, nous achèverons d'expliquer les persécutions qui eurent des conséquences si terribles pour Mirabeau, en rapportant ce qu'on écrivait au marquis. « M. le comte a le malheur de refuser les bons con« seils, de se prendre aux mauvais; il donne dans « le vide, et dans les fumées des flatteurs qui lui « soufflent de beaux projets, qui lui taillent de la « besogne pour long-temps, s'excusant ensuite sur

(1) « Honoré a été accusé de spoliation par ceux-mêmes « qui avaient vendu les meubles; il y a dans le village de très« beau linge chez les paysans. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 3 décembre 1782.)

« Cependant on vous fit accroire que je dégradais la terre « de Mirabeau; je souhaite que personne ne la dégrade plus « que moi, et que vos gens d'affaires n'aient eu aucune autre « raison de m'en éloigner. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 1, p. 323.)

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1783. Le père lui-même avait écrit quatre ans plus « tôt : Ce fol brouilla tout, mais y mit plus qu'il n'avait ôté. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 14 août 1779.)

« son caractère absolu [1] ; » et, pendant ce temps, un autre fermier insistait sur une affirmation toute contraire : « Avec trente mille fr. d'avance, M. le « comte fera tous les défrichemens, fera de grands « revenus, bridera tout de bon la Durance [2]. » Mirabeau était, apparemment, du même avis, car depuis, il écrivait à son père : « Cette entre« prise aurait, en dix ans, je ne dis pas payé mes « dettes, je dis doublé le revenu de Mirabeau, et le « nombre de ses habitans [3]. »

Cependant, le marquis était, comme toujours, disposé à refuser aux rapports favorables la confiance qu'il accordait aveuglément aux délations accusatrices; il se pourvut d'une lettre de cachet et s'en servit pour ordonner à son fils de quitter le château, et de se confiner dans la petite ville de Manosque.

Là, des chagrins domestiques, et le malaise le plus pénible attendaient l'exilé, mais l'affligèrent sans l'abattre, et ne l'empêchèrent pas de se livrer à de profondes études, et de composer son premier ouvrage, l'*Essai sur le despotisme*, dont nous ne parlerons pas ici, parce que le compte que nous

(1) Lettre inédite de l'abbé Castagny au marquis de Mirabeau, du 14 septembre 1772.

(2) Lettre du fermier Thabot au même, 6 novembre 1772.

(3) Mémoire de Mirabeau à son père, du 1er mars 1778 (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 323.

en rendrions romprait le fil d'une narration qui doit être suivie pour être comprise.

Peu après, le marquis de Mirabeau se mit en mesure de provoquer, contre son fils, une sentence d'interdiction (¹). Nous avons entre les mains

(¹) En ce moment même, dégénéraient en procès public et scandaleux, les contestations jusqu'alors à demi cachées qui existaient entre la marquise et le marquis de Mirabeau. L'animosité de celui-ci est vivement peinte par l'extrait suivant : « La voix de mes pères se fait entendre, ma tête se « réveille, se retourne, et je prends mon parti. Jusqu'ici « j'ai suivi, et poussé trop loin, peut-être, un sentiment de pa- « tience qui n'était pas dans le sang de ceux que j'ai l'hon- « neur de représenter ; il me mènerait à voir et endurer la ré- « volte de ma famille, à me voir la plus notable victime de « l'impunité générale, à voir fondre dans mes mains tout ce « qui me fut confié. Si la Providence a résolu la perte de ma « maison, et qu'elle arrivera sous ma domination mal- « heureuse, il ne faut pas du moins que ma faiblesse en « puisse être accusée ; trop de vivacité, supposé que par « l'évènement j'en sois inculpé, ne dégénèrera point de la « sensibilité et de l'humeur de mes pères ; l'affaissement et la « lâcheté me déclareraient indigne de leur avoir succédé.

« Je pars donc, mais c'est pour faire tout l'éclat que de- « mande ma situation, et qu'exige l'honneur compromis, « qui ne peut plus user de réticence. Si mes enfans crai- « gnent d'en être les témoins, qu'ils se retirent, je ne leur « en saurai aucun mauvais gré, loin de là ; mais, s'ils demeu- « rent, je leur défends d'aujourd'hui, comme chef, et « comme père, de me parler désormais de cette affaire, ni « au passé, ni au présent, ni au futur, que je ne les y ap- « pelle ; quant à mes amis, un morne silence leur apprendra « bientôt qu'un homme ne veut être conseillé que jusqu'à

l'interrogatoire subi par Mirabeau devant le lieutenant particulier, *tenant* (à Manosque) *la place de lieutenant-général, en vacance, au siége royal et senéchaussée de Forcalquier*, et nous puiserons quelques détails dans cette pièce, non seulement parce qu'elle est inédite, mais encore parce que son caractère officiel et juridique nous l'a fait préférer à l'apologie déjà citée, du 1er mars 1778, et imprimée parmi les lettres du donjon de Vincennes; mémoire plus travaillé, plus éloquent, sans doute; mais qui, selon nous, est moins probant, parce qu'il est évidemment adressé à des tiers autant et

« un certain point. Toi seul es, et seras toujours en droit « de me tout dire ; mais, j'espère qu'ayant assez et trop « savouré et mâché par ta bonté l'infection de ce calice, « dont au fond tu n'avais que faire, tu ne désapprouveras « pas que je t'aie débarrassé. Tu sentiras l'inutilité dont peu- « vent être, au milieu de tout cela, les efforts de la raison. « Tu me laisseras parler, et traîner ma charge, et tu atten- « dras que je sois au bout de mes forces, pour me recueillir; « tu sentiras, surtout, que quand un homme par devoir, « par honneur et par nécessité, dépasse les mesures de son « propre caractère, on court risque de l'éreinter en pure « perte par le moindre arrêt. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau,* du 1er janvier 1774.) Nous n'avons extrait ce terrible manifeste que pour marquer le point de départ d'une suite de procès qui sont trop connus, et qui ont trop influé sur le sort de Mirabeau, pour qu'il nous fût permis de n'en pas faire mention. Mais nous ne reviendrons que le moins possible sur ce triste sujet parce que le développement d'un épisode si scandaleux n'est en aucune façon nécessaire à l'exactitude de la narration qui nous occupe.

plus peut-être qu'au marquis; et parce que, dès lors, il serait permis de croire que Mirabeau y a pris ses avantages, faculté qu'il ne pouvait pas avoir dans un débat contradictoire, comme le procès dont nous extrayons un des documens.

« Je proteste » dit Mirabeau, dans le procès-verbal de la séance du 9 mai 1774, « je proteste contre « l'incompétence du tribunal (le Châtelet de « Paris) au nom duquel je suis interrogé; tribunal « éloigné de 150 lieues de la province que j'habite, « avec résidence, continue depuis mon mariage, « province où se trouvent, sans exception, et nulle « part ailleurs, mes créanciers et la preuve de mes « dettes.

« Ce n'est pas que je prétende infirmer la vo- « lonté de mon père, que je regarde comme une « loi inviolable et sacrée; mais j'espère prouver, du « moins, par mes protestations, qu'on ne doit attri- « buer ma soumission qu'à mon respect filial, « puisque je n'ignore pas les moyens de défendre « ma cause par-devant les tribunaux.

« Qu'il me soit permis, avant de répondre aux « diverses questions qu'on va me proposer, en « rappelant toujours la protestation ci-dessus, qu'il « me soit permis, dis-je, d'invoquer la clémence « paternelle dans les réponses qui seront sans « doute soumises aux yeux de mon premier maître, « de mon juge naturel; c'est lui que j'ose attester,

« si mon cœur est mauvais et endurci, et si les dé-
« sordres de ma conduite passée prouvent invinci-
« blement et à jamais le délire de ma tête; c'est à
« lui que j'ose demander quels hommes on n'eût
« pas perdus si, en les jugeant sur les écarts de leur
« première jeunesse, quelque fougueuse qu'elle
« fût, on en eût conclu pour leur maturité! Oui,
« ma conduite a été folle et répréhensible, je ne
« rougis pas de l'avouer : que le juge daigne en-
« tendre maintenant les observations qui peuvent
« adoucir mes fautes, diminuer leur suite, et sus-
« pendre l'arrêt que la cour s'apprête à prononcer
« contre moi.

« Il est vrai que j'ai contracté un grand nombre
« d'obligations, dont la somme sera spécifiée plus
« bas; mais *s'obliger* ou *devoir* sont deux choses
« fort différentes, selon la nature du créancier, et
« l'homme le plus délicat et le plus scrupuleux ne
« doit pas tendre aveuglément le cou au glaive de
« l'usure. J'ai dépensé beaucoup trop, mais cepen-
« dant d'une manière très-modérée, proportionné-
« ment à mes engagemens. Mais, me dira-t-on,
« quelle preuve plus certaine de votre démence
« que de contracter pour des sommes énormes,
« quand on ne vous en prête que des modiques?
« Ici, l'histoire de mes dettes est absolument né-
« cessaire : elle montrera que le premier pas fait,
« il m'a été presqu'impossible de ne pas me préci-

« piter dans l'abîme du dérangement. Et quel
« homme aura la présomption de se promettre de
« ne jamais tomber dans une première faute? que
« celui-là, s'il existe, me lance la première
« pierre! »

Nous arrêtons ici cette partie de notre extrait que nous continuons seulement en note ([1]), parce

([1]) « Des circonstances domestiques empêchèrent mon « père de me donner plus de 6,000 livres de rente en me « mariant : madame de Mirabeau ne m'en apportait que « 3,000. Je voyais des yeux de vingt ans, et je m'attendais à « un revenu plus considérable; mon espoir fut déçu, et les « illusions dont je m'étais nourri ne furent point détruites « avec lui. J'épousais une fille de condition, dont la famille « respectable m'offrait beaucoup de parens dans la province « où j'en ai moi-même un grand nombre. La plus grande « partie en était réunie à mon mariage, qui se faisait dans la « capitale (c'est-à-dire à Aix). J'épousais une fille qui avait « pour ses enfans le légitime espoir d'un très-riche héritage, « je crus qu'il fallait la dédommager des privations que la « modicité de ma pension lui préparait. Je ne calculais pas « les frais des jouissances frivoles du moment. Si j'y pensais « quelquefois, je me détournais de ces tristes réflexions. « J'aurais été d'autant plus humilié de ne pas donner quel- « que chose à l'ostentation dans mon mariage, qu'aux pre- « mières propositions je m'étais avancé fort au-delà de ce « que mon père a pu tenir. »

« Mon oncle avait daigné combler madame de Mirabeau « de présens; mais j'y avais, très-légèrement, beaucoup ajou- « té. L'usage, en Provence, prescrit des présens aux spec- « tateurs des noces. Il faut s'y conformer forcément. J'y mis « un excès ruineux. Les affaires de mon père ne lui avaient

que les détails qui suivent paraîtraient en partie une sorte de répétition de notre narration précé-

« pas permis de m'avancer aucun argent. Il fallait donc en « emprunter. On connaît les désastreuses, mais faciles res- « sources que trouvent en ce genre les fils de famille. Elles « ne sont pas séduisantes pour un homme de sang-froid, « mais le sang-froid n'existe pas dans la nécessité. Une barre « de fer rouge est une tentation pour un homme qui se noie, « et tel était mon sort. J'avais déjà des dettes dans mon état « de garçon : j'avais été cinq mois à Aix, de l'aveu de mon « père, puisque j'y négociais un mariage auquel il a con- « senti. Ses gens d'affaires ne m'avaient pas certainement « remis vingt-cinq louis. J'étais venu, avec un seul habit, « pour un voyage de six semaines, à la campagne. Il fal- « lait m'habiller et vivre décemment, dès que je restais à « Aix. A ces dettes accumulées, ruineuses, joindre les en- « gagemens contractés à mon mariage, c'en était trop pour « m'accabler : toute espèce d'ordre était impossible à intro- « duire dans ce chaos, sans le secours de mes grands parens. « Mes regards ne se portaient que sur des malheurs immi- « nens ; je m'effrayais de sonder la profondeur du gouffre « où j'allais tomber. Un faux respect humain m'empêcha « de décéler, à temps, le désordre de mes affaires, et de me « précipiter aux pieds de mes parens. J'avais commencé par « étourderie, continué par nécessité, j'ai fini par faiblesse ; « quand j'ai parlé, il n'en était plus temps. Mon beau-père « voulut me prêter une main secourable. Il s'est engagé par « contrat de mariage à me donner vingt mille écus, à une « époque que puisse le ciel reculer longtemps. Il voulut me « les avancer pour liquider mes dettes, qu'une pareille « somme eût payées alors, et au-delà. Il voulut, dis-je, me les « avancer sous la condition que mon père lui en ferait quit- « tance ; car mon père est le seul qui, par les clauses du contrat « de mariage, puisse recevoir ma dot. Hélas ! j'étais auprès

dente ; et nous arrivons tout de suite à la conclusion du document dont nous n'avons rapporté que deux pages dans notre texte.

« J'ai tout dit; je n'ai déguisé ni mes fautes, ni « mes erreurs, ni les diverses révolutions de ma « conduite, et de mon esprit, ni les replis les plus « cachés de mon cœur. Ce cœur entraîné par une « imagination bouillante ne s'est cependant pas « égaré, j'ose le dire.

« Une seule question encore, et je soumets tout « ce qui a précédé, ma liberté personnelle, ma ré- « putation, mon honneur (et toutes ces pro- « priétés morales me sont plus chères que la vie), « je les soumets toutes à mon père, dont je ne ré- « cuserai jamais le tribunal. Peut-on conclure avec « justice de la conduite d'un homme de vingt-trois

« de mon beau-père, et je l'avais ému: mon père était loin « de moi, il ne voyait que des yeux de la prévoyance. La « crainte de l'avenir, peut-être fondée pour qui ne péné- « trait pas dans mon cœur, contre-balança la bienfaisance « de son âme, et il refusa. Oui, mon père, laissez croire à « votre fils que vous l'eussiez aidé, si vous l'eussiez mieux « connu, si vous eussiez vu son repentir et ses larmes ; lais- « sez-lui croire, que si son malheur ne l'eût pas éloigné de « vous, il ne serait pas perdu pour vous et pour lui. J'avoue « ma faute, je ne vis qu'injustice et passion violente, dans « des refus où je ne devais voir que la vigilance paternelle. « Je me jetai de désespoir dans l'étourdissement qui m'a « perdu. J'ai voulu me réveiller quand il n'en était plus « temps. Mon père a sévi, et son bras n'est pas désarmé.

« ans, à celle que tiendra un père de famille? « peut-on même conclure d'une année à l'autre dans « la fougue de la première jeunesse, dans la pre- « mière explosion de ses passions brûlantes, à « l'égard d'un homme qui n'est ni sans bon sens, « ni sans entrailles, et qui, dans moins d'un an, a « éprouvé toutes les anxiétés, toutes les humilia- « tions du dérangement, s'est vu forcé d'entraîner « sa femme dans l'abîme, et a compromis ainsi « la vie d'une femme chérie, mère et nourrice, la « tranquillité et le bonheur de son père, de son « oncle, de son beau-père, c'est-à-dire de tout ce « qu'il a de plus cher dans le monde? Non, j'ose « le dire, on ne le peut pas, et pour un ami je plai- « derais cette cause devant tous les tribunaux. J'en « appelle à vous, mon père, car votre cœur est aussi « juste et plus indulgent que tous les tribunaux « de l'univers. Je ne répéterai point ici ce que j'ai « osé vous écrire. Je vous veux vous seul pour juge. « Je vous en ai dit assez pour réveiller votre ten- « dresse paternelle, elle sera mon meilleur avocat, « et je ne veux ni parler à d'autres magistrats, ni me « soustraire à votre autorité. Si mes fautes, quelque « énormes qu'elles soient, si ma conduite, quelque « répréhensible que je l'avoue, avait été agravée « dans votre esprit, jugez-vous vous-même; croyez « que vous êtes le seul homme que votre fils res- « pecte assez pour lui parler ainsi. Je sais que vous

« prendre pour juge c'est réveiller votre générosité, « vous replier sur vous-même, et vous interdire le « rôle trop éloigné de votre dignité personnelle et « paternelle, le rôle, dis-je, de ma partie. J'ai osé « vous offrir, et je dépose authentiquement entre « les mains du ministère public l'offre que je fais « de payer mes dettes avec une somme de vingt « mille écus comptans, dont on prélèvera les inté- « rêts sur mon revenu : que pourriez-vous craindre? « Si ma conduite passée ne vous permet pas de me « laisser le dispensateur de cette somme, daignez « la confier à celui qu'il vous plaira nommer. « D'ailleurs, n'êtes-vous plus mon père? qui peut « me soustraire à votre autorité? le ministère pu- « blic ne peut-il pas toujours me surveiller et « m'arrêter? quel garant aurez-vous jamais de ma « résipiscence si vous m'arrachez mon existence « civile? c'est ici la dernière épreuve que vous me « devez, et que vous vous devez à vous-même; « permettez-moi ce langage. »

. . . .

« Il ne me reste plus, avec la permission de « M. le lieutenant, qu'à déposer à vos pieds, ô mon « père! l'assurance sincère du profond respect, de « la vive tendresse, et de l'inviolable obéissance « dont mon cœur s'est prescrit aussi étroitement « envers vous le devoir, que la nature me l'a inti- « mement imposé. Ouvrez encore une fois vos bras

« paternels; recevez-y votre fils, qui se soumet à « toutes vos volontés, et ne réclame que votre in- « dulgence. »

Tel est, en substance, l'interrogatoire qui précéda la sentence d'interdiction prononcée contre Mirabeau; son mémoire du donjon de Vincennes nous apprend ([1]) que le marquis trouva les réponses *folles*, on peut en juger par ce qu'on vient de lire; le fils soutient qu'elles étaient *remplies de respect* pour son père : certes nos extraits, loin de le démentir, présentent, ce nous semble, sous le jour le plus intéressant et le plus avantageux, Mirabeau, pour qui la honte d'une interdiction fut *un coup terrible* ([2]), *qui se faisait une idée très-humiliante de cette formalité* ([3]), et qui, toutefois, dans cette circonstance, fit céder sa fougue naturelle et le sentiment de son droit au respect qu'il portait à un père toujours injuste et toujours irrité.

Ainsi, après plus d'une année de bonne conduite, Mirabeau se voyait juridiquement interdit sous prétexte d'une dissipation dont il se repentait, qu'il avait cessée, où il ne pouvait plus retomber, et dont son père le punissait, sans d'ailleurs s'occuper aucunement d'éteindre des créan-

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, Paris 1792, t. 1, p. 325.

([2]) *Ibid.*

([3]) *Ibid.*

ces, qu'au contraire les arrérages négligés accroissaient chaque jour; mais l'interdiction ne suffisait pas à l'animosité du marquis, il obtint une lettre d'exil; Mirabeau volontairement retiré à Manosque s'y vit forcément retenu; et la faute qui l'en fit sortir un seul moment, faute non-seulement naturelle mais encore doublement honorable, comme nous le verrons tout-à-l'heure, le jeta dans une carrière de malheurs désormais sans terme et sans remède.

Un jeune homme, le chevalier de Gassaud, parent de la cômtesse de Mirabeau avait, avant le mariage de celle-ci, lié avec elle un commerce passager de lettres, où il entrait moins de passion véritable que de jeu d'esprit d'un côté, et de coquetterie de l'autre; le chevalier de Gassaud fréquente la maison de Mirabeau, à Manosque; le ressentiment d'une servante expulsée échauffe le caractère fort irritable du mari, et lui inspire une jalousie exaltée comme toutes les passions; une partie de la correspondaace est découverte, et habilement commentée, des explications orageuses s'ensuivent; un duel est imminent, et l'épée bien connue de Mirabeau est fort redoutée. Les parens du galant supposé accourent; son père, car celui-là n'était pas un juge toujours courroucé, supplie pour obtenir *la vie de son fils;* la générosité de Mirabeau s'émeut; il résiste à sa propre vio-

lence, il accepte de l'un des explications plausibles; dédaignant de fanfaronnes provocations; il écarte noblement l'autre; tout d'un coup, il apprend que cet esclandre est près de rompre un mariage avantageux traité entre le chevalier de Gassaud et la fille du marquis de Tourette: il se reproche cette conséquence de l'erreur où il est un moment tombé; il craint que la réputation de la comtesse de Mirabeau n'en souffre ([1]), il se croit sûr de l'ascendant que les droits de l'amitié lui donnent au château de Tourette; il oublie le lien légal qui devrait le retenir; il s'échappe furtivement; il franchit en peu d'heures une distance de

([1]) « Je continue de rendre des services à celui qui est « l'objet de cette correspondance, parce qu'ils sont liés dans « l'opinion publique à la réputation de ma femme. » (*Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 8.) « Je ne voulus pas être généreux à demi; la crainte que la réputation de mon épouse, « de la mère, de la nourrice de mon fils, ne fût légèrement « compromise, me détermine à partir pour Grasse, malgré « les ordres du roi qui me retenaient à Manosque. Fatal « voyage! source de toutes mes infortunes! » (*Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.* Aix, André Adibert. 1783, page 34.) Nous remarquons que ces déclarations, faites dans une instance judiciaire, au risque des démentis que l'adversaire de Mirabeau n'osa pas lui opposer, ont une toute autre autorité que le récit qu'il fait lui-même en l'absence de toute contradiction. (*Lettres originales de Vincennes*, tome 1er, page 339.) Voilà pourquoi, selon notre coutume, nous cherchons nos preuves ailleurs.

plus de vingt lieues ; il plaide avec chaleur, son éloquence irrésistible renoue le projet de mariage, il repart heureux, et va rentrer dans le lieu de son exil ([1]).

Mais, en chemin, un hasard malencontreux lui fait rencontrer le baron de Villeneuve-Moans ; « cet homme est depuis vingt ans en procès, tant « civils que criminels, avec le marquis de la Tour-« Roumoules, son beau-frère, qu'il a presque rui-« né par cette guerre de chicane; la marquise de « Cabris, sœur du comte de Mirabeau, touchée de « la situation de M. de la Tour, son parent, lui a « prodigué les consolations et les services de l'ami-« tié; il n'en fallait pas davantage au baron de « Moans pour la haïr; il saisit l'occasion d'un grand « procès qui compromettait le marquis de Cabris

([1]) Des doutes ont été exprimés sur ce fait par le principal biographe de Mirabeau, Peuchet, tome 1, page 113, 114, 115. Nous ne nous arrêterons pas à le réfuter, nos citations précédentes y suffisent, et au-delà. Nous ferons remarquer seulement qu'il n'appuie d'aucune preuve les conjectures que lui suggère la manie habituelle d'atténuer ce qui est bien, d'insister sur ce qui est mal; et, du reste, nous nous bornerons à dire, sans craindre d'être démentis, que Peuchet connaissait assez mal Mirabeau, dont il n'a écrit l'histoire que pour faire un gros livre avec des livres, et qu'il n'était pas constitué de manière à comprendre ce qui, dans des caractères de cette trempe forte et toute exceptionnelle, diffère et s'éloigne des motifs et des actes dont se compose la vie des hommes ordinaires.

« avec presque toute la ville de Grasse qu'il habite ([1]), et, sous prétexte de prendre parti dans « la querelle publique, il insulte grièvement la « marquise de Cabris en pleine promenade ([2]). « Le comte de Mirabeau demande pour cet outrage « la satisfaction que les gentilshommes attendent « les uns des autres ; le baron de Moans répond « avec autant d'insolence que de lâcheté, alliage « bizarre, car enfin c'est bien le moins d'être humble quand on est poltron; bientôt après, dans « une rencontre toute fortuite, le baron de Moans « fut traité comme il le méritait par le comte de « Mirabeau ; malheureusement, quelques paysans « furent témoins de cette scène, que M. de Moans « constata bravement par une procédure criminelle; il se déshonora, il est vrai; mais il n'avait

([1]) Il paraît qu'on avait imputé au jeune marquis de Cabris « des couplets diffamatoires, imprimés à Niçe, et affichés à Grasse, et où les personnes les plus respectables « de la ville étaient grièvement insultés. » (*Mémoire explicatif joint à une lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 7 août 1779.)

([2]) Ce récit, entièrement confirmé par nos correspondances domestiques, dément les suppositions imaginaires que Peuchet s'est permises, tome 1, page 115, pour écrire un roman odieux, nous pouvons même dire infâme, sur un événement dont il voulait parler sans en connaître les circonstances, et sans prendre la peine de les chercher aux sources mêmes où, néanmoins, il a si largement puisé, pour faire, à peu de frais, quatre gros volumes.

« pas grand'chose à perdre; et le comte de Mira-
« beau se trouva dans un très-cruel embarras;
« parce que l'information prouva qu'il s'était ab-
« senté de son exil; cette affaire fut jugée au siége
« de Grasse, par un juge subalterne, vassal du plai-
« gnant, plus de deux ans après la querelle, pen-
« dant que le comte de Mirabeau était caché hors
« du royaume, et sans qu'il eût fourni la moindre
« défense; ce premier jugement le condamna, par
« contumace, à 6000 francs de dommages, et à des
« réparations au palais; c'est-à-dire, en d'autres ter-
« mes, que le déshonneur de M. de Moans a été so-
« lennellement confirmé par arrêt authentique[1]. »

C'est là l'origine de la nouvelle détention de Mirabeau [2], et c'est de cette détention que datent, non pas ses premiers malheurs, nous l'en voyons accablé dès l'adolescence, mais ses premiers actes vraiment coupables. Cette considération nous détermine à ralentir un moment ici notre narration, pour bien caractériser un fait si peu extraordinaire dans cette famille, où la fougue et l'exaltation du sang étaient en quelque sorte endémiques; fait insignifiant, même frivole, et dont les conséquences furent terribles. Nous remarquerons qu'on le

[1] Additions manuscrites et inédites au mémoire du 1er mars 1778, inséré aux *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 1, page 287.

[2] *Ibid.*, tome 1, page 193, 337; tome 3, page 583.

Digitized by Google

jugea tel, tant qu'on n'en eut pas besoin pour motiver des rigueurs excessives. « C'est vous qui « avez écrit : « Laissons là M. de Villeneuve et son « fumier; vous savez que mon beau-père m'écrivit, « après avoir lu un mémoire sur ce sujet[1], que « le meilleur *écrit qui pouvait paraître pour ma dé-* « *fense était la propre requête de M. Villeneuve;* « vous savez que tous les Villeneuve ont été les « premiers à vanter mes procédés; que le vieux « marquis, devenu, en quelque sorte, chef de « cette maison, m'écrivit : Soyez persuadé que je « mettrai toujours une différence infinie entre un

[1] Ce mémoire ne nous est point parvenu, quoique Mirabeau l'ait envoyé à sa mère, ainsi que l'annonce une lettre qui est entre nos mains, et quoiqu'il figure dans l'inventaire de sa succession; mais nous lisons dans les *Dialogues* mentionnés aux *Lettres de Vincennes*, t. 1, p. 44, 110, 116; t. 2, p. 106; t. 3; p. 154, 231, 248; t. 4, p. 134, qu'un exemplaire imprimé parvint jusqu'en Franche-Comté; et intéressa fortement à la cause plaidée, madame de Monnier, qui ne devait connaître l'auteur que six mois plus tard. Voici ce qu'il dit de ce mémoire dans la lettre à sa mère que nous venons de citer : « Vous recevrez par le cour- « rier prochain, c'est-à-dire par celui de vendredi, la « copie d'un mémoire dans l'affaire de M. de Villeneuve, « avec les pièces justificatives, qui vous démontrera de « quelle iniquité j'ai été la victime; de quelle manière je « me suis conduit; s'il est croyable qu'un père laisse là une « telle affaire, et si je puis *l'accommoder* tant qu'un souffle de « vie animera mon être. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 30 janvier 1776.)

« ami qui se conduit aussi bien que vous dans les « occasions importantes, et un parent qui désho- « norerait son nom, si la honte n'était person- « nelle (1). » Enfin, nous trouvons le même témoignage dans deux lettres du bailli de Mirabeau, quoiqu'il fût irrité contre son neveu, et par les suggestions du marquis, toujours tout-puissant sur l'esprit de son frère, et par la faute capitale que commettait Mirabeau, au moment même où la première de ces deux lettres fut écrite : « Quoi « donc de si extraordinaire que le petit-neveu de nos « oncles, et le petit-fils de nos pères, se soit don- « né le soin de vergeter avec un bâton l'habit d'un « insolent gentilhomme, soi disant, lequel avait « son habit sur le dos, et jugea à propos d'instruire « MM. les maréchaux de France des frais faits pour « sa toilette par M. le comte (2)? Au surplus, c'en « est assez ; ne parlons plus de l'affaire du Moans ; « celui-ci avait tort, car il provoqua ton fou ; et, « une fois à portée, chose où sa sœur l'avait mis, « je ne sais si je n'en eusse pas fait autant (3). »

Nous dirons, à notre tour, *ne parlons pas da-*

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome I, page 336.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 4 mai 1781.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 juillet 1776.

vantage de ce plat épisode, dont nous ne trouvons plus de mention qu'à huit années de distance, dans uue lettre du bailli. Antérieurement il l'avait qualifié *d'attentat sans exemple* (1); plus tard il écrivait à son frère : « Je t'avouerai que M. de Moans, « quoique disant qu'il ne fera aucune poursuite, « ne veut, dit-il, donner son désistement que « lorsqu'on lui remboursera ses frais; le digne « gentilhomme » (2)! A quoi le marquis répond : « Quant à l'affaire de Moans, il me serait avis que « ce sont de ces choses honteuses qu'il faut « oublier, et que ce vaillant seigneur serait fort « embarrassé de recommencer cette procédure de « Scapin (3). »

Remarquons en déplorant, pour la dernière fois, les funestes conséquences d'un fait si insignifiant, qu'il était bien facile de les faire disparaître, si l'on n'en avait pas voulu profiter. Mirabeau en indique lui-même le moyen très-simple dans ce passage de la correspondance de Vincennes : « En supposant que je ne veuille pas « appeler d'un jugement qui, quoique *par contu-*

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 août 1780.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 29 octobre 1782.

(3) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 novembre 1782.

« *mace*, est aussi honorable pour moi qu'infamant « pour mon adversaire, j'en serais quitte pour lui « donner 6000 livres ([1]). »

Quoi qu'il en fût, la punition ne se fit guère attendre, car la scène eut lieu le 26 de juin 1774, et Mirabeau, arraché à son domicile, où il laissait son fils malade et en danger de mort ([2]), fut écroué le 23 août suivant, au château d'If, rocher aride, dont une sombre citadelle couvre toute la surface, et qui s'élève un peu au-dessus du niveau de la mer, à l'entrée et à quelque distance du port de Marseille; Mirabeau s'y laissa conduire, après avoir refusé les moyens d'évasion, et les secours pécuniaires qu'un ami lui offrait ([3]). Du reste, son emprisonnement ne résulta ni d'un jugement, puisque, comme nous venons de le voir, il ne fut

([1]) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 9.

([2]) *Ibid.* Tome 2, page 359.

([3]) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 343. Le récit que fait Mirabeau, lui-même, parlant à son père, est trop significatif et caractéristique pour que nous ne le rapportions pas : « J'aurais pu ne pas venir au château d'If, « si j'eusse voulu me soustraire à votre autorité; un ami m'a« vait amené une chaise de poste; il me pressait de prendre « cent louis, et de voler vers l'asile qu'il m'avait préparé. Je « résistai à ses offres, je résistai à l'éloquente voix de la li« berté; j'essuyai patiemment la brutalité des sbires qui m'ar« rêtaient comme un coupeur de bourse; je me laissai mener « au château d'If; ce n'était pas pour y perdre le fruit de « ma soumission. »

rendu que deux ans après; ni de la rumeur publique, puisque tout le monde, y compris la famille du battu, s'accorda pour blâmer sa plainte, et mépriser sa lâcheté; ni d'un ordre spontané de l'autorité souveraine et ministérielle, dont, cependant, Mirabeau avait doublement enfreint les défenses; mais le véritable auteur de l'emprisonnement fut le marquis qui demanda l'ordre d'incarcération de Mirabeau. « Pour avoir rompu son « ban, comme aussi pour une sorte de satisfac- « tion à la noblesse de la province [1], et afin « de se donner le droit de solliciter plus tôt la « grâce de son fils [2]. »

Il semblait donc que Mirabeau n'eût à subir que le simple châtiment infligé par le père de famille; et cependant nous voyons dans le mémoire du 1er mars 1778, inséré à la fin du premier volume de la correspondance de Vincennes, qu'il se plaint *de la sévérité* prescrite au commandant, de la privation *de toute nouvelle, de toute communication du dehors* [3], *de la défense absolue d'écrire* [4]. Ces

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 décembre 1778.

[2] Notes manuscrites sur la minute du mémoire apologétique, du 1er mars 1778, et lettres du marquis de Mirabeau au marquis de Cabris, père de son gendre, et à la comtesse de Rochefort, du 13 août et du 6 septembre 1774.

[3] Page 342.

[4] Page 347.

rigueurs, à peine concevables s'il s'agissait d'un prisonnier d'état, sont-elles réellement imposées à un homme détenu par forme de discipline? n'en exagère-t-il pas le récit indirectement destiné à l'autorité, et colorié de manière à exciter la compassion? Voici de quoi lever tous les doutes : « En demandant la clôture de cet homme, j'ai bien « demandé qu'on lui ôtât toute correspondance (1); « tu sais comme, à bon droit, je l'avais resserré sur « la correspondance au château d'If; eh bien! « c'était dans les guêtres de quelques vilains qu'on « lui envoyait, qu'on mettait les lettres; et les ré- « ponses entre les guêtres et la jambe (2). »

La comtesse de Mirabeau était alors au Bignon, où son mari l'avait envoyée, au commencement d'août, pour essayer d'empêcher l'incarcération dont il était menacé, et d'où elle ne partit que pour retourner à Aix, après la translation de Mirabeau, qu'elle ne voulut aller rejoindre, ni au château d'If, ni au château de Joux, et qu'elle n'a jamais revu depuis cette époque. A celle où nous sommes, son témoignage nous fournit une nouvelle preuve des rigueurs excessives de la captivité de son mari : « Mon beau-père a voulu exiger ma

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 11 août 1776.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 14 octobre 1776.

« parole que je ne me chargerais point d'aucune « lettre; je l'ai refusé net, disant que je ne pouvais « pas la tenir, ne pouvant ni ne voulant rien te « refuser [1]. »

Voyons l'effet qu'un traitement si extraordinaire produisait sur Mirabeau, dont nous connaissons la fougue et l'esprit d'indépendance.

« Tu me fais rompre mon serment, ma chère « sœur. Mon père a écrit à M. Dallègre (com- « mandant du château d'If), que l'ordre du « roi n'exceptait, ni lui mon père, ni mon oncle, « ni personne, de la défense que j'avais d'écrire. « Je ne m'attendais pas à cette nouvelle sévérité; et « j'avais juré dans l'amertume de mon cœur de « n'écrire à aucun des miens, puisque mon père « me repoussait avec une sorte d'horreur; mais je « ne saurais me refuser au plaisir de te répondre « deux mots, de te remercier en pleurant, et de te « dire qu'on me fera mourir de chagrin avant d'a- « voir endurci mon cœur; tu n'oses pas dire, mais « tu sais bien que je n'ai pas mérité la persécution « qui m'opprime : va, j'en rirais bien si mon père « ne la dirigeait pas; mais languir depuis quatre « mois avec des scélérats! sans pouvoir écrire un

(1) Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, 13 septembre 1774, page 7 des *Observations pour le comte de Mirabeau*, etc.; Aix, J. David, 1783.

« mot à mon juge et à mon protecteur naturel; « éprouver à la fois tous les chagrins, et perdre en « un moment toute consolation, c'est un coup au- « quel je ne puis long-temps résister [1]! »

La sœur du prisonnier n'est pas la seule personne qui s'intéresse à son triste sort; un même sentiment touche leur frère, le chevalier, si fameux depuis sous le nom du vicomte de Mirabeau, alors âgé de 20 ans, il apprend à Malte la rixe qui a servi de prétexte à l'emprisonnement de son aîné; quoique malade, il part, il arrive à Marseille : « Il faisait « grand vent, aucun des patrons ne voulait sortir « du port; j'en décide deux, plus par menaces que « par argent, car tu sais que je n'en ai guère, tandis « que je suis en fonds, Dieu merci, pour parler « gras; j'arrive au château d'If, porte close, et le « lieutenant, en attendant le Dallègre, me dit tout « doucement qu'il faut repartir comme je suis venu. « — Non pas, s'il vous plaît, sans avoir vu Gabriel. « — On ne le voit pas. — Je vais lui écrire. — Pas « davantage. — J'attendrai donc M. Dallègre. « — Soit, mais vingt-quatre heures, pas plus. Sur « ce, je prends mon parti, je vais chez la Mouret « (la cantinière), nous nous accordons que le soir « après la retraite, je verrai ce pauvre diable; j'y

[1] Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur, madame du ai\lant, du 12 janvier 1775.

« arrive, en effet, pas comme un paladin, mais « comme un filou ou comme un galant, à ton « choix, et nous en décousons. On avait craint « qu'il n'eût monté ma tête au niveau de la sienne: « on lui rend peu de justice, et j'ose assurer que « lorsqu'il me parla de son affaire, et que l'indigna- « tion que la narration seule avait excitée éclata « par ces mots : « *Mais quoiqu'encore faible, j'ai « des bras, et encore assez bons pour casser ceux « sinon de M. de Villeneuve, au moins de MM. ses « frères*, il me dit: *Mon ami, tu nous perdrais tous « deux;* et je t'avoue que peut-être cette considéra- « tion seule m'empêcha d'exécuter un projet assez « mal conçu, que la fermentation d'une tête de mon « âge peut seule excuser (1). »

Au château d'If, comme chez l'abbé Choquart, comme à l'île de Ré, comme au régiment, comme près du bailli, Mirabeau avait été précédé par des lettres où le marquis exagérait les défauts, outrait les torts, noircissait le caractère de son fils; et au château d'If, comme ailleurs, les préventions avaient bientôt cédé à l'ascendant d'un excellent naturel, à la séduction d'une franchise à la fois ai-

(1) Lettre inédite du vicomte de Mirabeau à sa sœur, la marquise de Cabris, du 1er décembre 1774. Cette course du chevalier est mentionnée dans une lettre écrite quinze jours après par la comtesse de Mirabeau. (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., page 160.)

mable et courageuse, à l'intérêt que faisaient naître des persécutions toujours et partout renouvelées. Sa femme, en ce moment placée au foyer même, c'est-à-dire au château du Bignon, écrivait au prisonnier : « J'ai été frappée, mon ami, de la patience « avec laquelle tu prends ta triste situation; per- « sonne n'a plus de force d'esprit que toi dans le « malheur (1). » Mirabeau, d'ailleurs, avait profité d'un conseil qu'elle lui avait donné : « Use, mon « bon ange, de cette magie que tu possèdes si bien, « quand tu veux enchanter quelqu'un (2). » Après un séjour de plusieurs mois employés à des travaux variés, Mirabeau avait inspiré au commandant Dallègre un sentiment d'affection que celui-ci exprimait avec vivacité : « Quoique, dit-il, son « attachement pour M. le comte lui eût attiré « bien des désagrémens (3), » le bon commandant se rendait même l'avocat de son prisonnier : « Toute « la province sait, monsieur le marquis, que vous « avez fixé l'élargissement de M. le comte de Mira- « beau, au rapport que je vous ferai de sa bonne « conduite; il me suffira donc de vous faire part

(1) Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, 24 octobre 1774.

(2) Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, 26 septembre 1774.

(3) Lettre de M. Dallègre au marquis de Mirabeau, 19 mai 1775.

« de ma profession de foi, puisqu'elle doit briser « ses fers; je suis persuadé que cette pièce produira « tout son effet sur le cœur de *l'Ami des hommes*, « qui a donné de si excellentes leçons d'humanité. « La grâce que je sollicite est en faveur d'un fils qui, « par sa résignation à votre volonté, mérite tout « le retour de tendresse d'un père respectable que « toute l'Europe révère.

« Recevez donc l'attestation la plus authentique « que depuis que M. le comte de Mirabeau est détenu « au château d'If, il ne m'a jamais donné ni à per- « sonne le moindre sujet de plainte, qu'il s'est tou- « jours parfaitement bien conduit; qu'il a soutenu « avec toute la modération possible toutes les alter- « cations que je lui ai quelquefois suscitées, pour « éprouver sa fougue (1), et qu'il emportera avec lui « l'estime, l'amitié, et la considération de toute la « place (2). »

Déterminé à exclure de notre récit tous les faits

(1) Lettre de M. Dallègre au marquis de Mirabeau, du 24 juin 1775.

(2) Lettre précitée du même au même, 19 mai 1775. Veut-on voir l'effet que produisaient ces attestations sur l'esprit du marquis de Mirabeau? Voici ce qu'il en disait plus tard : « Je savais très-bien à quoi m'en tenir, quand le sieur « Allègre lui donna certificat *quid potui facere vinæ meæ et* « *non feci.* Crois-moi, il n'y a de parti à tirer de ces gens-là « qu'une pierre au cou. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 1er février 1779.)

scandaleux que nous pourrons écarter sans manquer à la probité du biographe, nous ne nous arrêterons pas sur un incident dont, à dessein, on fit grand bruit huit ans après, dans le procès en séparation que Mirabeau soutint contre sa femme. Il fut alors question d'une cantinière *séduite* par le prisonnier, qui lui aurait procuré le moyen de dépouiller son mari, et de se soustraire par la fuite à son autorité; ces imputations, depuis répétées par la haine ([1]) ou par l'ignorance ([2]), furent complètement détruites par des lettres du commandant Dallègre; par un désaveu écrit et imprimé du cantinier lui-même qui expliqua l'erreur où l'avait fait tomber le véritable voleur; et il ne resta de tout cet esclandre que la preuve d'une délation sciemment calomnieuse, et la probabilité d'une liaison passagère, qui, entre une jeune cantinière et un officier, isolé et détenu à vingt-cinq ans, ne pouvait guère être incriminée comme une coupable séduction ([3]).

([1]) *Mémoires à consulter et consultation* pour madame la comtesse de Mirabeau. Aix, J.-B. Mouret fils. 1783, 162 pages in-4°, pages 11 à 18.

([2]) Nous ne citerons que Peuchet, qui, employant tous les moyens possibles de grossir son livre, a rempli douze pages in-8° de citations et de commentaires sur cet ignoble épisode, t. 1, p. 1, 22 à 135.

([3]) Toute cette réfutation est portée jusqu'à la dernière évidence dans les *Observations sur un libelle diffamatoire inti-*

Ainsi, et nous venons de le voir par les lettres du commandant Dallègre, ainsi était accomplie la condition mise à l'élargissement du fils, par le père qui, il en convenait lui-même, était « derrière l'au« torité royale([1]) » et qui, grâce à son crédit tout-puissant, était l'arbitre suprême du sort de sa propre partie; Mirabeau, sévèrement éprouvé, avait triomphé de l'épreuve, sa conduite était sans reproche. Quant aux prétextes de sa détention, ses dettes, d'un côté, allaient être vérifiées et discutées par un allié sage et ferme, qui était envoyé exprès sur les lieux ([2]); d'un autre côté le jugement irrégulier, qu'avait obtenu le baron battu, allait être porté, par appel, devant ce que Mirabeau appelait *ses juges naturels*, *la vraie magistrature*([3]), c'est-à-dire devant l'ancien parlement, dont il n'avait cessé de regretter l'absence, et dont le retour allait faire disparaître les magistrats im-

tulé Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau. Aix, Joseph David, 1783, 202 pages, voir les pages 147 à 170.

([1]) Lettre du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, du 11 octobre 1774. Page 9 du *Mémoire à consulter, et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, etc. Aix, J.-B. Mouret fils, 1783, 162 pages in-4°.

([2]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1er, page 352.

([3]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1er, page 348.

provisés par le chancelier Maupeou, après le coup d'état de 1770; magistrats que Mirabeau, à l'exemple de sa famille, avait toujours considérés comme des intrus, et, à ce titre, dédaignés et baffoués ([1]). Les

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1er, pages 327 — 330. A l'époque, à-peu-près, où nous sommes parvenus, Mirabeau s'expliquait publiquement à ce sujet: « Il ne manquait plus que d'anéantir la magistrature; ou « ce qui est plus tyrannique et plus dangereux encore, s'il « est possible, c'était de l'avilir. C'est assurément ici la « place de dire un mot de cet acte d'autorité formidable.

« A l'époque de la destruction des parlemens, de cette « singulière révolution qui s'est faite, pour ainsi dire, « d'elle-même, et qui n'a coûté à celui qui en a paru l'au- « teur, que la peine de recueillir le fruit du long esclavage « des Français, à cette époque, dis-je, beaucoup d'étran- « gers ont applaudi à ce que l'on appelait improprement « *le nouveau système*, et cela n'est pas étonnant.

« Ils n'ont vu dans ce changement que l'abolition de la « vénalité des charges (abus presque intolérable aux yeux « de la raison, et dont l'exemple unique se trouvait en « France) et l'établissement de la justice *prétendue gratuite*; « illusion grossière dont le méprisable Maupeou a voulu « leurrer la nation, quoique le manque de moyen et sa sor- « dide cupidité ne lui aient pas permis de la tromper long- « temps: mais ce que tout homme éclairé devait sentir, « c'était la violation manifeste et authentique d'un si grand « nombre de propriétés. Or, toutes les propriétés se tien- « nent inséparablement, comme les chaînons d'une même « chaîne, et sont également sacrées; celui qui en attaque « une, est l'ennemi public, car, par cela même, il les atta- « que toutes.

« Il ne naît pas, en quatre siècles, quatre hommes capa-

chances qui s'ouvraient pour lui étaient d'autant meilleures qu'il était près de Marseille, à portée d'une partie de sa famille, entouré de ses amis, placé sous l'autorité d'un chef qui était sa caution naturelle, et dont, comme nous venons de le voir, le patronage ne pouvait pas manquer à l'infortuné client.

Quel que dût être l'effet de ces circonstances, ou plutôt pour prévenir leur effet, le transfèrement de Mirabeau fut décidé; déjà le marquis s'était expliqué à cet égard: « Mon dessein est

« bles de prévoir jusqu'où peuvent aller les innovations; « d'où l'on doit conclure que les changemens et les nouveaux établissemens constitutifs, sont toujours fort délicats, et rarement sans dangers. »

« Il n'était pas difficile de prévoir que des hommes, presque tous désintéressés de la chose publique; assez vils « pour dépouiller leurs compatriotes, et pour s'imposer le « devoir effrayant de décider sur les propriétés, et la vie des « citoyens, sans avoir jamais étudié les lois; pourvus d'une « existence fragile, précaire, avilie: que des hommes gagés « par la cour, esclaves très-rampans du roi, ou, ce qui est « pis encore, de son chancelier, ne pouvaient pas avoir la « force et le courage qu'avaient eus leurs prédécesseurs, de « lutter contre les coups d'autorité, et d'instruire la nation « par leur résistance; que quand ils auraient ce courage, « ils n'en auraient ni le droit, ni le pouvoir, par la raison « que je renvoie mon valet quand il me désobéit! » (*Essai sur le despotisme*, page 257.) Qu'on se souvienne que Mirabeau n'avait pas vingt-trois ans, quand il écrivait ces lignes hardies.

« maintenant de l'éprouver tout de bon, et à ma « manière; il est où il doit être (au château d'If) « et y sera; en supposant un miracle, et qu'il se « contînt assez pour que le commandant, à la fin, « réponde de sa sagesse et de sa repentance, » (on vient de voir que le *miracle* s'est opéré,) « alors « je le ferais passer dans quelque citadelle, où il « aurait à vivre avec quelqu'un pour l'éprouver; « en supposant autre miracle qui le fît sortir à « bien de cette seconde épreuve, j'en tiendrais « d'autres prêtes, et ainsi par degrés; c'est tout ce « que je puis de nouvelle patience à sa qualité de « mari et de père, c'est là tout (1). » Mirabeau fut averti par sa femme, de la translation alors prochaine. « Comme j'étais hier après à solliciter votre « père, comme à mon ordinaire, il m'a dit « qu'enfin je serais satisfaite, et qu'en attendant « que la tournure de vos affaires permît davantage, « vous alliez être dans un endroit beaucoup plus « convenable que le château d'If; en vain lui ai-je « demandé le lieu que vous alliez habiter » (2). Le nom de ce lieu était, en effet, un mystère: « On « avait recommandé au sieur Duveyrier (3),

(1) Lettre précitée du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane, 11 octobre 1774.

(2) Lettre de la comtesse au comte de Mirabeau, 27 avril 1775, page 29 des *Observations pour le comte de Mirabeau.*

(3) Il paraît que M. Duveyrier, que nos correspondances

« chargé de me conduire, de me cacher l'endroit « où je devais aller; il me demanda ma parole de « ne point me sauver; je lui répondis que les pri- « sonniers de guerre donnaient des paroles, mais « que je n'avais jamais ouï dire que l'on en exigeât « des prisonniers d'état. Je voulais voir les ordres, « il me les montra; je sus que j'allais être relégué « parmi les ours du mont Jura. Le voisinage de la « Suisse me parut donc votre seul motif; je me « roidis contre mes répugnances et mes pressen- « timens; je suivis paisiblement mon conducteur « qui n'avait aucune escorte; je portais des pis- « tolets, il n'en avait point; je traversai ainsi le « royaume; vous savez quel compte il vous a rendu « de ma conduite; et vous voyez que j'étais résolu « de tenter encore de vous toucher par ma rési- « gnation (1). » Une lettre de son père nous fait

qualifient tantôt *lieutenant de maréchaussée* à Aix, tantôt *lieutenant du prévôt* (emplois d'ailleurs conciliables), était habituellement préposé à ces sortes de commissions, car nous lisons ailleurs : « Hier, j'ai vu de retour le sieur Du- « veyrier, qui a conduit la dame *Rongelime* (madame de Ca- « bris) à son couvent de Sisteron. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 1er mars 1778.) « Le sieur Du- « veyrier, qui est un fort galant homme, doit connaître ce « que c'est que cette race, car ce fut lui qui mena le forcené « au fort de Joux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 10 mars 1778.)

(1) Mémoire de Mirabeau à son père, voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 352. « J'arrivai volontairement

connaître le terme de son voyage: « Mon fou est « arrivé à Pontarlier, et remis dans les mains du « comte de Saint-Mauris, homme de qualité (et « il n'est besogne que de ces gens-là); des lettres « duquel je suis parfaitement content [1]. »

Nous venons de voir ce que Mirabeau lui-même appelle sa *résignation*, preuve bien remarquable, sans doute, du sentiment des erreurs commises, et de l'empire d'un bon cœur sur le caractère le plus fougueux et l'esprit le plus indépendant qui furent jamais. [2] Cette preuve est d'autant plus frappante qu'il ne se méprenait ni sur sa position véritable, ni sur son droit d'homme, d'époux, de père, ni sur la disproportion qu'il y avait entre les châtimens et les fautes; en effet, il écrivait plus tard: « Car enfin pourquoi étais-je dans un fort?

« et sans escorte au château de Joux. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, p. 2 de l'édition in-12.) Cette assertion, ainsi répétée deux fois, est confirmée par le passage suivant d'une lettre du bailli au marquis de Mirabeau, du 31 mars 1782: « Il est « vrai que le sieur Duveyrier était seul, et m'a dit qu'il a été « mille fois le maître de s'évader. »

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 29 mai 1775.

(2) C'est ce même homme qui disait de lui-même: « S'il « me connaissait il saurait que je ne crie jamais dans la co- « lère; je renverserais un mur, je mordrais des boulets « rouges, mais je ne crie pas. » (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 3, page 450.)

Digitized by Google

« En vérité, je n'étais plus un enfant; je com-« mençais à savoir ma langue, à apprécier les « choses et les mots; je ne me croyais ni ne « pouvais me croire criminel ([1]). » Le bailli lui-même, quoique d'autant plus fasciné par son frère qui fut toujours un oracle pour lui, qu'il n'avait pas vu depuis deux ans le prisonnier, écrivait au marquis : « Prends-y garde, on s'obstine à te croire « un peu dur vis-à-vis des tiens : celui-ci, aux yeux « du public ne paraît coupable que de dettes; et à « dire vrai, la jeunesse a pris un étrange train à « cet égard, et si l'on enfermait tous les jeunes « gens endettés, on ne verrait que des barbons par « les rues. » ([2]) La seule réponse directe que nous « trouvions est dans cette phrase : « Sois sûr qu'il « file sa corde, et finira dans peu par une clôture « absolue sur laquelle je serai bien servi ([3]). »

Quant à Mirabeau, son discernement du juste et de l'injuste, sa haine de l'arbitraire n'étaient pas à naître, puisque déjà il avait écrit l'*Essai sur le Despotisme*, ouvrage de son exil à Manosque; mais, quel que fût l'entraînement d'un naturel si bouillant et d'un si puissant génie, quel que

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 347.

([2]) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 24 avril 1775.

([3]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 mai 1775.

fût le découragement où devait le jeter les duretés d'une partie de sa famille, et le délaissement où le laissait le reste, y compris sa jeune épouse, dont le refroidissement et l'abandon nous occuperont plus tard, Mirabeau savait se défendre de lui-même; il ne voulait rien devoir qu'à cette obéissance silencieuse, à cette respectueuse résignation dont nous devons multiplier les preuves (très-inattendues sans doute), au moment même où vont éclater les événemens qui lui ont fait perdre sans retour le repos, le bonheur, et le bon renom de la vie privée; événemens qui ne se seraient pas accomplis si quelqu'indulgence avait accueilli son repentir et sa soumission.

N'osant pas les exprimer à son père qui, comme de coutume, lui avait interdit toute correspondance, il écrivait à son oncle : « Si je connais-« sais un cœur meilleur que le vôtre, et plus ten-« dre pour sa famille, une judiciaire plus forte « et plus saine, je m'adresserais à cet être privilé-« gié pour l'engager à demander à mon père le « temps où il se propose de faire cesser l'état réel-« lement déplorable qui m'accable depuis long-« temps ; je lui dirais : la liberté est de droit natu-« rel, l'ai-je dû perdre ? On ne punit pas deux fois « pour la même chose; ce n'est certainement pas « pour des dépenses ruineuses qui m'ont attiré « tant d'humiliations, donné tant de remords, et

« privé près d'un an de la liberté, que je suis dé-
« tenu dans un fort; c'est pour une affaire, peut-
« être imprudente dans la forme ([1]), mais honnête
« dans le fond, que je ne désavouerai jamais, que
« je gagnerais devant tous les tribunaux du mon-
« de; c'est pour cette affaire malheureuse que j'ai
« été arrêté; mais une détention si longue ne doit-
« elle pas persuader le public que j'ai les torts les
« plus graves, et peut-être les plus déshonorans;
« et, pourtant, qu'ai-je fait de plus? qu'on me le
« dise. »

« A qui dois-je adresser ce langage? mon cher
« oncle; dois-je abandonner l'espoir de faire ou-
« blier mes légèretés? de transmettre à mon fils un
« nom qui n'aura pas perdu par ma faute la con-
« sidération que vous et mon père lui avez ac-
« quise? dois-je m'exclure à jamais de la carrière
« où ma conduite et mes efforts, aidés de vos con-
« seils, pourraient me donner le moyen d'être un
« jour utile et notable à mon tour? les temps se
« régénèrent et l'ambition est permise aujourd'hui;
« et croyez-vous, souffrez que j'ose vous le deman-
« der, croyez-vous que l'émulation qui m'inspire
« doive être absolument stérile, et qu'à plus de
« vingt-six ans votre neveu ne soit capable d'au-
« cun bien? Non, mon oncle, vous ne le croyez

([1]) La rixe avec le baron de Villeneuve-Moans.

« pas; relevez-moi donc; daignez me relever; sau-
« vez-moi de la fermentation terrible où je suis,
« et qui pourrait détruire l'effet produit sur moi
« par les réflexions et par l'épreuve du malheur;
« croyez-moi, il est des hommes qu'il faut occuper,
« et je suis du nombre; l'activité qui peut tout,
« et sans laquelle on ne peut rien, devient turbu-
« lente, et peut devenir dangereuse, alors qu'elle
« n'a ni objet ni emploi.

« Mais, quels que soient les desseins de mon
« père : soit qu'il veuille aider ou détruire mon
« ambition, daignez, du moins, lui demander ma
« liberté; il ne veut pas, sans doute, me jeter dans
« la démence, ou me précipiter dans la frénésie;
« je sens que ma santé m'échappe; ma tête bouil-
« lonnante souffre d'autant plus que je fais plus
« d'efforts pour la retenir; dans un mois des mon-
« ceaux de neige vont m'ensevelir dans un pays
« dénué de toutes ressources morales; cette pers-
« pective est cruelle; mon état est douloureux et
« pénible; il s'aggravera, il excèdera mes forces; et
« vous regretterez alors, mais inutilement, un ne-
« veu qui ne veut plus vivre que pour votre satis-
« faction et l'intérêt de sa famille, de son nom, et
« de son pays [1]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli, du 22 août 1775, datée du fort de Joux.

Cette lettre touchante méritait sans doute une réponse; mais le bailli, esclave de son frère, n'aurait osé s'y hasarder : « que veux tu que j'en fasse? « c'est à toi à savoir ce que tu dois faire et penser; « et, quant à moi, je ne répondrai que si tu le « juges à propos, et ce que tu me marqueras de « répondre [1]. »

Une réponse fut faite, mais ce ne furent ni le prisonnier qui la reçut, ni son oncle qui l'écrivit : « J'ai mis au fait par des notes et par mes lettres, « le plus que j'ai pu, le comte de Saint-Mauris; le « tour qu'a pris maintenant ce garnement dont tu « connais les singeries, c'est, après avoir démêlé « le caractère doux de son commandant, de jouer « la maladie, et la tête qui s'échauffe, d'impatience « de sa prison. Comme dans plusieurs lettres con- « sécutives j'ai mis le digne homme au fait de tous « les tenans et aboutissans de la fortune de son « prisonnier, je me suis contenté de lui mander « pour cette fois que, quant à ses maladies, nous « n'y croyons plus, et que, d'ailleurs, nous n'étions « pas médecins; qu'à l'égard de sa liberté, si le roi « le lâchait, ses créanciers le tiendraient bientôt « d'une manière moins commode; que, quand je « le sauvai par des lettres d'exil, cela avait l'air pu-

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 août 1775.

« nition; qu'aujourd'hui cela ne serait que lier les « mains à justice, chose que je ne veux demander « ni ne puis obtenir, *au peu que j'ai parcouru de « sa lettre que tu m'as envoyée* (¹). »

Ainsi les plaintes pathétiques du malheureux prisonnier n'étaient pas même lues; et quelqu'habitué que nous soyions à trouver dans nos matériaux la répétition monotone des mêmes préventions, et des mêmes projets ou actes de rigueur, nous nous étonnerions d'une cruauté si persévérante, si une lettre du même temps ne nous révélait un nouveau motif de resserrer les chaînes de Mirabeau. A cette époque sa mère suivait vivement les démarches qu'elle avait commencées dès 1772, et demandait en justice sa liberté restreinte depuis dix ans, et la jouissance d'une partie de sa fortune personnelle; le marquis, qui ne cachait rien à son frère lui écrit : « Cette méchante et scélérate fe- « melle est parvenue à faire tenir une lettre à son « fils, bien qu'il soit *in reatu* civil et royal; mais « qu'y faire? Il est impossible de se démarier, ni

(¹) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 septembre 1775. Plus tard, le bailli se reprocha sa réserve trop timide; et nous voyons qu'il écrit à son frère : « tu dois voir « à présent que tu fis mal de l'ôter du château d'If, où il fal- « lait seulement le faire clore plus étroitement, et faire laver « la tête au sieur Dallègre. (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau,* du 22 janvier 1779.)

« dépaterniser; et quand l'une serait à la Salpêtrière « et l'autre au pied de l'échafaud, ils ne se débap- « tiseraient pas pour cela; tu vois bien que j'ai in- « térêt que la prison tienne, de crainte qu'il ne « vienne ici seconder sa mère (¹). »

Un tel acte du plus cruel égoïsme devait avoir pour Mirabeau des conséquences irréparables. Elles furent telles que, au moment d'en commencer le récit, nous n'avons pas pu nous défendre d'une pénible hésitation.

En effet, quelles qu'aient été, jusqu'à l'époque où parvient notre narration, les vicissitudes de cette vie orageuse, nous avons vu que tant de persécutions domestiques, tant d'exils et d'emprisonnemens, n'ont encore été motivés que par quelques-unes de ces jeunes folies, qui, le plus souvent, restent cachées dans les secrets de la vie privée, telles que de vulgaires amours, des dettes, et des duels.

Une pareille disproportion entre les fautes et les châtimens offrait assurément une ressource

(¹) Lettres inédites du marquis au bailli de Mirabeau, des 3 et 10 mai 1776. Cet odieux calcul, que faisait la conscience même du marquis, était fondé sur une supposition qui, pour être fort naturelle, n'en était pas plus exacte. Nous voyons, en effet, par des lettres, d'ailleurs dignes d'oubli, de la marquise de Mirabeau, qu'elle reprochait amèrement, violemment même, à son fils, les efforts qu'il faisait pour l'amener à une conciliation.

utile au biographe, dont l'intention avouable, car elle est loyale et pieuse, est de faire comprendre, dans la vie privée de Mirabeau, combien un caractère continuellement méconnu, et toujours pris à contre-sens, devait récéler de bonté native, pour qu'elle ait constamment prévalu sur les traitemens les plus injustes et les plus durs; et comment il a fallu qne cet homme, d'ailleurs si grand, fût le meilleur des hommes pour n'en être pas devenu le plus méchant et le plus vicieux [1].

Mais ici commence un ordre de faits bien différens; Mirabeau, naguère, n'avait contrevenu qu'à la discipline domestique, ne s'était donné de torts qu'envers des créanciers imprudens ou cupides, n'avait eu à rendre compte à la justice que de quelques rixes obscures : nous allons le voir commettre un acte vraiment coupable; affliger la morale publique par le spectacle d'un éclatant scandale; compromettre le repos de trois notables familles; engager une femme passionnée, jusqu'alors sinon heureuse, du moins innocente et pure, depuis infortunée et criminelle, dans une carrière de désordres dont le terme, où, à la vérité, un autre

(1) Mirabeau se rend le même témoignage : « Peut-être peu « d'hommes ont-ils fait plus d'efforts sur eux-mêmes que moi « qui fourmille de défauts, mais qui devrais en avoir davan- « tage, vu les incroyables et barbares maladresses de mon « père. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 3, p. 450.)

amour la conduisit, fut le déshonneur et le suicide; en un mot, nous allons voir Mirabeau *se perdre*, comme l'avouait deux ans plus tard, l'auteur de sa perte, dans la phrase inconcevable que nous allons transcrire : « Je ne me reproche rien, « je t'assure, sur la translation du château d'If « au château de Joux (¹); où prendrais-je quel« que regret d'avoir voulu lui faire suivre son « cours? La bourse seule s'en sent, mais cela cuit « et ne reproche pas (²); s'il fût resté au château « d'If, avec ses attestations de ce sot Dallégre, il y « serait encore, criant à l'injustice; et n'aurait pu « se perdre, comme il a fait, ce qui est le salut « de sa famille (³). »

Plût à Dieu qu'en présence de tels faits il fût permis au biographe de se taire, non pas seulement dans l'intérêt du personnage dont il s'occupe, mais encore pour ne pas réveiller de douloureux souvenirs, pour ne pas ajouter, à tant de récits qui affligent la morale sans jamais la servir, un épisode qui, au lieu de se confondre dans la foule des anecdotes dont s'occupe une curiosité éphémère, est enregistré dans l'histoire, à cause de

(¹) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 octobre 1777.

(²) Lettre inédite du même au même, du 12 octobre 1777.

(³) Lettre inédite, déjà citée, du même au même, 19 octobre 1777.

l'importance acquise postérieurement par le principal personnage d'une si triste aventure!

Mais une pareille réserve est malheureusement interdite au biographe; il ne peut point passer sous silence des faits qui ont été révélés par l'impression d'une multitude de factums judiciaires; surtout par l'immense publicité des lettres écrites du donjon de Vincennes; publicité due au procureur de la commune, Manuel, qui spécula bassement sur les originaux déposés dans les bureaux de la police; et qui, pressé de recueillir le fruit d'une mauvaise action, ne prit pas la peine d'éliminer une foule de détails aussi scandaleux qu'inutiles, s'appliqua au contraire à y ajouter, par de frauduleuses interpolations, comme nous le montrerons tout-à-l'heure; et laissa ainsi les amis de Mirabeau partagés entre l'inconsolable chagrin d'une divulgation qui accuse sa mémoire, et la satisfaction de voir publier un recueil où la bonté de son cœur et la fermeté de ses principes ne brillent pas moins que l'étonnante variété de ses connaissances, la riche souplesse de son style, et la vigueur de son génie.

Ce que le biographe ne peut pas taire, il ne se permettra pas de le pallier; c'est donc avec la plus grande franchise, quoique avec le plus profond regret, que nous dirons tout ce que nous savons sur les fatales amours de Mirabeau et de l'ardente

et malheureuse Sophie; seulement, attentif à circonscrire autant que possible une narration si délicate, nous n'imiterons pas l'écrivain (1) qui s'est complu à la délayer en trois cents pages, copiées dans des livres imprimés; nous rechercherons la vérité exacte, mais concise; nous l'appuierons de preuves, et nous n'admettrons comme telles que des documens originaux, authentiques, contradictoires, propres à peindre les personnages par eux-mêmes.

(1) Peuchet, *Mémoires sur Mirabeau et son époque;* Paris, 1824; 4 vol. in-8°.

LIVRE V

Digitized by Google

Digitized by Google

V.

Mirabeau était arrivé le 25 mai 1775, au château de Joux. « Dans ce nid de hiboux égayé par quel« ques invalides (¹); » dans cette résidence « dont « les vieux murs sont couverts de neige (²), » et

(¹) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 354; et 2e Mémoire en appel de la sentence, par contumace, du bailliage de Pontarlier, 1782, in-8°, p. 45.

(²) « Vous savez que j'y trouvai de la neige le 25 mai. » (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 362.)

qui « aux plus beaux jours est fréquemment enve-
« loppée dans des nuages qui viennent se déchirer
« dans les aiguilles des rochers qui l'entourent (¹). »

Dans les premiers temps de son arrivée, Mirabeau était resté triste et solitaire dans son nouveau donjon; il n'y avait même reçu personne, parce que les visiteurs, craignant la fatigue d'une route escarpée, dont le but était si sauvage et si sombre, « faisaient la moitié du chemin de Pon-
« tarlier, » et Mirabeau « recevait le plus souvent
« ses visites dans la campagne (²). »

Le sacre de Louis XVI, solennisé le 11 juin 1775, donna lieu à des fêtes générales; la petite ville de Pontarlier eut la sienne; le gouverneur, comte de Saint-Mauris « y jouait un grand rôle, » et voulait « avoir Mirabeau pour témoin de sa gloire (³); » il désira même l'en rendre l'historien, car il le chargea de rédiger une relation de la fête locale du sacre. Nous avons, outre la minute autographe,

(¹) *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par MM. Charles Nodier, J. Taylor et de A. Cailleux; *Franche-Comté*, p. 168. Nous remarquons, en passant, que les rédacteurs, oubliant Vincennes, disent dans leur description du château de Joux, p. 170, que « Mirabeau y a écrit « ses Lettres à Sophie. » C'est avec la même irréflexion que, presque toujours, la vie privée de Mirabeau a été jusqu'à présent écrite, même par les hommes les plus éclairés.

(²) Mémoire en appel, déjà cité, même page.

(³) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. I, p. 365.

un exemplaire peut-être unique de cette brochure (Genève, 1776), qui se compose de quatorze pages in-12, et qui, sauf les premières, que nous insérerons ailleurs, ne contient, il faut l'avouer, qu'un assez fade récit officiel, où l'on ne trouve ni la facilité vive et colorée que Mirabeau montra depuis, ni l'âpre vigueur qu'il avait récemment empreinte dans l'*Essai sur le despotisme* (1).

Jouissant d'une demi liberté (2), et amené à Pontarlier, Mirabeau devait naturellement être présenté « dans la seule maison où il pût se lier (3), » c'est-à-dire chez le marquis de Monnier (4), le plus notable, et peut-être le seul notable habitant de cette petite ville; il y fut affectueusement accueilli

(1) Mirabeau a deux fois cité cette brochure dans des écrits qui n'ont été publiés qu'après sa mort. (Voir les *Lettres originales datées du donjon de Vincennes*, t. II, p. 330, et les *Lettres inédites* imprimées par Vitry, Paris, 1806, Lenormand, p. 146.) Cette dernière citation est extraite du second Mémoire de Mirabeau dans son procès à Pontarlier, en appel de la sentence par contumace rendue contre lui le 10 mars 1777.

(2) « Votre père m'a dit qu'il n'avait donné aucun ordre « contre votre liberté, sinon au commandant de répondre « de vous jusqu'à nouvel ordre. » (Voir la page 29 des *Observations pour le comte de Mirabeau*, et la lettre de la comtesse d'où cet extrait est tiré.)

(3) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. I, p. 156.

(4) Il s'était retiré à Pontarlier après la suppression de la cour des comptes de Dôle.

par le marquis, qui « se plaisait à lui entendre racon- « ter ses malheurs et jusqu'à ses fautes, » qui lui « prodiguait les consolations et les conseils (1). »

Claude-François, marquis de Monnier, *seigneur de Courvière, Mamerole et autres lieux*, avait été premier président de la chambre des comptes de Dôle. Parvenu à une vieillesse avancée, veuf d'un premier mariage, irrité contre sa fille unique, mariée malgré lui et judiciairement à M. de Valdahon (2), il avait, pour s'en venger, épousé le 1er juillet 1771, Marie-Thérèse Richard de Ruffey, fille d'un président à la chambre des comptes de Bourgogne (3), et alors âgée d'un peu plus de dix-huit ans (4).

Cette union mal assortie ne pouvait pas assurer

(1) 1er Mémoire en appel, déjà cité, page 4.

(2) Si l'on en croit le *Gazetier cuirassé* (1772, p. 68), le jugement contraignit M. de Monnier à donner 60,000 francs de dot à sa fille. Selon *Bachaumont*, t. 2, p. 175, M. de Valdahon, pour fait de *séduction*, avait été, en 1764, condamné, en première instance et par contumace, à subir vingt ans d'exil, et à payer 20,000 francs de dommages intérêts, et M. de Monnier avait interjetté appel *a minimâ* de cette sentence qui, malgré ses efforts, fut infirmée.

(3) Gilles-Germain-Richard de Ruffey. Voir la notice de ses travaux de poésie, d'histoire naturelle, d'archéologie, d'économie politique, aux pages 161 à 164, d'un *Recueil de lettres inédites adressées par plusieurs hommes illustres à l'Académie de Dijon*. Paris, Dijon, 1819, in-12.

(4) Le mariage se fit à Tronchaut, près de Saint-Jean de Losne, où la famille de Ruffey possédait des propriétés.

le bonheur d'une jeune femme, d'autant plus fondée cependant à le désirer, que jusqu'alors elle ne l'avait guère connu au sein d'une famille austère qui, dans l'intérêt des enfans mâles, avait fait ou laissé cloîtrer la fille aînée, avait voulu marier la cadette à l'illustre Buffon, alors âgé de soixante-trois ans [1], et enfin la livrait au marquis de Monnier, plus vieux encore. « Vous dites, » lui écrivait sa mère [2],

[1] *Dialogues* inédits composés par Mirabeau au donjon de Vincennes : « Vers 16 ans (c'est Sophie qui parle), on voulut « me marier avec Buffon ; le mariage manqua, et je m'en « consolai parce qu'il a écrit qu'en amour il n'y a que le « physique de bon, et que le sentiment qui l'accompagne ne « vaut rien. Perdant l'espoir de l'épouser, je perdis mon goût « pour les vieillards. » Buffon avait des liaisons scientifiques et littéraires avec M. de Ruffey, ainsi que le prouvent plusieurs lettres insérées au recueil cité tout à l'heure.

[2] Lettre inédite de madame de Ruffey à sa fille, du 25 mars 1779. Les lettres, en grand nombre, que nous avons de madame de Ruffey (Anne-Claude de la Forêt), nous la présentent comme une femme sensée, spirituelle, vertueuse, et une mère si tendre, que l'absurde mariage ne peut être que l'effet d'une erreur de son esprit, ou un acte d'obéissance conjugale. Fort austère et dévote, madame de Ruffey dut horriblement souffrir des égaremens de sa fille, et d'autant plus, que son esprit très éclairé dut facilement comprendre que le principe de ces égaremens était dans le mariage de l'infortunée, et par conséquent dans le tort de sa famille. Madame de Ruffey put se tromper sur la mesure et les conséquences des dispositions faites pour arrêter les progrès du mal, en empêcher l'éclat, en obtenir la punition : mais cette femme respectable n'a pas été, jusqu'à

« n'avoir jamais été heureuse : que vous a-t-il man-« qué pour l'être dans votre enfance? Les deux an-« nées que vous avez passées avec moi avant vo-« tre mariage, n'ont-elles pas été employées de ma « part à prévenir vos désirs? aucune fille a-t-elle été « plus chérie de sa mère, plus aimée? » « Ma mère,» répondait Sophie, « tout n'est pas exact, dans la « récapitulation de mes bonheurs; il y a des cho-« ses vraies; mais, que sont les joies d'un enfant « de huit ans, qui est content s'il a du bonbon « et des caresses? Mon seul bien-être tenait, plus « tard, à la crainte que j'avais d'un mari, que je ne « pourrais aimer; et comment aurais-je pu être « heureuse? Vous n'étiez pas tout dans la maison; « n'y étais-je pas dans une gêne éternelle, dans « l'ennui de tout, dans la peur de mon père? Vous « dites que les dix-huit premiers mois de mon ma-« riage j'ai été très-contente, et que *je m'en suis « expliquée tant avec vous qu'avec mes amies*, *en « qui j'avais encore plus de confiance qu'en vous*; « il est vrai que j'avais désiré une autre vie; mariée,

présent, traitée comme elle le méritait; si l'emportement de la passion peut, non pas excuser, car il n'y a pas d'excuse possible, mais expliquer les outrages, d'ailleurs secrets, que lui prodigue Mirabeau, dans la correspondance de Vincennes, rien ne saurait rendre pardonnables, ni le cynique éditeur, Manuel, de les avoir laissé subsister, ni le biographe Peuchet, d'avoir, à son tour, insulté la vertueuse et malheureuse mère de Sophie, t. 1, p. 414.

« j'ai voulu me lier à ce que je nommais mes de« voirs, et me persuader que j'étais heureuse en le « faisant croire aux autres; mais, plus j'ai per« sisté dans cette idée, et plus le fardeau est devenu « lourd; l'année que je passai esclave et seule avec « le marquis, que vous nommez *mes dix-huit mois « de bonheur*, fut cruellement ennuyeuse et triste; « je n'avais pas un sou; j'étais querellée sans cesse « pour des affaires de ménage; je ne pouvais rece« voir ni visiter personne, toute ma vie se passait « à jouer au wist, partenaire avec le marquis; eh « bien! quoique je vécusse isolée, et qu'il ne me fût « permis ni de danser, ni presque de parler avec « personne, on parlait déjà de moi, et le marquis « se montrait de plus en plus tracassier et de plus « jaloux, sans savoir de qui ni de quoi (1). »

De telles circonstances domestiques, l'âge et la dévotion monacale du mari, la contrainte et l'ennui où vivait une jeune femme en qui le germe des passions avait sommeillé jusque-là, devait nécessairement lui rendre dangereuse la société habituelle d'un homme qui, à défaut des agrémens de la figure, réunissait toutes les séductions de la jeunesse, de l'esprit et du malheur. Aussi la candeur et la sensibilité de Sophie la livraient sans défense à un sentiment qui l'énivrait à son

(1) Lettre inédite de Sophie à sa mère, du 18 juillet 1777.

insu, et qui s'exaltait chaque jour davantage.

Mirabeau, quoique bien plus expérimenté, n'était pas moins exposé qu'elle. « J'étais très-malheureux et le malheur double la sensibilité ; on « me témoignait de l'intérêt, on me développait « tous les charmes qui peuvent me séduire fortement, ceux d'une âme généreuse, et d'un esprit « agréable ; je cherchais un consolateur, et quel « consolateur plus délicieux que l'amour? Jusque « là je n'avais connu qu'un commerce de galanterie qui n'est point l'amour, qui n'est que le « mensonge de l'amour ; oh! la froide passion auprès de celle qui commençait à m'embraser! « J'ai les qualités et les défauts de mon tempérament; s'il me rend excessivement vif, et même « fougueux, il forme le cœur de feu qui alimente « mon inexprimable tendresse (1), il me fait brûler « de cette sensibilité précieuse et fatale, qui est la « source des belles imaginations, des impressions « profondes, des grands talens, des grands succès, « mais trop souvent des grandes fautes, et des « grands malheurs (2). Ce n'était plus cette forte « invitation de la nature, fondée sur les délices attachées aux sens, qui m'entraînait; ce n'était pas « même le désir de plaire à un juge d'un goût ex-

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 357.
(2) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 19 avril 1779.

« quis qui m'excitait: je sentais trop pour avoir « de l'amour-propre; la convenance, l'uniformité « des goûts, le besoin d'une société intime, d'une « confidente que l'on maîtrise presque toujours « plus qu'on n'en est maîtrisé, n'entraient presque « point dans mes vues; de plus puissans attraits « avaient remué mon cœur; je trouvais une fem-« me qui, bien différente de moi, a toutes les ver-« tus de son tempérament, et aucun de ses dé-« fauts; elle est douce, et n'est ni tiède ni non-« chalante, comme tous les caractères doux; elle « est sensible, et n'est point facile; elle est bien-« faisante, et sa bienfaisance n'exclut ni le discer-« nement ni la fermeté; hélas! toutes ses vertus « sont à elle, toutes ses fautes sont à moi.... Je la « trouvai cette femme adorable et toute aimante; « je l'étudiai dans toutes les circonstances, je l'étu-« diai trop profondément, je m'arrêtai trop à cette « contemplation délicieuse; je sus ce qu'était son « âme, cette âme formée des mains de la nature « dans un moment de magnificence; et elle réunit « les rayons épars de ma brûlante sensibilité [1]. »

Quelles que fussent les perfections que réunissait Sophie, « ses agrémens, sa fraîcheur, sa « physionomie fine, douce et voluptueuse, ses

[1] Lettres originales de Vincennes, t. 1, p. 357, 358, 359, et t. 2, p. 75 et 76.

« saillies si heureuses et si naturelles qui sortent « comme un éclair, et frappent d'autant mieux « qu'elles sont plus imprévues, ses discours qui « allaient jusqu'à l'âme ([1]). » Mirabeau, cependant, résistait aux excitations de son cœur et de ses sens. « Quand je réfléchissais, j'étais troublé ; « je craignais terriblement l'amour ([2]). Si c'est un « crime de n'avoir pu résister à une séduction si « puissante, ce ne fut pas le crime de ma volonté : « j'envisageai d'abord avec effroi le trouble inté- « rieur qui fermentait dans son sein; je m'efforçai « de résister à l'entraînement ([3]). »

Cette assertion, insérée dans un mémoire apologétique, adressé au marquis de Mirabeau par l'entremise de l'autorité, pourrait, par cela même, être contestée; mais nous l'appuyons d'une preuve irrécusable. Nous la trouvons dans un cahier des *Dialogues* dont Mirabeau parle si souvent dans ses lettres du donjon de Vincennes ([4]), et qu'il avait écrits pour se repaître, ainsi que Sophie, du souvenir des premiers jours de leurs liaisons, dont la paix et la liberté durèrent si peu de temps; à la

([1]) Lettres originales de Vincennes, t. 1, p. 357, 858, 469, — et t. 2, p. 75 et 76.

([2]) Même recueil, tome 1, page 123.

([3]) Même recueil, tome 1, page 359.

([4]) Même recueil, tome 1, page 44, 110, 116; tome 2, page 106; tome 3, page 154, 231, 2?8, tome 4, page 43?.

vérité, dès le commencement de juin 1775, il avait paru chez elle; mais il s'en était bientôt volontairement banni. Elle lui reproche, dans les Dialogues, d'avoir fui toute société *pendant plusieurs mois*, malgré les efforts multipliés de M. de Monnier pour le ramener chez lui; elle attribue cette résistance à des assiduités auprès d'une jeune *Belinde*, coquette assez subalterne; et Mirabeau, qui en convient, avoue qu'il a voulu se distraire et se défendre ainsi d'un attachement plus sérieux, et que ses soins envers Belinde sont très-indépendans du cœur, car ils se réduisent à des caprices de l'imagination, et à des suggestions de la nature.

Mirabeau ajoute : « Je tentai de me faire une « égide de mes devoirs; je vous demandai madame « de Mirabeau; je sentais que ce frein me devenait « nécessaire parce que le respect humain m'aurait « peut-être retenu (1). Je lui écrivis la lettre la « plus forte, la plus pressante, la plus étincelante « de l'éloquence du moment, de la chose, pour « l'engager à s'associer à mon sort, comme toutes « les lois divines et humaines le lui ordonnaient; « je reçus d'elle quelques lignes glacées, où l'on « m'insinuait avec douceur que j'étais fou... Vous « me refusâtes celle qui portait mon nom, et je

(1) Mémoire apologétique, du 1er mars 1778, aux Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 359.

« cédai à l'amour: ses philtres m'avaient enivré;
« je me livrai à ma tendresse par impuissance de
« m'y dérober [1]. »

Cette démarche prouvait assurément la bonne foi de Mirabeau et son désir de dompter « ce « cœur sensible et honnête, mais trop inflamma- « ble [2]. » Il était sauvé si son motif eût été compris. Ce fait ne peut pas justifier, sans doute, les égaremens qui le suivirent; mais, tout en condamnant Mirabeau, il faut le plaindre.

Un biographe Peuchet, a, l'on ne sait pourquoi, ni sur quel fondement, exprimé des doutes sur la vérité du récit, fait par Mirabeau, des tentatives qu'il multiplia pour se défendre contre une passion dont il pressentait l'emportement; et, selon son usage de ne jamais prouver, cet écrivain n'oppose que de simples conjectures à un fait qui, par cela seul qu'il est, sinon justificatif, du moins atténuant, devait, au contraire, être réputé vrai par un biographe de bonne foi; et ne pouvait être équitablement rejeté qu'en présence de preuves décisives.

Nous, qui n'avançons rien sans en avoir, nous allons établir péremptoirement que ce n'est pas à

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 367, et tome 3 page 391.

(2) *Ibid.*, tome 1, page 162.

la précipitation et à la témérité de Mirabeau qu'il faut attribuer l'acte insensé (nous aurons bientôt le droit de dire héroïque) qui troubla le reste de sa vie, et incrimine le plus sa mémoire; mais bien à l'égoïsme pusillanime de sa femme, à la dureté de son père, à l'insouciance de l'autorité, à l'abnégation désormais aveugle que les circonstances commandaient à l'infortuné.

Nous prouverons tout-à-l'heure la réalité des démarches qu'il fit auprès de ses chefs : nous transcrirons la lettre inédite qu'il écrivit au ministre pour demander du service militaire, afin de s'arracher à l'empire d'une passion qui n'était pas encore indomptable; afin de se séparer, pendant qu'il en était temps encore, d'une amie à laquelle il n'était pas, alors, obligé de se dévouer à tous risques, parce que le moment n'était pas venu où elle voulut tout jeter loin d'elle, réputation, état, rang, fortune, repos, bonheur, et où elle contraignit Mirabeau d'en accepter le total sacrifice.

Quant à présent, nous n'insisterons que sur les efforts infructueux qu'il fit auprès de sa famille. Malheureusement nous ne pouvons pas insérer ici la lettre d'adjuration désespérée qu'il écrivit à la comtesse de Mirabeau. Mais nous affirmons que madame du Saillant en avait le souvenir très-net; qu'elle fit à cette époque d'inutiles supplications pour déterminer sa belle-sœur a la

réunion devenue nécessaire; et qu'elle ne put pas même obtenir communication de la lettre, ainsi que le prouve ce que Mirabeau lui écrivait cinq ans plus tard: « Madame de Mirabeau n'a pas voulu « te montrer, et ne te montrera pas la lettre que « je lui ai écrite de Pontarlier, avant mon évasion, « avant même d'être enivré de tous les philtres de « l'amour. Je ne sais pas ce que l'on entend par « *un billet menaçant*; cette lettre avait huit pages, « ce n'est pas là un billet. Si je dois, à mon der- « nier jour, comparaître devant la raison sublime « qui préside à la nature, je lui dirai: Je suis cou- « vert d'énormes souillures, *et vous seul savez,* « *grand Dieu! si j'eusse été aussi coupable que je* « *l'ai été, si l'on eût répondu convenablement à* « *cette lettre!* (1) »

Nous trouvons une double confirmation du fait contesté dans les passages suivans de deux lettres: « Au surplus, ton fils avait instamment demandé « sa femme; elle n'avait pas voulu l'aller joindre; « cela diminue ses torts vis-à-vis d'elle (2). Dans « les temps de mœurs, une femme pénétrée de son

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 25 octobre 1780. Voir aussi la correspondance de Vincennes, tome 3, page 356. Nous publierons le *fac simile* de ce fragment.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 décembre 1782.

la lettre que je lui ai écrite de
de tous les plaisirs de l'amour - je
cette lettre avait huit pages ; le
m. devant [illegible] la raison
ert d'énormes souillures ; mais j'ai
aussi coupable que je l'étais

« devoir aurait accepté d'être prisonnière avec lui « jusqu'au bout, et l'aurait fait; je ne saurais même « bien décider si le parti le plus habile pour cette « jeune femme, très-exposée au futur, n'aurait pas « été de le lier par un bienfait éclatant, de manière « à l'écraser à la moindre plainte ([1]). »

Nous ajoutons enfin que si le fait n'avait pas été vrai, Mirabeau ne se serait pas aventuré à l'énoncer plus tard dans ses énergiques plaidoiries, prononcées devant le parlement de Provence ([2]), lors du bruyant procès où l'animosité des adversaires n'aurait pas manqué de lui opposer, s'ils l'avaient pu, un de ces démentis dont ils n'étaient pas moins prodigues que d'injures et de calomnies.

La fatale intimité de Mirabeau et de Sophie ne tarda pas à se resserrer de plus en plus; le hasard devait en hâter le dénouement.

Sophie avait, dès long-temps, contracté une liaison étroite avec une jeune femme dont la correspondance du donjon de Vincennes fait plusieurs fois mention sous les noms de *Julie*, *Saint-B.* et *Saint-Belin* ([3]). Celle-ci avait inspiré une vive passion à

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 juin 1779.

([2]) Voir, notamment, la page 35 des *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.* (Aix. A. Adibert, 1783.)

([3]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, 29, 30, 37, 64; tome 2, page 241. Madame de Saint-Belin était chanoinesse de Salles, à Viteaux, en Bourgogne.

un gentilhomme du pays ([1]). Une certaine conformité de position, le besoin réciproque de confidence et d'assistance, unirent encore davantage les deux amies; elles se rendirent de mutuels services, elles correspondirent, l'une par l'autre, avec leurs amans. Bientôt, cependant, quelques nuages s'élevèrent entre elles: par l'effet, soit d'une jalousie d'amitié, soit du dépit d'avoir échoué dans quelques essais de coquetterie, Julie essaya de brouiller Sophie avec Mirabeau; Sophie le défendit énergiquement; une rupture s'ensuivit, et nous cédons au désir d'en consigner ici l'explication sommaire, parce qu'elle prouve d'une manière intéressante la confiance généreuse et le tendre dévouement de madame de Monnier.

« Ma conduite, monsieur, a dû vous paraître « singulière; mais comme je fais cas de l'estime « que vous m'avez accordée, je la veux conserver « en la justifiant; vous le savez, on n'aime guère « de femme à femme comme j'ai aimé Julie; mais « un sentiment n'en détruit pas un autre. Sur je « ne sais quels propos de commère, Madame de « Saint-Belin m'écrit une lettre remplie d'invectives « contre Gabriel; elle m'assure même *qu'elle le « méprise*. Eh bien! monsieur, qui méprise Ga-

([1]) M. de Grandchamps, lieutenant d'artillerie au régiment d'Auxonne.

« briel doit mépriser Sophie, puisqu'elle l'aime. « Je lui répondis donc que mon amant et moi « n'avions besoin que du suffrage l'un de l'autre; « que je refusais la connaissance de ce qu'elle nom- « mait *ses atrocités;* elle me récrivit et me dit des « choses que l'animosité même d'un ennemi n'au- « rait pas inventées. Elle connaissait cependant « mon cœur, et mon amour; mais non, elle ne le « connaissait pas; celui même qui l'inspire n'en « connaît qu'une partie. Je fus encore plus outrée « de cette seconde lettre que de la première; je lui « renvoyai son portrait qui m'avait été si cher. Je « lui annonçai que je ne lui écrirais plus; ne pen- « sez point nous raccommoder, ce serait inutile: « dites-le-lui bien, et que c'est à moi de venger « Gabriel [1]. »

Il est permis de croire, d'après la date de cette lettre, et d'après l'exaltation du sentiment qui s'y manifeste, que, l'intention de *venger Gabriel* contribua au dénouement qui, dix jours après cette lettre, le 13 décembre 1775, termina les hésitations et résistances de Sophie, et auquel Mirabeau fait de fréquentes allusions, après en avoir consigné l'évènement dans une note spéciale [2].

[1] Lettre inédite de Sophie à M. de Grandchamps, du 3 décembre 1775.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 4, page 351.

M. de Monnier, expérimenté, car il avait soixante-quinze ans, et amoureux malgré son âge, avait dû remarquer les assiduités de Mirabeau, et en pressentir les suites naturelles; nous n'irons assurément pas jusqu'à répéter les conjectures multipliées dans la correspondance de Vincennes, sur les causes, supposées honteuses, et même odieuses, du silence qu'il garda long-temps; mais il est certain qu'il ne laissa échapper spontanément aucune marque de sa jalousie, autrefois signalée sans motifs, comme nous l'avons vu; toutefois sa confiance réelle ou apparente fut bientôt mise à l'épreuve par des avertissemens et des délations venus de toutes parts.

Mirabeau en accuse surtout M. de Saint-Mauris, auquel il reproche d'avoir eu sur Sophie des prétentions personnelles, qui furent sèchement repoussées. « Je n'avais guère que quarante ou quarante-cinq ans de moins que M. de Saint-Mauris, « et, si j'étais presqu'aussi laid que lui, j'étais, du « moins, plus honnête homme ([1]). Il démêla bientôt « l'intelligence qui était entre madame de Monnier et moi; ses regards courroucés m'annoncèrent son ressentiment; et bientôt ses épigrammes l'exhalèrent; il chercha à exciter contre Ma-

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 356.

« dame de Monnier les rumeurs de la ville, et le « zèle des prêtres, et autres écrivains de lettres « anonymes [1]. »

Nous verrons bientôt la haine de ces ennemis secondée par d'autres persécuteurs, dans lesquels Sophie aurait dû trouver ses protecteurs naturels. M. de Saint-Mauris ne s'en tint pas là ; dès la fin de décembre, il avait pris la détermination de resserrer la captivité de Mirabeau ; il avait saisi deux prétextes : l'un était l'introduction annoncée d'un ballot d'exemplaires de l'*Essai sur le despotisme*, imprimé à Neufchâtel; l'autre était la découverte d'un *billet à ordre*, souscrit par Mirabeau, que l'avarice paternelle avait réduit à une pension de 1200 francs, et qui avait dû emprunter, tant pour remplacer ses légers habits de Provence, par des vêtemens assortis à la température du château de Joux, que pour subvenir à d'autres frais. « Il « (M. de Saint-Mauris) savait fort bien que je ne « pouvais pas vivre ici avec cent francs par mois, « voyageant, courant le pays pour des travaux que « lui-même avait demandés, souvent obligé d'a- « cheter des livres [2]. »

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 361.

(2) Lettre de Mirabeau à son père, du 18 janvier 1776, insérée *au deuxième Mémoire à consulter*, pour l'appel de la sentence de Pontarlier, pièces justificatives, page 4.

Ce second prétexte d'une persécution, dont les conséquences furent si terribles, aurait pu facilement être enlevé à la haine de M. de Saint-Mauris, sans l'espèce de fatalité qui devait conduire les deux amans à leur perte. « Je parcourais l'autre jour « ton mémoire (1) et je voyais que cette dette qui a « commencé nos malheurs à Pontarlier, était bien « aisée à apaiser; tu n'avais qu'à rendre les lettres « de change à Fauche(2); et j'aurais payé le surplus « et tes autres dettes ; c'était si peu de chose. « Je ne me pardonne pas de n'y avoir pas songé « dans le temps, mais c'est que tu ne peux pas « prendre sur toi la moindre demande, même « à moi ; et que je pousse si loin la même « sottise, que j'ai tout autant de peine et de « honte à offrir qu'à demander; cela va chez moi « jusqu'à n'oser demander des services, et même « payer les gens, quand ce ne sont pas de grosses « sommes, ou quand ce sont des gens bien mis, « ou de ma connaissance (3). »

Nous ne faisons cette citation que parce qu'on a imprimé vingt fois que l'enlèvement de madame de Monnier avait été l'occasion *d'une spoliation immense*, assertion aussi mensongère qu'odieuse, et

(1) Le Mémoire du 1er mars 1778, que nous citons si souvent.
(2) Libraire de Neufchâtel.
(3) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 20 juin 1780.

sur laquelle nous reviendrons quand il en sera temps.

Les deux prétextes saisis par M. de Saint-Mauris étaient fort insignifians, en réalité. Quant à l'*Essai sur le despotisme*, l'ordre, ou plutôt l'avertissement du lieutenant-général de police Albert, n'avait pas même nommé Mirabeau [1]. Quant au billet, souscrit, irrégulièrement, sans doute, dans les liens d'une lettre de cachet, il n'était pas à échéance, et Mirabeau avait dans le produit prochain d'un travail achevé des moyens assurés de paiement.

Néanmoins, il reçoit de M. de Saint-Mauris l'ordre de rentrer au fort de Joux [2]. « J'obéirai, ré-« pond Mirabeau, et cependant mon père, voici sa « lettre, attendait de votre complaisance, une per-« mission de rester à Pontarlier, bien qu'il ne pût « l'avoir du ministre [3]. » Le commandant est inflexible, il écrit dans les termes les plus violens [4]

[1] Lettre inédite de la marquise de Mirabeau à son fils, et à M. Michaud, procureur du roi à Pontarlier, du 17 décembre 1776.

[2] Lettre de Mirabeau à M. de Saint-Mauris, du 30 décembre 1776. — Voir le même *Mémoire à consulter*, pièces justificatives, page 6.

[3] Même lettre de Mirabeau à M. de Saint-Mauris, du 30 décembre 1776. — Voir le même *Mémoire à consulter*, pièces justificatives, page 7.

[4] Lettre inédite de Michaud à la marquise de Mirabeau.

au père, non moins inexorable, dont la réponse vient vite autoriser de nouvelles rigueurs. Mirabeau, au désespoir, s'évade (¹), et prévoyant son sort, fait en ces termes, le 16 janvier 1776, ses adieux à M. de Saint-Mauris. « Je me soustrais à une « autorité qui, devenue tyrannique, m'a tendu « plus de piéges que je n'en eusse jamais craint « d'un galant homme. Peut-être quelques remords « s'élèveront dans votre cœur, en pensant que vous « avez fait tout ce qui était en vous pour perdre « un jeune homme d'espérance, et à qui vous ne « pouvez rien reprocher; car enfin, que vous im- « portait une lettre de change que je ne dois point, « tant qu'elle n'est point à son échéance? Arti- « culez, si vous le pouvez, un autre sujet de mé- « contentement; et si vous ne le pouvez pas, con- « venez que c'est une perfidie d'avoir irrité mon « père contre moi, jusqu'au point de me rendre « près de lui toute réconciliation impraticable, « d'avoir demandé ma translation, etc., toujours

du 34 décembre 1776.—Voir aussi deuxième Mémoire à consulter, pièces justificatives, page 7.

(¹) Nous trouvons, dans *le premier Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, page* 3 *de l'édition in*-12, une circonstance qui n'est indiquée nulle part ailleurs : « Je m'évadai au sortir d'un bal dont j'é- « tais l'objet, car M. de Monnier avait voulu que sa femme me « le donnât à l'occasion de la royauté de la fève. » Le même fait est répété dans le deuxième Mémoire, page 118.

« avec l'air serein, en me serrant la main et en « m'embrassant. Ah! si mon séjour dans ce pays-ci « déplaisait à votre vanité, si vous m'imputiez les « dédains d'une femme respectable que vous avez « odieusement déchirée, parce que vous n'avez pu « la séduire, deviez-vous vous livrer à de tels mo- « tifs, lorsqu'il était question de sauver un gentil- « homme, un homme, un infortuné? Vous aviez « une manière honnête de vous défaire de moi, « c'était de me réconcilier avec mon père, et tel « était votre devoir. Il vous est impossible de ré- « parer le mal que vous m'avez fait; mais vous « pourriez ne pas l'aggraver, en n'écrivant pas des « faussetés au ministre; faites ce que vous voudrez, » au fond de votre conscience vous êtes autant « confondu qu'irrité par ma franchise; mais je paie » bien cher le pouvoir de vous écrire ainsi (1). »

Remarquons, en passant, que ce reproche direct, que cette lettre écrite à M. de Saint-Mauris lui-même, envoyée aussi en copie au marquis de Monnier (2), attache à l'ignoble cause des persécutions du commandant-rival, une certitude qui ne pouvait résulter du seul mémoire justificatif que Mirabeau adressait à son père deux ans plus

(1) *Deuxième Mémoire à consulter* sur l'appel de la sentence de Pontarlier, p. 42, et pièces justificatives, p. 1re.

(2) Même Mémoire, voir à la suite les pièces justificatives page 1re.

tard, en l'absence et à l'insu de M. de Saint-Mauris ([1]). Observons aussi que, dès ce moment même, une autre copie transmettant au marquis de Mirabeau ces explications atténuantes des torts de son fils, devait le mettre en garde contre l'exagération des rapports haineux, contre le danger des mesures de rigueur outrée; et que si, à défaut de tendresse, il avait été envers son fils ce qu'il était envers tout autre, c'est-à-dire prudent et juste, il aurait, par des moyens doux, par une prompte transfération, préservé Mirabeau des conséquences de l'égarement, peu après irréparable, où il était précipité, non moins par la fatalité des circonstances que par la fougue de ses passions.

Après une pareille déclaration adressée à M. de Saint-Mauris, « à un homme intraitable, à un rival irrité ([2]), « Mirabeau ne pouvait pas rentrer au fort de Joux ; il écrivait à sa mère : « J'apprends, par « des amis de Pontarlier, que mon père, qui avait « appris à M. de Saint-Mauris mon retour au châ- « teau de Joux, l'avait prié de me mettre *dans une* « *prison saine et sèche, mais bien verrouillée, bien* « *grillée* ([3]), *et surtout de ne me laisser écrire ni* « *parler à qui que ce soit au monde.* En consé-

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 355 — 361 — 364.

([2]) Mêmes lettres, t, 1, p. 366.

([3]) Voir sur le même fait, la p. 383 du même vol.

« quence des avis de mon père, M. de Saint-
« Mauris m'avait fait préparer *la tour de Gram-*
« *mont*, cachot renommé pour son aspect hideux,
« et ses horribles incommodités (¹). Juste ciel! se
« pourrait-il qu'on eût pensé à me remettre sous
« la garde de ce vil Saint-Mauris, qui est si claire-
« ment et si opiniâtrement acharné à ma perte, de
« ce perfide, qui jurait ses grands dieux qu'il ne
« ferait auprès du ministre aucune démarche qui
« pût m'être défavorable! de ce monstre qui jette
« sur moi les regards d'un vautour qui attend un
« cadavre (²)! »

Ces expressions étaient sans doute énergiques; mais, pour apprécier mieux encore l'horreur que la tyrannie de Saint-Mauris inspirait à Mirabeau, qu'on lise la lettre que celui-ci écrivait au ministre (³) deux mois après :

« Puisque vous ne m'avez trouvé digne d'au-
« cune indulgence, je réclame de vous, à présent,
« le seul mouvement d'humanité qui fait voler au
« secours d'un homme qui se noie. On m'avertit
« de Paris que je vais retourner à Joux, sous les
« ordres de M. de Saint-Mauris; je vous demande
« la grâce d'ordonner que *j'y sois mis aux fers*: c'est

(¹) Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 31 mars 1776.

(²) Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 26 février 1776.

(³) L'immortel Malesherbes.

« me sauver du plus grand des malheurs; c'est « sauver un homme que jamais je ne pourrai re- « connaître pour le représentant de mon souve- « rain, parce qu'il est, à mes yeux, le plus vil « et le plus méprisable des mortels. Je me per- « drais donc, Monsieur, et je l'entraînerais dans « ma perte, si l'on me laissait l'usage de mes bras. « Les fers ne m'humilieront pas. Je suis mon « premier juge, et le seul que je ne puisse récuser: « Plus d'une famille, plus d'un citoyen sont inté- « ressés à ce que je ne retourne pas dans les lieux « que vous me destinez pour prison! Daignez « penser que celui qui fait au ministre du roi les « aveux que j'ai l'honneur de vous adresser, est « un homme qui ne redoute que sa propre con- « science » (1).

Après avoir lu cette terrible déclaration, s'étonnera-t-on que Mirabeau se fût, dès le 16 janvier, évadé du fort de Joux? Son premier mouvement l'avait poussé en Suisse (2), mais la réflexion, et, il faut en convenir, la passion, le ramenèrent bientôt à Pontarlier. Du reste, il avoue hautement, plus tard, ce second motif. « Je me décidai à me

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Malesherbes, du 4 mai 1776.

(2) *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier,* p. 4 de l'édition in-8°; *second Mémoire*, p. 49.

« cacher à Pontarlier, pour rester auprès de ma-« dame de Monnier; je me vouai à la vie la plus « triste, et, en même temps, la plus périlleuse, « pour ne pas quitter mon amie; si je ne l'eusse « point aimée tendrement, qui me retenait? Dix-« huit mois de prison avait lassé ma patience, j'é-« tais sur la frontière, certain de trouver dans les « pays étrangers, pourvu que j'y allasse seul, des « avantages que ma jeunesse, ma naissance, et mon « épée pouvaient me procurer; j'aurais laissé gron-« der loin de moi la foudre, sans craindre qu'elle « m'atteignît, et je serais revenu dans ma patrie, « quand j'aurais eu le droit de regarder mes fautes « précédentes comme expiées; je vis tout cela, je « le vis inutilement; le bon sens, l'esprit même « que montre un homme dans le raisonnement, « est une très-mauvaise caution de la sagesse de sa « conduite; l'entendement fait voir les choses; « mais la passion dominante se joint à l'entende-« ment pour faire agir, et a toujours plus de force « que son associé. Je restai donc; mais si je restai, « ce fut un sacrifice que j'offris tout entier à l'a-« mour; et, je le repète, de telles fautes donnent « bien des droits à l'indulgence et à la pitié des « cœurs sensibles (1).

Il dit ailleurs : « Hélas! j'entends bien toute la lo-

(1) Lettres originales de Vincennes, t. 1, p. 369, 370.

« gique et toute la morale que tu me fais à ton aise, « en l'absence de la passion qui me dévorait, que tu « n'a pas ressentie, que tu ne connais pas! mais, « songe donc que mon bonheur commençait à « peine, lorsque des cruels me l'arrachèrent. Com- « prends, si tu peux, ce qu'est ton frère; et de- « mande toi si, dans l'ivresse d'un premier amour, « quinze jours d'une possession si délicieuse, mais « si furtive et si contrariée, pouvaient suffire à « mon cœur et à mes sens également insatia- « bles (1)! »

Quel que fut l'enivrement de la passion, Mirabeau savait encore s'en défendre jusqu'à un certain point, puisqu'il avait la force de faire de sérieuses tentatives pour s'y soustraire.

Nous en avons la preuve dans la lettre que voici, écrite la veille même de son évasion, au ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain (2).

« Votre réputation m'inspire la confiance de me « mettre sous votre protection, et votre place m'en « impose le devoir et la nécessité. »

« Je suis depuis plus de dix-huit mois détenu « dans des forts, pour une affaire, dans laquelle je

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 septembre 1780.

(2) Il quitta le ministère en septembre 1777, et mourut en 1778.

« me suis conduit comme le devait un homme « d'honneur; cette affaire était en justice réglée ([1]). « Des ordres m'ont privé de ma liberté, dans un « temps où il était facile de les surprendre. »

« J'appartiens au roi comme sujet, comme gen- « tilhomme, et comme officier; je suis Français. Je « m'appelle Mirabeau, et je suis capitaine de dra- « gons. »

« J'ai patienté long-temps, mon cœur répugnait « à lutter contre un père, et la réputation dont jouit « le mien m'effrayait : d'ailleurs, on me faisait tou- « jours espérer le changement de mon sort. »

« Au moment de le voir cruellement agravé, je « me suis soustrait à la persécution; les détails de « mes plaintes ne sauraient entrer dans une lettre, « et ce serait abuser de votre patience que de les « y insérer. »

« Je ne demande que d'être admis à me laver des « imputations dont on pourra me noircir: j'avoue- « rai mes torts, et je vous démontrerai qu'on les « a tous exagérés, et qu'aucun n'a dû faire mal au- « gurer d'un jeune homme dont personne n'a con- « testé l'honneur et l'intelligence, et qui n'a à se « reprocher que d'avoir mangé plus d'argent qu'il « ne devait pour sa tranquillité ».

([1]) Le prétexte, comme le savent nos lecteurs, était l'affaire Villeneuve-Moans.

« M. le baron de Vioménil, M. le vicomte d'Ha-« rembure m'ont vu en Corse où j'ai servi sous leurs « ordres : vous savez mieux qu'un autre que cette « guerre de détachement est propre à montrer ce « que peut valoir un jeune officier, daignez les in-« terroger sur mon compte. »

« Je demande à servir le roi, sous ses drapeaux, « dans mon grade, sous les chefs que vous me nom-« merez; et je souscris aveuglément au jugement « qu'ils porteront de moi. Mettez-moi à l'épreuve, « et ne me jugez qne par vous; j'ose vous conju-« rer que le nom et la réputation de mon père ré-« veillent votre équité, loin de vous inspirer pour « moi une prévention défavorable..... »

« Je n'ai point fui chez l'étranger, et je ne quitte-« rai ma patrie que quand j'y serai absolument forcé, « mais permettez que je cèle quelques momens « ma retraite, et que j'attende vos ordres à l'abri de « ceux que pourrait obtenir mon père; daignez « penser que pour un cœur tel que le vôtre, le sort « d'un citoyen, qu'il s'agit de sauver ou de perdre, « n'est pas tout à fait indigne de votre attention; « comme ministre du roi, veuillez vous rappeler ce « qu'un homme de votre ordre, déjà avancé au ser-« vice, et peut-être susceptible d'être utile, doit es-« pérer de vos bontés. Je vous supplie d'adresser « vos ordres à la marquise de Mirabeau, ma mère,

« aux dames de la Trinité, faubourg Saint-Antoine « à Paris [1]. »

Après avoir vainement attendu pendant quelque temps, sans obtenir aucun résultat, Mirabeau continua d'adresser à son père des supplications toujours inutiles. Celui-ci reçut aussi des lettres pressantes d'un homme habile et sage qui remplissait les fonctions du procureur du roi à Pontarlier [2], et qui aimait tendrement Mirabeau. On va juger des dispositions du marquis par sa réponse.

« Je reçois la lettre que vous avez bien voulu « m'écrire en date du 23 courant. Je ne puis que « vous être obligé du motif qui vous a fait prendre « cette peine, et vous répondre avec la franchise « qu'inspire ce sentiment.

« Selon ce que je puis penser des choses et des « hommes, si celui auquel vous voulez bien vous « intéresser pouvait passer dans quelque pays, où

(1) Lettre inédite de Mirabeau au comte de Saint-Germain, du 15 janvier 1776.

(2) Michaud. (Voir *Lettres de Vincennes*, t. 1, p. 370.) Quand, en février 1782, Mirabeau se présenta pour vider sa contumace, ce digne magistrat s'abstint, pour cause de parenté avec M. de Monnier. On verra plus tard que ce scrupule ne fut pas imité par d'autres magistrats, notamment par le substitut Sombarde, parent au même degré. Mirabeau écrivait plus tard : « Il (Michaud) s'est d'autant « plus hâté de s'abstenir, qu'il m'aime plus tendrement. » (*Troisième Mémoire à consulter*, etc., p. 8.)

« il ne se traînât pas lui-même, vous lui auriez fait « grand tort de l'en empêcher. Je n'en connais au« cun aujourd'hui qui lui soit plus étranger que « la France. Chargé d'un décret lancé par la justice « dans son pays, poursuivi par une foule de créan« ciers porteurs d'engagemens par corps, aux« quels il est hors d'état de satisfaire ; réfractaire à « deux ordres du roi successifs, qui subsistent « encore (et vous savez quelle est la loi du royau« me sur ce dernier point) [1], sa patrie n'est pas,

[1] C'était des ordres d'exil ; et le marquis, aveuglé par son animosité, oubliait ce qu'il avait écrit lui-même, sur de pareils ordres, non seulement dans ses ouvrages, que nous ne citons point parce qu'ils sont imprimés, mais encore dans ses *Mémoires domestiques,* destinés à l'instruction de sa famille, et dans plusieurs lettres adressées à son frère.

Nous ne rapporterons que deux fragmens de ces Mémoires.

Dans le premier, il est question de la demande que son régisseur de Provence lui avait faite, en 1756, de lettres de cachet, pour réprimer des vassaux turbulens et séditieux.

« Il m'avait engagé à demander des lettres de cachet, pour « l'emprisonnement de ces deux drôles. C'est ce que je ne « ferai plus, et je m'en repents, quoique ma demande « n'ait eu aucun effet. Il y a des tribunaux réglés pour « tout. Ils ont leurs défectuosités, sans doute ; mais nous « sommes faits pour les souffrir, et non pour employer les « moyens que la Providence nous a départis, de plus qu'aux « autres, à intervertir l'ordre de la justice. Je ne le ferai « plus ; et je recommande à ceux qui me succèderont, s'ils « ont la patience de lire ceci, de ne le jamais faire, quel« que plausibles que puissent être leurs raisons particu« lière, selon les cas, car c'est un grand abus pour les con-

« je crois, un pays d'assurance pour lui. A l'égard « des protestations dont vous voulez bien vous dire « le truchement, je n'en aurais pas abusé, quand

« séquences. » (*Mémoires domestiques inédits du marquis de Mirabeau.*)

Quant aux lettres du marquis à son frère, en voici un seul extrait. Lorsque après sa passagère détention à Vincennes, le marquis eut à subir un exil de quelques semaines, seulement, dans sa terre de Bignon, au milieu de sa famille, et à portée de Paris, il s'irritait de cette mesure, et il s'exprimait ainsi : « Selon mes principes, l'ordre de « sortir de tel ou tel lieu, ne met pas le sujet dans le cas « d'oppression : mais l'exil dans tel lieu est une prison « dont on se sauve sans crime. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 11 février 1761.) « Je signifierai à « M. de Saint-Florentin, que je demande qu'on me fasse « mon procès dans les formes, et qu'on me laisse libre d'u-« ser du droit naturel, et d'en remplir le devoir, avertis-« sant en outre que je serais obligé de le demander publi-« quement, supposé qu'on continue à faire la sourde oreille.» (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 6 février 1761.) « J'avertis aussi que j'ai pris telles mesures qu'il « est impossible à l'autorité d'empêcher que la pureté de « mes motifs ne soit connue, et qu'à cela ne succédât la « demande que mon procès me fût fait dans les règles ; « qu'alors il est contre l'usage et la justice de tout pays « barbare ou civilisé, qu'un homme soit condamné sans « être interrogé, confronté, etc. ; et que je le suppliais « d'opter entre l'alternative d'anéantir ou du moins d'expa-« trier la personne et la famille d'un homme que l'Europe « a décoré du titre *d'Ami des hommes*, ou de lui laisser rem-« plir un devoir de droit naturel. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 12 février 1761.)

« je les aurais cru de lui, et sincères ; trop de « temps et d'occasions m'ont prouvé que mon sens « et le sien ne sauraient jamais être que deux. C'est « mener assez loin, et assez péniblement ce con- « traste de front, que de m'être chargé de cette tâche, « jusqu'à ce qu'il eût vingt-sept ans. Aujourd'hui « j'y renonce pleinement; c'est ainsi que je l'ai dit « au ministre, auquel un mémoire injurieux et « qui, comme de droit, me prend à partie, était « adressé, avant que votre lettre me parvînt. J'ai « répondu à toute question, que je ne voulais rien « désormais; que je me démettais d'un soin infruc- « tueux, ne conservant que celui de ma famille, et « qu'enfin je ne me mêlais plus aucunement de « lui (1). Croyez, monsieur, que, quand un homme « éprouvé par l'âge et les chagrins et d'un caractère « tel que la jeunesse, qui lui est le plus étrangère, le « prend pour arbitre, que quand cet homme, dis- « je, prend un tel parti, il faut qu'il ait des rai- « sons bien réelles, et bien suivies. Au reste, mon « dessein n'est pas de lui ôter le peu de bien qui « lui reste, en fait d'amis. Loin de lui vouloir du « mal, je le soulage d'un persécuteur. Je n'ai point « de satisfactions à lui demander, moins encore « de réconciliation à faire. Ce terme, qui va peu « du père au fils, moins encore de l'honnêteté au

(1) On verra bientôt s'il persista dans cette détermination.

« vice, et qui n'est pas, je crois, synonyme à celui « de miséricorde, ce terme, dis-je, n'est pas de mon « vocabulaire. Je souhaite qu'il soit un jour beau- « coup du sien. Au reste, quand on saura le lieu « où il sera fixé, on lui fera tenir régulièrement les « cent francs par mois que la justice lui a attri- « bués sur ses revenus. Il pouvait, à la vérité, avoir « à chaque mois le revenu de son année, et c'était « son état. Mais il lui a plu de livrer le tout à la dis- « pute des hommes; et, dans ce temps même, où « l'on comptait donner un arrangement quelconque « à ses affaires, il lui plaît de tout renverser [1]. »

Une pareille lettre ne pouvait ni persuader la la raison, ni refroidir le zèle de Michaud. Aussi ne la laissa-t-il pas sans réponse, et nous rapportons celle qu'il fit immédiatement.

« J'espère que vous ne regarderez pas comme « une importunité les nouvelles supplications que « que j'ai l'honneur de vous adresser; j'ai trop de « respect pour vous, trop de confiance en votre sen- « sibilité, et trop de zèle pour un devoir qui m'est « imposé par l'amitié, pour regarder la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire comme « votre dernier mot : permettez que j'en discute « avec vous les diverses raisons.

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau au procureur du roi, Michaud, du 31 janvier 1776.

« Certainement, il n'est pour M. votre fils qu'un « danger, c'est d'avoir aliéné votre cœur sans re- « tour.

« Le décret dont il est chargé, par suite de la « plainte de M. le baron de Moans, n'est absolu- « ment rien. Je me garderais bien d'oser vous don- « ner mes opinions en fait de procédés, et je suis « sûr que ceux de M. votre fils, à cet égard, ne sont « pas un tort dans votre esprit; mais les formes « judiciaires sont mon métier, et je vous proteste « que rien n'est plus ridicule et plus inique que ce « décret, qui tombera à l'instant que vous daigne- « rez réclamer contre.

« Les créanciers de M. votre fils ne sont pas « non plus ce qui m'inquiète pour lui. Vous « êtes son curateur; et, quelqu'embrouillées que « puissent être ses affaires, votre prudence et votre « habilité en viendront à bout.

« Les ordres du roi ne seront jamais accordés « contre M. le comte de Mirabeau qu'à votre solli- « citation. Vous me permettrez de vous repré- « senter, à cet égard, que, dans l'occasion présente, « monsieur votre fils ne peut être regardé comme « *réfractaire* à ces ordres; un prisonnier est sous « une garde, sa détention n'est pas volontaire; et, « s'il recouvre sa liberté, il ne *désobéit* point, il « use des moyens que lui suggère son adresse. Ce « n'était pas à lui à se garder. D'ailleurs, votre con-

« sidération personnelle vous donne tant de crédit « que vous arrangeriez avec les ministres une « affaire encore plus dangereuse.

« Il n'y a donc que votre courroux qui soit un « véritable malheur pour M. votre fils, et s'il peut « vous fléchir, la carrière lui est encore ouverte; « j'ai été étrangement surpris de ce que vous me « marquez au sujet *d'un Mémoire* adressé au mi- « nistre par M. le comte, dans lequel *vous* « *êtes pris à partie*. J'ai été sur-le-champ trouver « M. votre fils qui m'a montré la copie d'une lettre « qu'il avait écrite à M. le comte de Saint-Germain, « et il m'a juré que c'était la seule.

« Je suis très loin d'approuver cette lettre, qui « est évidemment le fruit d'un premier mouve- « ment, et d'une vive inquiétude. Mais permettez- « moi de vous représenter que cette lettre ne ren- « ferme aucune *inculpation* contre vous, aucun « manque de respect, aucune demande qui res- « semble *à une prise à partie*. M. le comte propose « de se laver des imputations dont on pourrait le « noircir; il aurait beaucoup mieux fait, sans « doute, de ne les pas prévoir, et de réclamer « l'intercession du ministre auprès de vous; mais « enfin, ce tort, qui est celui d'un jeune homme « auquel on avait exagéré votre mécontentement « et les projets de votre sévérité, n'a pas mérité sa « perte, et ne la lui attirera pas... Non, vous ne serez

« point insensible à la supplication d'un homme « qui n'a, dans ceci, d'autre interêt que celui de « vous plaire, et de soulager votre cœur du cha- « grin, qui sûrement l'oppresse : vous apercevrez « que ne pas sauver M. votre fils, en ce moment, « c'est le perdre, que ne point le relever, c'est le « précipiter, s'il n'a pas l'espoir de rentrer en « grâce auprès de vous, il fuira, et certainement « vous le regretterez.

« Daignez donc, Monsieur, vous livrer à toute « votre généreuse sensibilité, daignez pardonner, « oublier une lettre qui n'articule aucun fait, qui « est déjà expiée par un profond repentir, daignez « me donner vos derniers ordres [1]. »

Nous avons transcrit cette lettre si énergique et si simple à-la-fois, parce que nous voulions faire entendre de la bouche d'un tiers désintéressé, les apologies qu'on n'a encore lues que dans les défenses écrites par Mirabeau lui-même; du reste, l'argumentation du véridique Michaud était tellement pressante et démonstrative, qu'elle lui donnait, ainsi qu'à son infortuné client, le tort d'avoir trop raison; aussi le marquis, plus courroucé que jamais, ne répliqua-t-il pas. Le fils resta donc dans une douloureuse perplexité; flottant entre vingt projets aus-

[1] Lettre inédite du procureur du roi, Michaud, au marquis de Mirabeau, du 8 février 1776.

sitôt abandonnés que conçus, il consulta la marquise de Mirabeau sur une idée téméraire. « Si je croyais qu'en me tenant en repos, on m'y « laissera, je ne dirais mot, et chercherais les « moyens de vivre de mon travail; mais qui me « répondra que je ne serai pas arrêté? et, en « vérité, je suis las des prisons: d'un autre côté, « je répugne beaucoup à passer dans les pays « étrangers; c'est, pour ainsi dire, renoncer à sa « patrie, et donner sa démission, et je ne puis ni « ne veux ni l'un ni l'autre. J'imagine qu'un coup « de force, tel qu'un voyage subit à la cour, pour- « rait me faire grand bien, en me faisant con- « naître à M. de Saint-Germain, qu'un quart « d'heure de conversation séduirait plutôt que cent « lettres; mais il serait nécessaire de le pressentir « sur cette démarche, sans quoi il serait très-im- « prudent d'aller m'exposer, de gaîté de cœur, à « une nouvelle détention que je ne pourrais pas « finir à volonté comme celle-ci (1).»

Dissuadé par sa mère, Mirabeau essaya encore d'émouvoir le marquis: mais l'apologie trop franche et trop hardie de Michaud avait produit un effet irréparable. La réponse fut foudroyante; Mirabeau y faisait allusion, quand il écrivait, deux ans après au marquis: « Vos vues, vos intentions s'éclair-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, 10 février 1776.

« cissaient enfin; votre haine se montrait sans
« déguisement et sans détour; vous me repoussiez
« de votre sein, de ma famille, de ma patrie; vous
« vouliez dissoudre, autant qu'il était en vous, les
« liens naturels et sociaux qui m'attachaient à la
« France; l'anathême était formel, et d'autant plus
« terrible, que vous ne daigniez pas même vous
« irriter; des cachots et des chaînes auraient moins
« frappé mon imagination et navré mon cœur.....
« mon désespoir était était tel qu'il m'ôtait jusqu'à
« la faculté de penser. Je ne formai point de plan,
« je n'embrassai aucune résolution; il me restait
« une amie, une seule amie: mes pertes redoublées
« augmentaient infiniment le prix de ce trésor; je
« me livrai à tous les prestiges de l'amour, je
« m'étonnai moi-même de l'énergie de ma passion,
« mais je ne tins plus à la vie que par elle (1).»

Abrégeons le plus possible ce funeste épisode. On savait que Mirabeau était caché dans la petite ville de Pontarlier; on l'y poursuivit d'asile en asile, on renouvela auprès de M. de Monnier les dénonciations qu'il avait jusqu'alors écartées ou démenties. On l'irrita contre sa malheureuse et coupable épouse; elle se vit placée sous la surveillance de ses propres domestiques; elle eut à subir des humiliations de toutes sortes, des scènes vio-

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 371 et 372.

lentes, elle se retira dans sa famille, à Dijon, où elle arriva le 25 janvier 1776.

Les causes de son voyage y devaient apporter une vive affection, et devaient l'y placer dans une position difficile. M. de Ruffey était un homme dur, quoique très-vertueux; sa femme, dont une foule de lettres nous donnent une haute idée, était une mère tendre, mais de mœurs aussi rigides que pures. Leur amer et profond chagrin du passé s'accrut bientôt des inquiétudes que leur donnait l'avenir.

Mirabeau avait suivi de près Sophie. « J'étais dans « cette conjoncture où l'on ne peut plus faire que « des fautes [1]. Je sais qu'on a prétendu que, dès « lors, je voulais enlever madame de Monnier : en « effet, le moment, le lieu, et la circonstance au- « raient été bien choisis! Nous n'avions pas trente « louis entre nous deux; je ne pouvais douter que « je ne fusse veillé à l'œil; enfin, pour me prépa- « rer à ce grand projet, je l'aurais envoyée d'un « pays qui touche la Suisse, dans l'intérieur du « royaume, sous les yeux de sa mère et de sa fa- « mille [2]. »

« A peine fus-je arrivé à Dijon que madame de « Ruffey m'y découvrit, et me fit arrêter, en me dé-

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 375.
[2] *Ibid.*, tome 1, page 380.

« nonçant au grand-prévôt. A ce moment, toutes « mes idées se tournèrent vers les moyens d'éviter « un éclat qui pourrait achever de perdre madame « de Monnier dans l'esprit de son mari; les maniè- « res honnêtes du grand prévôt » (M. de Montherot), « homme considéré et estimé, me donnèrent « l'espoir de l'engager au silence [1]. Je le sollicitai « de prendre des mesures pour que mon aventure « fût ignorée; il m'entendit facilement, car ma- « dame de Ruffey n'avait pu se dispenser de moti- « ver sa dénonciation; il déguisa mon nom, donna « le change à ses subalternes; me laissa libre sur « ma parole, écrivit pour moi au ministre, alla « jusqu'à lui renvoyer ses premiers ordres, qui me « renvoyaient à Joux, s'efforça d'adoucir madame « de Ruffey qui poussait sa fille au désespoir [2]. »

D'un autre côté « je calmai le cœur et la tête de « ma pauvre amie; mais on resserre madame de « Monnier, on l'enferme chez elle, on lui enlève

[1] M. de Montherot, comme M. de Changey, comme M. Dallègre, comme le bailli d'Aulan, comme l'abbé Choquart, comme Sigrais, comme tous les supérieurs et gardiens de Mirabeau, sauf le seul Saint-Mauris, prenaient le plus grand intérêt au prisonnier : « Je vous envoie la copie de la lettre « que M. de Montherot écrit pour moi au ministre; elle est « de la plus grande force; mais, encore une fois, le crédit « de mon père l'emporte. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 16 avril 1776.)

[2] Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 376.

« son papier, on gage des espions, des gardes; on « veille dans sa maison comme si des bandits la « menaçaient; on la traite comme un enfant dont « l'opinion et les fantaisies seront aisément vain-« cus; c'était bien fou, car elle a autant d'énergie « dans l'âme que de force et de ressources dans l'es-« prit ([1]). Je connais bien madame de Monnier, « je connais cette âme douce mais forte; mon amie « n'est point une femme à grands mouvemens en « dehors, mais son cœur est un volcan; on la verra « sereine et tranquille un quart d'heure avant la « catastrophe qui n'en arrivera pas moins, si on la « réduit au désespoir ([2]). Ainsi la persécution ne « pouvait que l'aigrir sans la lasser; quel devait « être le but de madame de Ruffey? sans doute, de « raccommoder sa fille avec son gendre; mais si des « propos durs, et l'humiliation d'être espionnée, « avaient pu déterminer cette femme sensible à s'é-« loigner de chez elle, il était probable que des pro-« cédés outrageans, et une inquisition mille fois « plus sévère, ne lui plairaient pas davantage;

([1]) Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 379.

([2]) Mêmes lettres du donjon de Vincennes, t. 1, p. 285. Cette prédiction ne fut que trop complètement accomplie douze ans plus tard, comme on le verra dans la suite de notre travail. Nous aurons avant plusieurs occasions de mentionner et de prouver cette fatale disposition du caractère de Sophie.

« était-ce en la rendant beaucoup plus malheureuse « chez son père que chez son mari, qu'on espérait « la renvoyer chez celui-ci? Cette politique était « aussi mal conçue que dénaturée, puisque, au mi- « lieu de ces deux écueils, le couvent était l'asile « naturel qu'elle devait choisir, et sa mère, en la « poussant vers cette retraite, faisait l'éclat qu'elle « avait tant d'intérêt à éviter...... Jugez de la désola- « tion de mon amie; ma patience fut à l'épreuve et « je soutins la sienne; j'endurai tout et je la « forçai de tout endurer.... Certainement, elle ne se- « rait pas retournée à Pontarlier, si je ne le lui eusse « demandé comme une marque d'attachement; elle « y alla (24 mars 1776), et je restai à Dijon [1]. »

Mirabeau avait échappé au danger de retourner au fort de Joux; aussitôt après le départ de Sophie pour Pontarlier, il s'était constitué prisonnier au château de Dijon, dont le commandant, M. de Changey [2], devint son ami et son protecteur. Aidé par cet homme excellent, par M. de Montherot, par la marquise de Mirabeau, le prisonnier continuait ses démarches pour obtenir une entière liberté; il s'était adressé au vertueux Malesherbes. Il conti-

[1] Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 380 et suivantes.

[2] Peuchet, inexact en tout, l'appelle M. de *Grancey*, tome 1, page 191, 193, 196, 205.

nuait à demander que, tout au moins, on l'autorisât à prendre du service militaire; quant au prétexte de sa détention, des commissaires avaient été nommés [1], leur opinion était favorable [2], ils craignaient seulement que Mirabeau, libre, n'allât de nouveau provoquer M. de Villeneuve-Moans; ils voulaient qu'avant tout cette affaire, jugée par défaut, fût terminée par un jugement contradictoire; la liberté devait suivre aussitôt après. Mirabeau

[1] Le rapporteur était M. de Montpezat (*Lettres originales de Vincennes,* tome 1, page 255), et ensuite M. Lemoine de la Clartière, conseiller à la cour des aides, commissaire du Conseil, etc. (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 6 avril 1776.) Nous voyons, dans une lettre du 31 mars, que Mirabeau regrettait beaucoup M. de Montpezat, « homme « très-estimable, très-estimé, et fort à l'épreuve du crédit. » (*Ibid.*, du 31 mars 1776.)

[2] « M. de Changey, qui s'occupe avec un soin vraiment « généreux de mes affaires, a eu une longue audience de « M. de Montpezat. Il est on ne peut pas plus porté pour « moi, et lui a dit en substance: 1° que je serais beaucoup « mieux à Paris qu'ici pour mes affaires, et que vous deviez « le demander au ministre; 2° que tout le conseil est pour « moi; 3° que ma détention ne saurait être longue; 4° qu'on « veut, avant tout, que je sois purgé du decret (Ville- « neuve de Moans) pour m'éviter l'occasion de nouvelles « violences; 5° que la passion que l'on m'impute a paru une « chose assez simple, qu'on veut, cependant, m'éloigner « de la dame; (M. de Changey a prouvé que j'en étais « assez loin.) » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 23 avril 1776.)

aurait désiré que la cause fût évoquée au parlement de Dijon, ou que, du moins, il lui fût permis de venir, en sûreté, s'expliquer à Paris. De son côté, le marquis de Mirabeau sollicitait pour que son fils fût transféré en Alsace; ce dernier résistait de toutes ses forces, et sentait que tout son sort à venir était alors en question : « .... N'oubliez pas « que voici le moment décisif; si mes affaires ne « finissent pas à présent, je suis pour des années « dans les fers ; si vous n'assurez ma liberté, ma « perte est consommée...... Si je rentre désormais « sous la main de mon père, je suis un homme « perdu (1). » Averti de projets nouveaux de déplacement, comme autrefois il demandait pourquoi l'on voulait toujours le dépayser, le retirer des lieux où il s'était fait connaître et affectionner, pour le traîner ailleurs, inconnu et suspect. L'idée d'une translation le tourmentait cruellement (2),

(1) Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 31 mars 1776.

(2) « Un autre objet de vos sollicitations sera, si vous « voulez bien, qu'on ne me déplace plus, que mes affaires « ne soient finies; les transférations sont humiliantes et dé- « sagréables; toujours de nouveaux visages, toujours de la « publicité; les raisons qui pouvaient faire répugner à mon « séjour en Bourgogne ne subsistent plus; elles ont même « tourné en ma faveur; puisque la dame a rejoint son mari; « et que sa famille, qui est de ce pays-ci, m'a sous les yeux, « ce qui doit beaucoup la tranquilliser. Je désire donc vive- « ment rester ici pour y attendre en paix l'événement de

assuré bientôt de l'impossibilité de s'y soustraire, et d'éviter une nouvelle incarcération, il aurait préféré Pierre-en-Scise ([1]), ou Stenay ([2]), ou la prison de l'Abbaye, à Paris ([3]). Dans cette alternative de cachots, une autre citadelle fut choisie, c'était celle de Dourlens ([4]), et nous l'apprenons par une lettre de l'implacable marquis : « L'ordre a « été donné de l'y mener, dès le 30 avril dernier, « mais il fait le malade, a des certificats ([5]); on

mes affaires. (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 22 mars 1776.)

([1]) Prison d'état bâtie au sommet d'un rocher à l'entrée de la ville de Lyon. Cette forteresse a été démolie en 1793.

([2]) « S'il faut absolument quitter cette ville (Dijon) où « tout le monde s'intéressait à moi, où j'étais très-libre, et « que vous ne puissiez obtenir Pierre-en-Scise, demandez « Stenay dans les trois évêchés. C'est un ami intime de M. de « Montherot qui y commande, et ce n'est qu'à 36 lieues de « Paris. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 16 avril 1776.)

([3]) « J'avais demandé d'être conduit à l'Abbaye à Paris, « puisque vous ne jugez pas à propos de me laisser à Dijon. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. de Malesherbes*, 3 mai 1776.)

([4]) C'était le lieu de détention que Mirabeau redoutait le plus. « Sur toute chose, point d'Alsace; c'est une trame abo« minable dont j'entrevois le nœud. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 16 avril 1776.)

([5]) « Si les ordres arrivent incessamment, je me mettrai « dans mon lit, où je devrais être déjà, à raison de mes in« somnies continuelles, et du dérangement absolu de ma « poitrine, qui ne me permet plus de dire deux mots de « suite. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 16 avril 1776.)

« en croit les médecins et lui, et il demeure ([1]). »

Mirabeau, continuellement repoussé de toutes les voies de salut qu'il avait tentées, était dans la plus terrible perplexité, et ne savait à quel parti se résoudre ([2]), quand, tout-à-coup, Malesherbes lui fit conseiller de passer en pays étranger, d'y gagner des grades ; ajoutant que les affaires du fugitif s'arrangeraient mieux dans l'éloignement ; qu'enfin ce conseil était le dernier service que Mirabeau pût attendre du ministre, qui rentrait dans la vie privée ([3]). Remarquons en passant, que ce fait étrange, allégué par Mirabeau ([4]), et que l'on pourrait croire suggéré par le besoin de la défense, et par conséquent controuvé, ou al-

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 juin 1776. Mirabeau, de son côté, avait eu avis de cette détermination. « J'ai appris, par une inexpliquable indiscré« tion de madame de Ruffey, que j'allais être transféré au « château de Dourlens. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 3 mai 1776.) « Rien ne manquera donc aux an« goisses déchirantes, aux inquiétudes de toute espèce que « donnent le présent et l'avenir à un homme aussi conti« nuellement, aussi bizarrement infortuné que moi ! » (*Lettre inédite du même à la même*, du 24 mai 1776.)

([2]) Vingt lettres nous l'attestent, outre ce qu'on a lu précédemment. Pour abréger, nous nous abstenons d'en rapporter des extraits.

([3]) La démission de Malesherbes est du 12 mai 1776.

([4]) Voir, notamment, les *Lettres originales de Vincennes*, tome 1, page 387..

téré, est confirmé par ce passage d'une lettre où l'on reconnaîtra le style comme le caractère du marquis : « Ce Malesherbes, avec son débraillement de philantrophie, et ses belles idées républicaines, ne répondit-il pas à mes reproches, « qu'il était tout naturel de chercher sa liberté [1]? »

Dès ce moment, Mirabeau voyant que rien ne pouvait plus empêcher le crédit paternel de l'écraser, prit le parti auquel il s'était refusé long-temps, et résolut enfin de s'évader [2]. Sa parole, le seul lien, à-peu-près, qui le retînt dans un lieu où, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, il était *très-libre*, lieu qui lui était plutôt assigné comme résidence que comme prison, et « où il jouissait d'une sorte de sursis [3], » sa parole lui fut rendue

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 1er juillet 1780. Voici d'autres témoignages plus rapprochés de l'événement : « La retraite de M. de Malesherbes est un « coup de foudre pour moi; je n'ai plus qu'à suivre ses con- « seils. (*Lettre inédite de Mirabeau à Sophie*, du 9 mai 1776.) « Vous savez vous-même que mon évasion était conseillée « par M. de Malesherbes, et ne pouvait compromettre M. de « Changey, puisque c'est par vous que j'ai appris tout cela. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 19 octobre 1776.)

(2) « J'ai dû fuir, puisque vous n'avez pu, aidée du plus « juste des ministres, me faire rendre ma liberté, ni empê- « cher une transfération qui mit le comble à mon désespoir, « et qui a été la cause première de tout ce qui a suivi. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 21 novembre 1776.)

(3) Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Mari-

par M. de Changey, qui l'avait cautionné, défendu, servi. Mirabeau partit donc le 25 mai, et se rendit sous le nom « *du comte de Beaumont* (¹) » en Suisse, au village des Verrières, très-voisin de Pontarlier.

Sophie n'avait pas trouvé en rentrant dans cette ville, l'accueil et le repos qui lui avaient été promis. « Sa mère, frappée de terreur ou plutôt de « vertige à la nouvelle de mon évasion, fit partir « aussitôt son fils pour Pontarlier, avec ordre de

gnane, du 5 septembre 1777. (*Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, page 32; Aix, J.-B. Mouret, 1783; 162 pages in-4°.)

(¹) Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau, 19 juin 1776. *Beaumont* était le nom (souvent porté par les cadets de la famille) d'une terre du marquis de Mirabeau. On pourrait opposer à notre récit la présomption d'une évasion furtive, en se fondant sur une note rapportée à la fin du recueil de Vincennes, tome 4, page 352. Dans ce cas nous répondrions que cette note est vraie, et notre récit aussi. Ce n'était pas M. de Changey que Mirabeau avait lieu de craindre, et qui, d'ailleurs, était alors à Paris aidant la marquise de Mirabeau dans ses inutiles sollicitations; c'était M. de Montherot. A propos d'une tentative échouée le 15 mai 1776, Mirabeau écrivait à sa mère le 16 : « Un hasard, heureux dans « ses suites, mais bien cruel dans le moment, a arrêté mon « évasion, qui était arrangée hier : M. de Montherot, qui « craignit de se compromettre, fit un éclat déraisonnable en « tout sens; la sagesse de madame de Changey, son active « bonté, ont paré le coup, au moins en grande partie, et on « a travesti ces préparatifs de départ en une partie de jeunes « gens. »

« conduire sa fille au couvent (1). » Cette résolution, les fausses mesures prises, et qui jetaient dans les dernières extrémités une femme livrée à la plus violente passion, ont été révoquées en doute dans des lettres du marquis de Mirabeau, dans des plaidoiries, dans de prétendues notices biographiques; madame de Ruffey elle-même, sentant les torts de sa rigueur imprudente, essayait d'en nier les erreurs: « Votre mari a-t-il eu de l'aigreur avec « vous ? On ne peut lui reprocher que trop d'in- « dulgence. Votre père, craignant de n'être pas « maître de lui-même, n'a pas voulu vous parler; « votre frère et votre sœur ne vous ont fait autre « chose que de s'opposer à votre fuite par des rai- « sons, et en vous surveillant. Après avoir em- « ployé l'amitié, ils ont été forcés de barrer ou- « vertement votre dessein (2). » « O ma mère ! » répond Sophie, « vous parlez de douceur et d'in- « dulgence! Ne vous souvient-il plus que vous fîtes « arrêter le comte à Dijon? et les lettres que vous « écrivîtes à M. de Monnier pour que je trouvasse « le même esclavage à mon retour chez lui? Le « comte était sous vos yeux, tranquille, enfermé, « résigné; nous étions soumis, contens de nous

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 393.

(2) Lettre inédite de madame de Ruffey à sa fille, du 12 juillet 1777.

Digitized by Google

« écrire, mais vous ne le trouviez pas assez malheureux, parce que M. de Changey avait pour lui « les attentions qu'un homme honnête doit à un « autre. Je ne sais si les traitemens de mon frère « et de ma sœur peuvent se nommer des *raisons*, « et de la *douceur*; abusant de l'état de désolation où « ils me voyaient; ne parlant que par menaces, « m'accablant des propos les plus durs, et des « plaisanteries les plus déchirantes; tourmentant « continuellement M. de Monnier pour qu'il consentît à ce que j'allasse au couvent; le pressant « d'épier et de surprendre mes lettres, et l'y aidant; « lui faisant promettre de me refuser les choses les « plus indifférentes, s'il y avait apparence que je les « désirasse; ma sœur mettant toute une ville dans « sa confidence; allant chez mes amies leur « faire des scènes, leur reprochant les services « qu'on les soupçonnait de me rendre; y employant les termes les plus honteux; j'ai désiré « un couvent et je le leur ai dit; je ne demandais « que d'y être de l'autorité seule de M. de Monnier, « et d'y pouvoir écrire; mais non, c'était *une maison de force* que l'on voulait, et en me traitant « de *folle*, on parlait de m'attacher. Eux partis, « M. de Monnier, rempli de leurs propos, exécutant « leurs ordres, me rendait la vie affreuse; prenait « mes lettres, les fesait lire aux curés, les gardait « deux jours, sans m'en parler; employait ce temps

« à me combler d'attentions dont je me défiais, « connaissant sa fausseté; éclatait enfin par des « scènes affreuses; et avait donné sa parole d'hon- « neur de m'avoir une lettre de cachet (1); quoi- « qu'il savait bien que mon aversion pour le cou- « vent était telle que je l'avais assuré que je m'y « poignarderais, et que j'étais capable de le « faire (2). »

Mirabeau réfugié aux Verrières, village éloigné d'une lieue seulement de Pontarlier, mais sur le territoire étranger, n'avait pu y rester, dans la crainte des poursuites de M. de Saint-Mauris; il était allé à Genève, et, pendant la traversée du lac, une tempête avait failli le faire périr; sa sœur, madame de Cabris, était à Lyon, il l'y vit; elle l'engagea à fuir hors du royaume avec Sophie, dont elle lui faisait connaître les terreurs, les supplications et les dangers; elle offrait d'aider les deux amans, de les accompagner même, conjointement avec un aventurier, nommé Brianson (3) qui la suivait par-

(1) Lettre inédite de Sophie à sa mère, 18 juillet 1777.

(2) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 1er août 1776.

(3) Denis-Jean-Augustin Jausserandy-Brianson, ancien officier au régiment Royal-Roussillon, né en 1750. C'était un homme sans nom, sans état, sans fortune, sans mœurs, toujours caché, toujours errant et poursuivi; réduit aux expédiens pour vivre, et Peuchet en fait le gouverneur de la ville de Grasse, qui n'avait pas de gouverneur. (Tome 1, page 126.)

tout. Ces tentatives échouèrent long-temps; et Mirabeau, se défiant de sa passion, qui ne l'aveuglait pas encore absolument, courut se cacher à cent lieues en Provence, pour échapper aux entraînemens de l'amour et du désespoir.

Cependant, Sophie se désolait à Pontarlier; nous avons la plupart des lettres qu'elle écrivait à Mirabeau; elle lui proposait tous les jours de nouveaux plans d'évasion [1], madame de Ruffey en avait le soupçon; « elle mande à M. de Monnier que je veux « m'enfuir; que toute la famille l'en rendra respon-« sable, puisqu'on ne peut pas obtenir de lui qu'il « me mette au couvent; il lui fait réponse; il lui « mande qu'il n'a pas peur, que sa lettre n'y chan-« gera rien, qu'elle s'allarme à tort, qu'il croit sa « femme fort repentante; mais que si elle l'avait « gardée quand il l'en avait priée, tout cela ne « serait pas arrivé; qu'il ne changera rien à « sa façon d'agir, qu'il ne mettra point de barreaux; « apparemment qu'on lui proposait de me mettre « en cage;.... l'aimable famille [2]!

[1] « Certainement c'est toi qui m'as demandé la pre-« mière à partir, et les Ruffey le savent bien, puisqu'ils « ont entre les mains les deux lettres de Dijon, où tu me « faisais même un plan à cet égard. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 1, p. 39.)

[2] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, sous le nom *du comte de Montchevrey*, du 4 juin 1776.

On voit combien étaient absurdes et irritantes les rigueurs par lesquelles on continuait d'exalter une jeune femme, déjà si passionnée, que de bons traitemens, des remontrances douces et sages, auraient peut-être ramenée à la raison, pendant les CINQ MOIS ENTIERS qui s'écoulèrent entre son retour au domicile conjugal et sa fuite ([1]). Mais Sophie était de plus en plus persécutée; Mirabeau, qui avait quitté la Provence, continuait d'errer et de se cacher. Les lettres ne leur parvenaient pas toujours. «Tiens, vois-tu, » mandait-elle, « si tu ne « m'écris pas, si je ne reçois pas tes lettres, je ne « réponds plus de rien; je lis le soir tous tes ser- « mens; ah! mon ami, je les répète après toi; oui, « je jure d'être à toi, de n'être qu'à toi; que rien au « monde n'altèrera mon amour; je te l'ai dit « mille fois, je ne survivrai ni à toi ni à ton amour; « je sais qu'ils ne m'ont pas fait tout le mal qu'ils « voulaient me faire, mais bien tout celui qu'ils « ont pu. Il en est qui n'est pas en leur pouvoir, « ils ne m'ôteront pas ton cœur. Ah! c'est tout mon « bien, tout ce que j'estime, tout ce que j'aime au

([1]) On peut, d'après nos citations, apprécier la bonne foi ou l'exactitude de Peuchet, qui ne trouve, *qu'un vain* PRÉTEXTE *de fuite* dans « *les procédés odieux, dit Mirabeau*, « *qu'on tenait vis-à-vis de lui et de sa maîtresse.* » t. 1, p. 186. Les intentions et le style de l'auteur, sont également reconnaissables dans ce passage.

« monde; ils ne me l'enlèveront pas, j'en suis sûre;
« je ne mériterai jamais de le perdre! Ne crains rien,
« quelques piéges qu'ils puissent me tendre, je n'y
« donnerai pas; je le leur ai déjà dit, que je verrais,
« écrit par toi, que tu ne m'aimes plus, que ce se-
« rait cacheté de notre chiffre, entouré de toutes les
« marques qui pourraient me le faire reconnaître,
« que je croirais que c'est une écriture contrefaite,
« tant je suis sûre de toi, tant je compte sur tes
« sermens, sur ton amour (1). Ecoute-moi : je ne
« puis plus tenir à cet état de souffrance; il est
« trop affreux d'être loin de mon époux et de le
« savoir malheureux; réunissons-nous, ou laisse-
« moi mourir; je ne verrai pas l'année prochaine
« ici, je ne le peux ni ne le veux; vivre séparée de
« toi c'est mourir mille fois chaque jour. Quand je
« pense qu'il faudrait attendre des années, le cœur
« me manque; après ce que nous avons fait, nous
« ne pouvons plus reculer; hâtons-nous donc de
« nous rendre heureux; je ne demande que toi;

(1) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 24 juin 1776. Remarquons, en passant, que cette lettre justifie une assertion positive de Mirabeau. « Madame de Monnier ne trompa « point un seul instant son mari, que lorsqu'il voulut l'être; « elle lui dit qu'elle m'aimait, qu'elle m'aimerait toujours, « qu'elle ne cesserait pas de m'écrire, que le poison ou la « fuite la délivrerait du couvent. » (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 396.)

« toutes les conditions me paraîtront douces, « pourvu que je partage ton sort, et que nous ne « nous quittions jamais ([1]). Que tardes-tu donc? « hâtons-nous, ô mon amour! ma santé, car je « meurs ici, la tienne, car tu me suivrais bientôt, « la nécessité où nous sommes l'un à l'autre, tout « nous y engage ([2]). Ah! c'est à chaque moment « que je sens davantage que je ne puis exister et « être heureuse que par toi et en toi; Sophie « souffre trop de notre séparation forcée, pour « pouvoir la supporter long-temps; viens vite, « viens, ou tu n'auras plus de Sophie ([3]). Hélas! tu « ne m'écris plus! pourquoi m'as-tu écrit? que ne « me laissais-tu mourir sans ébranler par ton silence « la certitude de ton amour? Cette mort eût été « douce auprès de ce que je souffre; ton amour est « tout pour moi, je ne vois, n'agis, ne sens plus « que l'amour, il est inséparable de mon être, je « ne puis le perdre sans la vie; si tu n'écris plus, « viens du moins un moment, que je puisse te voir « encore une fois, et rendre mon dernier soupir en « posant ta main sur mon cœur, en te jurant que « je ne vivais que pour toi ([4]). Ne recevrai-je donc

([1]) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 26 juin 1776.
([2]) Lettre de la même au même, du 6 juillet 1776.
([3]) *Ibid.*, du 16 août 1776.
([4]) *Ibid.*, du 20 août 1776.

« jamais le signal du départ ? Tu me disais que nous « ne manquerions pas dans notre retraite; que tu « te ferais maître de langues, de musique, de peinture (1); tu penses sans doute encore de même; « et moi-même que ne ferai-je pas ? que je travaille chez moi, ou en boutique, gouvernante « d'enfans, oui, tout ce que tu voudras, pourvu « que nous soyons ensemble, il n'est rien que je « ne fisse pour me réunir à toi, aucun parti ne « m'effraierait, et je le suis horriblement de mon « état actuel, je ne puis plus le supporter; il « faut que cela finisse, je le répète, Gabriel ou « mourir (2)! »

Ces dévorantes agitations d'esprit et de cœur ne bouleversaient pas moins Mirabeau que Sophie; et ses déchiremens intérieurs étaient d'autant plus terribles qu'un reste de raison le défendait encore contre la proposition désespérée d'un enlèvement et d'une expatriation. « Hélas oui! je l'avoue ma

(1) Cadet de Gassicourt, dans sa notice publiée en l'an VIII, et pleine d'erreurs échappées à la bonne foi de cet écrivain, dont le seul tort est d'avoir embrassé une mission de biographe, sans être, ni s'être mis en état de la remplir, dit, page 17, que Mirabeau se fit *instituteur* en Hollande. Ce fait n'est pas plus exact que tant d'autres, et cependant l'auteur l'a répété à la page 13, d'une deuxième édition, publiée en 1822.

(2) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 1er août 1776.

« faute, je ne prétends point l'affaiblir; je veux seu-
« lement en développer la cause et les motifs. Avant
« de la commettre, je me livrai le plus terrible
« combat,... je me livrai à ma tendresse par impuis-
« sance de m'y dérober. Déchiré par ses larmes et
« par mes regrets; bouillant d'amour et d'indigna-
« tion, obligé de choisir entre les plus grands
« maux [1]. »

Que l'on juge par les deux lettres suivantes de la situation où était l'infortuné :

« O Louise [2]! O Pilade [3]! qu'ajouterais-je à
« mes lettres? Mon sort s'aggrave à tous les in-
« stans. Je n'ai point de nouvelles; il me semble
« que je n'en dois point avoir de vous encore. Mais
« de Sophie?... Tout mon être se dissout. Je ne sais
« que résoudre, et je ne puis attendre. Pour mettre
« le comble à mes peines, le commandant de la ville
« sort d'ici; il m'a prié très-honnêtement, mais
« très-formellement, de lui donner mon nom et
« des renseignemens, s'excusant sur son devoir, etc.
« Je lui ai donné le nom de Montchevrey; il a paru
« douter, m'a demandé dans quel régiment je ser-
« vais, je lui ai dit, la fourbe est aisée à découvrir.

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 362.

[2] Nom de madame de Cabris.

[3] Nom que Mirabeau donnait à Brianson, alors réuni à madame de Cabris, à Lyon.

« Il m'a raconté diverses aventures de réfugiés, j'ai « fait bonne contenance, mais, sûrement, il ira « aux informations. Je lui ai dit que j'étais une « victime du crédit; que j'étais résolu d'aller à « Turin demander au roi un asile; mais que j'atten- « dais des nouvelles décisives de France, que je le « priais de me dire s'il avait des ordres positifs de « prendre des informations; il m'a répondu que « non, que le parti d'aller à Turin était le plus « sage, que le roi était la bonté même; que quel- « ques aventuriers de Suisse, qui avaient donné « de tristes scènes, avaient si récemment mis en « méfiance, qu'on exigeait les plus grandes pré- « cautions des commandans particuliers. Qu'au « reste, avec des lettres de recommandation, je « serais reçu à Chambéry et à Turin avec toute « la complaisance et la distinction possible. Cela « m'a fait voir qu'il ne fallait être qu'en courant « ici. Cependant, rien au monde que la force ne « me fera quitter ce pays que je n'aie des nouvelles « positives. Si nos affaires me forçaient à aller à « Chambéry, vois si tu pourrais m'avoir quelques « lettres de recommandation. Si Pilade eût été en « Provence, j'aurais gagné sur-le-champ Nice; mais « j'attends ici vos arrangemens, écris à Sophie : « écris-lui qu'elle doit avoir six paquets de moi : « un des Verrières du 5 juin, un de Morges du 6, « un de Genève du 7, un autre de Genève du 8,

« un de Tonon du 9, un autre d'aujourd'hui 12.
« Ciel, ô Ciel! quelle sera la fin de tout ceci? Je
« ne dois pas la hâter.....Ah! Sophie, quel sacrifice
« je fais à l'amour! Je vous embrasse tendrement (1). »

« Je n'ai, ma bonne amie, rien de nouveau à « t'apprendre; ma douleur s'aggrave tous les jours, « et ma santé chancelante se soutient sans révolution. Je n'ai pas reçu un mot de France depuis « le 5 juin; nous sommes au 15, la lettre de Sophie était désespérante; et je ne vois rien que je « n'aie à redouter pour elle... Hélas! elle est l'unique objet qui m'occupe en cet instant: qu'ai-je « à redouter de leurs persécutions, de leurs efforts, « de leurs poursuites? s'il faut être séparé d'elle « je préfère à un cachot les supplices et la mort! « Me voila donc exilé de ma patrie, séparé de toi, « sans espoir de revoir mon fils, perdu pour tous « mes amis; sans avoir tiré aucun fruit de mon « dévouement, qui puisse compenser la moindre « de mes pertes! J'ai tout sacrifié à l'amour, et n'ai « rien fait pour l'amour. Je n'oserai jamais rentrer « dans mon pays, quand je pourrais le désirer. « Objet de la pitié insultante de ces pauvres êtres

(1) Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur, madame de Cabris, datée de Tonon (Thonon), en Savoie, du 12 juin 1776.

« qui se croient sages, parce qu'ils ne sont pas
« capables d'avoir une passion; déchiré par toutes
« les vipères qui oseront me calomnier de loin,
« dire que j'ai pillé Sophie, que je l'ai subornée,
« sévèrement condamné par les sots qui appel-
« lent leurs préjugés la morale; qu'y ferais-je en
« France?...... et qu'y voudrais-je faire loin de So-
« phie?.... Mon état est une maladie aiguë qui me
« déchire l'âme, qui corrode tous mes ressorts phy-
« siques... Le seul remède est l'amour... S'il m'é-
« chappe, il faut succomber... Ma chère amie, je
« tente toutes les voies, je m'agite dans tous les
« sens; efforce-toi de faire parvenir l'incluse à So-
« phie, ce n'est qu'un mot, mais un mot essentiel
« pour la soutenir, pour la consoler un peu.. Ecris-
« moi... Ecris-moi... Je n'eus jamais tant de besoin
« de toi... Ah! je suis bien sûr que tu m'as écrit;
« mais les courriers ne vont ni comme ma tête,
« ni comme mon cœur (1). »

Quand Mirabeau s'était évadé du château de Dijon, son père avait hésité à le faire poursuivre : « Quelques francs amis (*rara avis*), et entre autres « M. de Nivernois, appuyaient pour que je ne « fisse point courir après ce fou, et lui laissasse se « faire son sort par quelque catastrophe décisive;

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Cabris, du 15 juin 1776. Aussi datée de Thonon.

« je m'interrogeai long-temps, finalement le cri de « la conscience et de l'honneur, consultés dans « le silence des nuits, l'emportèrent dans mon « cœur ([1]). » Ses démarches avaient été promptes; dès le 4 juin, l'ordre d'arrestation avait été expédié par le ministre Amelot, et nous l'avons, avec un renvoi marginal, *au Syndic des Inspecteurs de Police*. « J'ai été bien servi par mes amis, le régime « est plus resserré; j'ai obtenu le mont Saint-Mi- « chel ([2]), je crois cette prison sûre (quoique « Montgommery s'en soit sauvé) ([3]), parce qu'il y « a, d'abord, le château, puis une enceinte tout « autour de la montagne, puis un passage dans les « sables, assez long, et où il faut des guides à peine « de se noyer dans les sables mouvans ([4]). Je ne « perds pas un instant, et puis même dire être ser- « vi à la minute pour les ordres. Je prends enfin le « parti d'un inspecteur de police, bien choisi, uni- « que en Europe pour ces sortes de choses, qui,

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 août 1776.

([2]) Une des plus fortes prisons de France, sur un rocher dans la mer, près des côtes de Normandie, à quatre lieues d'Avranches. Mirabeau en fait une peinture affreuse dans les *Lettres de cachet*, t. 1, p. 280; mais sans dire qu'il eut dû y être transféré.

([3]) Même lettre, du 12 août 1776.

([4]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 juin 1776.

« moyennant une somme, se charge de le rendre « et conduire (1); il a les ordres les plus précis « pour toutes les cours, les ambassadeurs; mais « imagine-toi des frais énormes pour lui, pour deux « autres hommes qu'il mène avec lui, puis les frais « particuliers de poste, et ceux qu'il paiera pour « gagner des espions. J'ai franchi le pas (2)! »

Aussitôt l'inspecteur Muron se mit en campagne, accompagné de deux autres, dont l'un était le sieur de Brugnières, qui devint plus tard le capteur et ensuite l'agent de confiance de Mirabeau (3). Les hommes de police partirent de Paris le 6 juillet, et prolongèrent pendant près de deux mois d'inutiles recherches, dont nous plaçons les détails assez curieux dans l'appendice qui termine le présent chapitre.

Il est aisé de concevoir que l'inutilité de tant de courses et de dépenses contrariait vivement le

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 juillet 1776.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 juillet 1776. Nous y trouverons cet autre passage. « Imagine-« toi la dépense; voici la taxe : Seize fr. dix s. par poste, at-« tendu qu'il mène deux hommes avec lui, double en pays « étranger. Quinze fr. par jour, de jour, et cinq fr. pour « chacun de ses agens; puis les frais particuliers pour y « gagner des espions. »

(3) Lettres originales de Vincennes, t. 1, p. 16, 71, 198, 228, 245.

marquis de Mirabeau : « J'apprends qu'il est en Sa-
« voie, on l'y suit, mais le scélérat déloge chaque « jour, il a le secret de dépister les limiers lâches « ou fripons, et il ravagera le monde avec ses dé- « testables talens (1); leurs rapports m'auraient « mis au désespoir si je n'étais comme cuirassé « contre les niches de la fortune, ou, pour mieux « dire, profondément résigné aux volontés de la « Providence (2). Mes gens, ou fourbes, ou idiots, « sont, en effet, revenus à Lorgues, où ils n'ont « plus trouvé que le nid (3); au lieu de s'attacher « au sieur Brianson, ils se sont infatués de l'idée « que notre drôle avait passé les mers, et ils ont « tout manqué; pendant ce temps je sais, par let- « tres interceptées, que cet homme était enfermé « dans le territoire de Grasse, en chambre dont les « volets même étaient fermés, et où il ne voyait « pas le jour, mais toutes les nuits Brianson; au « lieu de s'attacher à cet homme, qu'ils savaient « être son guide, ils lui parlent, soupent avec lui, « et vont bayer les corneilles (4)! »

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. du Saillant, du 11 juillet 1776.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 août 1776.

(3) *Ibid.*, du 29 août 1776. Lorgues, en Provence, à deux lieues de Draguignan.

(4) Lettre déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 août 1776.

Mirabeau, servi par le hasard, ou par son adresse, avait pris une direction qui le soustrayait, à la vérité, aux recherches, mais qui le conduisait au but où devait se consommer ses fautes, et ses infortunes; il était revenu en Suisse, dans le voisinage de Pontarlier; toutes ses démarches avaient été dictées, toutes ses mesures avaient été secondées par Brianson, et par madame de Cabris. Celle-ci écrivait moins d'un mois auparavant, à Sophie: « Mon amie, Brianson vous marque que c'est à « moi à décider de votre sort. Ah! Sophie! n'est-ce « pas vous dire que vous pouvez être assurée « du bonheur! Ma réponse est que je consens à « tout... Je crois que vous ferez bien de vous presser... Vous m'entendez... Aimez bien *votre sœur* « qui vous aime tendrement, et qui ne désire que « le moment de la réunion [1].» Et, cependant, peu après, *l'ami* livrait aux agens du marquis le véritable itinéraire de Mirabeau: « Apparemment con« verti, crainte des conséquences [2], Brianson,

[1] Lettre inédite de madame de Cabris à Sophie, datée de Lyon, 27 juillet 1776. Voir, en outre, les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 4, page 137. Enfin Sophie, faisant allusion à cette lettre, écrivait à Mirabeau, le 18 août 1776. « Je reçois une lettre de Louise » (madame de Cabris), « quel plaisir elle me fait! Elle me dit qu'elle consent à « tout, nous allons donc être heureux! nous ne nous quit« terons plus! »

[2] Nous verrons, tout-à-l'heure, que la trahison de

« d'ailleurs très-mécontent, leur donne (aux inspec
« teurs de police) ou laisse voir une lettre où il
« (Mirabeau) va aux Echelles de Savoie, aux Verriè-
« res de Suisse, et ils y courent (1). »

Ainsi, Brianson livrait le secret d'une marche qu'il avait tracée, et voulait empêcher l'exécution d'un projet qu'il avait suggéré, qu'il avait ourdi; mais pourquoi cette inconséquente et subite déloyauté? Mirabeau avait déjà eu à lui reprocher un acte de lâcheté, sinon de trahison : « Il me laissa (2) (moi
« ayant la fièvre) aux mains avec douze bateliers
« du Rhône, que le lâche avait provoqués, bien
« malgré moi, et fuyait, occasion où j'eus le bon-
« heur consolant de me tirer d'affaire, sans verser
« une goutte de sang, tandis que le vil poltron, qui
« a médité plusieurs assassinats dans sa vie, dé-
« chargea deux pistolets sur un homme, que la
« Providence permit qu'il manquât (3). Depuis, une

Brianson était l'effet, non pas *de la crainte*, mais du ressentiment qu'il avait conçu contre Mirabeau.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 août 1776.

(2) Le 30 juin 1776. Voir les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 4, p. 353.

(3) Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur, madame du Saillant, du 10 septembre 1780. Ce récit est confirmé par le passage suivant, d'un rapport de l'inspecteur de police Muron, du 27 juillet 1776 : « M. de Brianson s'est conduit comme un
« brigand en venant de Secelles (*Seyssel*) à Lyon, a insulté

scène violente avait fait naître, entre Brianson et Mirabeau, une irr conciliable inimitié : « Ma « sœur, la véritable époque qui a déchaîné M. de « Brianson, et par contre-coup madame de Cabris, « contre moi, est celle-ci : Ils m'avaient caché à « Lyon; madame Cabris craignait un coup d'autorité, « M. de Brianson vomissait les plus sales injures, « qui, quelque mal disposé que je fusse, me chauf- « faient les oreilles; il finit, dans un véritable ac- « cès de rage, par dire que *la vie* de mon oncle ou « celle de mon père lui répondraient de ce qu'on « oserait, lequel des deux qui attentât sur elle; je « le traitai comme le dernier des hommes; il sau- « ta à son épée, je sautai à la mienne; sans ma- « dame de Cabris nous nous serions égorgés; est- « là le mouvement d'un mauvais fils [1]? »

Ainsi averti par Brianson, le marquis de Mirabeau doutait encore, ou feignait de douter du succès de ses démarches : « Par le temps mou et cor- « rompu qui court, et les folies publiques tissues « d'anarchie, et les révolutions qui s'approchent, « parce qu'on pend trop de pauvres et pas assez

« les bateliers qui leurs (*sic*) ont jeté des pierres; il a perdu « un pistolet à quatre coups, et a raté deux fois un batelier; « l'amorce seul du pistolet a pris ; quelle affaire eusse (*sic*) « été si le batelier eût été tué ! »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant du 27 septembre 1780.

« de riches, les scélérats ont beau jeu, et si « ceux-ci ne font pas plus de mal, c'est qu'ils n'ont « pas encore la griffe assez affilée (1); c'est en vain « que j'aurai dépensé deux cent cinquante louis au « moins (2), pour couper le fil de cette union de malfai- « teurs; tu verras qu'ils ne l'attraperont pas (3). »

Vraiment si, les limiers de police pouvaient *l'attraper*, et même facilement; car Mirabeau en passant « par les montagnes de la comté de Nice, « Turin, le grand Saint-Bernard, le Valais, etc. (4), » était arrivé au lieu même indiqué par Brianson, aux Verrières, le 23 août, six jours avant la lettre que nous venons de citer. Dans la nuit de ce même jour Sophie, avertie par un message, s'était couverte d'un habit d'homme, et avait, à l'aide d'une échelle, escaladé les murs de son jardin;

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 août 1776. Le marquis s'exprimait plus tard d'une manière analogue : « Ces gens-là ont de l'esprit et des tournures, et « le siècle est pour les vauriens. » Lettre insérée au *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 28.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 août 1776. Ailleurs le marquis écrivait : « La course de « l'année passée m'a coûté 6,600 fr. tout réglé, débattu, etc.» (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 31 mai 1777.)

(3) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 août 1776.

(4) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 353.

elle était allée le 24 rejoindre Mirabeau, au lieu où il l'attendait; ils y restèrent jusqu'au 15 septembre. Pourquoi, dans cet intervalle de vingt-trois jours, ne furent-ils pas arrêtés par les agens informés de la retraite où les fugitifs s'oubliaient si imprudemment, et où ils ne déguisaient pas même leurs noms, comme le prouve l'instruction de la sentence par contumace? déguisement qui, d'ailleurs, aurait été inutile et impossible dans un lieu si voisin de Pontarlier, et où Sophie et Mirabeau étaient parfaitement connus, parce qu'on les y avait vus cent fois, ensemble ou séparément?

Une négligence si marquée, de la part des gens chargés d'arrêter Mirabeau, est assurément fort extraordinaire après des poursuites si ardentes; on a dit, à la vérité, que trompés, soit par de fausses dates, écrites à dessein dans des lettres qui devaient être interceptées ([1]), soit par l'avancement du jour convenu du départ de Mirabeau et de Sophie, les inspecteurs n'arrivèrent que le surlendemain ([2]); mais les fugitifs étaient à moins de deux lieues de distance, et ne se cachaient pas.

([1]) Cette supposition est justifiée par un passage du *Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau* contre le marquis de Monnier, page 90 de l'édition in-12.

([2]) Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane, du 9 septembre 1776, insérée au *Mémoire de la comtesse de Mirabeau*, etc., page 22.

Nous n'essaierons pas d'expliquer cette singularité, dans la crainte d'y trouver la justification des pressentimens qui avaient agité Mirabeau, et auxquels il faisait allusion quand il disait, deux ans plus tard : « Le voisinage de la Suisse me parut « être votre seul motif.... Vous vouliez dissoudre, « autant qu'il était en vous, les liens naturels et « sociaux qui m'attachaient à la France [1]. » Supposition que confirment deux lettres que nous avons sous les yeux. « Je me crois obligé à pen- « ser de suite, et continuellement, au moyen de « sceller l'expatriation de ce misérable fou, et d'en « débarrasser à jamais la famille [2]. Mes amis me « disaient que mon intérêt était que ce misérable « se fît son sort par quelque catastrophe décisive, « par quelque crime qui le bannît à jamais du « royaume [3]. »

Nous avons détaillé (et peut-être trop) la fuite de Mirabeau, et ses pénibles efforts pour se soustraire aux recherches dirigées contre lui; il nous a

[1] Passage déjà cité du Mémoire de Mirabeau, du 1er mars 1778. (*Lettres du donjon de Vincennes*, tome 1, page 352.)

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 septembre 1776.

[3] Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane, du 9 septembre 1776, insérée dans le *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*, page 20. Voir aussi la lettre déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 août 1776.

semblé que la lecture (dans l'appendice qui suit) des procès-verbaux en original aurait quelque attrait de curiosité, à cause du grand intérêt attaché à un tel homme placé dans une telle position; et qu'elle concourrait, d'ailleurs, à notre but, toujours avoué, d'établir que les torts graves de Mirabeau, comme ses fautes moindres, furent l'effet des persécutions qu'il éprouva sans cesse, autant et plus peut-être que de ses indomptables passions. Nous pourrions donner de même une relation très-circonstanciée de l'emploi du temps passé follement aux Verrières, de la route suivie par les deux amans quand ils se furent décidés à s'éloigner, de toutes les circonstances de cet acte de démence et de désespoir; mais un tel récit serait mélangé d'incidens scandaleux que nous rejetterons toujours, parce qu'ils sont indignes de l'histoire, parce qu'ils la dégradent, parce que même ils la font mentir, puisqu'elle doit peindre les grands faits et non les passagers accidens de la vie des personnages dont elle s'occupe, les traits saillans de leur physionomie, et non ses difformités secrètes.

Nous laisserons donc de tristes faits accessoires dans l'oubli où ils sont heureusement perdus. Mais notre profonde conviction nous contraint de nous arrêter quelque temps encore sur le principal événement dont la notoriété fatale pèse depuis

cinquante ans, et peut-être pèsera toujours sur la mémoire de Mirabeau; nous le devons d'autant plus que nous écrivons par son ordre, pour ainsi dire, et qu'il demandait lui-même *à être entendu avant d'être jugé.* On peut lire vingt fois cette demande dans les lettres de Vincennes, nous ne l'en extrairons pas ici, mais seulement d'une lettre jusqu'à présent inconnue du public.

« Quand j'ai su me sacrifier au plus pur, au « plus tendre, au plus généreux amour, sacrifier, « dis-je, volontairement et de sang-froid (autant « qu'on peut en avoir en amour), avec réflexion, « après méditation, j'ai du moins le droit d'être « entendu dans mes défenses, avant d'être « jugé [1]. »

Ce n'était pas, il le déclare comme on vient de le voir, et nous ne saurions trop le redire, ce n'était pas sans hésitation et sans combats qu'il avait pris le funeste parti de s'expatrier; son père écrivait à cette occasion : « Voilà ces enragés faisant « la preuve que la folie est une passion; car en « un siècle où les maris sont si benins, un fou in- « capable de sensibilité, d'une part, une catin de « l'autre, inventent, pour ainsi dire, un nouveau « genre d'éclat forcené, pour le plaisir d'en

[1] Lettre inédite de Mirabeau à mademoiselle Dauvers, écrite au donjon de Vincennes, le 23 octobre 1780.

« faire [1]. » Préoccupés de la même erreur, des biographes n'ont considéré l'enlèvement de Sophie, que comme un acte de délire ou d'immoralité de la part de Mirabeau, sans apprécier les causes auxquelles il dut céder, le dévouement qui l'entraîna; cependant, il a répondu d'avance : « Il est des cœurs « qu'il ne faut pas juger par les principes ordinaires; « ce serait prendre l'horizon pour les bornes du « monde [2]. » Ailleurs il explique, après une multitude de démonstrations antérieures, la position où les circonstances l'ont placé : « Je demanderai com- « ment on peut supposer qu'un homme, à qui l'on « accorde des combinaisons et des lumières, ait ris- « qué plusieurs fois sa vie, hasardé sa fortune, perdu « sa liberté, sans autre motif que de faire un éclat ? A « quoi le menait-il, cet éclat ? Avais-je besoin d'affi- « cher madame de Monnier, pour me faire la réputa- « tion d'avoir eu une femme? Mon caractère et mon « esprit sont-ils de nature à faire croire que je prise, « que j'ambitionne les succès des petits-maîtres ? Si « ma vanité eût été seule intéressée à une conquête, « en effet très-flatteuse, n'était-elle pas satisfaite [3] ?

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 septembre 1776.

(2) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 284.

(3) *Ibid.*, tome 1, page 402.

« J'avais tort, sans doute, d'être aussi engagé avec « madame de Monnier que je l'étais ; mais j'avais « raison, supposé cet engagement pris, sur lequel « il n'était plus temps de délibérer, de chercher « et de trouver tous les moyens de la servir ; elle « pouvait et devait commander tout ce qui n'était « pas poison ou assassinat [1]. »

Ailleurs nous le voyons encore parler dans le même sens, presque dans les mêmes termes; et cette fois ce n'est pas à son père qu'il adresse une apologie qu'on peut supposer adroitement colorée, c'est à une personne tierce, tout-à-fait étrangère à la famille, et que son sexe, son âge, sa position obscure, mettaient dans l'impossibilité de servir le prisonnier : « Quant à l'histoire de Sophie, dit-« il, écoutez-moi : Je vous jure devant Dieu que « Sophie serait périe par le poison, si je n'eusse « volé à sa voix ; elle était décidée à ne pas subir la « privation de sa liberté, pas même momentanée ; « c'est la femme la plus douce, la plus sensible, la « plus aimable, la plus aimante qui fut jamais ; « mais la plus impétueuse avec l'extérieur le plus « tranquille. Mon tort (et l'amour peut-il n'avoir « pas un tel tort, lorsqu'il est si jeune, si énergique, « si persécuté?), mon tort principal est de l'avoir

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 393.

« affichée par nos mutuelles imprudences. Tout le « reste, comme je l'ai dit, a été invinciblement en-« chaîné. Je le savais alors comme je le sais aujour-« d'hui, que *c'était la plus grande des folies* que « de l'enlever. Mais devais-je me laisser croire, de-« vais-je être ingrat et pusillanime? Que dis-je? « devais-je lui laisser avaler la coupe fatale, comme « je ne pouvais douter qu'elle le ferait? Voilà « dans quel point de vue il faut me juger; et vous « verrez qu'alors c'est moi, et non pas elle que j'ai « sacrifiée. Il n'était plus question de *délicatesse*, « il était question de la vie ou de la mort, pou-« vais-je balancer [1]? »

On nous permettra encore quelques citations, car si notre devoir est compris, on nous pardonnera de porter même au-delà de l'évidence, la discussion apologétique du plus grave des torts de la jeunesse de Mirabeau.

« Je pourrais, » écrit-il à son oncle le bailli, « je pourrais, en vous envoyant la lettre pathé-« tique et déchirante qui me fit traverser trois « fois les Alpes, exposer vingt fois ma vie, et me « précipiter tête baissée dans l'abîme, vous deman-« der si je suis un ravisseur infâme; ou si je suis « un homme généreux qui, se voyant engagé plus

[1] Lettre inédite de Mirabeau à mademoiselle Dauvers écrite au donjon de Vincennes, le 9 novembre 1780. Nous joignons ici le *fac simile* de ce passage.

vous, juré devant Dieu que Sophie
elle étoit décidée à ne pas subir la
femme la plus douce, la plus sensible,
ais la plus impétueuse avoit l'entrai-
n'avoir pas eu tel tort lorsqu'il est si
oit affichée par nos mutuelles
nsiblement enchaîné; je le savois
rande des folies que de l'enlever.
me? que dis-je? devois-je lui laisser
qu'elle le feroit? voilà dans quel
serrer qu'alors c'est moi et non pas
atesse; il étoit question ou de la

Digitized by Google

« qu'il ne devait l'être, mais voyant aussi que, cet « engagement existant, il devait tout à celle qu'il « avait compromise, laquelle avait sa vie en dan- « ger, a voulu payer la peine de sa première faute, « et servir à son gré celle qu'il avait perdue, et qui, « le cœur sous le poignard, réclamait son se- « cours([1])? Tout le reste fut forcé, fut de devoir([2]). « Madame de Monnier n'avait que moi pour res- « source; elle était compromise, et exposée à sa « perte par ma faute ([3]). Devais-je l'abandonner « pendant que je pouvais la défendre ([4])? Après l'a- « voir conduite sur le bord de l'abîme, devais-je « l'y précipiter ([5])? J'eusse été un prodige de lâ- « cheté, un monstre d'ingratitnde([6]); c'est alors « que je mériterais mon sort; c'est alors que je se- « rais le plus vil des hommes ([7]). Ah! l'idée seule « m'en fait horreur! Elle réclama mon assistance « et mes sermens; je courus, je volai, je traversai « les Alpes, et elle vint ensuite se livrer à mon « honneur et à ma foi ( ).»

([1]) Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli, du 25 décembre 1779.

([2]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 369.

([3]) *Ibid.*, page 393.

([4]) *Ibid.*, même page.

([5]) *Ibid.*, page 397.

([6]) *Ibid.*, page 369.

([7]) *Ibid.*, page 393.

([8]) *Ibid.*, page 397.

« J'en atteste, ajoute Mirabeau, cette infortunée « qui serait bien plus capable de s'immoler pour « moi, que de se justifier à mes dépens (¹). » Écoutons, en effet, Sophie; elle va prouver un fait contesté, justifier une confiance si touchante : « Cruel ami, tu me disais en me quittant, *je t'ai « rendue bien malheureuse;* mais peux-tu mettre « quelque comparaison entre ce que je souffre et « le bonheur que tu m'as fait goûter? Ne pour- « rais-je pas t'en dire autant et mille fois plus en- « core, puisque c'est moi qui ai tout voulu (²)?

« Mais tu ne me le reproches pas! crois donc « aussi que je suis incapable d'avoir la moindre pen- « sée de repentir (³). » Ailleurs : « Vous vous trompez « ma mère, en disant que j'ai été entraînée : c'est « moi qui ai tout voulu; qu'on m'a conseillé un « éclat : il ne pouvait que nous nuire, nous y avons « été forcés (⁴). » Ailleurs encore : « Si c'est de rapt « que le marquis (de Monnier) t'accuse, tu peux « prouver par plusieurs de mes lettres que c'est moi « qui t'ai proposé la première, et pressé, et com- « mandé de partir; il y en a beaucoup où je te l'ai

(¹) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 397.

(²) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 28 mai 1777.

(³) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 6 juillet 1779.

(⁴) Lettre inédite de Sophie à madame du Ruffey, du 11 juillet 1777.

« dit clairement; et que pouvais-je souhaiter de
« mieux que ce qui m'assurait de vivre avec toi?
« d'en tout attendre, de ne te plus quitter, de
« m'assurer le bonheur [1]! dans les lettres que je
« te propose d'écrire pour être produites au pro-
« cès [2], il me paraît que pour les rendre natu-
« relles et vraisemblables, je dois t'y dire tout ce
« que je me rappellerai t'avoir dit dans le temps;
« t'y parler des habitams de Pontarlier, mais n'y
« compromettre personne; ne pas rappeler l'histoire
« de la lettre que le marquis (de Monnier) me vola,
« parce que cela donnerait de la valeur à sa copie,
« mais rappeler les propos des prêtres qui m'étaient
« rapportés, te répéter souvent que je veux partir;
« t'y donner des assurances de mon amour, comme
« je l'ai toujours fait; je crois que tu ne dois te
« faire aucun scrupule de cette petite supercherie,
« puisque nous ne l'emploierions pas si Brianson
« nous les rendait [3], et il n'y aura que ce qu'il y
« avait dans les autres; pour l'adresse, pas d'autres
« que l'ordinaire, *pour Gabriel*, on sait bien

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 28 juin 1777.

[2] Appel, alors projeté, de la sentence par contumace rendue le 10 mai 1777, à Pontarlier, contre Mirabeau et Sophie.

[3] Les lettres adressées par Sophie à Mirabeau, pendant que celui-ci errait et se cachait, étaient restées entre les mains de Brianson, et l'on verra plus tard quel usage il menaça et essaya d'en faire.

« qu'elles ne pouvaient parvenir directement (1). »

Nous avons la preuve que Sophie s'efforçait de se montrer sous le même aspect aux yeux des personnes tierces qu'elle croyait disposées à servir Mirabeau, capables d'influer sur son sort; et qu'en leur écrivant elle s'appropriait généreusement l'initiative des projets de fuite. Cette preuve se trouve dans deux lettres du bailli de Mirabeau : « Cette femme a écrit à la comtesse de Vence, qui « est plus bête que pas une de sa race, haute, « vaine, et contrariante, quoique respectable, « d'ailleurs : elle montre ici une lettre de cette ma- « dame Le Monnier, où elle s'inculpe elle-même, « et disculpe ton fou (2). Un moyen de le laver est « dans la lettre écrite par cette femme à madame « de Vence, où elle s'accuse entièrement, et dé- « charge l'homme de toute la besogne (3). »

(1) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 13 juillet 1777.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 21 février 1778.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 3 juin 1778. Madame de Vence, ainsi citée, est celle dont Mirabeau fait un si noble portrait dans les *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 1, page 338; tome 2, pages 71 — 277 — 278; tome 3, pages 158 — 187 — 202 — 205 — 217 — 296 — 308 — 322 — 378 — 583. Elle était veuve depuis février 1777. Il est certain qu'elle s'efforça de servir Mirabeau pendant sa captivité. La preuve en est dans cette phrase d'une lettre qu'il écrivait à Boucher : « La comtesse de Vence m'a rendu de

Concluons de ces détails que, cette fois encore, on a mal jugé Mirabeau en attribuant un acte de dévouement à la témérité la plus folle, à l'immoralité la plus dépravée; reconnaissons qu'il sut, du moins, en envisager d'avance les suites fatales; qu'il s'en défendit tant qu'il le put, sans manquer à l'honneur tel que devait le comprendre un pareil amour, qu'il ne céda qu'à la nécessité dont les circonstances faisaient un devoir sacré; qu'il fut entraîné par Sophie plus que par lui-même, par sa générosité plus que par sa passion. Qu'enfin il avait le droit de se juger comme il le faisait, l'année d'après, dans le paragraphe suivant d'une lettre à M. Lenoir, paragraphe qui nous a toujours paru le portrait le plus énergique et le plus vrai du caractère privé de Mirabeau : « Dans la longue course « que j'ai fournie, quoique jeune encore, dans une « carrière hérissée d'événemens tristes, et de con- « trariétés cruelles, j'ai toujours eu les mêmes « procédés, et trouvé le même sort. Ami jusqu'à « l'enthousiasme, dévoué jusqu'à la témérité, sans « cesse compromis pour les autres, et sans cesse « abandonné par ceux pour qui je me suis compro- « mis (1); chargé des fautes d'autrui, dédaignant

« l'espoir. Dites-moi s'il serait bien impossible que je lui écri- « visse ; elle est la discrétion et la probité même. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 22 août 1779.)

(1) Allusion à Brianson et à quelques autres.

« d'excuser les miennes, parce que la conscience « de mes intentions et de ma droiture m'a toujours « suffi; incapable de faire mon apologie aux dé- « pens de personne, même des pusillanimes, des « ingrats, et des traîtres, je me suis vu continuel- « lement jugé sur des faits altérés ou faux; et je « n'ai jamais changé pour cela de cœur ni de con- « duite. Tel je fus, tel je suis, et tel peut-être je « serai (1). »

Sophie, au surplus, comprenait de pareils sacrifices, elle les égalait par les siens propres, elle aurait fait plus, s'il avait été en son pouvoir de les surpasser, et sa passion s'exaltait en proportion; nous avons vu qu'elle ne daignait pas la cacher quand ses aveux aggravaient les persécutions dont elle fut obsédée, et qui la perdirent; plus tard, privée de son rang, de sa fortune, de sa liberté, elle s'exprimait de même du fond d'une étroite prison, et en parlant à sa famille, dont elle attendait non la pitié, non le pardon, qu'elle refusa constamment, mais les moyens de pourvoir aux plus pressans besoins, les moyens de se nourrir et de se vêtir. « Je ne puis empêcher que vous « méprisiez *Sophie;* si vous croyez lui devoir ce « sentiment, c'est un malheur pour moi que vous « pensiez ainsi; mais, ne souhaitez pas que je

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 277.

« fasse de même; de quoi ne serait pas capable « une femme qui ne s'estimerait plus? il est dans « mes principes de n'avoir qu'un amant, de ne « rougir ni de lui, ni de mon amour; j'ai donc été « étonnée et affligée de voir votre lettre remplie « d'invectives contre le comte de M.... Je croyais « que vous aviez réfléchi aux maux que l'aigreur « avait déjà causés; si c'est parce que l'on ne craint « plus ce que je puis faire, qu'on aggrave mes « peines, j'ose dire qu'il y a peu de générosité; on « ne fait point pour un homme la démarche que « j'ai faite, sans avoir pour lui la plus haute estime, « et qu'on ne soit décidé à l'aimer toujours; j'en ai « fait mon idole, je ne changerai jamais; il m'a « tout sacrifié, a tout fait pour moi; j'ai trop ap- « pris à le connaître, pour qu'aucun propos sur « lui me fasse impression; je ne prétends pas vous « faire ici son éloge; mais seulement vous prier « qu'il ne soit plus parlé de lui dans nos lettres; « à quoi bon, d'ailleurs, prétendrait-on m'en dé- « tacher? permettez que je vous le demande; ap- « paremment que l'on n'imagine pas que je retour- « nerais chez M. de Monnier... que j'irais chez un « homme que j'ai offensé, lui demander un par- « don dont je ne veux pas, et lui témoigner un « repentir que je n'ai pas? Non! c'est une démarche « qui m'avilirait à vos yeux; elle serait attribuée « à un ennui de la prison, inconstance, intérêt;

« jamais il ne me guidera, on peut tout m'ôter,
« hors ma façon de penser, et mes sentimens. Ja-
« mais je ne rentrerai chez lui, je le déclare, je
« préfèrerais l'échafaud (1). »

Lisons ailleurs l'expression énergique de ce même sentiment, dans une lettre où Sophie parle d'une de ses compagnes de détention. « Son « mari lui a fait dire que les prières seules pou- « vaient le toucher. En conséquence, elle va s'hu- « milier, prier, ramper : femme! avilis-toi donc « bien! prie pour retourner avec un mari que tu « méprises! renonce à ton ami, ou plutôt à tes « amans; mais il te restera bien toujours quelque « laquais! que les femmes sont viles! que je serais « humiliée de l'être, si ton amour ne me relevait « pas à mes yeux (2)! »

Remarquons enfin la même fermeté, avec des formes plus douces, dans les phrases suivantes : « Je serais très-affligée que cette lettre vous fâchât « encore; je suis bien loin de le vouloir. Mais je « ne sais pas me déguiser; si je parle, il faut que « ce soit pour dire ce que je pense. Daignez ne « pas le trouver mauvais, et ne me forcez pas à « vous tromper, ni à feindre (3). J'espère que le

(1) Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, sa mère, du 19 juin 1777.

(2) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 24 juillet 1776.

(3) Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, du

« temps, que vous invoquez, vous prouvera que « quand on sait tout sacrifier, on sait aussi ne « changer jamais; et c'est alors que vous me ren- « drez votre estime (1). »

24 juillet 1776. On peut voir dans le recueil de Vincennes, tome 1, page 396, les mêmes sentimens exprimés avec autant de franchise et d'énergie.

(1) Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, du 11 juillet 1777.

LIVRE VI.

VI.

Mirabeau et Sophie partirent le 17 septembre 1776 des Verrières suisses pour la Hollande. Après quelques détours, ils arrivèrent le 26 à Rotterdam, et le 7 octobre à Amsterdam, où ils s'arrêtèrent dans le *Calvestrand*, chez un *tailleur de corps*, nommé *Lequesne*.

Le premier soin de Mirabeau fut de chercher des moyens de subsistance; et cependant on a dit, dans le procès de Pontarlier, redit dans celui de Provence, répété vingt fois depuis, que les fugitifs avaient enlevé à M. de Monnier une somme consi-

dérable en argent, et des bijoux d'une grande valeur; cette odieuse supposition, que Mirabeau n'a cessé de démentir du ton de l'honneur offensé, et avec l'indignation la plus véhémente (¹), avait sa

(¹) Voir les *Lettres du donjon de Vincennes,* notamment t. 1, p. 173, 404, 406. *Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, p. 51, 52, 53, 54; *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau,* p. 173, 174, 175, 176; *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication,* etc., p. 38, 41, 42, 43, 58. Nous citerons aussi des passages de trois lettres de beaucoup postérieures, d'un tiers bien plus hostile que favorable : « Ne vois-tu pas, parmi nombre de calomnies, l'enlèvement « d'une cassette dont toi-même tu as été bercé (*), et qui est « démontré faux, par la procédure même, parce que ja« mais M. de Monnier ne s'en est plaint, pas même dans la « requête en plainte ? » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau,* du 21 mars 1783.) « Je vois par la procédure de « Pontarlier, qu'il n'est pas vrai que la complice de ton fils « eût emporté ni bijoux, ni argent. Et crois-tu qu'on eût « oublié tel grief dans la plainte qui énonçait tant de billevesées, et de vesses de loup ? » (*Lettre inédite du même au même*, du 28 mars 1783.) « J'ai interrogé le pilote « de cette femme, lors de son évasion; il affirme qu'elle « est partie en habit d'homme, et ne portait rien, pas « même un paquet dans un mouchoir. » (*Lettre inédite*

(*) Le marquis, en effet, livré à la précipitation habituelle de ses impressions, avait parlé de spoliation. (*Lettre du 5 septembre* 1777, *adressée à M. de Marignane*, insérée dans le *Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau,* page 32.

source dans l'animosité fort naturelle, il faut en convenir, de madame de Valdahon, fille jadis exhérédée de M. de Monnier, et dans les correspondances même du marquis de Mirabeau ([1]). Le fait exact est que les fugitifs n'avaient, en partant, d'autre ressource pécuniaire qu'une faible somme empruntée à un ami; et le mari, qu'on a supposé dépouillé, connaissait bien leur dénuement complet; nous en avons la preuve dans ce passage d'une lettre de Sophie : « M. de Monnier, me « sachant dépourvue à Amsterdam, ne demandait « que mon adresse, pour me faire passer de l'ar-

du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 avril 1783. Quelques jours après, le bailli écrivait encore à son frère : « Je t'ai dit que j'ai eu et tenu ici le valet chassé qui « a conduit cette folle : je l'ai raisonné, en le faisant con- « fesser comme aurait fait un criminaliste, le prévenant « que j'allais l'interroger comme on l'interrogerait; je « tournai ce pauvre diable de façon qu'il crut si bien être « à la vraie interrogation, qu'il balbutiait, et donna le dé- « tail de tout. Mais il dit que cette femme est partie en « habit d'homme, et ne portait rien du tout. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 11 avril 1783.) Citons enfin Mirabeau lui-même, parlant au principal instigateur de sa fuite : « Je travaille pour vivre, en ce moment, « et le puis à peine ; cela me donne, au moins, le droit « de trouver mauvais qu'on me croie enrichi des dépouilles « des autres. » (*Lettre inédite datée d'Amsterdam, de Mirabeau à Brianson*, du 28 avril 1777.)

([1]) *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*, etc., p. 32.

« gent, et y envoya son laquais *Sage* (1) pour m'en « apporter (2). »

Mirabeau devait donc naturellement chercher ses principales ressources dans les travaux littéraires, et tel avait été, peut-être, le motif qui l'avait porté à choisir sa retraite en Hollande, où les spéculations de librairie avaient une grande activité. A peine arrivé, il se présenta aux principaux libraires de ce pays, et voici la lettre qu'il écrivit à l'un d'eux, Marc-Michel Rey :

« Plusieurs malheurs, dont il est inutile de vous « rendre compte, Monsieur, m'ont forcé de quit- « ter ma patrie. Peu vous importe qui je suis, « combien furent acharnés mes persécuteurs, et « toutes autres circonstances qui, dans un pays « où l'on serait moins exposé aux fables des aven- « turiers, pourraient intéresser un homme sensi- « ble; mais, je ne doute pas que vous ne saisissiez « volontiers l'occasion d'obliger un homme de « lettres, quand vous trouverez au plaisir de faire « du bien, l'intérêt de votre commerce réuni. Je « suis l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*, ou- « vrage qui, quoique imprimé depuis quelque « temps à Neufchatel, où l'on en fit deux éditions

(1) Voir ce que dit Mirabeau sur ce fait, *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 142.

(2) Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, 11 juillet 1777.

« en six semaines, ne commence que depuis peu « à faire du bruit en France, et beaucoup trop « pour ma tranquillité. Cet essai fut écrit très-ra-« pidement, sans plan, sans ordre, et plutôt « comme une profession de foi de citoyen, que « comme un morceau littéraire. Il peut cependant « vous donner quelque idée de la manière et du « style d'un homme qui n'a pas vingt-sept ans. Je « sais quelques langues. J'ai beaucoup de facilité, « la volonté, et le besoin de travailler.

« Voyez, Monsieur, si vous pouvez m'employer « à quelque chose. Nous ne parlerons d'arrange-« mens pécuniaires que quand vous aurez vu ce « que je puis faire. La seule chose que je deman-« derai si vous me proposez des objets de travail, « ce sera de me procurer des livres à consulter « quand j'en aurai besoin. Je vous prie de me ré-« pondre avec autant de franchise que je vous « écris; on prendra votre lettre ce soir.

« P. S. On vend dans ce moment-ci l'*Essai sur « le despotisme* assez cher en France. La partie « typographique est très-défectueuse; si vous « croyez pouvoir faire une spéculation avantageuse « sur une autre édition, je l'améliorerai et l'aug-« menterai considérablement, mais cela demande-« rait quelque temps.

« Si vous avez en vue, en ce moment, quelque « édition précieuse, je crois que vous trouverez

« peu d'éditeurs aussi exacts et aussi appliqués que « moi ([1]). »

Il est vraisemblable que cette première démarche n'eut pas de succès, car Mirabeau r'écrivit quelques jours après en ces termes :

« Quand un homme ne vous demande qu'une « épreuve gratuite et du travail, il serait difficile que « vous fussiez sa *victime;* au reste j'ai été le premier à « vous dire que je m'attendais à la défiance qu'ins- « pire, à juste titre, à vos compatriotes le grand « nombre d'aventuriers qui les obsèdent. Je vous « répète qu'étant peu fait pour marchander, vous « apprécierez mon ouvrage quand il sera fait, et pas « plus tôt. Je vous envoie l'*Essai sur le despotisme,* « seconde et très-mauvaise édition ; j'ai à peu près « donné mon manuscrit à M. Fauche de Neuchâtel, « il lui a valu deux cents louis. Je ne comptais pas « alors devoir jamais mettre un prix à des travaux « qui devaient être libres comme la pensée; lisez « l'avis de l'éditeur, l'épître dédicatoire (morceau « nouveau pour l'idée, la hardiesse), lisez depuis « la page 84 jusqu'à 112 (exposé de principes), « depuis 151 jusqu'à 159 (portrait de Louis XIV), « enfin depuis 174 jusqu'à 197, et depuis 287 jus- « qu'à la fin. Ces deux derniers morceaux (fiscalité

([1]) Lettre inédite de Mirabeau au libraire M.-M. Rey, du 22 octobre 1776.

« et péroraison) vous montreront quel peut être « mon style, même peu soigné. Voulez-vous vérifier « si j'ai quelques connaissances ? Lisez (depuis 227 « jusqu'à 234, en y ajoutant les notes rajoutées à « la fin du livre) ma discussion avec M. Moreau. « Voilà, Monsieur, l'examen qui vous importe; « car, quand je vous dirais que je suis né homme « de qualité, et que j'aurai plus de cent mille livres « de rentes un jour, vous ne me croiriez pas ; et, « dans le cas où vous me croiriez, cela ne vous « serait pas fort utile ; je pourrais vous en donner « des preuves par l'agent de France à Rotterdam « qui me connaît personnellement ; mais, encore « une fois, peu vous importe, et vous devez « avoir meilleure opinion d'un homme, qui, dans « des circonstances épineuses, se cache et se « voue au travail, que de celui qui profiterait de « son nom pour faire des dupes, au moins pour « quelque temps. Si vous avez quelque chose à « me proposer, Monsieur, veuillez me dire à « quelle heure je pourrai vous parler ce soir ou « demain. Je réclame votre honnêteté et le se- « cret (1). »

Nous avons quelques détails sur l'histoire de Mirabeau et de Sophie, pendant leur séjour à

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. M. Rey, du 24 octobre 1776.

Amsterdam. Mais ces faits ne sont guère susceptibles de publication :

Et quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.

D'ailleurs, les deux amans étant réunis, ils ne s'écrivaient pas, et leur position ne leur permettait que peu de correspondance avec des tiers, excepté avec la mère de Mirabeau qui leur adressa plusieurs lettres(¹), et qui en reçut un grand nombre, dont nous possédons les originaux. Comme le respect des bienséances, et l'horreur du scandale nous déterminent souvent à ne faire aucun usage des documens qui sont entre nos mains, nous sommes, à plus forte raison, peu disposé à regretter de n'en point avoir davantage sur cette époque, dont nous ne nous occuperions pas plus longuement, alors même que nous en aurions autant de connaissance que de toutes les autres. Nous nous bornerons donc à transcrire quelques passages inédits qu'aucun scrupule ne voudrait écarter, et de courts fragmens, imprimés déjà, dans lesquels il est question du séjour en Hollande.

Mirabeau s'y était caché sous le nom de *Saint-Mathieu* (²). « J'attendis plus de trois mois de l'ou-

(¹) Outre les citations qui suivent, voir les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 4, p. 55.

(²) Nom d'un fief appartenant à sa mère, dans le Limousin.

« vrage, car on ne se livre point dans ce pays de « calculateurs, où chaque libraire a ses correspondans qui travaillent pour lui; je me conduisis assez bien pour me faire un crédit dans un pays « tout-à-fait nouveau pour moi, où j'étais absolu« ment inconnu, où l'on ne vaut qu'à raison de « son utilité, où l'on se méfie, jusqu'à l'excès, de « tout étranger non recommandé. A la fin, j'étais « parvenu à gagner plus d'un louis par jour, par « des traductions de l'anglais, et autres ouvrages; « depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures « du soir j'étais au travail (1). » Il fut occupé par le libraire Rey, dont J.-J. Rousseau avait eu tantôt à se plaindre, tantôt à se louer; et dont Mirabeau n'eut pas lieu d'être content, si nous en jugeons par cette phrase de Sophie : « Cet homme-là (Rousseau) « n'était pas fait, non plus que toi, pour avoir af« faire à ce fripon de libraire, Michel Rey (2). » Mirabeau fut employé aussi par Changuyon qui « l'écrasait d'ouvrage (3). »

Quelle que fût l'ardeur que Mirabeau apportait au travail, il ne pouvait, que très-difficilement,

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 405.
(2) *Ibid.*, t. 4, p. 339.
(3) *Ibid.*, t. 1, p. 3. On peut voir dans une lettre adressée le 10 novembre 1784, à Chamfort (Paris, an V, p. 67), que Changuyon offrait d'occuper encore Mirabeau, qui cherchait à pourvoir par le travail au dénuement où le laissait son père.

suffire aux besoins du mystérieux ménage; ses dépenses obligées étaient considérables dans « ce pays, « le plus cher de l'Europe, sans en excepter « Londres [1]. » Du reste, son existence était douce et tranquille « : Combien, pour des amans vulgaires, « notre vie eût-elle été triste à Amsterdam! combien de privations pour une autre femme! combien cette vie disetteuse que tu soutenais avec « autant de douceur et de gaîté, combien tout cela « eût été cruel [2]! L'étude occupait presque tous « mon temps; et un homme qui aurait eu le double de mon âge, aurait été moins sédentaire [3], « mais tu daignes te le rappeler; j'avais parfois des « mouvemens involontaires de vivacité et d'impatience que tu pouvais prendre pour de l'humeur; « un de tes baisers ramenait toujours la sérénité « sur mon visage, et la paix dans mon cœur [4]. « Oui, oui » dit Sophie, « nous étions si bien ensemble, si contens, si sûrs l'un de l'autre, si « heureux! hélas! mon Gabriel ne l'était pas autant « que moi; plus attentif que son amie à éviter et « prévoir ce qui pourrait l'affliger, à la consoler, « à arrêter ses larmes! J'ai quelquefois fait couler « les tiennes, à toi pour qui j'aurais donné mille

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 406.
(2) *Ibid.*, t. 1, p. 82.
(3) *Ibid.*, t. 1, p. 226.
(4) *Ibid.*, t. 1, p. 31.

« vies. O Dieu! tu me les pardonnes, tu me l'as dit, « dis-le-moi encore, tu ne peux assez le répéter (1), « tu te refusais à mes caresses, de peur qu'elles ne « te fissent oublier tes livres; tu t'y livrais ensuite « de si bon cœur! avec combien de plaisir ne te « serrais-je pas dans mes bras (2)! Combien de fois « ne t'es-tu pas arraché de mes bras, pour ton tra- « vail, pour des occupations ennuyantes; mais rien « ne l'était pour toi quand il s'agissait de Sophie; « cher Gabriel! ah! tu es bien le modèle des vrais « amans (3)! » De son côté Mirabeau dit : « Une « heure de musique me délassait, et mon adorable « compagne qui, élevée et établie dans l'opulence, « ne fut jamais si gaie, si courageuse, si attentive, « si égale, si tendre que dans la pauvreté, embel- « lissait ma vie; son inaltérable douceur, son inta- « rissable sensibilité se développaient dans toute « leur étendue.... O mon père! nous ne semblions « pas deux insensés qu'un étourdissement passager « avait chassés de leur pays; et, en effet, nous ne « l'étions point (4). »

Pendant son séjour en Hollande, Mirabeau avait été sollicité, même par sa mère, de se séparer de

(1) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 16 juin 1777.
(2) *Ibid.*, du 26 juin 1777.
(3) *Ibid.*, du 13 février 1778.
(4) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 406.

Sophie, que le marquis de Monnier faisait redemander, sous promesse d'oubli et de pardon ; et Sophie, avec sa générosité ordinaire, était près de s'imposer tout ce qu'elle pouvait supporter de sacrifices. Elle-même nous en fournit la preuve : « Oui, *ma chère maman*, réglez tout avec vos amis « et conseils ; je me soumets à tout ce que vous « déciderez, bien sûre que vous ne penserez point « à me remettre sous la dépendance de M. de « Monnier, humiliation que je ne puis ni ne dois « souffrir. Si l'idée du couvent en Limousin pou- « vait être adoptée, je la préférerais parce qu'elle « me rapprocherait de vous (1). »

(1) Lettre inédite de Sophie à la marquise de Mirabeau, datée d'Amsterdam, du 25 février 1777 (deux mois et demi avant l'arrestation) ; d'autres lettres, des 13, 24 avril, 1er mai, renouvellent cette déclaration. On remarquera l'expression, MA CHÈRE MAMAN ; la marquise de Mirabeau l'avait non seulement permise, mais encore exigée ; nouveau fait d'où l'on en peut induire tant d'autres, et qui contribue à expliquer, et autant que possible à excuser les égaremens de Mirabeau.

Indépendamment d'une pareille appellation, cette même lettre contient une autre preuve de l'intimité qui s'était établie entre la mère et l'amante de Mirabeau : « L'engage- « ment que vous voulez bien prendre de m'envoyer votre « portrait, me remplit de joie. Le mien, que vous voulez « bien garder, vous fera souvenir de votre promesse. » Nous remarquerons enfin que la marquise de Mirabeau traitait l'amant de sa fille cadette, comme la maîtresse de son fils aîné ; c'est le marquis de Mirabeau qui nous l'apprend :

Mais on conçoit sans peine qu'une pareille proposition avait révolté Mirabeau; en vain sa mère l'avait pressé, en lui rappelant les démarches qu'il avait faites, en janvier 1776, auprès du comte de Saint-Germain, pour obtenir du service militaire. Nous ne citerons qu'un passage des réponses du fils : « Madame de Cabris a dû vous dire qu'il m'était « impossible d'entrer au service; que j'étais lié par « des nœuds sacrés que rien ne peut relâcher dans « mon cœur et ma conscience; que ma conduite, « et les soins que vous daignerez prendre pour nos « affaires, doivent porter sur cette base; car je « serais plutôt portefaix ici que de manquer à tous « ce que je dois à qui a tout fait pour moi. Ce n'est « pas ma généreuse mère qui improuvera de telles « résolutions (1), sur lesquelles ne variera jamais « le plus tendre et le plus respectueux des fils, « mais le plus opiniâtre des hommes, dans ce qu'il « croit être un devoir sacré (2). »

« La mère traitait d'avance, au couvent, Brianson *de gendre*.» (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 19 octobre 1777.)

(1) Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, datée d'Amsterdam 19 octobre 1776. Voir aussi à ce sujet dans les *Lettres de Vincennes*, tome 1er, page 407, un passage où Mirabeau écrivant au marquis, sous les yeux de l'autorité, le Mémoire du 1er mars 1778, fait honneur à sa mère du sage conseil qu'elle lui avait donné sans succès.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 11 novembre

Nous ne parlerons pas davantage de la vie laborieuse, mais douce, des deux amans, et nous la résumerons par cette comparaison touchante que Sophie écrivait cinq ans plus tard.

« Tu liras dans le dernier Mercure (1) une petite « histoire de chevalerie qui te fera plaisir; tu en « auras surtout à celle de Sabinus, ce Romain qui, « sous le règne de Vespasien, s'enferma avec sa « femme (2) dans un souterrain; leur vie passée loin « de la société, qui étourdit le bonheur, ressemble « à celle que nous passions à Amsterdam; mais, « pourtant, quelle différence! ils vécurent neuf « ans dans leur cachette, et nous neuf mois seule-

1776, la marquise de Mirabeau insistant avec force, son fils lui écrivit, quelques jours après: « Croyez-vous que ce soit « mon honneur et mon devoir que de renvoyer une femme « qui a tant fait pour moi? et qui, apparemment, ne l'a pas « fait malgré moi? Je ne dispute avec vous aucun des préli« minaires, je suppose que je l'aie séduite et que j'aie mal « fait, que je l'aie engagée à me suivre et que j'aie eu tort; « toujours sera-t-il que le passé n'est pas dans ma puissance; « il ne s'agit que de savoir si, au présent, qui dépend de « moi, je dois, *en honneur*, commettre la plus odieuse des « perfidies?.... Je ne suis pas perdu; mais, devrai-je l'être, « j'attends de vous le conseil qu'il faut être honnête avant « tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du* 21 *novembre* 1776.)

(1) C'est le numéro qui rend compte de la réception de Lemierre et du comte de Tressan à l'Académie française.

(2) Eponine.

« ment dans la nôtre; ils y eurent deux enfans qui « vécurent, et notre pauvre petite n'est plus; ils « furent arrêtés ensemble, comme nous, mais ils « moururent ensemble, et du même coup. Ah! ils « ont été bien plus heureux que nous (¹)! »

Peu après le départ des deux fugitifs, une étourderie de Mirabeau avait fait connaître sa retraite au marquis de Monnier (²). Celui-ci, toujours épris de

(¹) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 8 février 1781.

(²) Voici les détails qu'une lettre de Mirabeau, nous fournit à ce sujet : « Une étourderie que j'ai faite ici a contribué « à donner des lumières aux procéduriers de Pontarlier. « J'ai dit à un libraire d'ici, dans un moment où je me « croyais sans ressources, et où je cherchais de l'ouvrage, « que j'étais l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*. Quelques « jours après, il me dit qu'on lui avait assuré que cet ou« vrage était d'une autre personne, qu'il me nomma. (Il « faut vous dire, pour l'intelligence de ceci, que ce libraire « avait été mis forcément dans la confidence de mon nom, « parce qu'un Génevois, qui m'a connu à Marseille, m'avait « rencontré chez lui.) L'indignation qu'inspire à un honnête « homme le soupçon qu'il profère un mensonge aussi lâche « que de s'attribuer l'ouvrage d'autrui, m'arracha une dé« marche très-imprudente. J'écrivis sur-le-champ à Fauche, « libraire à Neufchatel, qui avait imprimé mon ouvrage, « de mander au libraire hollandais si le comte de M... n'en « était pas l'auteur. J'ajoutai que je partais pour l'Angle« terre, etc.; Fauche envoya le certificat, mais prit de gran« des informations sur moi, et envoya sur-le-champ ma « lettre au mari. Sur cela, il vint un domestique de M. de « Monnier faire des perquisitions, et vous savez le reste. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 27 mars 1777.*)

sa femme avait essayé de la déterminer à revenir auprès de lui et avait même envoyé exprès en Hollande, un domestique de confiance. Irrité avec raison des refus opiniâtres de Sophie, il avait déposé une plainte ([1]), et Mirabeau en était informé par les lettres d'un avocat de Pontarlier, Mauvaiset, qui lui écrivait : « La procédure a son cours. Le ju-« gement de recolement a été rendu avec un grand « éclat; les preuves écrites manquent, il n'y a « qu'un billet de votre main, qu'on vous attribue, « et qui ressemble à la seule pièce de comparai-« son qu'on ait, votre Mémoire pour Jeanret ([2]). « Quant aux autres preuves, il n'y a que les Suisses « qui puissent vous charger, on en a entendu de « Morges et de Verrières, et peut-être d'autres « lieux.

« Mais, ce que je ne puis me dispenser de vous « dire, c'est que cette affaire, qui peut devenir « très-sérieuse, peut être terminée par transaction, « ou par la suite d'une réconciliation entre les « époux. C'est le moyen d'éviter des événemens

([1]) Cette plainte, et une autre additionnelle, sont textuellement insérées au recueil des pièces justificatives, imprimées à la suite du *deuxième Mémoire de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., pages 11 et 14.

([2]) Voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 3, page 29, tome 4, page 223, 229. Nous aurons occasion de revenir sur ce Mémoire, et sur l'ingrat pour qui Mirabeau l'avait écrit.

« funestes ; il est peut-être encore temps. M. de « Monnier aimait sa femme, il l'aime encore, il a « peu à vivre (1). Je vous avoue que ce qui se « passe ici me fait trembler ; ma frayeur augmente « quand je vois une contumace instruite, quand « je réfléchis sur les juges qui doivent décider de « votre sort, quand, en un mot, je pense au « crédit de M. Monnier en cette ville.

« M. de Saint-Mauris ne cherche que votre « perte. Ses mémoires aux ministres n'ont pas eu le « succès qu'il s'en était promis. Il vient de s'a- « dresser à M. le procureur-général de notre parle- « ment, à qui, dit-on, il a envoyé copie de sa dé- « position avec une lettre fulminante.

« M. de Monnier a une dot et des droits matri- « moniaux à gagner (2), et comme on ne peut par- « venir à ce but sans donner un adjoint à madame

(1) Lettre inédite de Mauvaiset à Mirabeau, 1er mars 1777.

(2) C'était bien plutôt madame de Valdahon qui devait recueillir les résultats pécuniaires de la condamnation, et qui y gagnait, surtout, l'avantage de s'assurer la fortune paternelle dont le légitime espoir lui avait été enlevé par une exhérédation formelle, et par le second mariage du marquis de Monnier. Celui-ci, en effet, ne fit rien par lui-même pour provoquer la condamnation ; bien loin de là, si l'on en croit Mirabeau. « Le vieux mari avait écrit des billets à tous « ceux qui pouvaient se croire en droit d'arrêter l'épouse « fugitive, pour les prier de ne faire aucune espèce de pour- « suite. » (*Deuxième Mémoire à consulter*, etc., page 59 ; *ibid.* page 100.)

« de Monnier, il prétend que vous êtes cet adjoint, « cet homme coupable que l'on cherche. Si la « preuve est acquise, vous êtes perdu sans res- « sources (1). Ce n'est pas un secret que M. de « Saint-Mauris a écrit à M. le procureur-général; « celui-ci, et tout le parquet, l'a dit à qui a voulu « l'entendre; et sa déposition, qui a occupé cinq « heures de tems le commissaire et le greffier, doit « prouver la plus forte haine (2). »

Ces avis étaient accompagnés de détails dont la transcription serait inutile, et des plus sinistres présages. L'événement vint bientôt les confirmer, et le 10 mai 1777, un jugement du bailliage de Pontarlier déclarait Mirabeau « atteint et con- « vaincu du crime de *rapt et de séduction*; » le condamnait « à avoir la tête tranchée, ce qui sera « exécuté par effigie sur un tableau (3); » le condamnait, en outre, « à cinq livres d'amende envers le « roi, et à quarante mille livres pour réparation

(1) Lettre inédite de Mauvaiset à Mirabeau, 25 mars 1777.

(2) Lettre de Mauvaiset à la marquise de Mirabeau, 13 avril 1777.

(3) Ce mot a été singulièrement interprété par Peuchet, qui dit, tome 2, page 96, que le *portrait* du condamné *fut appliqué à l'échafaud.*—Un autre prétendu biographe, pour varier le récit, attribue la sentence *au parlement de Besançon*, qui, dit-il, « *faisait brûler Mirabeau en effigie.* » *Petite Biographie universelle classique*, etc. — Paris, Gosselin, 1829, page 2007.

« civile, dommages-intérêts, envers le marquis de « Monnier; » et condamnait sa femme « à être « renfermée, sa vie durant, dans la maison de « refuge établie à Besançon, d'y être rasée et flétrie « comme les filles de la communauté; » la déclarait « déchue de tous ses droits de communauté, « douaires, préciputs, et autres avantages à elle « faits par son contrat de mariage; » attribuait la dot au mari et condamnait la femme « à dix louis « d'amende envers le roi, etc. (1). »

Nous avons expliqué tout-à-l'heure comment la retraite des fugitifs avaient été découverte, pendant la durée de la procédure. Ils en étaient informés, mais ils se reposaient, avec une confiance imprudente, sur la persuasion que leur domicile authentiquement élu les préserverait de l'extradition (2); et il paraît que le succès des recherches

(1) Le dispositif de ce jugement est inséré à la page 9, des pièces justificatives imprimées à la suite du *Second Mémoire à consulter* de Mirabeau; à la page 11 est le procès-verbal qui constate que l'effigie y mentionnée étant en *un tableau, a été attachée à un échafaud dressé en la place des casernes de la ville de Pontarlier, par Claude-Antoine Chrétien, exécuteur de la haute justice au comté de Bourgogne.*

(2) Nous avons la preuve de ce fait dans une lettre adressée par le marquis de Mirabeau à son frère le bailli, le 18 avril 1782. « Rien de si facile que de les suivre jusqu'en Hollande, « où ils avaient un bail signé de leur nom, et déposé à « l'Hôtel-de-Ville, parce qu'on leur avait persuadé que ce

fut principalement dû à l'inspecteur de Bru-

« domicile les mettait à l'abri d'être arrêtés. » En effet, Mirabeau écrivait, sept mois avant son arrestation. « Vous « serez étonnée de voir ma procuration légalisée par M. de « Clairon » (consul de France). « J'ai pris ce parti parce que « les priviléges d'Amsterdam sont particuliers à cette ville, « où j'ai acheté le droit d'habitant, ce qui me met à l'abri de « toutes sortes de surprises, parce que je ne puis être arrêté « sans être cité. » (Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, 23 octobre 1776.) Deux mois après, il parlait, sans nulle émotion, d'un commencement de recherches: « Il est arrivé « ici un exempt de police qui, je crois, prend *incognito* « quelques renseignemens. Il en sera pour sa peine, et cela « ne m'inquiète point. » (Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, datée d'Amsterdam, 23 décembre 1776.) « On vient « de m'avertir qu'il y avait ici un officier français chargé de « redemander Sophie. Je cours pour voir ce capitan; ne « soyez pas inquiète, il s'en ira comme il est venu. » (Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 17 mars 1777.) « Je ne « sais ce qu'est devenu le redoutable négociateur dont on « voulait me faire craindre les entreprises; je n'ai pu le dé- « couvrir, mais vous pouvez être tranquille, je voudrais « l'être autant sur votre santé. » (Lettre inédite du même à la même, du 24 mars 1777.) Voir aussi dans les *Lettres du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 160, l'indignation qu'inspire à Mirabeau le démenti donné par l'événement à ses espérances. « C'est dans ce pays où l'on était si libre « autrefois, et si jaloux de sa liberté, que notre infor- « tune a été consommée, que nous avons été arrêtés au « mépris des droits des gens, des lois, et de la constitution « du pays! »

Mirabeau apprit probablement plus tard que son arrestation avait été l'effet d'une surprise, et non de défaut de protection des lois hospitalières de la Hollande, car il les

gnières, ce *roué de police* (1), doublement excité

vantait en ces termes : « Nul bourgeois ne saurait être arrêté « dans sa maison, même pour le forfait le plus atroce, que « tout le corps de la magistrature ne s'y transporte, et n'at-« teste ainsi solennellement que l'accusation est réelle, et « que l'accusé sera légalement absous ou condamné. Par « quelle magie peut-on produire des effets si merveilleux ? « Par le secours des lois; par leur exécution constante, ri-« gide, inflexible. Tout citoyen sait, dans cet heureux pays, « qu'il est homme aussi bien que le premier des magistrats ; « il ne compte pas sur l'impunité; mais il ne craint pas l'op-« pression. » (Lettres de cachet, tome 1, page 226.) Ce morceau est précédé d'un complet éloge de la police hollandaise. (*Ibid.* page 223.)

La lettre précédemment citée du marquis, du 18 avril 1782, nous apprend que des précautions furent prises pour que les adversaires de Mirabeau, dans la révision du procès de Pontarlier, ne pussent pas arguer contre lui du bail cité, comme d'une preuve du séjour des deux amans à Amsterdam. « Je sais que l'ambassadeur de Hollande qui a fait « retirer le bail et toutes les traces, que le maréchal de « Duras gouverneur de la province (Franche-Comté), et « le prince de Bauffremont qui en est Mayeur, et que tout « ce pays-ci qui a écrit pour lui, ne l'a pas fait pour sa « bonne mine et renommée.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1777. Un fait singulier, que nous avons déjà remarqué, page 120, c'est que ce même de Brugnières, après avoir deux fois poursuivi et une fois arrêté Mirabeau, devint son agent très-dévoué et très-utile à Vincennes. Ce fait, établi dans les lettres imprimées, tome 1, page 36 (préface) 16—71—198—228—246—263—267; t. 2, p. 292, etc., est aussi prouvé par nos correspondances, que nous ne transcrirons pas à propos d'une particularité de si peu d'importance.

par l'appât du gain, et par son amour-propre que l'inutilité des premières poursuites avait dépité. Il offrait ses services, moins de six semaines après l'arrivée de Mirabeau et de Sophie à Amsterdam, mais il fut d'abord refusé. « L'autre jour je trouvai « ici de Brugnières, il venait, soi-disant, de la part « de M. Lenoir; il savait les lieux, la retraite, etc; « je le renvoyai net, disant que je n'avais fait tant « de dépense que pour éviter le mal d'autrui, qu'il « était fait, que je n'y voulais ni pouvais rien, « j'admire comment la Providence m'a forcé à ap- « prendre leurs viles rubriques, et avec quelles gens « elle me met en correspondance, à la quatrième « partie de ma vie, ayant pendant les trois autres « tant évité les fripons! Mais j'en ai assez du passé; « il y a trop long-temps que je me mets en mue, « ces gens-là usent et corrodent, et brûlent le pavé « même où ils marchent, et où je me brûle moi-même « qu'ils traînent à l'hôpital par les cheveux et « les viscères (1). »

Mais, pendant que le marquis de Mirabeau feignait de ne plus vouloir poursuivre son fils, M. et madame de Ruffey prenaient des mesures pour faire arrêter leur fille; le marquis fut bientôt décidé. « On croyait que ce monsieur était allé se

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 novembre 1776.

« faire Turc, ou se faire manger par les soles; et « lequel de ces deux partis qu'il eût pris, c'eût été « avec l'applaudissement du public. Mais il est en « Hollande et vit de sa belle plume. De Brugnières, « partant pour un marché fait avec madame de « Ruffey pour enlever cette folle, et la ramener en « tel lieu, moyennant cent louis, s'il réussit, et « rien sans cela, j'ai profité de l'occasion, et fait un « pareil marché, payable également et uniquement « l'homme rendu à sa destination. Je n'en ai pas « eu de nouvelles depuis : serons-nous encore « dupés cette fois (1)? »

Ils ne l'étaient pas. Dès le 26 mars, le comte de Vergennes offrait des ordres à M. Lenoir; il les lui envoyait le 19 avril (2); le 29, le même ministre invitait le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Hollande, « à aider M. de Brugnières « de ses conseils, à diriger sa conduite dans les dé« marches à faire pour remplir sa commission, et « à prendre les mesures pour obtenir la liberté de « l'extradition (3). » Aussi le marquis de Mirabeau satisfait de tant de diligence, même avant d'en connaître le succès, écrivait : « Jadis je n'avais

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 mai 1777.

(2) Lettres du donjon de Vincennes, t. 4, p. 342 et 343.

(3) Lettre inédite du comte de Vergennes à M. Amelot, 29 avril 1777.

« qu'une bouze de vache pour outil; mais à « présent on ne peut être plus obligé dans les dé- « tails, que je le suis au ministre principal; tu as « vu comme nous étions ballottés sous le Males- « herbes qui, pourtant, professait une grande « estime pour moi; du moment qu'il fut parti, les « choses prirent une toute autre tournure; quoi- « que malade ou convalescent, et ne pouvant « qu'écrire d'ici (Roissy), je fus servi sur le « temps, au jour le jour, pour tous les ordres « que j'eus à demander, soit en France, soit à l'é- « tranger (1).

Avec une pareille assistance de la part de l'autorité, le succès ne se fit pas attendre : « J'ai « reçu hier avis que le scélérat est serré, et aux « fers (2); tu juges ce qu'il a fallu de secours, de « peines et de frais pour faire enlever ces gens- « là, en pays étranger, où ils s'étaient fait rece-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mai 1777. On voit que le marquis de Mirabeau était satisfait de ce ministère : il ne l'avait pas été du précédent. « Malesherbes et les autres m'ont donné l'idée de ces « hommes de citrouilles qui ont une chandelle allumée dans « le creux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 16 mars 1781.)

(2) Une circonstance particulière relève encore cette phrase atroce. C'est que Mirabeau était malade quand il fut arrêté. (Voir *Lettres originales de Vincennes*, t. 2, p. 9.)

« voir *bourgeois* [1]. La note reçue par M. Lenoir, « et à lui envoyée par M. de Sartine, explique « comme quoi les délinquans sont arrêtés par ordre des États-Généraux (de Hollande) [2]. Le brave « de Brugnières s'est tiré de sa mission, en re« nard routé, en vrai roué de police; reste à moi « à me tirer, comme Arlequin, des conséquences, « et de l'argent, car c'est là sauce continuelle de « toutes les arrêtes qu'il m'a fallu avaler, et la « ruine de ces sortes de commissions est affreuse, « dans ce temps, surtout, où toutes les cassettes « ont une ceinture de chasteté; et quelqu'autre « mesure qu'on prenne, tu sens bien qu'étant « dans les mains de ces honnêtes gens, ils ont « bien des manières de se retourner, et, du gré « même des supérieurs, qui savent bien qu'ils ne « servent pas pour la croix de Saint-Louis [3]. »

Le marquis avait eu une autre pensée, qui apparaissait pour la troisième fois à son esprit. « J'au« rais voulu qu'il fût possible de livrer ce misé« rable aux Hollandais, pour l'envoyer aux colonies « à muscade, d'où il ne sortirait de ses jours, car « on n'en sort pas. S'il se faisait pendre, ce serait

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 mai 1777.

(2) Lettre inédite du même au même, 31 mai 1777.

(3) Lettre inédite du même au même, du 9 juin 1777.

« *incognito;* car enfin nous sommes tous mortels;
« et, après toi et moi, s'il nous survit, il lui reste
« assez de raison pour ne pas être mis aux Petites-
« Maisons, et assez de folie et de scélératesse, pour
« flétrir le nom qu'il porte. J'avais même intéressé
« des puissances au parti des grandes Indes; la
« réponse a été pourtant *que cela ne se pouvait que*
« *pour de très-jeunes gens, non mariés, et comme*
« *sans aveu.* Je l'ai donc fait clorre; mais, contre
« l'avis de tous, qui voulaient que je le laissasse se
« *faire son sort*, refrain éternel; ma conscience,
« que je sonde tous les jours devant Dieu sur ces
« gens-là, ma conscience me disait qu'indépen-
« damment des crimes qu'il va semant comme la
« paille, ce sort serait, finalement, de se faire
« rouer sous notre nom; et ce n'est pas pour souf-
« frir cela, que nos pères nous l'ont transmis, avec
« ses avantages; que bientôt il retomberait sur moi
« et les miens, de tout le poids de son intrigue,
« de son fatal talent, de son âge, de ses mœurs,
« de sa scélératesse, de l'argent de ses dupes, de
« l'appui de ses dignes consorts, en cette ville où
« toutes les folies et assassinats moraux et phy-
« siques sont hautement émancipés. Ainsi donc,
« quant à celui-là, et sauf le temps qui, par mal-
« heur, couvre et minore tout, sauf aussi les sots
« qui disent : *le roi ne veut point de prisons perpé-*
« *tuelles pour raisons de famille, tout au plus se*

« *les permet-il pour raisons d'état*, mon plan est « fortement arrêté, c'est que l'autorité seule et moi, « nous sachions où il sera ; et qu'à ma mort un « billet cacheté l'apprenne à mon substitut (1). »

Nous n'entrerons pas ici dans un commentaire inutile, car ce langage est assez clair, et donne lieu à trop de réflexions spontanées, pour qu'il soit nécessaire de les présenter au lecteur; mais, nous remarquerons, en passant, que le marquis de Mirabeau :

« Avare pour le bien, prodigue pour le mal, »

supportait, sans hésiter, *la ruine affreuse* de tant de poursuites qu'il évalue ailleurs (2) à plus de 20,000 fr., tandis que pouvant, quatre ans plus tôt, payer les dettes de son fils, au lieu de le placer dans le découragement et le discrédit d'une interdiction, au lieu de le jeter dans les prisons d'où

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 mai 1777.

(2) Lettre inédite du même au même, 19 octobre 1777. « Quoiqu'il m'en ait coûté 20,000 fr. pour courir après, etc., « quand, par le temps, cela sera séché, ce ne sera pas avoir « acheté trop cher la délivrance. » Six semaines avant il écrivait au marquis de Marignane : « C'est 18,600 fr., quant à « présent, que me coûte sa prison. » (Lettre du 5 octobre 1777, insérée dans le *Mémoire à consulter et consultation pour madame la comtesse de Mirabeau*, etc. Aix ; J.-B. Mouret, 1783, 162 pages in-4o.)

datent ses fautes graves, il n'offrit que 18,000 fr.[1], pour payer des dettes qu'il évaluait tantôt à 170,000 fr.[2], tantôt à 200,000, tantôt à 400,000, et qui ne montaient en réalité qu'à 60 ou 70,000 fr., comme Mirabeau n'a cessé de le dire[3], et comme le prouve ce passage d'une lettre écrite par un témoin, alors très-dur, et ouvertement hostile : « Quoi qu'on dise, il (Mirabeau) sait très-bien, « et nous aussi, que toutes ses dettes, pesées au

(1) Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 318. Mirabeau avait déjà écrit : « Mon père a fait une ridicule « proposition de 18,000 fr. à mes créanciers pour être « refusé. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 19 octobre 1776.) Ce fait est si extraordinaire qu'on en pourrait douter, s'il n'était écrit que dans de simples lettres, en l'absence de toute contradiction. Mais il est tout-à-fait hors de doute, parce qu'on le retrouve dans une plaidoirie écrite en présence du bailli, et sous le contrôle, pour ainsi dire, du marquis de Mirabeau : « Quoi qu'il en soit, mon père offrit, « à M. le comte de Grasse du Bar, 18,000 fr. pour le paie« ment de mes dettes : cette somme ne pouvait du tout « point m'acquitter ; l'excédant de mes engagemens restait « toujours chargé d'usures ; et le seul paiement des intérêts « eût encore absorbé mon revenu. Que me serait-il arrivé « après avoir reçu cet acompte ? je ne m'en serais pas moins « trouvé dans le plus grand embarras, et forcé de manœu« vrer de nouvelles affaires. *J'ai payé*, aurait-on dit, *il re*« *commence.* » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc.)

(2) Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 326.

(3) *Ibid.*, tome 1, page 191—326 ; tome 2, page 33 ; tome 3, page 51.

« poids de leur juste valeur, n'iraient pas à « 70,000 fr. (1). »

Insérons encore, comme trait de caractère, deux passages où le marquis s'absout lui-même, et se félicite de ses cruels succès : « Sitôt qu'un mien « désir n'est pas combattu par ma conscience j'ai « des ressources pour en venir à bout. Crois-moi, « dans Babylone, Antioche et Paris, il n'y eut ja- « mais que les pères méprisables qui pardonnèrent « le mépris de la paternité; et, puisque le tribunal « de famille n'existe plus, il faut avoir recours, « pour châtier des enfans criminels, au despotisme « barbare des lettres de cachet, plutôt qu'aux lentes « formalités d'une aveugle et pédantesque justice. « Quand on m'exaltait tant, on me faisait hausser « les épaules; mais quand on voudrait m'humilier, « le sentiment intime résiste, et contient le poids « de toute la colonne d'air extérieur. Je sais que je « suis, à les en croire, le Néron du siècle; que les « femmes veulent me traiter comme Orphée, et « les avocats comme Romulus; mais que m'im- « porte? Si j'étais sensible au toucher, il y a long- « temps que je serais mort. Qu'importe qu'ils « essaient de me déchirer dans ma cuirasse d'hon- « neur, désormais trop dure et trop cicatrisée

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 2 novembre 1778.

« pour que de pareils coups puissent pénétrer? Le « public n'est point mon juge. Je foule aux pieds « ses jugemens ignorans, et précipités par des pas- « sions d'emprunt, tandis que respectant le souve- « rain et les tribunaux, je ne crains pourtant que « ma propre conscience; et tant que santé et vo- « lonté me dureront, je serai Rhadamante, puisque « Dieu m'y a condamné. Ainsi donc je fais face, « car si on leur tournait le dos, ils sauraient « diablement charger l'arrière-garde. Au fait, je « voulais gagner mon procès, je l'ai gagné; je « voulais faire clorre ces folles, elles le sont [1]; « je voulais faire enfermer ce forcené, il l'est. « Quant au clabaudage du Cours [2], dans huit jours « on parlera d'autre chose. J'imagine, pourtant, « que ce n'est pas en ta présence, ni à ta portée, « qu'on se mêle des affaires de ta famille. Il y a « quatre jours que je rencontrai Monpezat, que « je n'avais pas vu depuis vingt ans, et dont la sot- « tise s'attira une bonne provençalade : *Votre pro-* « *cès*, me dit-il, *avec madame la marquise, est-il* « *fini ? — Je l'ai gagné. — Et où est-elle ? — Au*

[1] Sa femme et sa fille cadette, madame de Cabris détenue au couvent des Dames de Sisteron depuis le 14 février 1778, jusqu'au 10 juin 1781.

[2] Principale promenade de la ville d'Aix, où le bailli de Mirabeau résidait pendant l'hiver.

« *couvent.* — *Et monsieur votre fils, où est-il?* — « *Au couvent.* — *Et madame votre fille de Pro-* « *vence* (¹)? — *Au couvent.* — *Vous avez donc en-* « *trepris de peupler les couvens?* — *Oui, monsieur,* « *et si vous étiez mon fils il y a déjà long-temps* « *que vous y seriez* (²). »

Après avoir lu cet étrange dialogue, on se rappelle involontairement une phrase amère sans doute, mais vraie, que Mirabeau, vers le même temps, adressait à son père : « Vous avez mené « tous vos enfans, excepté un seul (³), par la ter- « reur, comme si c'était du sang d'esclave qui cir- « culât dans leurs veines (⁴). »

N'oublions pas que le marquis de Mirabeau, si despotique envers sa famille, ne s'en disait pas moins *l'Ami des hommes*, n'en affichait pas moins les sentimens, et, ce qu'il y a de plus singulier, les ressentait en réalité; en voici une preuve qui, à quelques semaines près, correspond aux événemens dont nous venons de rendre compte.

Il était allé prendre les eaux du *Mont-d'Or*, il écrivait à cette occasion :

« Quand vous dites que le Mont-d'Or fut pour

(1) Madame de Cabris.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mars 1778.

(3) Madame du Saillant.

(4) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 197.

« moi, jadis, la fontaine de Jouvence, je serais « tenté de répondre que vous n'y avez pas regardé « d'assez près :

« Il n'est, dit le meûnier, plus de veaux à mon âge.

« Je dirais bien pis, si je voulais dire tout. « Quoi qu'il en soit, j'y suis, moi dont l'aver- « sion pour faire la grenouille est si excessive, sur- « tout pour ces bains-ci, qui ressemblent à ceux « du Dante; et, pourtant j'y suis sans mal ni dou- « leur quelconque, et toutefois buvant à profit, « et promenant mes eaux sur l'unique terre- « plein du pays, promenade que j'établis autre- « fois (1), à laquelle on a donné mon nom, sur la- « quelle les éclopés me complimentent, et que ces « sauvages ont plus d'à demi détruite. Oh! Madame! « les belles narrations que je vous ferais, si je n'avais « à répondre à une vingtaine de lettres, pour tris- « tes affaires! Je vous peindrais la fête votive du « lieu, que nous avons eue le 14. Les sauvages des- « cendant en torrens de la montagne; ordre à « nos gens de ne point sortir. Le curé, avec sur- « plis, étole; la justice en perruque, la maréchaus- « sée le sabre à la main, gardant la place, avant de « permettre aux musettes de commencer; la danse

(1) Il y a au Mont-d'Or une place publique qui porte encore le nom de Mirabeau.

» interrompue, un quart d'heure après, par la ba-
« taille; les cris et les sifflemens des enfans, des
« débiles et autres assistans, les agaçant comme la
« canaille fait quand les chiens se battent; des hom-
« mes affreux, ou plutôt des bêtes fauves, couverts
« de sayons de grosse laine, avec de larges ceintu-
« res de cuir, piquées de clous de cuivre, d'une
« taille gigantesque, rehaussée par de hauts sabots,
« s'élevant encore pour regarder le combat, trépi-
« gnant avec progression, se frottant les flancs avec
« les coudes, la figure have, et couverte de leurs
« longs cheveux gras, le haut du visage pâlissant,
« et le bas se déchirant pour ébaucher un rire
« cruel, et une sorte d'impatience féroce : et ces
« gens-là paient la taille! et l'on veut encore leur
« ôter le sel! et l'on ne sait pas ce qu'on dépouille, ce
« qu'on croit gouverner! ce qu'à coups de plume
« nonchalante et lâche, on croira, jusqu'à la catas-
« trophe, affamer toujours impunément! ces sortes
« de coups d'œil rappellent les grandes pensées!
« *Pauvre Jean Jacques!* me disais-je, *qui t'enver-*
« *rait, toi et ton système, copier de la musique chez*
« *ces gens-là, aurait bien durement répondu à ton*
« *discours!* Mais par contre-coup, ces pensées
« étaient consolantes, pour un homme qui a consa-
« cré toute sa vie à prêcher la nécessité du soula-
« gement du pauvre, et de l'instruction générale;
« et à désigner, en même temps, ce qu'elle doit

« être, pour former la seule barrière possible entre « l'oppression et la révolte, le seul mais infailli- « ble traité de paix entre la force et la faiblesse. Ah! « Madame! le colin-maillard, poussé trop loin, fi- « nira par la culbute générale (1)! »

Revenons à Mirabeau et à Sophie. Ils furent arrêtés à Amsterdam, le 14 mai 1777, par l'inspecteur de Brugnières (2) : des biographes, trop souvent

(1) Lettre du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, 18 août 1777.

(2) Cadet Gassicourt dit dans la seconde édition de sa notice, page 13 : « Résister à la tyrannie, la braver avec au- « dace, fut toujours la première pensée à laquelle s'arrêta « Mirabeau. On l'avait prévenu qu'un nommé de Brugnières, « qu'il voyait dans son auberge, était un exempt de police « chargé de l'arrêter. Au lieu de se cacher ou de fuir, il va « fièrement s'asseoir à la table d'hôte où se trouvait le sbire. » Il y a de la vérité dans ce récit; voici ce que Mirabeau écrit à ce sujet : « Je n'ai qu'un moment, ma chère Maman, pour « vous rendre compte d'un incident très-singulier. M. Bru- « gnières est enfin arrivé, et j'en ai été averti à l'instant. Le « hasard a fait qu'il logeait dans la même auberge que les « comtes de Luigné (*sic*) et de Quelen, qui, comme vous « savez, sans doute, ont quitté la France pour passer en « Amérique, du côté des insurgens. J'ai été souper à cette « auberge pour voir Brugnières : Luigné et Quelen m'ont « reconnu; je leur ai donné le mot; et ils ont commencé « l'attaque par des mots très-clairs, quoiqu'indirects. Bru- « gnières a été assez bête pour les provoquer formellement « en s'attribuant leurs propos, et niant, cependant, son « état et son nom. Je crois qu'il eût été assommé sans moi. « Mais enfin, cela a fini par le faire chasser de l'auberge. Cet

inattentifs ou mal informés (1), ont écrit que les ordres concernaient Sophie seule, et non son amant, qui avait la possibilité de rester libre en Hollande. Le contraire est prouvé par les extraits de correspondances que nous venons de rapporter.

Il n'y a, même pour nous, d'autres détails de cette arrestation, que le récit fait par Mirabeau lui-même : « Le gouvernement nous réclama, et « j'en fus prévenu ; mille liens m'enchaînaient ; « par une folle timidité, je parlai trop tard à mes « amis, car je m'en étais fait ; ils me cautionnèrent, « au premier mot, pour me dégager de quelques « dettes ; mais, il n'était plus temps. Le jour même « où je fus arrêté, à trois reprises différentes des « gens en place me firent avertir que je le serais *le* « *lendemain ;* fatale erreur ! Je ne dois pas la leur

« homme est recommandé à un négociant d'ici, qui a pris « fait et cause, et que nous avons mené lestement ; cependant il a des retours et des étais qui me donnent quelqu'inquiétude. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 1er mai 1777.) « M. Brugnières, chassé de deux ou trois « auberges, est toujours ici : et, dit-on, chargé de la « mission d'enlever Sophie ; inquiet de l'accueil militaire « que nous lui avons fait, et des suites qu'il pourrait avoir, « j'ai pris ce que je pouvais prendre de mesures : Que « faire de plus ? Attendre la bombe, et faire tout ce que je « pourrai pour l'enterrer. » (*Lettre du même à la même*, du 5 mai 1777.)

(1) Peuchet, tome 1, page 223. Mérilhou, notice, p. 25.

« imputer à trahison; on leur força la main en un « instant; le consul de France vint chez moi offrir « argent, passeport, en un mot, liberté absolue, si « je voulais remettre madame de Monnier (1); on « se cachait d'elle; hélas! si elle l'eût su, j'aurais « eu encore ses sollicitations à repousser; la nuit « même, nous devions disparaître; cette héroïne « d'amour, de courage, de bonté, était calme et « sérieuse; mais jamais elle ne voulut sortir avant « moi; une minute plus tard, elle était sauvée; déjà « j'étais hors de la maison, un ami l'allait conduire « par une autre route, car nous n'osions nous « montrer ensemble... Je sus qu'elle était arrêtée... « Justice du ciel! Sophie était arrêtée; je ne balan- « çai pas sur le parti qui me restait à prendre; il « fallait, dans mes sentimens et dans mes princi- « pes, être heureux et malheureux avec elle; je me « livrai à l'homme qui avait ordre de me ramener « *mort ou vif* (2). Si j'eusse eu des principes aussi « sanguinaires, il aurait pu pleurer sur son triom- « phe (3). »

(1) D'après ce qui précède, on voit que cette offre ne pouvait être faite que de propre mouvement et par amitié, puisque l'ordre d'arrestation n'était pas moins formel pour Mirabeau que pour Sophie.

(2) Nous avons vu que cette atroce alternative ne fut pas prononcée; il y a ici erreur ou exagération.

(3) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 408.

Digitized by Google

On a imprimé (¹) que Sophie, au moment de son arrestation, voulut s'empoisonner; et le fait est indubitable, d'après le témoignage de Mirabeau lui-même : « Lorsque madame de Monnier fut arrêtée « à Amsterdam, l'idée de me quitter la jeta dans « un morne désespoir; ee résolut d'attenter à ses « jours, et me l'écrivit par une voie indirecte; ma « tête et mon cœur qui n'étaient pas plus calmes « que les siens, m'inspiraient comme à elle ce triste « projet; mais une voix intérieure me cria qu'elle « portait un germe dans son sein; je prévins « M. Brugnières; il fit ce qu'un homme sage devait « faire; il s'efforça de gagner la confianee de ma« dame de Monnier, de lui rendre quelque tran« quillité, et il crut que le meilleur moyen, ou « plutôt le seul, était de m'employer à cette tâche « difficile. Il se chargea de nos lettres ouvertes; et « mit pour condition à une entrevue, qu'il promit « à madame de Monnier de lui ménager avec moi, « qu'elle lui remettrait l'opium dont elle était mu« nie. Ces complaisances produisirent l'effet que « nous en attendions; je rappelai aisément à cette « femme, qui est tout amour et sensibilité, ce « qu'elle devait à son enfant; elle me promit d'ar-

(¹) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, discours préliminaire, page 25; Peuchet, tome 1, page 234: Cadet Gassicourt, page 18 de la première édition et 14 de la seconde; Chaussard, page 38, édition de 1797, etc.

« river paisiblement à son terme; mais elle fit ser-
« ment, en même temps, qu'à une certaine épo-
« que, si elle n'avait nul moyen et nul espoir de
« recevoir de mes nouvelles, et de me donner des
« siennes, elle saurait échapper à l'esclavage et à
« la douleur (¹). »

(¹) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 283. Nous trouvons une allusion à cette résolution terrible dans les passages suivans de deux lettres écrites par Sophie à Mirabeau. Dans la première, désespérée de ne pas recevoir de lettres elle s'écrie : « Veulent-ils donc nous faire souvenir « de l'époque que nous avons fixée pour finir nos maux, en « nous laissant ignorer le sort l'un de l'autre? » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau,* du 21 juin 1777.) Dans la seconde, rendant compte à Mirabeau des dispositions faites lors de l'instruction de la sentence rendue par contumace, Sophie cite le dire d'une servante qui « assure que te voyant hésiter de « partir, je te dis que j'avalerais, si tu ne partais pas, ou si l'on « m'arrêtait, un petit paquet que je montrais, contenant du « poison, que tu me le demandas, et que je ne voulus pas te le « donner. » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau,* du 10 juin 1780.) Dans la même lettre, écrite dix-sept jours après la mort de l'enfant de Mirabeau et de Sophie, celle-ci écrit : « O « mon bien! notre enfant n'a plus besoin de nous! si cela te « détache de la vie, si elle te devient odieuse, dis un mot, « je suis prête! » Enfin, nous pourrions citer d'autres lettres, une, par exemple, du 24 juillet 1777, dont nous rapporterons tout-à-l'heure un fragment. Entre autres preuves dont nous sommes entourés, nous trouvons dans la *Correspondance de Vincennes* ce passage : « Garde-toi bien d'outrager « l'amour et la nature, par le crime du désespoir. Souvent, « dans les délires passionnés de ta tendresse, tu as juré de « ne pas me survivre, étais-tu mère alors? Non, tu ne l'étais « pas. » (*Lettres originales de Vincennes,* t. 4, p. 300.).

Nous avons, d'ailleurs, une multitude d'indices de la disposition où Sophie fut souvent de se livrer à cet acte de désespoir qui, douze ans après, termina sa vie; nous en reparlerons quand l'ordre des dates nous forcera d'insister un moment sur cette catastrophe, pour réfuter, d'une manière irréfragable, les écrivains qui, injustement, en ont attribué à Mirabeau la cause immédiate.

On a dit aussi (1) que Mirabeau chercha lâchement à s'échapper pendant que de Brugnières se saisissait de Sophie; cette odieuse imposture est détruite par le récit qu'on vient de lire; et Sophie l'a d'avance démentie. « Hélas! c'est à mes « yeux, c'est avec moi qu'on t'a pris; c'était près « de Sophie qu'était le danger; car si tu t'étais éloi« gné il n'en était plus pour toi; mais ta délicate « sensibilité ne te permit pas de fuir, d'abandon« ner ton amie que tu ne pouvais plus servir; ah! « tu n'avais pas besoin d'un lien de plus pour t'a« tacher Sophie-Gabriel (2)! »

Il paraît que de Brugnières avait ordre de conduire sa captive à Sainte-Pélagie, maison réservée à des femmes perdues de mœurs et de réputation; Sophie le savait, et s'en expliqua avec véhémence; nous pouvons en juger par cette

(1) Dans un pamphlet intitulé : *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage.* Paris, 1788.

(2) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 23 juillet 1777

phrase : « C'est un lieu où ton amie n'eût pu que « mourir ([1]). » L'agent de police qui, dans cette circonstance, fit preuve de bon sens et d'humanité, écrivit d'Amsterdam, le 24 mai, à M. Lenoir, pour proposer un autre lieu de détention, en se fondant sur le désespoir de sa prisonnière, sur sa naissance, sur la qualité du mari, étranger aux ordres donnés ([2]). L'ambassadeur duc de la Vauguyon écrivit aussi le même jour : « Je ne puis m'empê« cher d'exciter votre sensibilité sur la situation « fâcheuse de madame de Monnier; cette jeune « femme, entraînée et séduite par une passion vio« lente, me paraît sentir tous ses torts ([3]). » Déjà il lui avait donné des marques d'intérêt, et nous les rapportons pour faire voir quelle avait été en Hollande la conduite des deux fugitifs : « M. le duc « de la Vauguyon, dit Sophie, qui vint me voir dans « la prison à Amsterdam, ne serait pas, avec le « caractère qu'il porte, venu voir une femme in« digne d'intérêt; vous pouvez vous informer à lui « de la conduite que j'ai tenue en Hollande, et aux « consuls et agens de France à Amsterdam et à Rot« terdam, qui nous connaissaient l'un et l'autre ([4]). » « Non, » lui répondait madame de Ruffey, « désabu-

([1]) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 19 juin 1777.
([2]) Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 4, p. 345.
([3]) Idem, p. 348.
([4]) Lettre inédite de Sophie à Mme de Ruffey, 19 juin 1777.

« sez-vous; si M. le duc de la Vauguyon vous a « rendu visite en Hollande, à tous deux, c'est par « considération pour le mari de l'une, et pour le « père de l'autre (¹). Cette visite a encore pu avoir

(¹) Cette dernière supposition est erronée. « On dit que le « ministre de France, à la Haye, a ordre de me guetter : « à ce propos, c'est M. de la Vauguyon qui est notre ambas- « sadeur actuel, il va arriver. Il a eu autrefois des démêlés « avec mon père, étant duc de Saint-Mégrin; après s'être « affiché son partisan, son ami, il l'a abandonné, et même « tourné en ridicule. Voyez si vous pourriez en tirer quel- « que parti pour moi, lettres de recommandation, ou au- « tre chose. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 23 octobre 1776.) Nous savons en effet que le duc de Saint-Mégrin avait eu des liaisons avec la société des Économistes : « Je t'annonce une belle visite d'un jeune grand seigneur, qui « veut visiter mes terres, en allant en Provence, cette lettre « te sera remise par le jeune duc de Saint-Mégrin, qui est un « excellent sujet, de qui sont *les lettres à l'abbé de Mably* que « tu as vues à la fin des derniers volumes des *Éphémérides*. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 3 août 1768.) Mais le duc de Saint-Mégrin était fils du duc de La Vauguyon, gouverneur des petits-fils de Louis XV. Le fils avait été chargé par le père, de négocier avec les Économistes, au sujet de la dédicace des *Éphémérides*; le refus de cette dédicace avait eu pour cause principale, comme nous l'avons expliqué (t. 1, p. 326 et 327 de notre ouvrage), l'intraitable orgueil de tempérament et de secte du marquis de Mirabeau; on conçoit que, par suite, une rupture ou du moins un refroidissement avaient pu s'en suivre; et que le duc de Saint-Mégrin, comme homme et comme courtisan, avait fort bien pu saisir une occasion toute naturelle de *tourner en ridicule* le chef altier de l'*Économisme*.

« pour objet la curiosité de voir une héroïne de « roman [1]. » Sophie insiste : « Il est donc bien « romanesque, car il témoigna aux *héros de roman* « l'intérêt le plus tendre, leur offrit ses recom- « mandations faute de mieux, et pleura avec « eux [2].»

Sophie, en arrivant à Paris, fut déposée dans l'établissement de Mlle Douay, qui tenait une espèce de maison de discipline rue de Charonne; on l'y inscrivit sous le nom de madame de Courvière [3]; « comme chacune n'a ici que son nom de « baptême, je porte ici celui de *Sophie*, nom que « tu m'as tant fait aimer [4]. »

Outre les peines déchirantes qu'éprouvait cette jeune femme, encore plus malheureuse que coupable, la gêne la plus dure lui était imposée dans cette résidence qui la préparait à une prison : « Nous « sommes ici tout près de Ménilmontant; mes fenê- « tres donnent dessus; mais personne n'a de vue, la « maison est affreuse [5]; il y a ici jusqu'à sept per- « sonnes dans une même chambre, et quatre dans

(1) Lettre inédite de madame de Ruffey à Sophie, 22 juillet 1777.

(2) Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, 30 juillet 1777.

(3) Nom d'une terre de M. de Monnier.

(4) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 10 juin 1777.

(5) *Ibid.*, 13 juin 1777.

« la mienne [1]; je ne puis écrire que dans mon lit,
« sous mes rideaux, et encore ai-je à craindre que le
« plus petit froissement du papier ne me découvre;
« et puis, bientôt, avec quoi écrire? si nous avions
« donc pu prévoir ces difficultés nous aurions fait
« nos provisions de papier et de plumes, encre; ne
« te sers pas de tabac, au lieu d'encre, prends en
« plutôt de la Chine; c'est celle dont je me sers; tu
« peux aussi avoir des clous dans du vinaigre, cela
« fait de la rouille et une encre jaune [2]. »

Quelles que soient les angoisses de sa captivité, Sophie les supporte, parce qu'elle espère des nouvelles de Mirabeau. « M. Lenoir est si honnête, si « humain! il me dit de compter sur lui;... mais « qu'il nous aide tous deux! s'il ne voulait servir « que moi je le refuserais; ah! c'est dans mon Ga- « briel que je sens les bienfaits [3]! »

« Je ne vis que dans l'espoir de tes lettres: tous « les jours je vois des facilités pour m'échapper; « les fermetures s'adoucissent toujours à la longue; « les murs du jardin ne sont pas plus élevés que « l'était celui que j'ai sauté; mais, quand la fuite « serait encore plus facile pour moi, quand je « verrais tout ouvert, je n'en sortirais pas. Hélas!

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 9 juillet 1777.
[2] Lettre inédite de la même au même, 13 juin 1777.
[3] Lettre inédite de la même au même, 19 juin 1777.

« je ne pourrais voler jusqu'à ton cachot! et où « irais-je sans toi? et où aurais-je plus sûrement de « tes lettres? que j'en reçoive, et qu'on me mette « aux fers! je baiserai mes chaînes à ce prix [1]! »

Avant de terminer ce livre, nous tâcherons d'indemniser nos lecteurs des vides que nous y avons laissés, par nécessité, quant aux faits et correspondances qui se rapportent au séjour des deux fugitifs en Hollande.

Plusieurs passages du recueil de Vincennes [2], les préfaces de deux ouvrages publiés par Mirabeau en 1784 et 1788 [3], et une multitude de lettres dont nous sommes dépositaires, prouvent qu'il avait formé à Amsterdam, à Rotterdam, à Leyde, à Dordrecht d'étroites liaisons non seulement avec des savans et des gens de lettres, mais encore avec beaucoup de citoyens qui, adonnés comme lui aux études politiques, s'occupaient, surtout, des spéculations d'une philantropie très-active.

En France, il était entré de bonne heure dans une association de *Franc-Maçonnerie*. Cette affiliation l'avait accrédité auprès d'une loge hollandaise; et il paraît que, soit spontanément, soit pour

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 6 juillet 1777.

[2] Voir entre autres la page 222, du tome 4.

[3] *Les Doutes sur la liberté de l'Escaut*, et *l'Adresse aux Bataves*.

répondre à une demande, il songea à proposer une organisation dont nous possédons le plan, écrit non pas de sa main, car nous n'avons à ce sujet qu'un très-petit nombre de notes autographes tout-à-fait informes d'ailleurs, mais de la main d'un copiste que Mirabeau s'est attaché, et a beaucoup occupé pendant plusieurs années, et qui probablement aura plus tard mis au net le manuscrit dont il s'agit.

Ce travail nous paraît être l'œuvre de Mirabeau : on y trouvera ses opinions, ses principes, son style, d'autant plus reconnaissable qu'il ne chercha jamais ni à le déguiser, ni à lui donner de la variété. Ce n'est pas là, nous l'avouons, un ouvrage approfondi, ni un morceau d'un mérite supérieur. Mais nous croyons que, comme nous, on y remarquera le but le plus noble, les intentions les plus bienfaisantes, les vues les plus justes; qu'on saura gré à l'auteur, fugitif et caché, de cette sorte d'expiation volontaire qui le vouait au service de tous, pour compenser ses torts envers quelques-uns; qu'enfin on verra avec un étonnement mêlé d'intérêt, cette preuve nouvelle de la force et de la générosité de caractère de cet homme, plein de passions bonnes et mauvaises, qui demandait à de philantropiques méditations de quoi se distraire de ses angoisses domestiques, de ses remords, et de ses dangers imminens.

MÉMOIRE

CONCERNANT UNE ASSOCIATION INTIME A ÉTABLIR DANS L'ORDRE DES F — M, POUR LE RAMENER A SES VRAIS PRINCIPES, ET LE FAIRE TENDRE VÉRITABLEMENT AU BIEN DE L'HUMANITÉ; RÉDIGÉ PAR LE F. MI —, NOMMÉ PRÉSENTEMENT ARCÉSILAS, EN 1776.

Avant-propos.

« Ceux qui, sans certaines lumières dans l'esprit, « et sans un certain enthousiasme dans le cœur, « ne sont entrés dans l'ordre des Fr. M. que par « l'effet d'un appétit de curiosité, ou par des vues « d'intérêt quelconques, se trouvent d'ordinaire « peu satisfaits, et en sortent souvent; à moins que « les agrémens de société, ou d'autres considérations « ne les retiennent. Mais ils doivent penser tout « autrement, les hommes qui, réfléchissant davan- « tage, reconnaissent ce qu'il y a d'utile, de grand, « de respectable dans un lien universel, dont les fils « partant de tous les pays, unissent un très-grand « nombre de gens éclairés, la plupart d'une extrac- « tion, d'une fortune et d'une éducation distin- « guées; dans une institution dont le but est d'ame- « ner les esprits à la connaissance d'un créateur « universel de la nature, et des rapports primitifs « de fraternité et d'égalité, qui existent entre tous « les hommes, dans l'obligation qui naît de là de « s'entre-secourir, de travailler au bien de l'huma-

« nité, obligation qui est le sujet perpétuel de tous
« les rits, de tous les discours, de toutes les actions.

« Ceux qui voient cela doivent, malgré les dé-
« goûts que doivent leur causer quelques fâcheux
« alliages, malgré la vue du peu d'usage qu'on a en-
« core fait de moyens aussi grands, aussi beaux,
« aussi dignes d'admiration, tâcher au moins de
« maintenir, autant qu'il est en eux, cette associa-
« tion, afin que, s'ils ne sont pas assez heureux pour
« atteindre l'époque où elle pourra produire tous
« les fruits qu'on a droit d'en attendre, la postérité
« se trouve au moins en état d'employer un moyen
« aussi précieux, de procurer le bien général des
« hommes.

« Ainsi, quelque peu conforme que puisse être
« l'état présent, soit de l'ordre en général, soit de
« la loge particulière dans laquelle un frère vit, aux
« idées que ses lumières le mettent en état de se
« former sur le but de l'O., et sur ce qu'il pourrait
« exécuter, il ne doit point s'en séparer, point
« détourner les aspirans d'y entrer. Si, en plusieurs
« endroits, on n'exécute rien de plus que les devoirs
« de charité triviaux envers les nécessiteux, si en
« d'autres ce qu'on exécute n'a aucune influence
« réelle sur le bien-être des hommes, et si même,
« comme il n'arrive que trop souvent, on emploie
« à exécuter des bagatelles de grands moyens, qu'on
« aurait pu, sans le défaut de lumière, la pe-

« titesse d'esprit, les vues rétrécies, les passions « intéressées de plusieurs membres, appliquer à des « choses infiniment plus grandes et plus décisives « pour l'humanité; il doit se dire : Que cette cha- « rité pour les F. est déjà quelque chose de très- « grand, et de très-respectable; que le peu qu'on « fait pour l'humanité, quoique souvent mal diri- « gé, est toujours intéressant, et digne d'estime; « que c'est un indice important de ce que l'O. peut « faire s'il le veut, et de ce qu'il fera, lorsque les « lumières et l'amour de l'humanité qui en est la « conséquence se seront répandus encore davan- « tage; mais que tout cela cessera et ne saurait « avoir lieu, si par de fausses idées, par des im- « patiences condamnables, les meilleurs esprits « abandonnent l'ordre, et en causent ainsi peu-à- « peu la dissolution; que même ce n'est qu'en en- « tretenant l'enthousiasme des F., en resserrant le « lien qui les unit, que cela peut s'exécuter.

« Si son cœur est capable d'aimer l'humanité, « s'il n'est pas lui-même infecté de la peste de la « société, de cet esprit d'égoïsme froid, qui, ne con- « sidérant uniquement que son intérêt instantané, « n'est susceptible d'aucune espèce d'enthou- « siasme, ni pour la vertu, ni pour la gloire; « ces idées l'attacheront à l'O., lui en feront chérir « tous les intérêts, et le porteront à en perpétuer « les vrais principes et les usages, en les incul-

« quant de la façon la plus adroite aux autres, et « surtout aux jeunes F., tant par ses discours que « par son exemple. Ces idées et ces sentimens le « feront aisément passer par-dessus les petits désa- « grémens que l'on trouve dans toutes les L. (loges) « par les fausses mesures qu'on y voit adopter jour- « nellement, par le défaut de lumières, de géné- « rosité, de sagesse et de vertu de la plupart des « membres.

« La légèreté, la sottise des Athéniens n'empê- « chèrent pas Démosthène, Phocion et d'autres il- « lustres citoyens de cette république de continuer « à la servir jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'ont pen- « sé les plus grands hommes de l'antiquité vis-à- « vis de leur patrie; c'est ainsi que doit penser un « F. éclairé vis-à-vis de l'ordre.

« Cependant, les esprits s'éclairant de plus en « plus, les hommes renfermés dans les bornes du « plus vil égoïsme, par la puissance despotique des « gouvernemens, commençant à étendre leurs sen- « timens, à se réveiller sur leurs intérêts com- « muns, par le poids insupportable de la force « même qui avait brisé les ressorts de leur âme; « le temps paraît venu où les F. les plus éclairés et « les plus magnanimes devraient se réunir pour « tourner peu-à-peu l'O. vers le grand but qu'il est « capable d'atteindre, pour se mettre en état de « contribuer efficacement au bonheur de tous les

« hommes, même de ceux qui ne sont pas de l'O.,
« lorsque les occasions s'en présentent. C'est à cet
« effet qu'il serait utile de former une association
« intime des F. les plus vertueux, les plus humains
« et les plus éclairés sur les principes suivans.

Principes de l'Association intime des F.

« 1° Le but de cette association serait de travailler efficacement à celui que l'ordre entier des Fr. M. se propose : *Le bien de tous les hommes.*

« Pour remplir ce but, il faut bien connaître « les moyens d'y parvenir.

« D'abord le bonheur de chaque homme, en « particulier, dépend du degré de sagesse et de « vertu que l'architecte suprême lui a donné. Une « société quelconque ne peut forcer chaque homme en particulier d'être sage et vertueux ; ce serait un projet chimérique. Mais on peut mettre « les moyens d'acquérir la vertu et la sagesse à « portée de plus d'hommes, et c'est là un des résultats que l'association ne devrait jamais perdre « de vue, et qu'elle peut très-bien atteindre, si « elle y veut travailler.

« Telle est la nature de la sagesse et de la vertu, « que leur profession tourne constamment à l'avantage de celui qui en est doué ; s'il y a tant « de gens qui semblent persuadés du contraire,

« c'est qu'ils n'ont pas l'esprit de voir cette vérité,
« ou qu'ils ont pris de mauvais plis, et sont deve-
« nus incorrigibles, avant de la connaître.

« C'est donc à éclairer les hommes, qu'il faut
« s'attacher pour les rendre sages et vertueux;
« c'est surtout à les éclairer dans leur jeunesse
« qu'il faut travailler.

« La première base des soins de l'association
« l'un des principes cardinaux d'où dériveraient ses
« réglemens, serait donc le soin d'étendre autant
« qu'il est possible la sphère des connaissances,
« non pas tant en profondeur qu'en surface.

« Je m'explique :

« Ce ne sont point les recherches scientifiques
« auxquelles l'association doit livrer ses soins et
« ses travaux. Les récompenses qui en sont pres-
« que infailliblement le fruit sont un véhicule
« assez puissant pour engager les gens de lettres à
« s'y livrer.

« Cependant si les membres de l'association
« peuvent, sans nuire à des résultats plus impor-
« tans, encourager, soit en commun, soit sépa-
« rément, des découvertes utiles, ils agiront par-
« faitement dans l'esprit de l'O.

« Mais c'est à répandre les vérités et les connais-
« sances utiles, déjà établies parmi beaucoup de
« personnes, à les faire parvenir jusqu'à la classe
« du peuple qu'ils doivent s'attacher. C'est par-là

« qu'ils travailleront puissamment à éclairer et à « perfectionner l'humanité.

« C'est aux vices de l'éducation qu'il faut attribuer l'ignorance des gens de tous les états, excepté quelques esprits heureux, et ceux qui « font métier des lettres; cette ignorance qui engage tant de jeunes gens dans le vice, tant d'autres personnes dans une dissipation par laquelle « elles tombent dans mille égaremens, et sont « rendus incapables, pendant toute leur vie, de « penser, de s'occuper utilement.

« Cette folle éducation fait haïr les sciences, les « rend presque impossibles à acquérir, empêche « neuf cent quatre-vingt-dix-neuf personnes sur « mille, de prendre l'habitude de lire, qui entraîne celle de penser, et qui préserve d'un « nombre infini de vices et de malheurs en munissant l'esprit contre l'ennui.

« C'est donc à la changer qu'il faut s'appliquer. « L'association doit donc s'attacher à examiner et « encourager toutes les nouvelles découvertes qui « se font sur ce point, et à mettre et faire mettre « en pratique toutes celles que la saine raison jointe « à l'expérience feront reconnaître propres à répandre davantage les connaissances vraies et utiles, « et à mettre plus d'hommes en état de les acquérir.

« Ainsi l'introduction de la raison, du bon « sens, de la saine philosophie dans l'éducation

« de tous les ordres des hommes, sera le premier « but de l'association.

« Venons au second : supposez les hommes sa« ges et vertueux, tels que peut les rendre une « bonne éducation; vous verrez que cela seul ne « suffit pas pour leur bonheur. Un homme très-sage « et très-vertueux sera fort malheureux, s'il a la « goutte ou la pierre. Il le sera moins qu'un fou et « un vicieux avec les mêmes maux; mais il le sera « toujours beaucoup.

« Il est vrai que l'association proposée ne saurait « entreprendre de mettre des bornes aux influen« ces physiques que l'architecte souverain a fait « entrer dans la composition de son édifice et qui « frappent souvent les individus.

« Mais il y a d'autres empêchemens au bonheur « dont les hommes peuvent jouir, et ces empê« chemens proviennent tous du gouvernement et « de la législation. Pense-t-on, par exemple, qu'un « homme, quelque sage et vertueux qu'il soit, puisse « n'être pas très-infortuné, lorsqu'on l'arrache à « ses parens, à sa femme, à ses enfans, à son amante, « par exemple, pour l'envoyer se faire égorger en « Amérique (1)? Lorsqu'il est serf et attaché à la

(1) Allusion manifeste aux Hessois que le landgrave de Hesse-Cassel Frédéric II, vendait, au nombre de 6,000, aux Anglais, pour aller combattre les *insurgens* de l'Amérique

« glèbe, lui et ses enfans, à perpétuité; lorsqu'au « lieu de pouvoir travailler pour se nourrir, lui, sa « famille et son bétail, il est obligé d'aller en cor- « vée; ou lorsque voulant mettre quelque art qu'il « a appris en pratique, s'établir avec la fille qu'il « aime, il ne le pourra pas, parce qu'il n'aura pas « de quoi payer les frais de maîtrise pour lesquels « il se voit obligé souvent de se dépouiller du « dernier sou qu'il pourrait si bien appliquer à « améliorer sa condition; ou lorsqu'il suffira d'un « indice un peu probable, pour le faire mettre en « prison et à la question; enfin, un homme sage « et vertueux peut-il être heureux, s'il peut être « opprimé, exilé, emprisonné, mis à mort enfin, « par un homme puissant auquel il aura déplu?

« C'est donc le despotisme et ses conséquences « qui forment un des grands fléaux de l'humanité; « et le second grand pivot de l'association devrait « être *la correction du système présent des gou-* « *vernemens et des législations.*

« Cette correction peut être particulière ou géné- « rale, insensible ou subite, occulte ou éclatante.

« Cette dernière espèce ne doit point entrer « dans l'esprit de l'association, elle est contraire

du nord, expédition au sujet de laquelle Mirabeau écrivit, en Hollande, l'*Avis aux Hessois* dont nous rendrons compte dans notre livre XIV.

« aux statuts de l'O.; elle est dangereuse pour « l'humanité même. Des ambitieux se servent des « momens de trouble, pour jeter un autre filet, « souvent plus serré, pour imposer un autre joug, « souvent plus dur, sur l'espèce humaine, et pour « pousser ceux qui n'avaient voulu que remédier « aux maux présens dans un abîme opposé.

« Témoin Cromwell, témoin le roi de Suède ré« gnant qui a entraîné ses partisans bien loin au« delà des bornes où ils tendaient.

« Mais l'association pourra fort bien travailler à « introduire une amélioration insensible dans la « législation et le gouvernement, et ce projet n'est « pas chimérique. On sent pourtant combien cette « dernière et sublime partie de l'association devrait « être tenue secrète, et ne se découvrir qu'à des « personnes sûres; mais aussi les fruits en sont « magnifiques, dignes de tous les soins de l'O., « dignes de lui.

« Si quelqu'un insistait sur l'impossibilité de « l'exécution, je lui répondrais que de la patience, « de la constance, et du secret rendent tout possible.

« Si un membre de l'association se trouve avoir « de l'influence dans les affaires, ou même s'il est « seulement à même de mettre en mouvement les « personnes qui en ont, il travaillera à ôter une « entrave à l'humanité dans tel pays ou endroit: « un second en fera ôter ailleurs une autre, et

« ainsi peu à peu, avec de la prudence et du bon « sens, le despotisme se trouvera circonscrit dans « les limites de la raison et du droit.

« Je citerai un exemple frappant et récent, de « ce qu'un corps bien uni et sage peut exécuter; « quoique cet exemple soit pris d'une institution « diabolique, il peut prouver au moins le pouvoir « de la prudence et du temps.

« Je parle de la société des jésuites : que n'a-t-elle « pas opéré! C'était, sans doute, pour immoler la « liberté des hommes sur les autels de la super-« stition et du despotisme, et pour immoler en-« suite celui-ci à sa propre ambition. Elle voulait « abrutir l'espèce humaine, et la gouverner ensuite. « Nous avons des vues toutes contraires, celles d'é-« clairer les hommes, de les rendre libres et heu-« reux. Mais nous devons et nous pouvons y par-« venir par les mêmes moyens, et qui empêche-« rait de faire pour le bien ce que les jésuites ont « fait pour le mal?

« D'ailleurs, nous avons sur eux des avantages « infinis : aucun habit, aucun rit extérieur qui « nous distingue, point de chef visible qui puisse « nous dissoudre. A chaque orage qui nous mena-« cerait, nous pourrions faire le plongeon, et re-« paraître dans d'autres lieux et d'autres temps. « D'ailleurs, point de vues d'ambition ou d'intérêt, « qui puissent donner de l'ombrage. Pour peu

« qu'avec ces moyens on emploie de choix dans « l'admission des membres, et de soins à les « former, à leur instiller les sentimens de notre « association, il est impossible qu'on ne réussisse. « Pythagore et ses disciples ont fait dans la partie « de l'Italie, nommé la grande Grèce, une asso- « ciation à peu près semblable. Nous respectons « avec raison cet illustre F. M., et il pourrait « ici nous servir de modèle.

« Après avoir établi ainsi les principes de cette « association, je hasarderai une esquisse de quel- « ques réglemens qui en dérivent, priant les F. « qui viendront à les lire, d'y ajouter leurs obser- « vations.

Réglemens de l'association proposée.

CHAPITRE I.

RÉGLEMENS GÉNÉRAUX.

« 1° Cette association sera absolument entée « sur l'ordre de la Fr. M., et par conséquent in- « timement liée avec lui, et on n'entrera dans « l'une qu'après s'être fait recevoir dans l'autre.

« 2° On entrera dans l'association par des initia- « tions semblables, quant au fond, à celles qui se « pratiquent dans les autres grades de l'ordre; et, « quant à la forme, analogues aux buts de l'asso-

« ciation, et dont les frères qui y accèderont origi-
« nairement détermineront les rits; lesquels, une
« fois fixés, ne pourront plus se changer que du
« consentement général.

« 3° Il y aura deux grades principaux; dans le
« premier on découvrira aux initiés le vrai but de
« tout l'ordre, *le bien de l'humanité*, et le dessein
« d'y travailler efficacement. On leur expliquera le
« système général de l'association, et l'un de ses
« principes; savoir le dessein de réformer et éten-
« dre l'éducation des hommes, et de protéger à
« forces unies tout ce qui tendra à cela.

« Dans le second, auquel on n'admettra per-
« sonne qu'il n'ait donné des preuves évidentes de
« son zèle pour le bien, on découvrira le second
« principe, savoir la correction des gouvernemens
« et de la législation, et l'établissement d'une juste
« liberté parmi les hommes.

« 4° Tous les membres devant être Fr. M.,
« ils seront zélés dans cet ordre, tant parce que
« c'est une excellente école d'esprit public, que
« pour parvenir aux dignités dans les Loges, et
« faire concourir les forces de celle-ci à leur insu
« aux vues de l'association, qui sont aussi celles de
« la Fr. M. Les Loges où il y a des F. membres de
« l'association à la tête, se nomment Loges éclai-
« rées.

« 5° L'association sera divisée en provinces, sur

« le modèle de l'ordre, et il y aura un chef-lieu « dans chaque grand état, mais sans autorité. Les « grandes opérations qui demanderont un con- « cours général de forces, se décideront à la plura- « lité des voix, d'abord dans chaque Loge de l'as- « sociation, ensuite à celle des Loges. Hors de là « chacune en particulier, ou quelques-unes vo- « lontairement réunies, travailleront aux vues de « l'association dans leurs entours, en rendant tou- « jours compte de ce qu'elles font au chef-lieu, qui « en instruira les autres Loges.

« 6° Trois membres du plus haut grade de l'as- « sociation pourront former une Loge et en rece- « voir d'autres, pour l'étendre avec les précautions « nécessaires; ils rapporteront tout ce qu'ils feront « au chef-lieu.

CHAPITRE II.

QUALITÉS DU RÉCIPIENDAIRE.

« 1° Ce doit être une règle fondamentale de ne « jamais laisser entrer aucun prince quelconque « dans l'association, fût-il un Dieu pour les ver- « tus. Si on ne la leur interdisait absolument, « ils la gâteraient infailliblement, comme ils ont « gâté la Fr. M. Mais les gens de qualité, pourvu « qu'ils aient vaincu les préjugés qu'on impute

« à leur état, sont des membres précieux de « l'association, parce que le point d'honneur de « fidélité à leurs engagemens les y rendra plus at- « tachés; la crainte de perdre l'estime de leurs amis « les rendra plus exacts à en pratiquer les devoirs; « enfin la certitude que leur donne leur naissance « de parvenir aux postes les plus éminens, les met « le mieux en état de travailler efficacement aux « grands vues proposées; et qu'ils ne craignent « point qu'en procurant la liberté et le bien de « l'espèce humaine, ils nuisent à leurs propres in- « térêts; outre qu'eux-mêmes ils sont souvent les « premières victimes du despotisme, ils n'ont qu'à « tourner les yeux vers l'Angleterre. Les lords ont- « ils perdu de leurs droits et de leur éclat parce « qu'ils n'ont pas droit de commettre des in- « justices et d'opprimer? ou est-ce que l'abolition « totale des corvées a rendu leurs terres d'un « moindre rapport? Non au contraire; car la li- « berté est avantageuse à tout le monde, hormis « au despote et à l'homme injuste et cruel.

« 2° Le récipiendaire doit être un homme pos- « sédant ou du bien ou des talens qui l'assurent « contre l'indigence. La pauvreté rend trop sujet à « tout faire pour en sortir, pour qu'on puisse se « fier d'un pareil projet à un homme dans cet état, « ou dans le cas d'y tomber aisément.

« 3° Quoique la probité exacte doive être une

« condition invariable chez tout récipiendaire, il
« faut encore particulièrement qu'il soit un homme
« rangé dans ses affaires. Un voluptueux prodigue
« perd sa fortune, quelque grande qu'elle soit, et
« se trouve obligé de faire bien des choses blâ-
« mables pour réparer ses pertes; de sorte qu'il
« serait souvent dans le cas de ne pouvoir remplir
« les devoirs de l'association, ou même de choquer
« ses intérêts et de la trahir.

« 4° Comme il faut de la prudence, on n'y ad-
« mettra jamais de membre qui n'ait trente ans
« accomplis.

« 5° Il devra avoir obtenu en Fr. M. les trois
« premiers grades au moins, et donné pendant un
« temps qui devra être de trois années au moins,
« où il aura fidèlement assisté aux travaux d'une
« ou de plusieurs Loges, des preuves de sa pru-
« dence et de son attachement à la chose com-
« mune.

« 6° Outre la parfaite probité, une qualité abso-
« lument requise dans le récipiendaire doit être
« la fermeté, une façon de penser mâle et coura-
« geuse, la sensibilité pour la gloire et l'honneur.
« Ce n'est pas que cette association doive exiger
« de grands sacrifices; s'il en était ainsi, elle ne
« pourrait subsister à cause du nombre des asso-
« ciés; mais c'est que sans courage et sans fermeté,
« on ne peut compter sur l'attachement d'un

« homme à ses liaisons ; et de tous les caractères « du monde, celui avec lequel on peut le moins « exécuter, c'est la crainte et la légèreté, quand « même un homme possèderait d'ailleurs bien « d'autres bonnes qualités, et tous les talens ima- « ginables.

« 7° Le récipiendaire doit avoir reçu une cer- « taine éducation, posséder des lumières et des « connaissances, aimer la lecture et l'entretien de « choses utiles et sérieuses.

« 8° Tout homme bigot doit être exclus, *ipso* « *facto*, de l'association; ce n'est pas qu'elle doive « être composée de gens sans religion; à Dieu ne « plaise! mais il faut absolument qu'en adorant « l'architecte suprême avec sincérité, et à leur ma- « nière, ils ne condamnent absolument point, et en « aucune façon, ceux qui l'adorent de telle autre « manière que ce soit, pourvu qu'elle n'ordonne « pas des actions évidemment contraires à la saine « morale, et au bonheur visible et sensible des « hommes. En un mot, tout récipiendaire doit « être parfaitement tolérant et persuadé que la re- « ligion est une affaire entre Dieu et chaque « homme en particulier, dont aucun tiers n'a le « droit de se mêler contre le gré des intéressés.

« Telles doivent être les qualités du récipiendaire, « et si l'association doit porter les fruits désirés, « il faut être inexorable là-dessus. Même les re-

« cherches doivent se renouveler, lorsqu'il s'agira « de faire passer un Fr. du premier dans le « deuxième grade de cette association. Cela ne « pourra se faire, si l'on n'observe que l'enthou- « siasme de l'humanité n'ait augmenté en lui. Si « cela lui déplaît, il en sortira peut-être; mais « qu'importe? et que pourrait-il dire, qui au lieu « de nuire à l'association, ne la comblât de gloire? « Il n'en est pas de même du second grade, un en- « nemi pourrait, quelque noble que soit son prin- « cipe, la présenter sous des couleurs odieuses et « dangereuses pour les membres. C'est pourquoi « l'attention dans le choix doit être extrême.

CHAPITRE III.

Devoirs auxquels s'engagent les membres de l'association.

ARTICLE PREMIER. — *Devoirs généraux.*

« 1° Les membres de l'association résidant dans « un même lieu se lieront d'amitié; ce qui sera « facile, tous devant être d'une condition honora- « ble.

« 2° Des signes et paroles sûres les mettront en « état de se donner à connaître les uns aux autres; « et ils ne pourront pas se cacher de ceux qui se « légitimeront comme leurs frères.

Digitized by Google

« 3° Il n'y aura dans l'association aucune caisse « de charités, parce qu'on ne suppose jamais « qu'aucun membre en ait besoin, et que si par « un hasard singulier cela arrivait, étant tous « M., celui qui serait dans ce cas-là, n'aurait qu'à « recourir aux Loges.

« De là s'ensuit qu'aucun membre de l'associa-« tion ne pourra demander aux autres des secours « de cette nature. Du reste tous les services que se « doivent des amis intimes, liés par les intérêts « les plus nobles, ils se les rendront.

« 4° Surtout les soins qu'un frère mourant leur « remettra, tant pour l'éducation ou la tutelle de « ses enfans ou autres, ils s'en chargeront en com-« mun, sans pourtant que cela leur cause des « frais, à moins que leur propre générosité ne les « y porte.

« 5° Ils auront soin d'arranger toujours les choses « de façon que les papiers relatifs à l'association « ne puissent jamais tomber entre des mains pro-« fanes.

ARTICLE II. — *Devoirs des frères du grade inférieur.*

« Outre les obligations du secret envers tout « profane, de l'assujétissement aux lois de l'asso-« ciation et autres de cette nature, ils s'engageront :

« 1° A travailler de tout leur pouvoir à l'établisse-

« ment de bons instructeurs, surtout pour le peu-
« ple.

« 2° A encourager tous les nouveaux essais qui « se font pour corriger l'éducation.

« 3° A encourager tous les établissemens d'édu-« cation publique, fondés sur de bons principes, « et non sur la façon pédantesque et pleine de pré-« jugés dont on a élevé jusqu'ici la jeunesse.

« 4° A s'éclairer eux-mêmes par de bonnes lec-« tures, par leurs conversations et méditations sur « tous les objets d'utilité publique et surtout sur « l'éducation.

« 5° Ceux qui sont mariés et pères, à veiller à « celle de leurs enfans, à les préserver de tout fa-« natisme, à leur former le corps aussi bien que « l'esprit, à en faire des hommes, à leur inspirer « les sentimens qui font la base de l'association, et « les vertus sans lesquelles eux-mêmes n'y au-« raient pas été reçus.

« 6° A s'entr'aider pour que les forces réunies de « la Loge M. à laquelle ils appartiendront con-« courent au même but.

ARTICLE III. — *Devoirs des frères du grade supérieur.*

« Ces frères s'engageront :

« 1° A leur entrée dans ce grade, et par tous les « liens les plus sacrés, à ne jamais en sortir ou

« s'en détacher, sous quelque prétexte que ce puis-
« se être, à quelque degré de fortune qu'ils s'é-
« lèvent; à ne jamais cesser d'en observer tous
« les engagemens; à en reconnaître toujours les
« membres, et à ne jamais rompre leurs liaisons
« avec eux; car plus ils acquerraient de puissance
« et de crédit, plus ils seraient en état de remplir
« les vues de ce grade. Si un frère est membre du
« souverain d'un état, ou s'il devient ministre ou
« favori d'un prince, il emploiera tout son crédit
« aux buts de l'association; il inspirera, avec sages-
« se, ses sentimens d'amour, d'humanité, et d'é-
« quité à son souverain; il l'empêchera autant qu'il
« pourra de commettre des duretés, de s'abandon-
« ner à un luxe ruineux, à une ambition ou à une
« avidité sans bornes; il rendra compte de ce qu'il
« aura fait à ce sujet à ses frères, pour en recevoir
« le juste tribut d'estime et de louange qu'il aura
« mérité.

« 2° A abolir tant qu'ils pourront la servitude
« des paysans, l'asservissement des hommes à la
« glèbe, les droits de main-morte, et tous ces usa-
« ges et droits qui avilissent l'humanité, et qui
« sont les restes affreux de la barbarie de nos an-
« cêtres.

« Pour expliquer cet article, il faut savoir que
« l'association n'exige point des sacrifices surna-
« turels de générosité. Comme ils répugnent au

« cœur humain, avec des lois pareilles elle ne « pourrait pas durer. Ainsi, on n'exige pas qu'un « gentilhomme affranchisse tous ses paysans sans « équivalent; mais il aura certainement un avan- « tage beaucoup plus grand à les établir comme « de petits fermiers sur leur portion de terre, « qu'à les tenir toujours dans la servitude. Les ter- « res en Angleterre, formées sur ce modèle, rap- « portent bien autrement que dans nos pays où le « paysan est serf.

« 3° A faire tout leur possible pour abolir les « corvées, sous la condition d'un équivalent équi- « table, dont l'avantage pour le seigneur terrien « a déjà été prouvé jusqu'à l'évidence.

« 4° A faire tout leur possible pour abolir tous « les corps de métiers, toutes les maîtrises, en « un mot toutes les gênes mises snr l'industrie; « tout homme devant travailler pour vivre, sui- « vant les lois d'une saine morale, il ne faut pas « qu'il y ait d'entraves qui empêchent de remplir « ce devoir.

« 5° A faire tout leur possible pour abolir toutes « les gênes mises sur le commerce, par les doua- « nes, les accises et les impôts de toute dénomina- « tion, par lesquels les financiers pompent le « sang des sujets, sans qu'un peuple sache com- « bien il donne.

« 6° A faire tout leur possible pour restreindre

« les impositions énormes que le pauvre peuple se « voit à présent obligé de payer.

« 7° A faire tout au monde pour procurer une to- « lérance générale de toutes les opinions religieuses « quelconques; pourvu qu'un homme soit utile à « l'état, qu'importe à la législation ce qu'il croit? « L'exemple de la Hollande, de l'Angleterre, des « colonies en Amérique, prouvent l'utilité de cette « façon de penser.

« 8° A faire, pour cet effet, tous ses efforts pour « faire abolir toute juridiction des ecclésiastiques, « diminuer leur nombre, là où il est excessif; ar- « racher toutes ses armes à la superstition.

« 9° A tout faire pour renfermer le despo- « tisme dans des bornes plus étroites et plus équi- « tables. En Allemagne, ils travailleront à main- « tenir le droit des États, à y résister au pouvoir « arbitraire, à n'y point céder à de vils intérêts. « Comme on ne saurait rien dire là-dessus, et que « tout dépend des circonstances, les frères s'avise- « ront entre eux, dans leurs assemblées, sur les « moyens de remplir leurs engagemens à ce sujet. « Cela fera l'objet de leurs plus mûres délibéra- « tions.

« 10° C'est dans cette vue que, comme les frères « du grade inférieur liront attentivement les bons « ouvrages sur l'éducation de toutes les classes des « hommes, ceux du grade supérieur liront et mé-

« diteront tous ceux qui traiteront des objets de « législation et d'administration ; se les recommanderont les uns aux autres ; et rechercheront entre eux ce qui pourrait être applicable à leurs « circonstances.

« 11° Ils s'opposeront partout aux injustices des « hommes puissans ; et s'ils ne peuvent les empê- « cher, ils tâcheront de les publier, dévoiler et d'en « mettre les auteurs au pilori du public.

« 12° Pour cet effet ils favoriseront autant qu'ils « pourront la liberté de la presse, la plus forte bar- « rière que nous ayons contre la tyrannie et con- « tre l'oppression ; ils répandront les écrits qui « donneront ombrage au despotisme ; ils en assiste- « ront les auteurs, si, d'ailleurs, ils sont gens de « mérite, et qu'il n'y ait pas de malice et de faus- « seté dans leur fait.

« 13° Afin d'encourager d'autant plus les membres « de l'association à agir avec zèle, pour remplir les « susdits engagemens dans toute leur étendue, ils « jureront solennellement d'assister de toute leur « puissance ceux qui, par trop de zèle dans l'exé- « cution de leurs engagemens auront pu tomber « dans quelque désastre ; les noms de ceux qui au- « ront souffert pour la cause de l'humanité, seront « communiqués à tous les frères ; on répandra « leurs belles actions dans le public, pour les faire « jouir de l'honneur qu'ils méritent, ils seront re-

« çus avec estime de tous leurs frères. C'est à quoi
« on ne manquera jamais, dans toutes les correspondances réglées qu'il y aura entre les Loges
« éclairées et leur chef-lieu, et entre les diverses
« provinces.

« Telle est l'esquisse du plan d'un édifice, dont
« on pourrait ensuite déterminer les détails dès
« qu'on l'aurait fondé. »

Digitized by Google

LIVRE VII.

Digitized by Google

Digitized by Google

VII.

Mirabeau avait été enfermé, le 7 juin 1777, au donjon de Vincennes, où sa captivité était, surtout dans les commencemens, encore bien plus dure [1]

[1] On en peut juger par ce passage d'une lettre insérée au recueil de celles de Vincennes. « M. Lenoir avait daigné, « le jour même où je fus conduit ici, ordonner que j'écri- « visse tant que je voudrais; je fus trois semaines sans « papier et sans livres, sans chemise à changer, sans peigne, « sans qu'on me fît paraître un homme pour me raser; et tu » remarqueras que, pendant ces trois semaines-là, ou

que celle de Sophie, et où il se consumait dans les mêmes regrets, les mêmes désirs, les mêmes douleurs.

C'est dès cette époque même que commence la correspondance datée du donjon de Vincennes, vaste recueil où depuis trente ans on a pris tous les élémens des diverses histoires de la vie *privée* de Mirabeau.

Cette correspondance, comme on le verra tout-à-l'heure, fut permise, grâce à la pitié dont le lieutenant-général de police, M. Lenoir, ne put se défendre quand il vit une si cruelle infortune; quand il entendit les plaintes éloquentes d'un prisonnier tel que Mirabeau, quand il compara les causes aux effets, quand il sut que les châtimens avaient précédé les fautes, les avaient suscitées peut-être, et que, quelque graves qu'elles fussent devenues, les punitions les avaient surpassées.

Placé à la tête d'une grande administration, dont l'habileté et les succès ont été justement vantés, M. Lenoir avait à manier d'autres intérêts que ceux de l'ordre public; dans un temps où le pouvoir absolu du trône passait tout entier à ses délégués, la nature même de la magistrature d'un tel

« plutôt la première de ces trois, j'eus la fièvre, et crachai « le sang. » (Tome 3, page 436.) Mirabeau revient sur ces détails à la page 468 du même volume.

officier public le préposait à l'exercice d'une sorte de police secrète et domestique, préservative et tutélaire, qui le rendait le surveillant, le médiateur, l'arbitre d'une multitude de faits et de débats privés. Aussi habile, quoique moins ferme et plus moral que Marc-René d'Argenson, il avait, en continuant son rôle, continué d'élever et d'ennoblir à certains égards la police. Souvent, dans l'exercice de cette partie délicate de ses fonctions, sa modération et sa prudence avaient sagement étouffé des actes dont la publicité aurait eu des suites irréparables, ou fait éclater d'affligeans scandales; il avait ramené à la raison et à la probité, des esprits passagèrement faussés par les passions. Il avait éclairé à temps des hommes égarés, qui seraient devenus pervers; il avait déjoué à propos des tentatives inconsidérées, qui auraient dégénéré en criminelles entreprises.

M. Lenoir, qu'absorbaient ses occupations sans nombre, ne pouvait pas donner beaucoup de temps aux sollicitations quotidiennes de Mirabeau; mais il était touché, il était conquis par son prisonnier, qu'il avait vu dès les premiers jours, et dont toute la séduction naturelle s'accroissait de la sympathie qui attache les bons cœurs à une grande infortune noblement supportée. Au commencement de l'année 1778, M. Lenoir déposa entre les mains d'un autre la tutelle qu'il ne pouvait exercer directement; mais il choisit bien

le dépositaire, et ce choix même prouve le tendre intérêt que Mirabeau avait inspiré au lieutenant-général de police.

M. Boucher, premier commis du *Secret*, était assez formaliste et sévère; doué d'une raison exacte, plutôt que d'un esprit brillant; mais il cachait sous une enveloppe froide un cœur ardent que les passions avaient remué autrefois, et qui, dans l'occasion, s'exaltait encore sous les inspirations de l'humanité et de la justice.

Préposé par M. Lenoir à la surveillance administrative du prisonnier, M. Boucher devint son ami ([1]); chargé de recevoir, de transmettre, de retirer la correspondance permise, il observa pendant quelque temps, et fit observer avec rigueur les injonctions relatives au nombre, aux inter-

([1]) La correspondance du donjon de Vincennes contient, à chaque page pour ainsi dire, la preuve des services que M. Boucher rendit à Mirabeau, avec autant de zèle que de désintéressement; nous avons cru que nous devions à la mémoire de cet excellent homme, la transcription d'un témoignage encore plus spécial que ceux qui suivent, témoignage d'autant moins suspect, qu'il est adressé à une personne tierce. « Combien de titres n'a-t-il pas à ma réconnaissance? N'a-t-il pas été long-temps mon unique soutien, ma « ressource unique, mon unique consolateur? Depuis les « plus petites attentions, jusqu'aux plus grands services, ne « m'a-t-il pas toujours montré même zèle, même indulgence, « même complaisance, même bonté? » (*Lettre inédite de Mirabeau à Dupont de Nemours*, du 26 décembre 1779.)

valles, aux sujets, au ton des lettres; mais, peu à peu, touché par de tendres importunités, ému par l'expression toujours renouvelée, toujours plus vive d'une reconnaissance éloquente, rassuré par la résignation que Mirabeau savait se commander, et par la docilité qu'il montrait au premier mot d'avertissement, M. Boucher ne tarda pas à relâcher, puis à oublier à peu près les restrictions imposées; il laissa écrire tant de lettres, et de si longues, qu'il est permis de croire qu'il ne trouvait pas toujours le temps de les lire, avant de les envoyer à leur destination; seulement il exigea toujours que les originaux lui fussent rapportés (1), et il les déposa religieusement dans les cartons, où le procureur de la commune, Manuel, les trouva treize ans après, les prit (2), ou plutôt les vola, car un officier public commet un vol quand il vend ou imprime à son profit les documens secrets

(1) Voir les *Lettres originales de Vincennes*, t. 2, p. 89 — 306.

(2) Ces détails, appuyés sur une irrécusable notoriété publique, suffisent pour démentir l'impudente fiction (sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure) que Manuel se permit en déclarant : « Que les lettres de Vincennes *ont été* « *trouvées*, PLUSIEURS SOUS LES DÉBRIS DE LA BASTILLE, *quel-* « *ques-unes à la Mairie, et* que beaucoup ont été PRÊTÉES OU « VENDUES PAR DES AMIS DE SOPHIE ET DE GABRIEL, TOUTES « ABANDONNÉES PAR GABRIEL LUI-MÊME. » (Discours préliminaire du recueil de Vincennes, tome 1, page 43.)

que ses fonctions ont placés sous sa garde [1].

Celui-ci n'était pas tellement occupé de son rôle politique, qu'il ne vît facilement tout le parti qu'il pouvait tirer de cette précieuse découverte, pour en faire une bonne spéculation de vanité et de cupidité; de vanité en se supposant l'ami, le confident du grand homme dont il découvrait l'œuvre posthume; de cupidité en réalisant une très-lucrative affaire de librairie dans la publication d'un recueil que le sujet, l'époque, le nom de Mirabeau devaient faire avidement rechercher [2].

Pressé par l'appât du gain, par la fièvre politique qui travaillait tous les esprits, peut-être aussi par un pressentiment secret de sa triste et prochaine destinée, Manuel n'apporta aucun soin sérieux à son travail; il ne se donna pas, quoiqu'il en dise [3], la peine de coordonner exactement

[1] C'est le jugement qu'en ont porté avec raison plusieurs biographes de Mirabeau. Notamment Cadet Gassicourt, 2e édition, page 19.

[2] Manuel avait déjà fait une spéculation analogue, sur des documens publics, que son emploi de procureur de la commune avait mis à sa disposition; il se vante, dans le discours préliminaire du recueil des lettres de Vincennes, page 5, d'avoir publié *la Police dévoilée*. Paris 1791. 2 v. in-8.

[3] Pages 5 et 43, du même Discours préliminaire. Il prétend avoir : « passé un an à les recueillir, à les déchiffrer, à « les disposer. » Cette assertion est évidemment aussi mensongère que tout le roman contenu dans l'emphatique et burlesque introduction placée par Manuel, en tête de son édition.

les lettres datées, de rechercher la date de celles qui en étaient dépourvues; quand des lacunes se présentèrent dans la correspondance, il les remplit avec des lettres que, mensongèrement, il supposa adressées à Sophie[1]; quand il trouva des fragmens incomplets, il lui arriva plusieurs fois de les rattacher, au hasard, à des lettres dont l'époque et le sujet repoussaient une pareille confusion [2]: de bizarres non sens, d'étranges incohérences s'en suivirent; oubliant, plus tard, qu'il avait déjà ainsi encadré des fragmens isolés, il s'avisa de les placer ailleurs, de les employer une seconde, et même une troisième fois [3]. Bien plus, après

(1) Voir notamment dans la suite de notre narration les notes qui se rapportent aux pages 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, du troisième volume, 144 du quatrième, etc.

(2) Voir, par exemple, la lettre, sans date en tête, mais qui porte celle du 9 août à la onzième page, qui est réellement du 2 août 1777, et qui est insérée à la page 25 du tome 1, des *Lettres originales du donjon de Vincennes.* Dans les premières lignes Mirabeau parle de « l'*affreux silence qui nous a enveloppés* PENDANT PRÈS DE DEUX MOIS, » et au « verso : *Tu peux voir par les choses* que je t'écris DEPUIS HUIT « MOIS. » Or, le 9 août, il n'y avait encore que deux mois accomplis depuis l'incarcération des deux prisonniers.

Voir une pareille confusion décélée par une semblable contradiction de dates, à la page 120 du même volume, etc., etc.

(3) Nous n'en citerons qu'un exemple ; que nos lecteurs prennent la peine de consulter les pages 173 et 403 du tome 1, et 365 du tome 2, ils liront trois fois le même morceau, textuellement répété.

Digitized by Google

avoir fait ces interpolations irréfléchies de morceaux qui, du moins, n'étaient pas supposés, Manuel s'en permit souvent d'autres entièrement frauduleuses, et nous pourrions prouver, en présence des originaux dont quelques-uns sont entre nos mains, que tel commencement, ou telle fin, tel morceau pris dans le corps d'une lettre imprimée, sont de pure invention, et n'ont pu qu'être fabriqués par l'éditeur (1).

Ces torts d'une publication hâtive, d'une précipitation intéressée, pourraient facilement être remis à Manuel, d'autant que l'on conçoit, d'un côté, qu'il était distrait par l'orage politique qui grondait autour de lui, et qui devait bientôt l'emporter; et d'un autre côté, qu'il était peut-être entraîné par des engagemens pris avec l'imprimeur, dont la typographie, rebutante d'incorrections et d'ignorance, est vraiment digne d'une édition si mal digérée.

Mais ce qu'il est impossible de pardonner à Manuel, c'est la cynique insouciance qui lui a fermé les yeux sur le tort inexcusable, car il est également odieux et inutile, de publier le texte

(1) On trouve, à cet égard, une espèce d'aveu dans quelques mots du Discours préliminaire déjà cité, p. 5. « *Il m'a fallu quelquefois sentir comme lui pour* DEVINER *ce que je ne voyais plus.*

…leux domestique
que… hélas ! mon
…ant sort repris en
…effet d'autographe qui
mérite les éloges
d'ici, qu'il en a
+ il y a … naïve et d'imprudence
plus de … de publicité jamais
10 ans … haient-ils pas en-
= … tosité hardie et
… lui, merveilla-
…pl…

entier de plusieurs des lettres trouvées dans le dépôt public qu'il dépouillait à son profit.

Qu'il fût empressé d'exhumer après un long oubli, et de mettre au jour cette œuvre inédite, passionnée, éloquente, si remarquable par le coloris et la vigueur d'un style presque sans modèle, si riche de faits piquans, de hardis aperçus littéraires, politiques, philosophiques, curieux à surprendre dans d'intimes et secrètes correspondances de Mirabeau : il n'y a rien là qui doive étonner, rien qui doive indisposer contre l'éditeur, et certes sa spéculation, quoiqu'assez basse, ne lui aurait jamais été reprochée par le public, enrichi d'un livre aussi intéressant et aussi précieux.

Mais rien ne l'obligeait à laisser dans ces lettres, et des allusions ou même des descriptions obscènes qui les salissent, et de tristes et honteux détails domestiques qui les déshonorent. A quoi bon faire du public indigné le confident des exagérations et des erreurs d'un grand homme, égaré par une ivresse fiévreuse, par la double ivresse de l'amour et de la colère? A quoi bon répéter jusqu'au dégoût ces invectives furieuses et délirantes d'un fils captif, contre le père qui l'a emprisonné? d'un époux délaissé et peut-être trahi par une femme légère? d'un frère irrité contre une sœur (1)

(1) Madame de Cabris.

qui l'a abandonné, après l'avoir compromis? contre une autre sœur ([1]), par qui il se croit desservi, et qui, pourtant, n'a cessé de le protéger et de le défendre à son insu? d'un amant contre un mari ([2]), contre une mère ([3]) dont il a détruit le repos et le bonheur? Pourquoi étaler le hideux spectacle des débats domestiques où les accusations de cruauté, de tyrannie, d'inconduite, de débauche, d'inceste même, sont jetées par le fils au père, par le père au fils, par l'époux à l'épouse, par le frère à la sœur? Pourquoi crier sur la place publique la révélation de tant de déplorables secrets, ordinairement cachés dans l'obscurité de la vie privée, et enfouis par la pudeur des familles ([4])? Pourquoi livrer tant de turpitudes à

([1]) Madame du Saillant.

([2]) M. de Monnier.

([3]) Madame de Ruffey.

([4]) Celle de Mirabeau n'oublia pas ce qu'elle devait à l'illustre mort, à elle-même, à l'honnêteté publique ; déjà le séquestre révolutionnaire frappait tous les biens de la famille, sous prétexte de l'émigration du vicomte de Mirabeau, de madame de Cabris, et du comte du Saillant. La mère de celui-ci n'en fit pas moins les démarches les plus actives pour empêcher la publication *des lettres de Vincennes*. On peut voir dans le *post scriptum* du Discours préliminaire de Manuel, avec quelle arrogante emphase il parle du FORFAIT *commis par l'administrateur municipal, qui, accompagné de quatre ou cinq hommes de loi qu'escortaient des soldats, se présentait au nom des créanciers de Mirabeau,*

d'implacables ennemis politiques, ou à des panégyristes maladroits, ou à des écrivains affamés, prompts à spéculer sur un nom justement célèbre, et à escompter l'appât des scandales? Pourquoi, enfin, mélanger de détails immondes un livre fait, d'ailleurs, pour plaire, et même à certains égards pour instruire? C'est ce que nous ne craignons pas d'appeler le crime de l'éditeur; et l'on ne peut l'expliquer que par le délire du temps, et surtout par le plus vil calcul, par le désir de multiplier les volumes; car ce recueil qui, en quatre tomes, inquiète les pères de famille, blesse les admirateurs du grand homme, révolte la pudeur publique, corrompt les esprits ignorans et faibles, serait, s'il était judicieusement réduit à trois, un ouvrage à la fois attrayant et à peu près irréprochable, plein de piquans

(suscités par madame du Saillant), *pour saisir les lettres qui*, dit l'impudent éditeur, ont été trouvées « *plusieurs sous les « ruines de la Bastille, quelques-unes à la Mairie, ou m'ont « été prêtées, ou vendues, ou données par les amis de Sophie « et de Gabriel, toutes abandonnées par Gabriel lui-même.* » Ajoutons qu'une instance s'ensuivit; que Manuel appela autour de lui de dignes auxiliaires de son ignoble spéculation, que Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, si célèbre depuis, qui, comme avocat, devait soutenir l'opposition, fut insulté et frappé dans le Palais de Justice même, par les *amis* de Manuel; et qu'il devint impossible de suivre l'instance, d'autant que peu après, tous les Mirabeau restés à Paris, la marquise, M. et madame du Saillant et leurs six filles, furent mis dans les prisons révolutionnaires.

sujets d'études psycologiques, et d'exemples de style, dont aucune impureté ne souillerait la grâce, dont aucun danger ne ferait condamner l'agrément.

Cependant, Manuel a prétendu *honorer Mirabeau* et *venger sa mémoire* (¹) en imprimant *les lettres originales écrites du donjon de Vincennes*; il déclare, d'abord, que les lettres lui ont été, *toutes, abandonnées par Gabriel lui-même*, qui lui a dit : *Ne les publiez qu'après ma mort, car on ne veut pas me connaître* (²).

(¹) Voir la page 4 du Discours préliminaire que nous avons déjà cité.

(²) Page 43 du même Discours préliminaire. Il paraît que Manuel avait publiquement annoncé son projet; et, avant les démarches de Mme du Saillant dont nous avons parlé tout-à-l'heure, un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau avait fait ce qu'il avait pu pour empêcher la fatale publication. En voici la preuve dans une lettre adressée, le 21 mai 1791, par M. Frochot, au comte de la Marck, depuis prince Auguste d'Arenberg, lettre que nous copions sur la minute autographe.

« J'ai appris hier soir, Monsieur le comte, que M. Ma-
« nuel, ancien administrateur de la police, est sur le point
« de faire paraître des lettres de Mirabeau qu'il prétend
« avoir été trouvées, lors de sa sortie du donjon de Vin-
« cennes, dans un coin de sa chambre. Ces lettres, ou
« autres papiers, étaient, dit-on, enfermés sous enveloppe,
« portant ces mots : *Papiers qui ne seront lus qu'après ma*
« *mort.* Soit que le paquet eût été oublié, soit qu'il fût resté à
« dessein, la police s'en était emparée, et probablement que
« M. Manuel l'a retiré du greffe, pendant le temps de son
« administration, et se l'est approprié. Depuis la mort de

Nous devons repousser, nous devons anéantir cet infâme mensonge, dont heureusement il nous

« Mirabeau, il a ouvert le paquet, et l'on m'a nommé l'im-
« primeur avec lequel il a traité de l'édition, mais je n'ai
« pas retenu son nom, que je me procurerai facilement s'il
« est nécessaire. J'ai cru devoir vous donner connaissance
« de ce projet, et sans rien préjuger sur l'importance dont
« il peut être de l'arrêter, chose assez difficile, puisque
« l'objet de ces lettres n'est pas connu, je me borne à obser-
« ver, 1° que si le paquet en question a été trouvé, comme
« on le dit, au donjon de Vincennes, il devait rester au
« dépôt de la police, être remis à celui qui en avait souscrit
« l'adresse, ou, après lui, à ses héritiers ou exécuteurs tes-
« tamentaires; 2° que, par conséquent, M. Manuel n'a pu,
« sous aucun prétexte, s'approprier le dépôt, et que c'est
« une infidélité très-grande de l'avoir retiré du greffe;
« 3° qu'en supposant que le paquet eût dû rester entre les
« mains de la police, même après la mort de Mirabeau, tou-
« jours est-il qu'elle ne pourrait le publier que du consente-
« ment des héritiers; qu'à plus forte raison M. Manuel peut
« être obligé d'en donner communication. Si vous pensez
« comme moi, à cet égard, Monsieur, j'estime qu'il vous
« sera très-facile d'obliger cet ex-administrateur à s'expli-
« quer sur tout cela. »

Quelle que soit la juste et publique estime qui entoure le nom de M. Frochot, depuis si honorablement signalé dans de hautes fonctions, il nous semble qu'il n'est pas encore assez connu, et le devoir d'une pieuse reconnaissance nous oblige à donner ici une notice, d'ailleurs simple et courte, sur cet homme si respectable, dont la mémoire attend encore les hommages d'un biographe plus capable et plus à portée que nous de peindre sa belle et noble vie (*).

(*) Il y a deux notices insuffisantes, mais écrites avec talent et avec

est facile de démontrer l'imposture exécrable.

Mirabeau, après un an de détention, était privé,

Nicolas-Thérèse-Benoit Frochot, après avoir fait de bonnes études, et avoir suivi quelque temps la carrière militaire, était, en 1789, notaire et prévôt-royal d'Aignay (Côte-d'Or) lorsqu'il fut choisi par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, comme député du tiers-état aux États-Généraux. Il se lia étroitement dans l'assemblée avec Mirabeau, à qui il fut fort utile par le dévouement d'une amitié tendre, et par les conseils d'un esprit éminemment méditatif et juste. Avant 1791, M. Frochot ne parla à la tribune que pour demander la suppression des bannalités féodales, et même conventionnelles; depuis, il traita diverses questions sur la distinction à faire entre les Corps constituans et les Conventions nationales; sur la présentation de l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi, sur les attributions d'une assemblée de révision. Exécuteur testamentaire de son illustre ami, il en remplit les fonctions avec zèle, et fit connaître à l'assemblée l'insuffisance de la succession. Rentré dans ses foyers, puis emprisonné en 1793, M. Frochot, après, administra pendant quelque temps le département de la Côte-d'Or, qui l'envoya au corps législatif, et enfin fut nommé, en 1800, préfet de la Seine, puis conseiller-d'état, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur. Pendant treize ans il se distingua par l'habileté, par l'intégrité d'une administration commencée dans des temps difficiles, où tout était à réorganiser, ou plutôt à créer, l'ordre et les finances, les réglemens et les subordinations, les hiérarchies et jusqu'au personnel. Quoique justement apprécié pour ses talens d'administrateur, pour ses vertus et son dévouement, pour sa science et sa sagesse, souvent remarquées dans un conseil

une bienveillante justice, dans la *Biographie des hommes vivans* (Paris, 1817, L. G. Michaud, t. 3, p. 188), et dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., t. 7, p. 378.

depuis plusieurs semaines, de la correspondance qui faisait sa seule consolation ; il reconnaissait l'i-

d'état dont la composition était si forte, il fut sacrifié lors de la conjuration du général Malet. M. Frochot apprit dans la rue cet événement aussi rapide qu'inouï, interpellé sans avoir une minute pour réfléchir, atterré par une profonde douleur, il s'efforça de sortir, pour aller aux informations, il ne songea pas instantanément au roi de Rome, et à crier : *L'empereur est mort! Vive l'empereur!* Il subit, le 24 décembre 1812, une destitution dont l'éclat même prouva que Napoléon avait voulu frapper un coup d'état plutôt qu'infliger une disgrâce particulière, afin peut-être de détourner l'attention publique, attirée par les affaires du dehors ; afin, surtout, d'imposer à qui oserait douter un moment de la stabilité de l'empire. Dès le lendemain de la destitution, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, envoyé par l'Empereur, avait porté des paroles d'affection et de confiance, ainsi que la promesse d'un prompt rappel, à M. Frochot, qui, en effet, après le 20 mars 1815, fut nommé conseiller-d'état, préfet des Bouches-du-Rhône. Son administration, aussi ferme qu'impartiale et paternelle, le fit respecter par un peuple entier qui avait en horreur le régime impérial ; et, le 25 juin, l'auteur de cet ouvrage, obscur élève et secrétaire de M. Frochot, a vu ces mêmes Marseillais qui poursuivaient et fusillaient *les impériaux*, entourer de leurs hommages, escorter de leurs bénédictions, le préfet également courageux, loyal, et désintéressé qu'ils s'efforçaient en vain de retenir, et qui, à la chute de l'Empereur, déposa ses pouvoirs et partit sur-le-champ.

Depuis, resté pauvre, mais couvert de l'estime publique, M. Frochot, devenu agriculteur, demeurait fort retiré dans sa commune natale, où sa vigueur de corps et sa sérénité d'âme lui promettaient encore de longues années, lorsqu'il mourut, à soixante-sept ans, le 29 juillet 1828, tué par la

nutilité absolue de ses démarches, et l'impossibilité de se faire entendre du roi et des ministres; il se croyait certain qu'un ordre irrévocable avait été donné de le priver absolument de tout secours de livres, de papier, encre, plumes, etc.; il croyait son fils mort; il savait sa fille malade, Sophie désespérée; il était lui-même attaqué d'une hématurie qu'il supposait incurable; livré aux derniers excès d'une douleur frénétique, Mirabeau arrêta la résolution, long-temps combattue, d'attenter à sa vie; il fit tous les préparatifs ; il se procura une certaine quantité d'acétate de cuivre (vert de gris) en plongeant et faisant séjourner des monnaies de billon dans le vinaigre; il écrivit à Sophie, à la marquise, au marquis, au vicomte de Mirabeau, à M. Lenoir, à M. Boucher, des lettres, admirables de sensibilité, d'éloquence, de magnanimité, d'héroïsme, que tout le monde a lues dans le recueil de Manuel, tome 4, pages 299 à 326 [1].

douleur d'avoir perdu, deux mois auparavant, un fils unique, digne, à tous égards, d'un tel père.

[1] Manuel a placé ces lettres à la fin du recueil faute d'en avoir la date ; elles furent écrites dans la seconde quinzaine de juin 1778, ainsi que le prouve le passage suivant : « Je « vous adresse, bon ange, dont la bienfaisance est trop im- « puissante, un dépôt dont vous aurez quelque jour à faire « usage, et plus tôt, peut-être, que vous ne croyez, si j'en « juge par la santé de mon âme et de mon corps : soyez sûr « que je vois ce moment sans effroi, et que je le verrais sans

Dans ce moment suprême, près de quitter la vie, il s'examina, il se jugea; quel que fût le sentiment des injustices qu'il avait souffertes, il fut adouci par la conscience de ses torts, par la bonté, par la générosité qui lui étaient si naturelles; il blâma l'ardeur véhémente de ses défenses; il écrivit à Sophie: « J'ai brûlé mes mémoires qui conte« naient une apologie trop forte de ma conduite. » (Page 304.)

Peut-on croire, d'après ces mots écrits en présence de la mort, que, plus tard, Mirabeau aurait voulu livrer au grand jour de la publicité des correspondances où ses apologies, cent fois plus *fortes*, sont souillées de tant de récriminations également inutiles et odieuses?

Deux ans après, Mirabeau apprit par la police que Brianson, en partie pour céder à un sentiment haineux, en partie pour défendre madame de Cabris, avait le projet d'imprimer quelques lettres restées entre leurs mains, et que le malheureux fugitif avait adressées à Sophie dans le temps que,

« regrets, si j'avais rempli quelques devoirs dont il ne m'est « pas permis, dans ma situation, de m'acquitter. Je vous ai « prié de ne lire les lettres ci-jointes qu'après moi; je vous « réitère ma demande, et vous les envoie ouvertes. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 20 juin 1778.) On trouve dans plusieurs lettres de Vincennes l'indice des idées de suicide auxquelles Mirabeau revint plusieurs fois. Voir, t. 1, p. 457—158—285—435; t. 2, p. 267—305—379; t. 3, p. 359.

tous ensemble; préparaient l'évasion projetée. Mirabeau écrivit alors à Boucher (le bon ange) : « Je « ne puis croire madame de Cabris assez folle « pour commettre une pareille trahison qui la per« drait à tout jamais, et dont je tirerais vengeance, « si Sophie y était compromise, le coupable fût-il « caché au centre de la terre (1). » Mirabeau, quelques jours après, écrivit à sa sœur, madame du Saillant : « Je suis menacé de davantage encore; « des monstres qui infestent le pavé de Paris, tan« dis que tant d'honnêtes gens gémissent à Bicêtre

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 6 septembre 1780. Pour ne pas ralentir la démonstration que nous voulons établir, nous insérons ici, hors texte, un autre passage de cette même lettre : « J'avoue que la phrase qui finit « votre lettre m'inquiète et m'étonne; *je crains bien*, dites« vous, *que les démarches ne soient infructueuses :* et pour « quelle occasion, s'il vous plaît, réserve-t-on les coups d'au« torité? ne servent-ils donc tous qu'à écraser l'innocence? « à servir les tyrans en crédit? Qui frapperont-ils, si ce « n'est les perfides capables de l'atrocité de trahir un dépôt, « pour révéler les plus tristes secrets de deux familles dis« tinguées? » Ajoutons que les vœux ardens de Mirabeau furent bientôt remplis : « Vous me rendez la vie en me rassu« rant sur Brianson. O combien de fois, mon cher ange m'a « déjà sauvé! Bon et sage ami, vous vous êtes acquis un « homme qui a fait de grandes fautes, sans doute, mais qui « ne fut jamais capable d'un crime, dont la reconnaissance « et l'honneur sont les divinités, et qui sera tout entier à « vous et aux vôtres jusqu'au dernier soupir! » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 27 septembre 1780.)

ne pas
croi, moi de Calas assez folle pour
ais, et dont je serois vengeance
la terre;
e-t-on s'il vous plait les coups
uence et servir les tyrans en crédit?
autorité de flétrir un déjà pour
milles distinguées?
uis menacé de davantage. Des monstres
s gens gémissent à Ordre et aux
la correspondance et celle de la malheur-
je survivois, ce seroit pour la venger;

n, on! combien de fois mon cher
eguis un homme qui [illegible] de grandes
crimes, dont la reconnoissance et
et leurs victoires jusqu'au dernier

Digitized by Google

« et aux galères, se vantent hautement qu'ils feront imprimer ma correspondance et celle de la « malheureuse victime de mon amour! Ce coup est « affreux; et si j'y survivais, ce serait pour la venger, dussé-je y périr [1]! ».

Peut-on, en voyant cet élan d'une âme déchirée, en entendant ce cri d'indignation et d'horreur, croire que Manuel ait reçu de Mirabeau l'autorisation de publier les lettres du donjon de Vincennes?

Mais d'ailleurs, les sentimens et la position de Mirabeau n'étaient-ils pas changés, après un intervalle de douze ans? Oui, sans doute, et ce changement complète une réfutation si palpable, sur laquelle nous n'insistons que pour venger, même surabondamment, la mémoire de Mirabeau, tant outragée, d'une des calomnies les plus odieuses et les plus absurdes.

Il n'est que trop aisé de concevoir que, près de parvenir au plus haut degré d'importance et de puissance morale qu'un homme puisse atteindre, Mirabeau devait être douloureusement importuné de la publicité des égaremens et des malheurs de sa jeunesse; c'est cette publicité même qui l'avait

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 10 septembre 1780. *Le fac simile* des trois phrases que nous venons de citer fera partie de ceux que nous joindrons à notre publication.

si long-temps éloigné de la place où l'appelaient sa naissance, ses travaux, son génie, et les circonstances, inouïes jusqu'alors, pour lesquelles il semblait fait, et qui semblaient faites pour lui; il comprenait que ces tristes souvenirs ne cesseraient d'être évoqués par les inimitiés politiques que lui suscitaient ses doctrines hautement professées depuis quinze ans, et qu'il mettait alors en action, inimitiés qu'il envenimait par sa hauteur, à la fois naturelle et calculée. Il sentait que ses antécédens déplorables le placeraient dans une position d'autant plus fausse, qu'il s'élèverait davantage; aussi le voit-on, dans le monde, dans les préfaces de ses livres (1), même à la tribune (2), parler spontanément de sa vie passée, pour aller au-devant de ce qu'on pouvait en dire.

En tête de son ouvrage le plus considérable et le plus travaillé, *la Monarchie prussienne*, il avait offert à son père un touchant hommage de vénération et de tendresse qui était le plus éloquent désaveu du passé.

(1) Sur *Mosès Mendelshon*, (préf. pag. 19.) *Sur la Caisse d'escompte*, (préf. pag. 13, 15.) *Réponse à l'écrivain de la Compagnie des eaux de Paris*, (pag. 100.) *Dénonciation de l'agiotage*, (pag. 19.) *Correspondance de Cérutty*, (pag. 19.) *Dédicace de la Monarchie Prussienne*, (pag. 5, 7.) etc. etc.

(2) Séances du 18 août 1789, à propos *de la Déclaration des droits de l'homme*; du 11 septembre 1790, sur l'affaire *Trouard de Riolles*, etc.

A la fin de 1790 l'excellente madame du Saillant avait, du consentement de son frère, négocié une réunion prochaine entre Mirabeau, si glorieusement régénéré, et l'épouse qui l'avait repoussé judiciairement, quand, à peine sorti de prison, il l'avait réclamée ([1]), réunion qui avait été provoquée, dès le mois de mars 1789, par les acclamations populaires et l'enthousiasme public ([2]).

Ainsi, allait cesser l'affligeant contraste qu'avait présenté jusqu'alors la position de Mirabeau, homme privé, comparée avec son immense existence d'homme public; et c'est en ce moment qu'il aurait songé à réveiller tant de pénibles souvenirs, qu'il aurait permis de livrer à une publicité, désormais universelle et irréparable, des faits perdus dans des lettres confidentielles, et dans des Mémoires sur procès imprimés au loin dans deux localités resserrées, Mémoires oubliés comme tous les débats judiciaires, et que, d'ailleurs, les parties peuvent toujours désavouer, comme n'étant pas leur ouvrage personnel! C'est alors qu'il aurait imprimé sous son nom, comme son œuvre propre et spontanée, tant de honteuses confidences, tant de récits mensongers, tant d'exagérations calom-

([1]) Arrêt du parlement de Provence, du 5 juillet 1783.

([2]) Voir plus tard le récit des ovations que Mirabeau reçut le 7 mars 1789 à Aix, à Marseille, et sur sa route.

nieuses, tant d'horribles accusations! C'est alors qu'il se serait approprié cet immonde amas de scandales et d'infamies, qu'il aurait r'ouvert et empoisonné les blessures faites à trois notables familles; qu'il se serait fermé la voie à toute réhabilitation, qu'il se serait rendu inaccessible le but d'honneur et de gloire immortelle qu'il allait atteindre!

Non, non, personne ne pourra jamais reconnaître dans Manuel l'ami, le confident, le fidéicommissaire de Mirabeau, qu'il ne connaissait pas, nous l'affirmons, qu'il n'avait peut-être jamais vu; personne ne supposera jamais que celui-ci ait donné son consentement à une publication mortelle pour ses desseins présens, infamante pour son nom; publication contre laquelle, au contraire, il protesta d'avance plusieurs fois ainsi que nous l'avons vu; comme si un secret pressentiment lui eût montré dans l'avenir l'attentat cupide et sacrilége dont un imposteur devait flétrir sa mémoire.

Voilà toute la vérité sur la publication de ce recueil, à la fois si avilissant et si glorieux pour Mirabeau, où tout ce qui était en lui se retrouve, sa force et sa faiblesse, son adresse et sa franchise, sa violence et sa bonté, ses emportemens et sa patience, son habileté et sa fougue, son horreur du despotisme et sa morgue de gentilhomme, ses

découragemens subits, et cette confiance naturelle en lui-même, qui lui faisait toujours bien augurer de ses combinaisons et de ses projets; en un mot, tout ce qui l'avait placé, et le retint en dehors des chances ordinaires, ses passions, son génie, sa destinée; homme étrange, exceptionnel, unique, dont le portrait en action est dans ce recueil qui représente assez fidèlement, il faut en convenir, son caractère mélangé de bien et de mal, de grandeur et de petitesse, caractère où le bien qui domine le mal, où la noblesse qui efface la dégradation; sont de sa nature et de son essence; tandis que ce qui est mauvais, ce qui est ignoble doit être principalement attribué aux préventions injustes, aux fausses mesures, aux persécutions odieuses dont il fut toujours opprimé [1].

Telle qu'elle est, elle subsistera cette collection épistolaire du donjon de Vincennes, dont l'immense publicité [2] a continué pour la mémoire

(1) « Pesez, jugez, si mon honneur fut souillé par des bas« sesses; si mon cœur est une sentine de corruption; si mes « peines furent proportionnées à mes fautes; si je méritai « des flétrissures et des supplices; si j'ai droit d'obtenir jus« tice et vengeance ! » (*Deuxième Mémoire à consulter pour « le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, p. 40, de l'édition in-12.)

(2) Des bibliographes prétendent qu'il en a été débité plus de cinquante mille exemplaires. Cependant Peuchet, dont toute la vie a été employée à faire des compilations et spé-

de Mirabeau, la fatalité qui, pendant sa vie, plaça continuellement son caractère sous un jour faux, de manière à faire toujours mal juger par ses contemporains l'homme qui les a le plus occupés; nous ne pouvons guère citer, comme exempte de toute espèce de tache, que la partie du premier volume où est inséré le Mémoire apologétique du 1[er] mars 1778 (pages 287 à 436) (1), que nous rappelons sans cesse, Mémoire où tout est admirable, clarté, méthode, dialectique, modération, style. Plût à Dieu que le public n'eût appris la vie privée de Mirabeau que par ce seul document! aucune ombre n'obscurcirait cette grande renommée; aucun souvenir avilissant ne s'attacherait à de si imposans souvenirs; les préjugés qui exagèrent les

culations de librairie (nous nous gardons bien de dire de littérature), ignorait ou feignait d'ignorer ce fait très-notoire, quand, voulant copier cette correspondance, il écrivait, dans le style qui lui appartient: « Les lettres qu'il « (*Mirabeau*) écrivit *à cette femme désolée* (Sophie), *et si* « *peu digne de tant de malheurs*, forment une des parties « les plus attachantes et *les moins connues de sa vie* » (*de Mirabeau*); tome 1, page 250.

(1) Peuchet dit, tome 1, page 274 : « *Heureux si l'auteur* « *avait pu y être aussi fidèle à la vérité, qu'énergique et élo-* « *quent!* » Nous repoussons de toutes nos forces cette injuste restriction; sans doute, il y a dans ce Mémoire d'ingénieux sophismes, et d'insuffisantes justifications; mais il n'y a pas un fait qui soit contraire à la vérité; et pas une vérité n'y est omise, quelque embarrassante qu'elle soit pour l'auteur.

torts de Mirabeau, et qui lui attribuent des vices qu'il n'eut jamais, ne seraient pas exploités presque indifféremment par la haine des ennemis politiques, par la crédulité des insoucians, par la cupidité des compilateurs, par l'inepte jalousie des détracteurs acharnés des grands hommes et des grandes choses; par l'esprit systématique de quelques rêveurs, dont la verve a un tel besoin de travers et de vices, qu'ils en inventent dans l'occasion, et qu'à plus forte raison ils étalent dans leurs compositions fantastiques ceux qui leur sont offerts. Enfin, la vérité que nous voulons établir par notre long travail, aurait, éclatante et pure, brillé sans mélange sur la tombe de Mirabeau, si le spoliateur de ses lettres posthumes n'avait publié que ce Mémoire dont nous recommandons la lecture, et dont l'auteur lui-même disait avec raison : « qu'il « n'y a que des faits exacts, et plutôt affaiblis à « son désavantage qu'exagérés en sa faveur (1). »

(1) Lettres originales de Vincennes, t. 3, p. 262. Nous aurons occasion plus tard de rapporter, en partie, une lettre où Mirabeau s'exprime ainsi : « Je dis tout dans cet écrit, « que je livre à tous les démentis possibles, bien sûr de n'en « pas recevoir. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 16 mai 1779.) Ces observations étaient écrites, quand nous avons eu connaissance du jugement que Laharpe a porté sur la correspondance de Vincennes, dans un article que comprennent les pages 277 à 289 des mélanges inédits de littérature, recueillis par J.-B. Salgues, Paris, Chaumerot,

Quelle que soit, au surplus, la correspondance de Vincennes, nous ne sommes pas, grâce à Dieu, réduit, comme nos prédécesseurs, à n'avoir que cette source, trop souvent impure, pour y puiser les notions qui doivent composer notre ouvrage. Et déjà, on l'a vu, d'autres documens aussi authentiques, et même plus, parce qu'ils n'ont pas été falsifiés, nous ont permis de détruire des erreurs accréditées, de prouver des vérités jusqu'alors douteuses; nous avons entre les mains beaucoup de lettres des deux prisonniers, soustraites à la surveillance de la police, et confiées à des émissaires secrets; lettres dont nous ferons ce que Manuel aurait dû faire des autres, dont nous ne conserverons que ce qui peut satisfaire une innocente curiosité, ce qui peut servir d'explication utile, ce qui peut émouvoir les âmes sans allarmer les mœurs; nous avons aussi en minutes autographes, et au nombre de plus de trois cents, les lettres adressées par Mirabeau à Boucher et à Dupont de Nemours, ainsi qu'une grande partie de leurs réponses; nous possédons enfin de volumi-

1810. Cet article contient un jugement tel, et si remarquable, à cause de l'autorité d'un pareil juge, ordinairement défavorable à Mirabeau, que nous l'aurions substitué à nos propres réflexions, si nous n'étions fermement résolu à ne faire d'emprunts à des documens imprimés que dans les cas de nécessité, ou du moins d'utilité évidente.

neuses correspondances de famille qui forment la contre-partie, nous pouvons même dire l'antidote de celle que Manuel imprima; et, principalement pour le temps de la détention de Mirabeau au donjon de Vincennes, nous userons de ces correspondances inédites, non moins intéressantes que l'autre; et où, même en tenant compte des légitimes artifices de la défense et de l'apologie, nous verrons Mirabeau d'autant mieux peint par lui-même, d'autant plus péremptoirement justifié, quand il est justifiable, qu'il y triomphe constamment de ses adversaires, dont les réponses, que nous insérons aussi textuellement, ou par extraits, rendront le débat publiquement contradictoire.

Nos citations seront nombreuses, et cependant l'abondance de nos matériaux nous aurait permis de les décupler; nous avons dû craindre de nous trop étendre, et pendant quelque temps cette crainte est allée jusqu'à nous faire hésiter sur la question même de savoir si nous emploierions une partie de nos inépuisables ressources.

Nous nous sommes demandé s'il n'y aurait pas d'inconvénient, non pour l'ouvrage, car les préoccupations d'auteur nous sont inconnues, mais pour la mémoire de Mirabeau, à revenir par nos citations sur les détails privés dont le public n'a été que trop entretenu; s'il ne serait pas plus à propos de laisser tant de misères domestiques se

perdre dans une gloire immense et désormais immortelle, comme les scories du soleil dans sa lumière éblouissante; si nous n'encourrions pas, comme d'autres, le reproche d'une fatigante prolixité; si enfin, en supposant que nous livrassions nos correspondances au public, elles ne seraient pas un peu décréditées par la position nécessairement contrainte de Mirabeau, réclamant sa liberté, et par le ton obligé de ses apologies et des nôtres, de ses suppliques, et de nos justifications.

Un examen attentif de ces objections, que nous nous faisions à nous-même, nous a déterminé à les écarter.

Quelques hommes éminens, même à des époques assez récentes, ont eu le bonheur de n'apparaître à la postérité que par leur beau côté, que par leurs actes ou leurs ouvrages publics; ce précieux avantage n'a pas été donné à Mirabeau; ses procès, et surtout une odieuse spéculation ont exposé ensemble, ont simultanément mis au grand jour sa vie privée et sa vie publique, intimement confondues dans la même publicité; quoi qu'on fasse, il n'est plus possible de les séparer l'une de l'autre: vainement réimprimerait-on faire cent éditions de ses œuvres, sans y ajouter un seul détail qui lui fût personnel; sans cesse le souvenir universel protesterait contre ce silence impuissant, présenterait sous le même aspect le jeune homme dis-

solu et l'adulte laborieux, le fils révolté et le publiciste éloquent; le dissipateur aveugle et le créateur d'un nouvel ordre politique; il faudrait donc qu'à l'avenir les éditeurs fissent, comme par le passé, qu'ils joignissent des notices biographiques à leurs publications; et, alors même qu'ils ne voudraient plus voir que sous des couleurs favorables un grand homme dont le temps a fait taire les ennemis, et dont les travaux n'excitent plus qu'une admiration à peu près unanime, alors même que, comme on l'a déjà vu, ils recourraient à la plume d'hommes éclairés et bien intentionnés, tels que Chaussard et Cadet Gassicourt, MM. Barthe, Merilhou, et quelques autres : éditeurs et biographes ne pourraient employer que les matériaux qui existent, c'est-à-dire d'imparfaites notices que jusqu'à présent on n'a pas complétées, ou d'odieux pamphlets qu'on n'a pas suffisamment démentis; et la plus trompeuse de toutes les publications faites, le recueil de Manuel, où chaque lettre, presque, offense, plus ou moins, la vérité autant que la raison et la pudeur publique.

C'étaient ces considérations qui nécessitaient l'étude nouvelle, l'exposition, appuyée de preuves, qui nous occupe depuis longtemps, et que nous ont commandée les convictions de l'esprit, les sentimens de l'âme, et les ordres testamentaires, pour ainsi dire, de Mirabeau lui-même. Ces motifs

ont levé tous nos doutes, et nous ont décidé à prendre dans nos correspondances tout ce qui s'applique à la longue et difficile négociation qui précéda l'élargissement de Mirabeau, et qui est très-incomplètement rapportée même dans le recueil de Manuel, terminé au 12 octobre 1780 (1), c'est-à-dire deux mois avant cet événement; négociation qui, d'ailleurs, nous permettra de montrer Mirabeau peint, comme précédemment, par lui-même, rentré dans les voies de la raison, dans les sentimens de la nature, et complètement guéri de la fièvre délirante dont Manuel a si impudemment étalé le honteux et désolant spectacle.

Mais, affranchi de cette crainte, risquerions-nous, d'ailleurs, de nous abuser sur l'intérêt et le mérite de nos matériaux, de nous exposer aux reproches de loquacité fatigante et d'ignobles calculs qu'on a justement adressés au biographe Peuchet? Nous nous sommes encore sérieusement examiné sous ce rapport; nous avons, d'un côté, écarté, et sans doute on écartera, toute assimilation avec

(1) On peut même dire que la suite des correspondances est terminée beaucoup plus tôt dans le recueil de Manuel, car, pour les neuf premiers mois de l'année 1780, il n'a imprimé que quinze lettres, tandis qu'il en donne vingt-six des six derniers mois de 1777, cinquante-trois de 1778, trente-six de 1779; et que, quoique nous ne possédions pas, à beaucoup près, tout ce que les deux amans ont écrit l'un à l'autre, nous avons cent quatorze de leurs lettres datées de 1780.

l'auteur cité, parce qu'il n'a incorporé dans son trop volumineux ouvrage que des morceaux déjà plusieurs fois imprimés ailleurs, sans addition d'un seul document inconnu jusqu'à lui, tandis que, à quelques pages près, nous n'employons que des documens inédits; d'un autre côté, nous avons considéré que la sympathie générale attachée à la mémoire de Mirabeau donnerait de l'intérêt à tous les détails qui le concernent, d'autant que la plupart sont fournis par lui; et que ses torts, ainsi que ses malheurs, ayant été prolixement livrés au public, par l'impression des plaintes récriminatoires dont l'amertume lui a été justement reprochée, il était permis de donner avec autant de détail les touchantes justifications qui, après avoir défendu son caractère, honoreront sa mémoire.

Enfin croira-t-on Mirabeau dans son repentir, comme on l'a cru dans ses égaremens? Ses apologies obtiendront-elles la même faveur que ses diatribes? Nous espérons cette confiance, parce que, comme nous croyons l'avoir prouvé, les sentimens honnêtes et tendres lui étaient plus naturels que les goûts dépravés et les passions haineuses; nous espérons cette faveur, parce qu'on verra que sa plume, en s'épurant, n'a rien perdu de son charme et de son éloquence.

Enfermé le 7 juin 1777 au donjon de Vincennes, Mirabeau s'occupa, avant tout, de cor-

respondre avec Sophie; ensuite, mais bien moins vivement, de recouvrer sa liberté.

La correspondance devait éprouver, d'abord, des difficultés de tout genre ; nous avons vu celles dont se plaignait Sophie; ses lettres attestent de cruelles angoisses : « Je t'écris sans cesse et tu ne peux pas « me lire ; tu m'écris aussi, rien ne pénètre jusqu'à « moi ; je pleure presque continuellement, et je ne « me contrains que pour ne pas nuire à ton fils [1]. « O Dieu ! n'avoir jamais de tes nouvelles ! c'est là « ce qui est horrible, qui nous privera de la vie « tous deux ! que je périsse mille fois, le jour que « je serais capable d'y consentir ; à ce prix nous « refuserions tous les trésors et tous les trônes de « la terre [2]. Quoi ! pas de lettres ! pas un mot ! pas « une figure qui t'ait vu ! qui t'ait parlé ! Ah ! que mes « maux sont sensibles ! Je suis sûre d'être aussi « malheureuse que toi ; je ne voudrais pas l'être « moins, je le jure [3]. Le voilà donc arrivé ce mois « de juillet qui n'a pu nous voir ensemble [4] ! La « première année nous nous vîmes sans oser, ou « plutôt sans songer à nous aimer [5] ; la seconde

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 15 juin 1777. Elle était enceinte de deux mois.

[2] Lettre inédite de la même au même, du 16 juin 1777.

[3] Lettre inédite de la même au même, du 23 juin 1777.

[4] 1775.

[5] *Sans songer à nous aimer.* Ce mot confirme ce que nous

« nous nous aimions, ah! tu le sais! Mais, malgré « mes efforts réitérés, nous ne pûmes jamais nous « rapprocher ; celle-ci, ô Dieu! arrachés l'un « à l'autre au milieu du bonheur, ramenés par « nos ennemis, enfermés tous deux! Si du moins « c'était ensemble, ah! les cachots seraient char-« mans, et nous baiserions les chaînes qui nous « attacheraient au même pilier (1)! Ah! que de « maux nous étaient destinés! que nous eussions « été heureux d'expirer en nous disant adieu! hé-« las! nous souffrons assez l'un et l'autre, pour être « surpris de nous sentir encore vivans (2)! Je ne « puis plus vivre si je n'apprends rien de toi; quel « service nous rendrait celui qui retrancherait de « nos vies le temps que nous ne devons pas pas-« ser ensemble! Oui, il faut que je songe souvent « à ta défense, à nos promesses, à ton fils, pour « supporter mes peines; je les supporte, j'y résiste; « je ne suis même pas malade, je désirerais de l'être « malade, si je n'étais pas grosse; peut-être même « saurais-je bien me la rendre, car enfin, il faut « terme à tout;... tiens,... je te le dis, je le dis à nos « bourreaux, je ne serai pas toujours grosse (3)! »

avons dit ailleurs, et dément les conjectures de Peuchet, tome 1, page 154.

(1) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 1 juillet 1777.

(2) Lettre inédite de la même au même, du 23 juillet 1777.

(3) Lettre inédite de la même au même, du 24 juillet 1777.

Mirabeau, de son côté, éprouvait les mêmes tourmens ; après l'emploi furtif et précipité de quelques chiffons de papier qu'il s'était procurés, les moyens d'écrire lui manquaient, et il lui devenait impossible d'y suppléer ([1]). Cette espèce de dénuement, surtout, lui était insupportable, le mettait hors de lui-même, l'aurait rendu fou, l'aurait tué, s'il n'était parvenu à intéresser l'autorité d'où dépendait son sort.

Il y parvint; il le dit lui-même : « L'énergie de « notre passion a touché ; on a daigné craindre de « nous pousser au désespoir ; on nous a accordé « une grâce peut-être sans exemple, au fond très- « juste et très-raisonnable, mais fort singulière « aux yeux du préjugé ([2]). »

Nous remarquons, dans la même lettre, une nouvelle preuve de cette funeste disposition habituelle chez Sophie : « Comme « je m'occupe ici beaucoup d'idées gaies, je me suis rappelée « d'un poison qui fait le même effet que l'opium, et dont le « goût ne doit pas même être désagréable; c'est une décoc- « tion de feuilles de laurier amandier. J'ai ouï conter des ef- « fets terribles d'une petite dose. On a bien l'air de vouloir « nous réduire à ces ressources. Hélas! si c'était, du moins, « dans les bras l'un de l'autre que nous dussions mourir; si « c'était sur le sein de Gabriel que je dusse expirer, je con- « naîtrais encore le bonheur! » Voir encore au *Recueil de la Correspondance de Vincennes*, tome 2, page 267, la lettre que Mirabeau lui écrivait à ce sujet.

([1]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, pag. 33, 34, 60, 116.

([2]) *Ibid.*, tome 2, page 28; tome 3, pag. 93, 111, 581.

Cette grâce, qui sauva la vie à Mirabeau, comme il ne cessa de le répéter dans sa correspondance, fut la permission, due à M. Lenoir, d'écrire à Sophie, et d'en recevoir des lettres; nous l'en voyons continuellement occupé; le moindre retard le tourmente; et sans cesse il harcelle et l'autorité (le recueil de Manuel en contient mille preuves que nous ne rapportons pas puisqu'elles sont imprimées), et l'ami que l'infortune lui a fait: « O bon « ange! m'avez-vous donc réprouvé? Est-ce vous « qui comptez les miettes qu'une avare piété jette « à un malheureux affamé! Savez-vous que voici « vingt-cinq jours que je n'ai eu de manne céleste? « Savez-vous que je pleure, et voulez-vous que « j'en sois plus tôt aveugle? Savez-vous que les « dernières étincelles de mon bonheur s'éteignent, « qu'elles seront mortes tout-à-l'heure si vous ne « les réchauffez de votre haleine bienfaisante? » Songez que rien au monde ne peut me dédom« mager d'un retard, pas même la visite que vous « me ferez, car vous ne m'en apporterez qu'une; « et cette lettre et vous, ne me viendraient pas « moins, quand finirait aujourd'hui la privation « qui me désespère ([1])! »

« Monsieur le bon ange, quand vous vous trom-

([1]) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 30 janvier 1778.

« pez, ce doit être, s'il vous plaît, à vos dépens et « non aux miens; et comme votre méprise m'a « coûté quatre jours de délai, et des millions d'in- « quiétudes, c'est au moins une, deux, trois lettres « de plus que vous me devez; assurément je vous « en fais bon marché ; mais exécutez-vous, où je « retire mon absolution, et ce serait chose bizarre « qu'un ange excommunié (1) ! »

Quels que fussent les adoucissemens apportés à la captivité du prisonnier, il sollicitait continuellement pour obtenir sa liberté et celle de son amie, soit comme grâce, soit comme justice, puisqu'ils n'avaient pas été, et voulaient être contradictoirement jugés. Outre ses lettres fréquentes à M. Lenoir, dont le pouvoir trop circonscrit ne pouvait servir Mirabeau que dans les détails, celui-ci s'efforçait de se faire entendre ailleurs. Dès le 17 novembre 1777, il avait écrit au duc de Noailles, parent de sa mère, une lettre qui est insérée dans la correspondance de Vincennes (2); le 1er mai 1778, il adressa un mémoire au ministre Amelot (3), le 8 mai, au roi (4), un placet « où, dit-il, le monar-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 13 février 1779.

(2) Lettres originales du donjon de Vincennes, tom. 1, pag. 217.

(3) *Ibid.*, tom. 2, pag. 126.

(4) *Ibid.*, *ibid.*, pag. 129.

« que doit trouver plus de vérités qu'on ne lui en « dira dans tout son règne : il m'est impossible, « non seulement, d'avoir le ton bassement sup- « pliant, mais encore de ne pas parler aux maîtres « de la terre avec plus de sévérité que je ne ferais « à tous autres. La voix de la nature et celle de la « liberté tintent si haut à mes oreilles, la haine du « despotisme remplit tellement mon cœur, que « mes pensées et mon style s'en ressentent « quoi que je fasse. Au reste, comme je le dis à « M. Lenoir [1], je n'espère pas que ma lettre « tombe dans les mains du monarque ; la vérité « est trop agreste pour qu'on la laisse approcher « du trône dans son costume naturel, il faut lui « donner celui de la cour, c'est-à-dire l'habiller en « masque, pour ne pas dire plus [2]. » Le prisonnier, le même jour, et le 20 février 1779, écrivit deux lettres au ministre Maurepas [3], vieillard à la fois frivole et dur [4], dont le marquis de Mira-

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, pag. 125.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à Sophie, du 29 avril 1778.

(3) Lettres originales du donjon de Vincennes, tom. 2, pag. 143, et tom. 3, pag. 88.

(4) Nous trouvons, dans deux lettres du bailli de Mirabeau, quelques mots de remarques qui nous paraissent justes et piquantes, sur M. de Maurepas et sur l'infortuné monarque qui l'avait choisi sans le connaître, le croyant sage parce qu'il était vieux, et qui se livra aveuglément à l'homme le

beau disposait presque absolument, lettres pathétiques, mais beaucoup trop violentes [1], pour

moins fait pour ce rôle, pour cette époque, pour le prince aussi faible que vertueux dont il fut, pendant sept ans, le « mentor unique. Quant au Maurepas, il est sujet à avoir de « l'humeur. D'ailleurs, il ne met aucun prix aux mœurs, à la « probité et honnêteté, qu'autant que cela serait plus com- « mode et plus gai. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 mars 1781.) « Que veux-tu que fasse ce vieux « perroquet de la régence, vis-à-vis de son maître timoré, qui « est l'homme d'Esope, l'homme de la nature, le paysan du « Danube, et entouré de ce dont on entoure les hommes de sa « sorte ? » (*Lettre inédite du même au même*, du 24 avril 1781.)

[1] En les lisant dans le recueil de Vincennes, on se demande ce qu'un prisonnier pouvait espérer d'un ministre, en lui parlant un tel langage. Voici ce que Mirabeau en dit ailleurs : « J'ai écrit au premier ministre, et je dis à tous « mes concitoyens que la vertu la plus courageuse et la plus « pure peut s'indigner, peut s'aigrir jusqu'à l'atrocité ; et « c'est surtout le déni de justice qui porte les âmes fortes « aux excès du désespoir. Le despotisme qui dénature, dé- « vore, anéantit tout ; peut rendre les passions les plus « utiles, les talens les plus distingués, les affections les plus « saintes, une source intarissable de peines, de malheurs et « de crimes ; mais alors, ces crimes, il faut les imputer aux « âmes lâches, aux esprits étroits, qui regardent tout senti- « ment ardent comme une folie dangereuse, toute pensée « haute comme une singularité répréhensible, veulent ré- « duire les hommes à la mesure de leur tyrannie ; semblables « à ce barbare Procuste qui faisait attacher ses victimes sur « un lit de fer, forçant les uns à s'étendre jusqu'à sa lon- « gueur, et mutilant les autres de tout ce qui l'excédait. » (*Lettres de cachet*, t. 1, p. 262.) Mirabeau était bien capable d'écrire de la sorte à M. de Maurepas, mais ce passage ne

être sans danger, si elles avaient été lues. A la même époque il s'avisa d'extraire du principal ouvrage de son père, l'*Ami des hommes*, un certain nombre de maximes sur le droit naturel et le droit des gens, les lettres de cachet, les détentions illégales, les dénis de justice, les soustractions de causes aux juges institués, les abus du despotisme ([1]). Mirabeau accompagna ces extraits de commentaires vigoureux, où il mettait en opposition les théories de l'auteur philantrope, et la conduite du père injuste et persécuteur ([2]). Postérieurement il écrivit de nouveau à M. de Maurepas deux lettres, l'une du 18 octobre 1778, qui est restée inédite, et que nous rapporterons tout-à-l'heure; l'autre du 20 février 1779, qui est insérée dans le recueil de Manuel ([3]), et qui n'est pas moins amère que la première des trois. Du reste, rien, absolument, dans les pièces imprimées, non plus que dans nos documens domestiques, ne fait présumer que tant de représentations énergiques

se trouve dans aucune des lettres que comprend le recueil de Vincennes.

([1]) Mirabeau, sans nommer son père, l'a pareillement mis en opposition avec lui-même, dans les *Lettres de cachet*, notamment tome 1, pages 257-336.

([2]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 2, pages 160 à 229; tome 3, page 86.

([3]) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, page 86.

et de démonstrations palpables aient produit le moindre effet, ni même qu'elles aient été lues, qu'elles aient donné lieu à des informations quelconques; le contraire est même présumable, par cela seul que Manuel les a imprimées, puisqu'il n'a pu se les procurer qu'à la police, où les requêtes du prisonnier ne se seraient pas trouvées, si elles avaient, dans le temps, suivi leur destination.

Mirabeau était persuadé qu'il ne serait pas élargi sans conditions, mais l'espoir d'en obtenir lui avait fait abandonner les pensées de suicide dont nous avons parlé. Il crut un moment que, du moins, on lui permettrait de s'expatrier. Déjà son instinct militaire, et surtout le désir passionné de recouvrer sa liberté, lui avait, comme en 1776, suggéré l'idée d'aller servir en pays étranger, et plusieurs de ses lettres en avaient fait part à Sophie, qu'un pareil projet allarmait beaucoup. A l'époque où nous sommes parvenus, les esprits étaient fort occupés en France de la guerre que les provinces, jusqu'alors anglaises, de l'Amérique du Nord, soutenaient contre la métropole, dont elles s'efforçaient de secouer le joug. Leur cause avait été embrassée avec enthousiasme par un grand nombre de généreux Français, qui avaient passé l'Atlantique sans l'aveu et même contre la volonté du roi, dont la politique ne se décida que plus tard; Mirabeau désira se joindre à cette chevaleresque expédition. Il écri-

vit le 18 novembre 1778 au comte de Maurepas : « Ce n'est point une nouvelle apologie que j'ai « l'honneur de vous adresser ; puisqu'aucune de « mes lettres n'a rien changé à mon sort, puisqu'on « me refuse même le triste avantage d'être enten- « du dans mes défenses, et confronté à mes accu- « sateurs, il ne me reste qu'une demande à faire « qui, je crois, ne déplaira point à mon père, et met- « tra à l'aise votre bonté naturelle, contre laquelle « il vous a fallu vous raidir, sans doute, pour me « traiter avec tant de dureté.

« Les événemens politiques survenus depuis ma « détention, exigent certainement qu'on envoie « des troupes en Amérique [1], peut-être aux Indes. « Je vous supplie de me faire passer dans l'un ou « l'autre de ces pays. On n'a jamais trop d'hommes « dans ces contrées si destructives, et je vaux bien

[1] La guerre de l'indépendance américaine était commencée depuis avril 1775. L'esprit éclairé et pénétrant du bailli et du marquis de Mirabeau avait depuis long-temps prévu cet événement, et ceux qui le suivirent. « Les moins « clairvoyans disent ici que dans moins de quarante ans le « nouveau monde aura secoué le joug de l'ancien, et traitera « d'égal à égal. Les colonies anglaises seront les premières ; « et la nouvelle Angleterre n'a déjà guère plus de subordi- « nation relative que Carthage n'en avait pour Tyr. Et quant « à celle-ci, moi qui vois de plus près l'engourdissement, je « fixerais une époque beaucoup plus rapprochée. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 septembre 1754, datée de la Guadeloupe.)

« un soldat. Ici j'ai cessé de vivre, et je ne jouis « pas du repos que donne la mort. J'y végète inu- « tilement pour la nature entière. Laissez-moi « mettre les mers entre mon père et moi. Je vous « promets, Monsieur le comte, ah! oui, je vous « jure qu'on ne rapportera de moi que mon extrait « mortuaire, ou des actions qui démentiront bien « haut mes lâches, mes perfides calomniateurs, et « feront peut-être regretter les années qu'on m'a « ôtées. Relégué au bout du monde, je ne serai « pas moins prisonnier relativement à la France « que je ne le suis ici; et le roi aura un sujet de « plus qui lui dévouera sa vie. »

Cette lettre n'eut pas plus de succès que les autres; et ce fut envain que Mirabeau renouvela plusieurs fois sa proposition, qui reparaît ailleurs, et un an après, dans le recueil de Vincennes (1).

Cependant, la position qui la lui avait suggérée était intolérable; son imagination s'exaltait, et quelquefois il se laissait involontairement aller jusqu'à des injustices, même envers Sophie: « J'ai un « million de motifs pour ne pas imputer au

(1) Tome 1, page 424; tome 3, page 369. — Il mentionna aussi son désir et son projet dans les *Lettres de cachet*, tome 1, page 284. « Moi qui ne finirai pas mes jours sur une « terre souillée du despotisme, si je parviens jamais à briser « mes fers;.... moi qui, si je n'étais dans les fers, irais m'in- « struire chez eux, et combattre pour eux. »

« très-excellent M. B. (Boucher) une prolongation « de délai qui a semblé lui coûter presque autant « qu'à moi. A qui veux-tu que je me prenne « d'avoir été dix jours et onze nuits dans les « agonies de la douleur et de l'incertitude ? Je ne « sais si c'est à toi : mais si tu traites déjà si légè- « rement l'infortuné qui, du lever de l'aurore au « lever de l'aurore, est uniquement occupé de toi, « rêve de toi, pense à toi, parle à toi, écrit à toi, « pour toi ; si quelques raisons que ce puisse « être, autres que l'impossibilité, te font ménager « si peu les inquiétudes, les craintes, les illusions, « les délires mêmes de cette imagination que toi « seule embrâses, de ce cœur où tu règnes si « despotiquement, de ces sens qui se survivent à « eux-mêmes pour brûler encore à ton souvenir « de tous les feux de l'amour, Gabriel est plus mal- « heureux qu'il ne croyait (1),» Bientôt il se reproche cette injustice; mais le sentiment de sa position lui arrache d'autres plaintes aussi violentes, quoique moins injustes : «O sort rigou- « reux! ô perplexité cruelle! t'appesantiras-tu long- « temps encore sur mon être qui croule? Je suis « déchiré par des mouvemens qui jusqu'ici m'étaient « inconnus, je dirais volontiers, comme Oreste :

Mon innocence enfin, commence à me peser!

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 91.

« Il n'est pas de repos avec mes implacables « ennemis ; il n'en sera que dans la tombe. Aucune « pitié ne saurait pénétrer dans leur âme pétrie « de fiel ; aussi barbares qu'injustes, ce que leur « iniquité refuse, leur commisération ne l'accordera « jamais. C'en est trop, c'en est trop ! Je ne sais « si, proscrit par un destin supérieur, par cette « nécessité fatale qui laisse triompher le crime « et gémir l'innocence, je suis destiné à mourir « de désespoir, ou à mériter mon sort par un « crime ; mais trop long-temps la peine le pré- « cède ; je sens des transports d'indignation, de « haine, qui jamais n'avaient eu accès dans mon « âme [1]! »

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 92. C'est sans doute sous l'influence d'une situation semblable d'esprit et d'un sentiment d'abord d'indignation amère, ensuite de rage désespérée, que Mirabeau écrivait les deux pages suivantes, l'une forte, l'autre terrible : « Dans le despotisme, « la force est le seul droit ; on n'y peut pas plus faire avec « justice le procès à un révolté qu'à tout autre. Il n'y a de « loi que celle du plus fort. La justice n'y existe pas : il n'y a « point de citoyen. Un homme n'est qu'un esclave : un es- « clave ne doit rien, parce qu'il n'a rien de propre. Un « homme de cœur sortira bientôt d'un pays où le despo- « tisme sera établi. S'il ne le peut pas il sera bientôt dégradé. « Où la patrie ne donne rien, on ne lui doit rien, parce que « les devoirs sont réciproques. Le gouvernement, qui est un « seul homme, dispose de tous les autres pour son plaisir, « son caprice, ou son intérêt. Dès lors, chaque individu a

Dans le même tems Mirabeau adressait ses plaintes pathétiques à M. Lenoir : « L'ordre de la

« la permission tacite de s'avantager, autant qu'il le pourra, « sur le souverain. En justice bien entendue, il ne saurait y « avoir de trahison dans un état despotique ; parce que l'es- « clave ne peut-être ni créancier, ni débiteur. On ne sau- « rait enfreindre des lois et des règles, dans un gouverne- « nement dont l'essence est de n'en avoir point. Et ce défaut « de règles est le vice qui doit tout détruire, car rien ne « se conserve et se reproduit dans la nature, que par des lois « fixes et invariables. » (*Essai sur le despotisme*, p. 65.) « Je « n'entreprendrai pas d'établir ici, que le comble de l'atro- « cité, après avoir attenté à la liberté d'un homme, après « l'avoir réduit au désespoir de l'esclavage, est de le punir « de ce qu'il a pu faire, même de plus excessivement inhu- « main, pour s'en délivrer ; comme si un malheureux es- « clave n'était pas hors de la société, hors du pouvoir des « lois qui la régissent, et qui ont été impuissantes pour le « protéger ; comme s'il en existait quelqu'une pour lui ; « comme si la nature et la justice exigeaient qu'il respectât la « vie de celui qui ne respecte pas sa propriété personnelle ; « comme si les satellites, les instrumens de l'oppression, « n'étaient pas aussi coupables à ses yeux, que l'oppresseur ; « comme si tout, je dis TOUT sans exception, n'était pas per- « mis à l'homme, pour rompre ses chaînes ! Sachez, ô vous ! « qui que vous soyez, qui avez deux poids et deux mesures, « qui mettez tous les devoirs d'un côté, et tous les droits de « l'autre ; qui trafiquez de la morale, de la justice, de la li- « berté de l'espèce humaine ; qui feignez d'ignorer qu'on est « souvent coupable et très-coupable d'obéir ; que le plus « grand des attentats que l'homme puisse commettre envers « lui-même et ses semblables, c'est de déférer à des ordres, « à un gouvernement qui lui ôtant l'exercice de sa volonté, « de son opinion, de sa conscience, peut mettre, à chaque

« maison est si excessivement, j'ai presque dit si « atrocement sévère, qu'il est impossible que je n'y « périsse pas, si j'y reste plus long-temps. Nulle « espèce de société : défense au porte-clefs qui « nous sert, de rester dans nos cachots plus que le « temps de satisfaire nos besoins, et de nous parler « d'autre chose ; une heure de promenade sur « vingt-quatre ; le tête à tête de la douleur ; nul « secours littéraires ; peu et de mauvais livres ; des « délais sans fin pour l'accomplissement de nos « désirs les plus innocens, de nos besoins les plus « simples ; délais forcés par les formalités néces- « saires pour obtenir et se procurer les moindres « demandes ; point d'instrumens d'aucune sorte ; « en un mot toute distraction, toute consolation « arrachée avec la plus ingénieuse barbarie : voilà « la très-faible esquisse de notre situation. Toutes « ces précautions nécessaires, si l'on veut, pour « certains prisonniers, sont bien gratuitement « cruelles pour celui que sa famille seule pour- « suit. M. Lenoir comprend qu'un homme qui « a de l'âme et quelqu'esprit ne saurait résister

« instant, le crime au nombre de ses devoirs : sachez qu'un « despote, un geôlier, et un marchand d'esclaves, sont trois « êtres dévoués par la nature et la justice au poignard de « celui qu'ils tiennent dans leurs fers, s'il a le moindre es- « poir de les briser à ce prix ! ». (*Lettres de cachet*, tome 1, page 269.)

« à un tel genre de vie, où ses talens, ses lumières « et ses sentimens même les plus louables, « tournent à sa ruine, loin de le soulager le moins « du monde (1). »

Grâce à l'humanité de M. Lenoir, et à l'active sympathie de Boucher, la situation du prisonnier avait reçu quelque adoucissement; et Mirabeau en était d'autant plus touché, la condescendance de Boucher était d'autant plus méritoire, que celui-ci avait été, un moment, ébranlé par une délation dont le coup inattendu, très-pénible au prisonnier, pouvait lui devenir fatal: « Vous nous avez « compris, bon ange, vous m'avez cru plutôt que « mes ennemis, et, ce qui est pire, qu'un faux « ami, qu'un homme pour qui j'aurais donné « ma vie, pour qui je l'ai exposée (2), qu'un « homme qui me montre dans son ingratitude et « sa perfidie, le dernier degré de la dégradation où « peut descendre notre espèce, si forte et si débile, « si sublime et si basse (3)! Je suis donc en repos;

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 386.

(2) Brianson, que nous avons déja cité ailleurs.

(3) Cinq ans après, Mirabeau écrivant, le 13 octobre 1784, à Chamfort, revenait sur les mêmes idées : « Hélas! mon ami! « Tacite et vous aurez donc toujours raison? c'est un étrange « composé de légèreté et de perversité que l'homme, qu'il « faut cependant servir, et qu'on voudrait aimer; l'homme « qui calcule les astres, qui soumet les élémens, qui défie et « combat toute la puissance de la nature, qui peut tout,

« votre procédé part d'une âme si remplie de cette
« noble confiance que nous donne le contente-
« ment de nous, et l'habitude de la vertu, que j'en
« ai été touché jusqu'aux larmes. Oui! croyez à
« mon honneur! croyez à ma probité, il n'y a qu'un
« honnête homme qui croie aux honnêtes gens :
« et ma conscience, ce consolateur caché qui crie
« plus haut que la multitude et la renommée, et
« qui, sans compter les suffrages non plus que les
« reproches, l'emporte sur tous, me dit que je suis
« digne de l'opinion que vous avez de moi (1)! »

« excepté conduire lui et ses semblables; qui a tout trouvé,
« hors la liberté et la paix; qui a su donner l'autorité, qui
« a su l'endurer, et qui n'a su la diriger ni la seconder; qui
« sait ramper, et ne sait pas obéir : qui sait se révolter et ne
« sait pas se défendre, qui sait aimer et ne sait pas s'atta-
« cher; qui a tous les contraires en bien comme en mal.
« . . . . Bon Dieu! à quels sacriléges j'ai
« surpris les personnes qui parlent le plus éloquemment
« d'amitié! (*Lettre à Chamfort*, page 59.)

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 11 mars 1779. Mirabeau transporte quelques mots de cette lettre dans celle qui est insérée au tome 3, page 54 de la correspondance de Vincennes. La seconde partie de la phrase : *Ce consolateur caché*, etc., qui est empruntée à Sénèque (*de Benef.*, livre IV, page 21) a été aussi encadrée à la fin de la page 87 *des Lettres de cachet*. Nous trouvons dans le même ouvrage, page 33, cette belle définition *de la conscience*, dont la dernière partie est empruntée à Cicéron (*Tusculanes*, II, 30) : « La justice est la voix naturelle de l'âme, et il n'y a pas de « plus grand théâtre pour la vertu que la conscience. »

« Lisez ma lettre à M. Lenoir, à Sophie (¹), et « voyez si mes demandes, mes vœux, et mes sen- « timens ne sont pas justes; quoi! j'achète des « livres et Sophie paie du fruit de ses veilles la « subsistance de sa fille! ah! cette idée me ren- « drait fou. Hélas! n'ai-je donc pas assez coûté à « cette femme adorable? et faut-il que le remords « vienne me poindre encore? Au nom de tout ce « qui vous est cher, s'il m'est permis, comme on « ne peut pas me le refuser, d'abandonner la moi- « tié de mes 600 fr. pour aider à l'entretien de mon « enfant, daignez vous charger de retenir et re- « mettre cette somme à mesure que mes quartiers « arrivent; je vous demande, en pleurant, ce nou- « veau service : que je soulage au moins cette pau- « vre Sophie, que je paie une dette si sacrée (²)! »

Quelle que fût la tolérance, tous les jours crois- sante, de M. Boucher, Sophie s'efforçait de sous- traire à ses yeux quelques détails qu'elle écrivait avec *du jus de citron* ou avec *de l'encre sympathi- que*, sur des feuilles séparées; soit que le vide in- accoutumé, et la blancheur de ces feuilles eût

(¹) Lettre du donjon de Vincennes, tome 4, page 93.

(²) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 14 mars 1779. Voir aussi les Lettres de Vincennes, tome 3, pages 56 et suivantes. Plus tard Mirabeau eut encore occasion de renouveler ses touchantes instances à ce sujet. Voir Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 93.

éveillé le soupçon, soit par l'effet du hasard, la ruse fut découverte; et nous voyons que M. Boucher écrit : « L'enveloppe a noirci au feu; le bon « ange croyait n'avoir besoin que de ses yeux; s'il « fallait encore ajouter l'inquiétude de ne pas lire « le plus intéressant, le bon ange serait forcé de « devenir un diable, surtout parce que les de- « mandes et les réponses sont contraires à la tran- « quillité des personnes qui les font [1]. »

Mirabeau, assez décontenancé, essaie, le même jour, de répondre par un billet qu'il veut et ne peut pas rendre plaisant; il écrit le lendemain sur un ton plus sérieux : « Je ne vous dirai pas, comme « Vendôme :

Vous avez mis la mort dans mon cœur outragé.

« mais je vous dirai, en vérité, que vous m'avez « fait du mal, et qu'il ne tient qu'à vous de me « laisser dans une profonde mélancolie; il ne vous « faut que me donner à croire que vous pensez « encore à cet enfantillage. Au reste, soyez per- « suadé, je vous prie, que je ressens plus le cha- « grin d'avoir été soupçonné par vous de vouloir « abuser de votre confiance, que celui d'avoir in-

[1] Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, 31 mars 1779. On trouve dans les Lettres de Vincennes, tome 3, page 134, une allusion à cette juste et douce réprimande.

« disposé l'homme dont je reçois l'unique consola-
« tion de ma vie; votre amitié et votre estime me
« sont aujourd'hui plus chères que vos services;
« cela n'a pas toujours été ainsi, mais cela est très-
« réel maintenant; je vous répète que vous n'aurez
« plus aucune plainte de cette espèce à me faire,
« je serais impardonnable. Rendez-moi donc votre
« confiance, et dites-moi que vous m'aimez, dus-
« sé-je être trois mois sans recevoir des lettres de
« ma Sophie. (Certes, la punition excèderait l'of-
« fense!) (1) »

L'exactitude dont nous nous faisons un devoir, exigerait peut-être que nous nous occupassions ici d'un projet de réunion entre Sophie et son mari, projet trop souvent mentionné dans les publications antérieures à la nôtre, surtout dans la correspondance de Vincennes, pour qu'il nous soit permis de la passer tout-à-fait sous silence. Mais ce fait, purement épisodique, ne peut être expliqué que par des détails dont le développement romprait trop long-temps la suite de notre récit; et en conséquence, bien qu'ils soient pour la plupart inédits, nous nous décidons à les transporter à l'appendice du présent livre.

Quoi qu'en ait dit Mirabeau dans la bonne foi de sa passion (2), les lettres de Sophie ne présentent,

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 1er avril 1779.
(2) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 81.

le plus souvent, qu'un médiocre intérêt, quand elles ne sontpas élevées par un sentiment très-énergique. Nous réduisons donc nos citations à un petit nombre; mais comme nous aimons à honorer cette noble victime de l'amour, nous transcrirons ce passage touchant : « Oh! sûre-
« ment, l'amour ajoute infiniment à la tendresse
« paternelle! on aime tant tout ce qui vient de son
« amant! comment pourrait-on ne pas chérir ses
« enfans qui sont une partie de lui-même? Celui de
« tous les crimes qui fait le plus d'horreur, c'est ce-
» lui des malheureuses qui détruisent leur fruit ou
« qui les exposent, et y survivent. Ce confesseur
« qui permettait à sa pénitente d'exposer le sien,
« quand elle l'aurait baisé trois fois, avait eu, ap-
« paremment, des enfans, et savait combien il est
« aisé de s'y attacher; on ne connaît point d'ani-
« maux qui abandonnent leurs petits; cependant,
« la plupart n'en connaissent pas le père; ce n'est
« donc que pour eux qu'ils les aiment; qu'on vole
« pour s'enrichir, c'est un moyen de fortune aisé;
« assassiner, va de suite; mais qu'on égorge un
« malheureux enfant qu'on doit à la tendresse et
« aux caresses d'un homme aimé, et cela pour
« sauver un prétendu honneur! oh, c'est là ce que
« je ne concevrai jamais (1)! »

(1) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 15 avril 1779.

L'ardeur bouillante de Mirabeau l'empêchait quelquefois de songer à se tenir dans la réserve obligée d'une correspondance officiellement ostensible. Boucher l'en réprimande avec douceur : « J'avoue, que si j'étais autant amoureux que vous « l'êtes, et que je l'ai été, je ferais peut-être comme « vous; mais il faut vous dire que les trois pre- « mières pages de votre lettre excèdent les bornes « de notre tolérance, et si elle avait le malheur « d'être interceptée, on nous accuserait de prêter « les mains à la séduction [1]. » Et Mirabeau lui répond : « Hélas, oui! vous avez trop raison : que « votre lente sagesse est habile, qu'elle est préfé- « rable à ma turbulente précipitation, à ma fou- « gueuse étourderie! que votre zèle est persévé- « rant et éclairé, que votre indulgence est tou- « chante [2]! »

Après quatre mois d'attente, Mirabeau obtint la permission de voir Dupont, et de le voir seul : « Oui, bon ange, aimable gardien! oui, ma tête est « calme, et mon cœur content, et toujours touché « de votre inépuisable bonté; ô que de biens vous « m'avez faits en dix jours!

« Au reste, je ne sais pourquoi je vous remer-

[1] Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, 4 mai 1779.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 7 mai 1779.

« cie de cette nouvelle et très-importante grâce de « voir Dupont seul ; car M. de Rougemont [1] m'a « dit ce matin, avant que j'eusse ouvert mon pa- « quet, que c'était lui Rougemont qui avait solli- « cité et obtenu cette permission auprès de M. Le- « noir, ne voyez-vous pas bien que je ne dois de « remercîmens qu'à M. de Rougemont? O comme « je suis ingrat!

« Il m'a dit tenir de M. Boucher (le connaîtriez- « vous?) qu'icelui m'écrivait relativement à ce « que je demandais si ma lettre à mon père [2] « avait été remise à Dupont; cela m'importe, car « vous sentez bien qu'il m'est impossible d'ins- « truire avec autant de précision Dupont de mes « affaires, lui parlant, qu'en lui faisant lire cet « écrit où je dis tout, et que je livre aux démentis « possibles, bien sûr de n'en pas recevoir [3].

« Quant à ce que je vous ai dit que Dupont « *était dans la confidence de ma correspondance* « *avec Sophie*, voici ce que j'en sais, car il ne

[1] Commandant du château de Vincennes.

[2] Mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père. (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 1, page 287.)

[3] Nous avons cité déjà, et nous citerons peut-être encore, cette déclaration que Mirabeau fait au sujet du document le plus vrai; ou plutôt le seul vrai qui ait été jusqu'à présent publié sur sa jeunesse.

« s'expliqua point clairement, à cause de l'allage (¹) « présent. Je lui parlais des obligations que j'avais « à M. Lenoir et à vous; je lui dis que pour tout « exprimer en un mot, *vous m'aviez sauvé la* « *vie*. — Je le sais, me dit-il. — Et savez-vous « à quelle occasion? — Oui, et j'en ai été bien « touché (²).

Au milieu de tous ses chagrins, celui que Sophie ressent le plus c'est d'être séparée de son enfant : « Ce que m'a mandé bon ange, au sujet des « dents de ma fille, me met bien en peine, ce mo- « ment est si terrible pour les enfans! Je ne puis « plus souffrir ceux des autres; leur voir leur en- « fant, et être privée du mien, m'irrite à me ren- « dre déraisonnable, cela me déchire l'âme; quand « je suis affectée, comme en cet instant, tout ce « qui n'est pas toi m'est odieux; je me révolte « contre tout; je voudrais tout abîmer, te faire un « holocauste de tout ce qui n'est pas toi et moi; « mais, bien différente de Jephté, j'en excep- « terais ma fille (³)! » A propos de cette lettre même, Mirabeau écrivait quelque temps après: « Croyez-moi, la pauvre enfant souffre en raison « de son courage; mais sa colère me rassure; les

(¹) Lieutenant-de-roi du château de Vincennes.
(²) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 16 mai 1779.
(³) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 10 mai 1779.

« accens nobles et sombres d'une douleur con-
« trainte m'effraieraient bien plus de sa part que
« les cris et les fureurs. . . . .

« Malin, très-malin esprit, qui me refusez des « nouvelles de ma fille et de sa mère, je vous écris « pour vous gronder, vous conjurer, vous exorci- « ser; ou plutôt, diable incarné, sous la forme « d'un ange, songez donc qu'un célibat de quinze « jours me fatigue; vous vous appropriez les lettres « de Sophie, ou vous vous en faites écrire à mes « dépens, rendez-moi donc mon bien, ou je vous « hais; que le ciel vous conserve votre sens froid, « ô très-flegmatique Picard! et que l'amour m'en « préserve; adieu, je vous hais autant que je puis; « ah! cela m'est pourtant bien difficile, mais j'y « tâche (1). »

Mirabeau ne peut s'empêcher de revenir sur les traitemens qu'il subit au donjon de Vincennes : « J'ai bien des preuves de votre complaisance, j'en « ai chaque jour de votre bonté; lisez la lettre ci- « jointe; pesez-en tous les mots; et faites encore « cet effort pour un infortuné digne d'un sort « meilleur, de perdre une demi-journée pour me « donner une heure, tête-à-tête dans ma cham- « bre; je vous assure que votre justice et celle du « digne magistrat que j'implore y sont compro-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 21 juin 1779.

« mises; venez recevoir les épanchemens d'un « cœur honnête, brisé de douleur, presque dé- « couragé, mais plein de tendres sentimens pour « vous [1]. »

Mirabeau était soumis à tous les genres de privations; il était même dépourvu de vêtemens; quoique beaucoup plus sensible aux besoins de l'âme et de l'esprit qu'à ceux du corps, il s'explique quelquefois avec vivacité sur le dénuement qu'il éprouve; et qui est tel que nous ne trouvons pas pour le décrire le courage qu'a montré un autre biographe [2]; il nous suffira de renvoyer pour ces tristes détails aux lettres du donjon de Vincennes [3]. Du reste, la dureté paternelle n'était pas la seule cause du refus des hardes, du linge, des livres que le prisonnier demandait, car il en avait dans ses malles rapportées de Hollande; mais ces malles avaient, dès les premiers temps, fait le sujet d'un débat fort étrange, et, à cette occasion, son père écrivait : « J'ai répondu que cet « homme interdit à Paris, décrété en Provence, « condamné en Franche-Comté, n'avait nul droit de « citoyen; et qu'il était bizarre que l'autorité vou-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 19 juin 1779.

(2) Peuchet, tome 1, pages 266 et suivantes.

(3) Tome 1, pages 45 — 126; tome 2, pages 28 — 39 — 40 — 41; tome 3, pages 16 — 93 — 158 — 436 — 580; tome 4, pages 150 — 165.

« lût lui en reconnaître, quand la justice les lui « refuse tous [1]. Mais concevez-vous qu'on ne veut « pas me livrer ces malles ; et que j'ai reçu à cet « égard une réponse assez dure de M. de Maure-« pas [2] ? Il faut qu'on nous ait outrecuidamment « oubliés, nous et nos ascendans, pour que, « quand nous enfermons notre propre géniture, « on nous marchande et nous rogne notre auto-« rité [3]. »

Nous avons déjà dit un mot des condescendances, d'abord seulement humaines, ensuite amicales et bienfaisantes, que Mirabeau trouva, non dans le chef de sa famille, qui lui avait toujours refusé même une froide impartialité, même la commune justice, mais dans l'autorité investie du ministère de rigueur dont on avait espéré lui faire sentir tout le poids; sans doute, il n'obtint pas toujours, et sur-le-champ, tout ce que demandait sa profonde détresse, sa sensibilité brûlante, et son ardente imagination ; sans doute, plus avide à mesure qu'il obtenait davantage, il se plaignit souvent des rigueurs de la *règle*, dont on ne l'af-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1777.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, du 11 novembre 1777.

(3) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 février 1780.

franchissait pas à son gré, et contre laquelle il réclame par fois avec amertume (1); mais, cependant, il obtint beaucoup; par exemple, il reçut le portrait (2) du malheureux enfant de l'amour, qu'il aimait avec la plus vive tendresse; dont la santé, l'éducation, le sort futur, l'occupaient continuellement, et qu'il devait perdre sans l'avoir jamais pu voir; il fut même permis à Mirabeau de faire modeler son buste, et de l'envoyer à Sophie, qui lui écrivait à cette occasion : « Oh! c'est une jolie « chose qu'un contre-seing qui amène des bustes « par la poste! mais ce n'est pas toi, et tout ce qui « n'est pas toi, n'est que buste pour Sophie (3)! » Voilà certes, il faut en convenir, des concessions *fort singulières aux yeux du préjugé* (4).

La passion réciproque des deux amans, leurs mutuelles sollicitudes sur leur enfant, sur leur

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 125; tome 2, page 27.

(2) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 250.

(3) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 24 avril 1780.

(4) Ce sont les termes, déjà rapportés ci-dessus, page 260, d'une lettre de Mirabeau insérée au recueil de Manuel, tome 3, page 111. C'était une faveur directe de M. Lenoir. Voir Lettres du donjon de Vincennes, tome 2, page 87. Et Mirabeau y mettait d'autant plus de prix, qu'elle avait été d'abord refusée; voir même tome, page 111. Le portrait de la petite Sophie-Gabrielle fut plus tard envoyé à Mirabeau par M. Lenoir. Voir même tome, page 250.

santé, leurs besoins, leurs privations; la confidence de leurs désirs et leurs illusions, de leurs souvenirs et de leurs espérances, de leurs douleurs et de leurs joies; la persévérance, l'adresse, la vigueur, la dignité que déploie Mirabeau pour améliorer leur sort commun, et obtenir, soit leur liberté, soit un jugement solennel et contradictoire; les vastes travaux de tout genre qui, partout, furent l'habitude et la consolation de sa vie, qui, alors, étaient la seule ressource de sa misère, qui développaient et accroissaient ses prodigieuses facultés, et le préparaient pour l'avenir, voilà les seuls faits que l'on trouve dans les cent trente lettres qui composent le recueil de Manuel [1]; faits purement privés, et dont l'intérêt, ordinairement éphémère, n'a été plus durable et n'est devenu immortel, qu'à cause de l'importance postérieurement acquise par le personnage principal; à cause, surtout, de l'ingénieuse diversité, de l'ardente passion, de l'éloquence amère ou pathétique, grave ou pittoresque, qui occupent toujours l'esprit, et toujours intéressent l'âme du lecteur, sans qu'une distraction, ni une sensation d'ennui ou de fatigue, le surprennent jamais dans cette longue et mono-

[1] Sur ces cent trente lettres, soixante-neuf sont adressées à Sophie, quarante-quatre à M. Lenoir, et dix-sept à diverses personnes, telles que le marquis de Mirabeau, le roi, les ministres, etc.

tone succession de protestations, de plaintes, de supplications, de redites continuellement renouvelées.

Mais, ce qui, bien plus encore, distingue essentiellement ce recueil de tous les autres; ce qui le caractérise, ce qui l'attache et l'incorpore à Mirabeau tout entier, si nous pouvons parler ainsi, plus intimement qu'aucun auteur ne fût jamais identifié à son ouvrage, c'est la force incomparable de l'écrivain, c'est cet inépuisable foyer de sensibilité, toujours brûlant dans un cœur qui, même quand il s'exalte jusqu'à la fureur, est incapable de haine et de vengeance [1]; c'est ce hardi langage, quelquefois aigri, toujours véhément, de l'homme libre au milieu des fers; c'est cette haine innée, tenace, implacable, que le despotisme lui inspire; c'est cette chaleureuse philantropie, c'est ce vigilant patriotisme qui voit toujours la cause publique dans sa propre cause [2], c'est cette organisa-

(1) « Un tel sentiment est bien étranger à mon cœur, à ce « cœur ardent qui, sans doute, a fait mes erreurs comme « mes félicités et mes peines, mais que j'arracherais de mes « propres mains si je ne me sentais également incapable de « terrasser le faible, et de ramper devant des oppresseurs. » (*Troisième Mémoire à consulter contre M. de Monnier*, p. 9.)

(2) « Lorsque les injustices que l'on défère au tribunal pu- « blic, à ce tribunal qui juge tous les juges, tous les grands « de la terre, intéressent la liberté individuelle, la propriété « la plus chère de chaque citoyen, en un mot les droits les

tion toute spéciale, produit singulier, œuvre inouïe de la nature et de l'étude, du caractère et du sort, qui, d'un prisonnier pauvre, nu, infirme, fait naître un grand homme d'état, et du fond du cachot surgir le restaurateur des libertés de son pays !

Après ce résumé, dont la justesse est, depuis long-temps, proclamée par l'opinion unanime des juges compétens, nous n'avons plus rien à chercher dans les lettres de Vincennes. Quelque faible que soit, relativement, le nombre des citations qu'il nous a prêtées, nous nous reprocherions de lui emprunter davantage; tout le reste, développement de caractères, aperçus, exposés, théories, polémiques, appartenant déjà, et depuis quarante ans, au public, nous ne devons, que le moins possible, lui faire relire ce qu'il a déjà lu; et seule-

« plus éminens de la nature humaine, la répugnance qu'un « homme doué de quelque pudeur ressent à occuper les autres de ses affaires particulières, doit céder au devoir de « dire, de soutenir, de publier toute vérité utile à la dé« fense de laquelle sa situation l'appelle. Chacun peut et « doit alors se considérer comme défenseur de la société ; « chacun doit voir dans sa cause celle de tous ses conci« toyens. » Page 3 de l'avertissement qui précède le *Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux, et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet;* 1784, un volume in-8.

ment dans le cas où une absolue nécessité nous y oblige, soit pour compléter notre cadre, soit pour atteindre notre but de peintre et d'historien. Nous quittons donc tout-à-fait la correspondance de Vincennes, et nous nous hâtons d'arriver au récit, nécessairement prolongé, des circonstances qui, après beaucoup de difficultés et de lenteurs, terminèrent la captivité de Mirabeau, récit que nous ne prendrons plus que dans nos matériaux propres et inédits.

Quinze mois après son incarcération, un événement domestique était venu préparer de loin un changement, sinon dans le cœur, du moins dans les résolutions du marquis, et l'intéresser à l'élargissement du malheureux prisonnier, par un motif personnel, né de l'orgueil du nom, du désir de le perpétuer; alors seulement devint possible une délivrance qui, à la vérité, se fit attendre vingt-sept mois encore, mais que jamais, peut-être, les supplications de Mirabeau, et la justice de la cause, et l'autorité d'aucune intervention, n'auraient obtenue du père inexorable auquel les ministres s'étaient jusqu'alors aveuglément associés.

LIVRE VIII.

VIII.

Mirabeau avait eu de sa femme un fils dont nos correspondances vantent également la figure, le caractère et les facultés surprenantes. Cet enfant mourut le 8 octobre 1778, jour où il compltait sa cinquième année; son père l'aimait tendrement, le recueil de Vincennes en fournit une foule de preuves ([1]), car l'amour paternel était une des plus

([1]) Voir notamment, tome 1, page 14; tome 2, pages 115, 379; tome 3, pages 219, 237; tome 4, page 329. Voir aussi les Mémoires de Pontarlier; les *Lettres de cachet*, tome 2, page 99; les Mémoires de Provence, etc.

belles vertus de cette grande âme, dont le malheur avait fortement accru sa sensibilité naturelle. Sophie elle-même nous en est témoin; et l'on conçoit combien la situation où étaient les deux amans, lors des effusions qu'elle rappelle, ajoute d'autorité à ce témoignage si honorable pour tous deux : « O mon ami! nous n'avons donc plus notre « enfant, car je regardais ton fils comme le mien; « avec quel plaisir ne lui aurais-je pas servi de « mère! je vois trop ta douleur, quoique tu veuil- « les me la déguiser; je sais trop combien tu l'ai- « mais; avec quel attendrissement tu m'en parlais « au temps de notre bonheur (1)! »

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 4, page 329. Nous nous abstenons de donner sur cet enfant des détails qui seraient sans utilité : et nous ne le mentionnerons plus tard que très-passagèrement. Nous citerons seulement ici un fragment où le bailli en parle d'une manière intéressante. « Le pauvre petit n'aurait pas ressemblé « à l'enragé qui l'avait procréé. C'était la raison et la dou- « ceur vêtues et incarnées; jamais il ne fut besoin de lui dire « deux fois la même chose, en chose un peu essentielle; il « demanda un jour *pourquoi son père était en prison?* sa « mère lui répondit qu'il ne fallait pas qu'un fils parlât de « son père, s'il n'avait quelque bien à en dire; qu'être en « prison n'était pas un bien. Ame qui vive n'a jamais plus « ouï parler à ce pauvre enfant de son père, tandis qu'il de- « mandait des nouvelles *de son grand-papa Mirabeau.* (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 13 novembre 1778.)

La mort de cet enfant jeta la famille dans une profonde consternation : « Je ne t'écrirai qu'un mot, « cher frère, mais un bien triste mot. Ta famille « est anéantie par la mort de notre pauvre enfant. « Victor est mort avant-hier, 8, jour où il prenait « sa cinquième année. Dieu nous l'avait donné, « Dieu nous l'a ôté. Depuis quelque temps Dieu « me fait sentir la très-grande grâce qu'il m'a faite « en m'accordant la résignation à sa volonté (1). »

« Je reçois,» répond le marquis, « la nouvelle de « la mort de notre enfant, le dernier espoir de notre « nom. Je croyais, jusqu'ici, tenir de ma mère une « âme insusceptible d'ébranlement majeur ; j'étais « parvenu à refouler, à étouffer tous les volcans inté- « rieurs qui peuvent bouleverser un homme, d'ail- « leurs exempt de remords. Après avoir tout sup- « porté, je croyais à ma force. Dieu a voulu me « détromper, il a voulu, par ce dernier coup, me « détacher de la terre. Je n'ai pas pu m'empêcher « de lui demander, avec plus de sanglots que je « n'en laissai percer en toute ma vie, ou de me ju- « ger sur l'heure même, ou de me donner une « autre conscience qui m'éclairât sur les délits « par lesquels j'ai mérité un entassement sans exem-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 octobre 1778.

« ple de malheurs. J'ai tâché d'être bon fils, bon « frère, bon mari, bon père, bon voisin, loyal en « affaires, facile en accords, je n'ai jamais fait ni « voulu faire du mal à personne; cependant, je « semble être un objet du courroux du ciel, et « dans tous les détails, et de toutes les manières; « et après avoir long-temps repoussé le dur senti-« ment de me faire pitié à moi-même, je tombe « dans un plus cruel encore, qui est de me pren-« dre en rebut (1)! »

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 octobre 1778.

On a cru dans la famille, et nous sommes témoin que mesdames de Cabris et du Saillant, qui ont survécu, l'une vingt-neuf ans, l'autre quarante-quatre ans à l'événement, ont toujours dit que l'enfant de Mirabeau avait été empoisonné par des collatéraux, qui ne cessèrent de convoiter l'héritage de la mère, et qui la contraignirent en quelque sorte, en 1783, à se faire séparer judiciairement de son mari. Mirabeau croyait au crime, comme on peut le voir dans les Lettres de Vincennes, tome 3, pages 220, 237 et 297; on n'attend certainement pas de nous, à cet égard, des preuves qui n'existeraient pas, quand même la supposition serait vraie : mais pour expliquer cette tradition de famille, répétée depuis dans des notices imprimées, nous citerons plusieurs passages des lettres du marquis de Mirabeau. Avant même qu'il sût l'événement, il écrivait : « J'ai reçu une lettre de ma belle-fille, apostillée de M. son père, qui « me rend compte d'accidens fort vifs qui ont pris à mon « petit-fils. Malgré tous les rassurans qui s'efforcent de « m'entourer, et les raisonnemens du docteur Santi, pour « me prouver que ce sont des vers ou des vents, je n'en

La jeune mère de Victor était inconsolable. « Le « pauvre Marignane m'a écrit une lettre qui montre

« augure pas bien du tout ; et ma vieillesse a été tellement « apprivoisée à l'idée des horreurs possibles, que je ne sau« rais presque m'empêcher de me rappeler les recomman« dations, répétées dès longtemps, et à moi adressées du « pays même, pour ne pas laisser un enfant aussi précieux « en un pays où ses espérances en pourraient barrer d'au« tres. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 17 octobre 1778.) Il avait écrit deux ans auparavant : « Je craindrais plus, s'il fallait être condamné à de telles « pensées, que la vie de cet enfant ne fût importune à des « collatéraux, contre lesquels des lettres anonymes veulent « me donner des soupçons. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 30 août 1776.)

Enfin, six mois après l'événement, il écrivait encore : « Tout-à-coup j'apprends que mon petit-fils, mon unique « espoir, celui de mon nom et de mes pères, enfant d'une « espérance unique pour la bonté de cœur, et son esprit de « réflexion, est tombé malade, et dans des coliques d'esto« mac, qui lui arrachent des cris, et lui donnent des convul« vulsions. Faut-il vous dire tout? mon cher ami ; d'infâmes « lettres anonymes m'avaient, dès-longtemps, avisé que je « laissais trop cet enfant en un pays, où il était l'unique « barrière à de grandes espérances de gens, en effet mal« famés. Puisque Dieu l'a voulu, sur mes vieux jours ce « livre des horreurs humaines, que je ne devais jamais con« naître, ne m'a que trop été dévoilé ; les premières nou« velles me disaient mon fils sans danger, mais j'en augurai « mal. Le courrier d'après me l'apprend mort ! Le premier « moment fut cruel. Depuis cinq ans je repoussais le triste « sentiment de me faire pitié à moi-même ; il faudrait se « rappeler tout ce que j'ai dû souffrir pour forcer le natu« rel, le sentiment, la vanité même, pour m'accoutumer

« son affliction; Émilie est dans un morne déses-
« poir ([1]). Hier je vis arriver la mère qui vint à Mi-

« au déchirement d'un voile que je tenais avec tant d'angoisses depuis trente ans, et dont je couvrais toutes mes plaies; pour savourer le scandale public, l'opprobre de mon nom, la calomnie; pour battre à mon âge les antichambres des juges, des ministres, des sous-ministres, des commissaires, des exempts, que sais-je? Et toutes les horreurs, et toutes les souillures à ramasser, à recueillir! quelle offrande à la succession de mes vénérables pères! quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime! il n'était donc pas étonnant que je fusse quelquefois tenté de me prendre en pitié moi-même. Mais à l'instant où je reçus ce nouvel arrêt de la Providence, je me pris tout-à-coup en rebut! » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à Lefranc de Pompignan*, du 26 avril 1779.)

([1]) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 octobre 1778. Nous avons plusieurs lettres touchantes de la comtesse de Mirabeau. Nous nous bornerons à en citer un seul passage : « Je n'ai pas voulu laisser à papa le soin de répondre à ta lettre. C'est moi qui veux te remercier de la part que tu prends à ma douleur. Il n'y a qu'une mère tendre qui puisse sentir ce que je souffre depuis que mon pauvre Victor m'a été enlevé. J'ai perdu en lui, non-seulement toutes mes espérances, et le seul fruit de toutes les peines que j'ai endurées; mais encore l'ami le plus tendre. Oui, ne prends pas mon expression pour de la prévention. Mon enfant était tout pour moi. Il s'affligeait de mes peines, et n'était heureux que quand il croyait que sa mère l'était. Je découvrais chaque jour quelque nouvelle semence de vertu dans son âme, et nul défaut ne se développait en lui. Aussi cet enfant était-il beaucoup trop formé pour son âge, et il a été moissonné avant le temps, pour mon éternel malheur. » (*Lettre inédite de*

« rabeau, où elle se trouva mal en entrant, et me
« fit grande pitié; elle ne peut plus se supporter
« nulle part et voudrait que je la mène chez toi.
« Marignane m'avait déjà dit que, quand elle pourrait entendre, il lui proposerait Paris, pour faire
« diversion; ne penses-tu pas qu'il faudrait la prendre au mot, et aux suites (¹)? »

Ce projet agréait au marquis, quelles que fussent ses intentions : « Ce courrier-ci, j'ai reçu une
« lettre de ma belle-fille, longue et très-touchante,
« qui peint bien naturellement son état : elle me
« dit que son désir, désormais unique, est de se
« trouver dans la famille de son pauvre enfant; j'ai
« été touché de cette marque de confiance, ce qui,
« au moins, est une justice qui m'est rendue; et
« je lui ai répondu comme je le dois, et comme le
« méritent les sentimens qu'elle me témoigne (²). »

Profitant de cette circonstance, le bailli essayait de la rendre favorable au prisonnier : « La corrup-
« tion a beaucoup gagné. Malgré les fureurs et les
« indignités de ces vils libelles qui ont paru au
« nom de ta femme, l'on s'est obstiné à te croire

la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 novembre 1778.)

(¹) Lettre du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 novembre 1778.

(²) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1778.

« un peu dur vis-à-vis des tiens. Ne penserais-tu « donc pas qu'on peut souffler à cette jeune femme « qu'elle ne peut plus habiter chez toi, sans qu'on « la rejoigne à son mari ? Quant à lui, dans ce » pays-là, dont tu connais l'apitoiement, on dira « qu'au fait son affaire n'est que du dérangement; « que s'il a enlevé une femme, c'est une folie de « jeunesse, pardonnable à son âge, car tu connais « la morale de Babylone; c'est bien ici la ville sur « laquelle se retourna Jugurtha ([1])! »

« Que l'on dise ce qu'on voudra, » répond l'inexorable marquis, « mais que chacun fasse de ses « propres fous, et de ceux auxquels la Providence « l'a préposé, ce que nous faisons des nôtres, et « l'on n'entendra pas tant de plaintes et d'horreurs; « que, du reste, on m'accuse, moi, de préoccupa- « tion, dureté, persécution, vengeance, c'est dans « l'ordre des cogitations et disputes humaines, j'en « ris des épaules, mais je suis venu dans un temps « où l'on ne peut être loué que d'une sottise ou « d'un crime; je sais qu'ici-bas on est en butte à « l'iniquité, et que si l'on ne sait se défendre, il ar-

([1]) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 26 novembre 1778. La dernière phrase est une allusion au célèbre mot de Jugurtha, rapporté par Salluste : « *Sed postquam Româ egressus est, fertur, sæpe tacitus eo respiciens « postremo dixisse :* Urbem venalem, et mature perituram, si « emptorem invenerit! »

« rive qu'on a cédé le marteau, et qu'on n'est absolument plus qu'enclume. En conséquence, « raidi sur mes vieux muscles, plutôt que ferme « sur mes jarrets, je m'applique sans cesse à converser avec mon âme, je mets tous les jours mes « desseins aux pieds de la Providence; car je me « suis toujours dit que toutes les impatiences et « affections humaines sont des essais de révolte, de « timides imitations du crime de Satan; et qu'en « fait de justice terrestre et de bon renom, comme « de jeunesse, santé, richesses, pouvoir, durée, tout « regret de l'homme est un dépit de n'être pas « Dieu. Finalement, après avoir chaque jour sondé « et nettoyé mon cœur devant lui, je n'en suis que « plus constant à persister; et je me dis : Si tu te « trompes et que ton projet ne soit pas juste, la Pro« vidence, qui voit plus clair, le fera échouer (1). »

Malheureusement, la jeune femme ne put pas réaliser son projet de voyage à Paris. « Ta pauvre « belle-fille reçoit encore un coup accablant; d'a« près ta lettre du 17, elle allait partir pour t'aller « joindre; mais, on annonce à Marignane que le « comte de Valbelle va mourir, et est sans espoir; « l'amitié la plus intime les unissait, et le pauvre Ma« rignane fond en larmes et se désespère; tu sens « bien qu'Émilie ne peut quitter son père en ce mo-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 décembre 1778.

« ment, et je m'y serais même opposé (1). » Remarquons du reste que le marquis en prend facilement son parti. « Je n'y comptais guère, et je les attendais « avec autant d'intérêt et d'impatience que j'atten- « drais un itinéraire des hirondelles au printemps; « d'ailleurs *ce n'est pas ma faute* : ces quatre mots « m'ont été balsamiques toute ma vie; et s'ils étaient « venus, je n'aurais pu m'empêcher de rire en son-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 23 novembre 1778. Nous trouvons dans deux lettres de la comtesse de Mirabeau la confirmation de ce fait qui eût une si grande influence sur le sort de son mari. « Je sens bien vivement la « ruine de mes projets, et la privation de voir mon beau-père « et toi. C'est la seule chose que je désirais en ce moment-ci. « La Providence ne l'a pas voulu. Un nouveau malheur est « venu fondre sur mon pauvre père. Il perd infiniment en « perdant son ami : je suis nécessaire à sa consolation, et je « me sacrifie tout entière pour tâcher de lui être utile; je « vais demain m'enfermer avec lui à Marignane, et avec les « femmes qui étaient attachées à ce pauvre comte de Valbelle. Je serai occupée, à présent, à trouver le moment « favorable pour réparer ce que je perds, dans ce moment- « ci : car il m'est impossible de renoncer au bonheur de re- « voir ma famille adoptive. » (*Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à Mme. du Saillant*, 26 novembre 1778.) « J'espérais « t'aller voir cette année; mais, quand j'en ai parlé à papa, « il s'y est opposé, et a désiré que je reste auprès de lui. « J'ai manqué le véritable moment, mais je ne puis me le « reprocher, puisque je ne suis restée que pour lui être « utile, dans le malheur qu'il eut de perdre M. de Valbelle. « Ainsi je n'ai fait que remplir mon devoir, en lui sacrifiant « un de mes plus chers désirs. » (*Lettre de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, du 10 août 1779.)

« geant combien mon toupet et ma mâchoire m'au-
« raient rendu digne légataire de *la Cour d'amour* (¹). »

Cette circonstance, et quelques mois après, la mort du comte de Valbelle, empêchèrent le voyage projeté; peut-être, au surplus, aurait-il eu peu de résultats, si nous en jugeons par cette déclaration du marquis de Mirabeau : « Quant à l'habitant de « Vincennes, indépendamment des crimes dont « on ne revient pas, il a l'extravagance innée, et « le tour du cerveau tel, que, quand il n'aurait rien « fait de mal, encore faudrait-il le soustraire (²); « non-seulement, en supposant tous ses délits pu- « blics non-avenus, je le connais impie et scé- « lérat, indépendamment de tout travers phy- « sique; mais je le sais physiquement fol; la con- « version de saint Paul même ferait un autre « homme, mais ne ressusciterait pas celui-là; il « n'est donc pas en mon pouvoir de faire une « cruauté par vanité, et d'accoupler de nouveau « un tel personnage, pour coudre le château de « Marignane au château de Mirabeau (³). »

(¹) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1778. *La Cour d'amour*, allusion à la nombreuse et brillante société, de femmes surtout, qui se réunissait continuellement autour du comte de Valbelle, dans ses résidences fastueuses et voluptueuses à la fois, à Aix et au château de Tourves.

(²) Lettre inédite du même au même, 10 mars 1778.

(³) Lettre inédite du même au même, 28 novembre 1778.

Digitized by Google

Le bailli, de son côté, semblait se resigner: «Quant « à moi, le découragement où notre malheur m'a « jeté ne m'empêche pas de sentir que, vu le temps, « la perte des mœurs, et tout ce que présage, pour « nos petits-neveux, un siècle décousu et débridé « comme le nôtre, je ne saurais presque plaindre une « race qui finit, quand elle est de bons et honnêtes « gentilhommes ([1]), je voudrais donc que tu fusses « aussi résigné que moi à l'égard de la postéroma- « nie ([2]). » Cependant, il agissait en secret pour engager Mirabeau à faire des soumissions auprès de son père; sachant l'intérêt que le prisonnier inspirait à M. Boucher, le bailli s'adressait à celui-ci. Les premières démarches se firent à la fin de mai 1779; Boucher écrivit, le 2 juin à Mirabeau : « Comme « votre ami, qui ne se nomme pas, m'observe qu'il « aurait pu paraître étrange à Monsieur votre père « de recevoir une lettre de vous, j'ai fait signer ce « matin au magistrat (M. Lenoir) une lettre pour « accompagner la vôtre ([3]); » et, de son côté, le marquis écrivait le lendemain : « Je reçus hier une « lettre de M. Lenoir, qui me mande qu'en faisant « la visite des prisonniers, il a vu mon fils, qui « lui a demandé la permission de m'écrire, et à

([1]) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 13 décembre 1778.

([2]) Lettre inédite du même au même, du 29 décembre 1778.

([3]) Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 2 juin 1779.

« toi, et à sa femme; qu'il n'a pu lui refuser, etc.; « la lettre m'eût-elle touché, effleuré même, il n'en « serait ni plus ni moins de ma façon de penser, « et du plan de conduite qui est à poste fixe dans « mon âme et dans ma conscience, que j'aurai, dans « tous les cas, vis-à-vis de ce personnage, parce « que tout est fondé sur l'idée très-réfléchie de mon « devoir; mais cette lettre n'a fait ni l'un ni l'autre, « et je le laisse sur le fumier de ses crimes (1). »

Qui se douterait, en lisant ce dur langage, que le même homme écrivait, le même jour, dans la même lettre, et tout aussi naturellement : « Mes « pauvres vassaux sont bien souffrans dans cette « saison d'attente disetteuse, et après un si ter« rible hiver! Quand on voit de pauvres diables « venir d'une lieue, en telle saison, vous de« mander en grâce de rouler la brouette pour « dix sous, il n'y a qu'à louer Dieu de nous avoir « mis en état de les donner; et regarder comme « faute grave tout ce qui nous détourne de cet « emploi, surtout avec mes principes publics et « privés (2). » Qui croirait encore que, dans le même temps, le marquis éprouvait des malheurs qui auraient adouci la sévérité d'un autre caractère que le sien? Une maladie dangereuse de son

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 juin 1779.

(2) Lettre inédite du même au même, du 3 juin 1779.

ami Lefranc de Pompignan, un jugement rendu en faveur de la marquise, le jetaient dans un découragement inaccoutumé, il écrivait quelques jours avant : « Ce n'est point le témoignage des « hommes que j'ambitionne; ce n'est pas leur jus- « tice après laquelle je cours; mais si ma propre « existence me pèse, combien ne pèserait-elle pas « aux autres? Environné de crimes, la mère, et « sur cinq enfans, quatre d'enfermés; débris de « nom, débris de fortune, débris d'amis, que « puis-je sentir en moi qui me rassure contre les « décrets de la Providence, qui me laisse si long- « temps dans la tonne de Régulus? Si c'étaient « des revers, ils sont faits pour tous les hommes; « mais ils supposent un envers, et je n'en eus « jamais. On m'a remis ma maison saine, flo- « rissante; sans dettes ni procès, parfumée d'hon- « neur et de dignité; en possession de l'estime « générale; en quel état.....? N'allons pas plus « loin ; mais tu dois sentir comment et pourquoi « ma conscience intérieure appelle des témoins. On « regrette ceux qui eussent pu rappeler que ma « jeunesse fut timorée et de bonne volonté, mon » âge mûr pénible et constant; que si, dans mes « travaux subsidiaires, et subordonnés à mes de- « voirs naturels ([1]), je suis de ceux qui ont crié

([1]) Allusion à ses ouvrages sur l'économie politique.

« du haut des minarets, cela a été pour le bien de « tous, sans que, d'ailleurs, j'aie jamais cherché « cette importune célébrité qui seule me reste, et « que j'aurais à partager, si j'en faisais cas, avec tous « les fols et les impies; et qu'en aucun temps de ma « vie je ne fus volontairement vain, ni méchant ([1]).»

Nous avons dit, tout-à-l'heure, que le marquis avait reçu une lettre de son fils; voyons cependant ce qu'était cette lettre que deux années d'emprisonnement avaient précédée, et qui, écrite par une telle plume, ne pouvait ni *toucher*, ni même *effleurer* un père irrité; cette lettre au sujet de laquelle Mirabeau écrivait le même jour : « La voilà « cette lettre qui m'a coûté une mauvaise nuit, « mais aucune peine, car le souvenir d'un père at- « tendrit toujours, et je l'ai faite sans brouillon. « Que mon cœur est soulagé depuis que je l'ai « écrite ([2])! »

« Mon père, je sens le devoir et le besoin « de vous demander pardon de mes fautes, et « c'est du plus profond de mon cœur que je « regrette amèrement les chagrins qu'elles vous « ont donnés. Je n'ai pas le droit de vous dire: « effacez de votre mémoire les trop nombreuses

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 juillet 1779.

([2]) Lettre inédite de Mirabeau à Dupont de Nemours, du 28 mai 1779.

« erreurs dont j'espère pourtant avoir expié une
« grande partie, par tant d'années d'une conti-
« nuelle infortune, et de la plus terrible captivité.
« Ce n'est point assez, je le sens, et pour obtenir
« de vous cette grâce, il faudrait, s'il était possible,
« réparer; mais mon père, cela l'est-il dans la
« situation où je suis? et m'ôterez-vous jusqu'à
« l'espoir de rentrer, du moins, dans une partie
« des droits que la nature m'avait donnés sur
« votre cœur, et dans la fonction douce et sacrée
« de remplir les devoirs qu'elle m'impose envers
« vous? Mon père, je suis loin de vouloir m'ex-
« cuser; je vous écris, au contraire, avec la con-
« science d'un coupable qui s'accuse, et demande
« grâce à son juge. Ne me la refusez pas, au fond
« de votre âme, et souffrez que je le dise, vous ne
« le devez pas; car quelle qu'ait été l'expression
« de mon ressentiment, ce crime-là même m'a
« donné des droits sur votre générosité, des droits
« à votre pardon, puisqu'il a rendu mon offense
« précisément personnelle à vous; mais, je jure
« dans toute la sincérité de mon cœur, de ce cœur
« qui n'est pas dépravé, que les rigueurs, que j'ai
« mal interprétées, sans doute, et dont j'ai cru avoir
« à me plaindre, n'en ont jamais chassé les senti-
« mens de tendresse et de respect que je vous dois;
« et que je n'ai point pensé, comme vous avez
« paru le croire, ni à plaider contre vous, ni à

« me rendre partie dans le funeste procès qui a « divisé et mutilé ma famille.

« Mon père, vous dites et vous croyez que je « suis un fol. Si je le suis, j'ai droit du moins à « votre commisération, et ma situation est bien « cruelle; mais je ne le suis pas, quoique j'aie été « capable des plus grandes folies. Deux ans de soli- « tude m'ont permis de scruter mon cœur. Il est « bon, mais fougueux; mon esprit lui-même est « mélangé de bien comme de mal. C'est mon ima- « gination trop bouillante, trop impétueuse, et « trop mobile qui a fait mes erreurs, et mes fautes, « et mes maux. Cette imagination est amortie et « brisée. Le vieil homme n'est plus, et le vieil « homme serait encore, qu'un bienfait tel que « celui qui me rendrait votre vue, et mon exis- « tence, l'enchaînerait à jamais à vous.

« Mon père, vous ne me croyez pas méchant : si « je l'étais, je pourrais vous dire : *on n'a pas le droit « de rendre malheureux ceux qu'on ne peut rendre « bons*; mais, grâces au ciel, je ne le suis pas. Je « vous promets, je vous jure que mon désir le plus « ardent est de réparer les chagrins que je vous ai « causés, et de n'en jamais augmenter la mesure. « Si j'enfreins ce serment, je n'aurai pas le moin- « dre titre à l'indulgence de qui que ce soit; et « vous aurez assurément le droit irrévocable de « frapper sans retour. Si vous ne me croyez pas le

« plus pervers et le plus insensé des hommes, « vous pouvez donc être convaincu de la sincérité « de cet aveu de mes torts et de mes résolutions. « Consultez votre cœur, mon père, et daignez, ah! « daignez me dire, s'il vous dicte encore la pro- « scription de votre fils (1). »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 28 mai 1779. Mirabeau avait terminé cette lettre pathétique par la citation d'un sonnet italien non moins touchant, et que voici :

« Padre, che pur sei padre, ancor che offeso,
« E l'antica pietà spenta non hai;
« Ma spiacque a te di giusto sdegno acceso
« Sempre la colpa, il peccator non mai.
« Gravando ognor sulle tue spalle il peso,
« Se contro il ciel sugli occhi tuoj peccai
« Io nol dirò che'indarno a te il paleso,
« Che il tutto vedi, onde pur troppo il sai.
« Diro bensi, che gia gran tempo io sono
« Indegno che tuo figlio altri mi chiami;
« E più non merto a falli miei perdono.
« Ma, di tua carità sono i legami
« Cotanto in se tenaci, e tu si buono,
« Che ingrati ancora i figli tuoi pur ami.

Voici la traduction, donnée par lui-même, de cette citation : « Messieurs les virtuoses » (il écrit à Boucher et à Dupont, tous deux musiciens, et amateurs passionnés de musique), « si vous n'entendez pas assez l'italien pour « deviner ce sonnet, en voici, à peu près, la traduction; « mais qui ne saurait rendre l'élégance, l'harmonie et la « précision de l'original, qui est une prière adressée à Dieu :

« O toi qui es toujours père, quoiqu'offensé; qui n'as point dé

Cette lettre n'obtint aucune réponse, si ce n'est ce sec accusé de réception écrit par le marquis à

« pouillé ton antique miséricorde, et dont la juste colère s'allume « toujours contre le crime, et jamais contre le criminel; si aggra- « vant tous les jours le poids de mes fautes, dont ta bonté s'est « chargée, j'ai péché contre le ciel, qu'ai-je besoin de te le dire? « qu'as-tu besoin de cet aveu? tu le sais, puisque tu vois tout. Je dirai « que, depuis long-temps, je suis indigne d'être appelé ton fils, et « que mes fautes ne méritent plus de pardon; mais les nœuds de ta « charité sont si étroits, et tu es si bon, que tu aimes encore des fils « même ingrats. »

« Le fond de ces idées est très-commun; mais l'expression « italienne en est charmante, et j'ai cru que l'application « n'en déplairait pas. Voyez, Messieurs, et décidez. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 28 mai 1779.)

Mais il paraît que Dupont et Boucher conseillèrent la suppression du sonnet, et que Mirabeau y consentit; le passage suivant explique leur motif et le sien: « Quant au sonnet, « je tope volontiers à votre avis; il est vrai que les vers « refroidissent une lettre; il ne l'est pas, cependant, qu'ils « ne puissent sortir d'une âme affectée. Il faut, au contraire, « qu'elle le soit, pour que l'esprit en produise de bons. De- « puis que je suis ici j'ai fait de la musique, en pleurant « amèrement; et cette musique est bonne, parce que je « pleurais. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 31 mai 1779.) Ajoutons que les innocentes distractions musicales de Mirabeau lui occasionnèrent des tracasseries. « Je « vous préviens, mon ami, que quoiqu'il y ait des personnes, « entre autres deux, qui chantent toute la journée, M. de « Rougemont prétend m'interdire de chanter, comme acte « contraire à la police d'une prison d'état; je vous préviens « de plus, que j'ai dit que *j'avais chanté, que je chantais,* « *et que je chanterais jusqu'à la mort exclusivement.* Il est

M. Lenoir : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'écrire, et celle que vous « avez bien voulu y joindre; je ne puis que vous « remercier de la peine que vous avez prise. » Et cependant cette phrase charme le bienfaisant médiateur qui n'en espérait pas tant, et qui se hâte d'écrire à Mirabeau : « Si cela n'annonce pas de la « satisfaction, au moins ne témoigne-t-on pas de « colère ni même d'humeur [1]. »

Mirabeau avait écrit, en même temps, à son oncle, une lettre que nous ne rapportons point, parce qu'elle n'est guère qu'une répétition de la précédente; ému de pitié, mais comprimé par le respect superstitieux qu'il portait à son frère, l'excellent bailli ne savait auquel de ces sentimens il devait céder : « Quant à moi, j'avoue que la « réponse m'embarrasse; tu es père, ce titre fut « dans tous les temps et dans tous les lieux res« pectable et respecté; je crois voir même par

« vrai que les dames se mettent à la fenêtre pour m'en« tendre; mais ce n'est pas ma faute si j'ai une jolie voix; et « M. Lenoir, qui a bien voulu m'offrir toutes sortes d'instru« mens de musique, n'a pas, apparemment, prétendu m'in« terdire l'usage de ma voix. En un mot, je suis né, Dieu « merci! avec une humeur de résistance opiniâtre à toute « tyrannie, et je n'en changerai pas. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 12 avril 1780.)

[1] Lettre inédite de Boucher à Mirabeau, du 7 juin 1779. Voir les Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 207.

« l'histoire que les mœurs ont été plus ou moins « bonnes, en raison du plus ou moins d'autorité « paternelle; mais, pour les oncles, à commencer « par le Décalogue, ils ne sont dans aucune loi; « et tout ce qu'on leur rend est grâce, comme aussi « ce qu'ils rendent; de manière que je suis très-« embarrassé. Pourtant, je suis harcelé ici d'une « manière d'autant plus fatigante, qu'elle provient « d'un sentiment honnête, car je vois que ces *en-« vejoux* de Provençaux, voyant une de leurs « meilleures et plus fortes races prête à disparaître, « en sont fâchés.... Au fait, je ne suis ici que l'évan-« géliste; mais l'évangéliste dit que, si l'orgueil de « ce monsieur se prête à écrire cela de sa main, et « à le signer, il le croit très-maté, et ayant fait « des réflexions; la clôture fait devenir fou, ou re-« devenir sages les demi-fous : ainsi, je crois que « si son orgueil se plie, il pourrait bien y avoir de « l'amendement; te permettant, d'ailleurs, de met-« tre cet article au rang des suppositions gra-« tuites (1). »

Après s'être ainsi timidement expliqué, le bailli soumettait au choix de son frère deux projets de lettre.

L'une refusait toute assistance, et nous ne la

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 juin 1779.

rapportons point, parce qu'elle est insérée au recueil de Vincennes (1).

L'autre projet de lettre, bien plus étendu, était moins décourageant; nous n'en extrairons que peu de mots. « Je suis personnellement et grièvement « offensé par votre sœur (2) qui a été votre com« plice; c'est à cela, pourtant, que vous devez « l'intérêt que je vais prendre à vous; je me méfie « de moi-même; et, bien éloigné de l'orgueil et de « la présomption qui ont jusqu'à présent fait le « fond de votre caractère, malgré mon âge et « mon expérience, si je vous refusais mon inter« cession, je craindrais de me tromper sur le motif « de mon refus, et que l'outrage personnel dont « j'ai senti toute l'amertume, n'influât sur ma fer« meté à ce sujet (3). »

Une telle assurance, si consolante pour l'infortuné captif, devait lui être refusée; le marquis répondit au bailli : « J'ai fait justice en qualité de « tribunal naturel et domestique, et verrais sans « remords, la mère sur les tréteaux, le fils à la « Grève, et n'en irais pas moins la tête levée, et le

(1) Tome 3, page 444.

(2) Allusion à un mémoire que madame de Cabris venait de publier, pour se défendre contre la famille de son mari, laquelle lui disputait, en se fondant sur des motifs fort injurieux, la curatelle de ce mari, tombé en démence.

(3) Lettre inédite du bailli à son neveu, jointe à une lettre au marquis de Mirabeau, du 11 juin 1779.

« sein découvert. Ainsi, pour moi, tout est dit; « pour d'autres, son enragée mère, qu'on presse « de finir par un arrangement quelconque, met « toujours en avant qu'on commence par rendre « la liberté à sa digne progéniture. Ainsi, par là « encore, rien à faire. Quant à sa femme, j'ai tou- « jours dit et pensé qu'elle seule pouvait quelque « chose à cela, car elle seule y a droit; à Dieu ne « plaise que je ratiocine sur tout cela, mon parti à « moi est pris; je n'agirai ni ne conseillerai dans « cette affaire, voilà mon mot. Comme ce qui te « concerne tu le sais mieux et plus ferme que moi, « je ne statue à cet égard que sur les deux lettres « que tu m'as, en quelque sorte, soumises; je les « garde donc jusqu'à ce que je voie s'il en vient « quelqu'une de la comtesse; auquel cas j'enverrai, « avec la plus courte des tiennes, parce qu'elle te « met plus dehors que dedans; mais, s'il n'en « vient pas, je les garderai toutes les deux, pen- « sant qu'il ne convient pas que cette négociation « vienne à toi [1]. »

Un autre médiateur se présentait, en partie appelé par Mirabeau, en partie suscité d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard : « Cet hiver,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 juin 1779. « Par un simple envoi, j'ai fait passer à M. Le- « noir ta courte lettre et celle de la comtesse. » (*Lettre du marquis au bailli,* du 8 juillet 1779.)

« ils (1) furent chercher Dupont (2); il lui parvint « une lettre de ce monsieur, sous le plus grand se« cret, qui le prie de voir le sieur Boucher commis, « peu secret, du secret de la police, et qui lui pro« pose de voir M. Lenoir, et ensuite M. le comte. « Dupont, le bras droit de Turgot, lors de l'expul« sion de M. Lenoir (3), et qui, par conséquent, ne « doit pas s'y fier, refuse d'abord; puis, à un re« tour de la campagne, il visite, il conseille, ils « complotent ; et sortent les lettres que nous « avons reçues; les réponses arrivées, le sieur Bou« cher les fait passer à Dupont, et lui mande qu'il « les a trouvées trop dures et désespérantes, et « qu'il n'ose les faire passer; à quoi Dupont ré« pond, en les renvoyant, que s'il a compté que « sa famille lui ferait excuse, il est inutile de cor« respondre (4). »

(1) *Ils*, M. et madame du Saillant.

(2) Depuis si connu sous le nom de Dupont de Nemours. Le concert de Dupont avec la famille est prouvé par mille passages de la *Correspondance de Vincennes*, à tel point qu'à tout moment Mirabeau l'y accuse avec beaucoup d'injustice de sacrifier le persécuté au persécuteur; et pourtant Peuchet prétend, tome 1, page 404, que « *les démarches de* « *Dupont furent long-temps inconnues à la famille; qu'elles* « *furent ébruitées tout-à-coup*, et que *le marquis fut outré de* « *les avoir ignorées.* »

(3) En 1774.

(4) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 août 1779.

Mirabeau, en effet, avait demandé à voir Dupont. « Je crois avoir entrevu qu'il s'efforce de « pénétrer jusqu'à moi; il a reçu de la nature tous « les dons qui ne dépendent pas des hommes; il « a infiniment orné ce riche naturel; je ne con- « nais pas d'homme qui possède à un plus haut « degré la noblesse, non pas celle écrite en encre « sur de vieux parchemins, et dont je fais d'autant « moins de cas, quand elle est seule, que je la « possède; mais celle qui est gravée au fond du « cœur en caractères sacrés et ineffaçables.... Il me « consolera, m'aidera, me procurera des secours « littéraires; et, du moins, j'épancherai mon « cœur souffrant dans un cœur qui le connaît, le « sent et lui répond.... Ne croyez pas que ce soit « son indulgence que j'aime en lui; il a une trop « haute idée de mes talens, et du peu que je puis « valoir; mais, jamais personne ne m'a plus austè- « rement dit la vérité; il ne s'aveugle point sur « mes défauts, et il ne flattera pas mes fautes, « quoiqu'il n'ignore pas ce qui les a provo- « quées (1). »

Quelqu'espérance que Mirabeau fondât sur l'entremise de Dupont, il voulait la devoir à un sentiment d'estime, encore plus qu'à une émotion de

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 18 janvier 1779.

pitié. Il désirait donc que sa position et sa cause fussent préalablement bien expliquées à son ami, d'autant qu'il savait l'espèce de dépendance, au moins morale, où était celui-ci, par rapport au marquis, qui avait pu le prévenir défavorablement.

Aussi Mirabeau écrivait-il : « L'agitation de mon « cœur en voyant ce cher ami que je n'avais pas « embrassé depuis huit ans, la chaleur naturelle « de la conversation ; le bouleversement de mes « idées, qui se choquent, se pressent, et s'étouffent, le maléfice de la solitude qui m'a ôté la « facilité de m'énoncer, m'ont rendu tout-à-fait impossible de m'expliquer avec la précision nécessaire en si peu temps ; comment, en effet, aurais-« je pu dire, dans une visite rapide, et devant un « tiers inconnu, ce qu'il m'importe que Dupont « sache ? Engagez M. Lenoir à permettre que je lui « fasse passer la lettre que je vous adressai, pour « mon père, le 2 mars 1778 (1), c'est un compte « rendu de ma conduite pendant huit ans, lequel « est absolument nécessaire pour apprendre à « Dupont, et mes fautes dans la vérité des détails,

(1) C'est le beau Mémoire apologétique que nous citons si souvent, et qui termine le premier volume des *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, pages 287 à 436. Dupont en eut connaissance comme Mirabeau le désirait. Voir *Lettres originales de Vincennes*, tome 3, page 262.

« et leurs motifs, et leurs excuses, et les ressources « qui me restent encore. Il ne peut me donner un « conseil vraiment sage, que lorsqu'il sera pleine- « ment instruit des deux côtés; mais, quand je « n'aurais d'autre raison, pour lui faire passer ces « éclaircissemens, que le plaisir de me laver dans « son esprit de deux ou trois torts dont on lui a « persuadé que j'étais coupable, et dont je ne vou- « drais pas, pour ma vie, l'être en effet, je vou- « drais, à quelque prix que ce fût, qu'il m'entendît, « parce que je n'ai que faire de l'amitié ni de la « pitié des gens que je chéris le plus, s'ils n'y joi- « gnent leur estime, que je crois, que je sais, que je « veux mériter: *Fol* tant qu'on voudra, mais *hon- « nête homme* tant que je voudrai, c'est-à-dire « tant que je vivrai (1). Il peut d'autant moins se « méprendre, en ce qui me regarde, que je lui ai « développé toutes les choses qui peuvent lui faire « lire jusqu'au fond de mon âme; et si mes expli- « cations ne justifient pas tout, j'ose dire qu'elles « excusent tout, et me rendent intéressant; mais, « comme c'est par écrit que j'aime à faire mes ma- « nifestes, parce que ce qui reste est la pierre de « touche de la bonne foi, envoyez-lui, de grâce, ma « lettre, à quelque point qu'elle puisse effaroucher « votre timide sagesse (2). »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 8 mai 1779.
(2) Lettre inédite du même au même, 8 août 1779.

Mirabeau avait été excité à faire ces démarches, non-seulement par ses amis et ses conseils; mais encore par Sophie, dont l'abnégation généreuse mérite d'être connue; elle avait pris sur elle d'écrire au marquis de Mirabeau directement, pour s'accuser elle-même, et pour demander l'élargissement du prisonnier. Mirabeau, qui avait envain voulu la dissuader de ce dessein, s'écriait : « Ah! dites-moi, « me pardonneriez-vous vous-même si j'avais laissé « échapper une occasion de lui exprimer ma reconnaissance pour ses procédés sublimes? Elle a médité une folie, soit; mais cette folie n'est-elle pas « l'élan d'une âme infiniment noble et tendre, et « de l'esprit le plus élevé et le plus séduisant? « Hélas! elle ne sera pas comprise! il n'y a qu'une « autre Sophie qui puisse sentir et admirer toute la « noblesse de cette démarche. Dites-lui que sa « lettre est partie, car vous sentez que son cœur « bouillonne d'amour et d'impatience (1). »

Nous devons dire, toutefois que cette lettre avait été *comprise*, car le marquis en parla avec sensibi-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 22 août 1779. Plus tard, Mirabeau, écrivant au même, disait: « Vous avez « gardé une copie; lisez, relisez son éloquente lettre à mon « père. Le grand Rousseau se serait fait honneur de l'avoir « écrite; elle est aussi forte de choses que de sensibilité, et « je ne me sens pas assez d'esprit pour la combattre, quand « je le voudrais. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher*, du 1 novembre 1779.)

lité : « Cette lettre était en vérité fort bien; j'ai ré-« pondu comme je le devais; ma réponse a en-« chanté cette tête de femme exaltée et folle; je re-« çois une lettre à mes pieds, et en même temps « les Petites-Maisons romanesques; je crois que « tous les fols, et folles de l'univers se sont donné « le mot de me respecter ([1]). » Mirabeau écrivait à cette occasion : « Le procédé de mon père me touche, « et vous le verrez par le mot que je lui écris; « hélas! s'il est ému, sur ses vieux jours, des suites « de sa sévérité, il faut les oublier pour l'en plain-« dre ([2]). » Ajoutons une autre preuve également touchante de ce prompt retour de sensibilité qui était si naturel à Mirabeau : « Enfin ce père se con-« duit en ce moment avec une générosité tardive et « lente, mais rare! Si je puis arracher une larme « de lui, me voilà payé de tout ce que son despo-« tisme m'a fait perdre et souffrir ([3])! »

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 octobre 1779.

([2]) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 11 septembre 1779. Mirabeau, revenant sur le même sujet, écrivait encore quelque temps après : « C'est beaucoup que mon père ait été « touché. Convenez donc que c'est une adorable créature que « cette Sophie! » (*Lettre inédite du même au même*, 8 novembre 1779.)

([3]) Lettre inédite déjà citée (p. 234 et 235 de notre 1er vol.), de Mirabeau à mademoiselle Dauvers. Nous répétons qu'il ne pouvait rien y avoir d'ostensible dans cette lettre écrite à

A la même époque Sophie avait projeté une tentative non moins noble et délicate, qu'empêchèrent Dupont et Boucher. Nous voyons dans les lettres de Vincennes ([1]), qu'elle voulut s'adresser à madame de Mirabeau elle-même, et nous ajoutons que ses généreux efforts avaient pour but de prévenir les démarches que, lassé d'attendre, le prisonnier voulait faire auprès de l'autorité directement, qu'il supposait fatiguée de ses propres rigueurs; projet dont Sophie avait connaissance, et dont le prisonnier avait aussi entretenu Boucher : « Je confie à votre honneur et à votre amitié, mon « cher ange, que Dupont m'a paru si inquiet qu'on « ne forçât la main à mon père, s'il tardait trop; « que j'ai pensé que M. de Maurepas pouvait avoir dit « quelque chose. Gardez-moi le secret : M. de Maurepas sait celui de ma correspondance avec Sophie. « M. Lenoir, mon digne bienfaiteur, avec vous, « ne pourrait-il donc pas faire entendre au *tout « puissant* que puisqu'il a toléré cette importante « faveur qui m'a sauvé la vie, il ne veut apparemment pas me perdre; et que s'il ne veut pas m'aveugler, m'hébêter, me tuer, il faut du moins « songer à me rendre une demi-liberté ([2]) ? ».

une jeune personne tout-à-fait inconnue à la famille, et qui n'en approcha jamais.

([1]) Tome 3; page 443.

([2]) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 1er août 1779

Pour ne plus revenir sur ce sujet particulier, nous insèrerons ici de courtes citations qui prouvent qu'en effet Mirabeau, malgré le très-grand crédit de son père, aurait eu quelque chance d'obtenir son élargissement, si, au lieu de la demander à sa seule famille, il avait persisté à s'adresser à l'autorité : « Dupont m'a prouvé qu'Honoré, dans la « dernière année, avait tenu contre toutes les sug- « gestions possibles qui l'assuraient qu'il aurait sa « liberté sans moi; heureusement qu'il avait pris « le bon côté, et n'en voulait démarrer (1). Si je « n'eusse lâché mon fils, mes ennemis me l'allaient « arracher et tous m'auraient jeté la pierre (2). Il « n'est que trop vrai que la police, dont il disposait, « voulait me forcer la main; et veux-tu savoir où « en était, d'ailleurs, dès-lors, sous ce vieux écer- « velé de Maurepas, le respect des mœurs et du « sceptre paternel? Quand Nivernois lui demanda « de ma part un ordre de couper court aux corres- « pondances, et de faire chasser de Paris Brianson « et autres adhérens de la clique, il le trouva pré- « paré et ulcéré, et répondant : *Voilà soixante let-* « *tres ou ordres pour la famille Mirabeau! il fau-* « *drait un Secrétaire d'état exprès pour eux. — Si* « *l'on chassait de Paris tous ceux qui y vivent*

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 janvier 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, 16 février 1781.

« *d'intrigues, l'herbe y viendrait : le père me prend*
« *pour son homme d'affaires ; n'est-il pas honteux*
« *de ne point voir de fin aux scandales de la famille?*
« *Le roi ne veut plus en entendre parler* (1).

Ajoutons que quelle que fût, à cet égard, la juste impatience de Mirabeau, elle ne l'entraînait pas dans une manœuvre déloyale dont, à cette époque, il était accusé par les préventions habituelles de son père : accusation que divers biographes ont répétée depuis, en parlant soit de ce fait, soit d'autres, ou également faux, ou très-exagérés. Voici ce qu'il écrivait à Boucher : « Il faut convenir, « mon ami, que je suis un heureux mortel! savez- « vous quel incident nouveau vient semer d'épines « ma triste carrière, et y creuser de nouveaux pré- « cipices? Dupont, que je viens de voir, m'ap- « prend qu'il vient de paraître un Mémoire pour « ma mère, dans lequel *on a reconnu mon style*, « qu'on a donné à mon père pour être de moi, qui « l'a grièvement offensé, d'autant qu'on l'a col- « porté à Versailles autour de la Reine et de Ma- « dame, qui ont refusé de s'en charger. Dupont, « avec raison, s'est plaint terriblement d'une pa- « reille mine, faite à son insu : il n'a rien eu à « répondre quand j'ai attesté, et tout ce qu'il y a

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 mars 1781. Remarquons que le duc de Nivernois avait épousé la sœur du comte de Maurepas.

« de saint au monde, et M. Lenoir, et vous, que « cela est faux et impossible; mais convenez donc « que je suis un homme bien infortuné! lisez, je « vous en supplie, la lettre ci-jointe à M. Lenoir, « et trouvez un moyen de me laver de cela envers « mon père, puisque Dupont a eu la pusillanimité « de ne pas me défendre de lui-même. Le moyen « le plus sûr d'écarter de moi cette exécrable sup-« position, c'est de découvrir le nom de l'auteur « de ce Mémoire; mais, je vous en supplie, pensez « à cela *creux*, et sauvez-moi de ce nouveau « labyrinthe (1). De grâce, mon bon ange, pas de « fausse sécurité sur ma lettre d'avant-hier; soyez « sûr que nous aurons beaucoup de peine à détrom-« per mon père. Or, c'est celui-là qui importe, tous « les autres ne me soupçonneront pas. Quant à ce « que vous me dites de *mon imagination*, vous « avez raison, je suis d'une sensibilité extrême, et « je n'en suis pas fâché; mais, cela à part, qui « s'entendrait de sens froid taxer d'infamie (2)? »

Nous parlions, tout-à-l'heure, de l'empressement passionné qui portait Sophie à tenter tous les moyens de secourir Mirabeau; quelque temps après, une pareille démarche de sa part avait fait naître un autre incident qui, du reste, est assez

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 3 octobre 1779.
(2) Lettre inédite du même au même, 5 octobre 1779.

frivole, pour que nous n'en parlions qu'en note; et encore croirions-nous inutile d'en faire mention, s'il n'était pas consigné dans la correspondance du donjon de Vincennes, sans que, d'ailleurs, il y soit suffisamment éclairci (¹).

Mais ces tentatives réitérées de Sophie lui étaient suggérées par ce qu'elle savait de la disposition mo-

(¹) Lettres originales de Vincennes, tome 3, pages 499, 505, 508, 513, 524, 536, 539, 542, 588, 594, 597; tome 4, p. 30, 39. Nous lisons ce qui suit dans une lettre du marquis de Mirabeau : « Je t'ai dit, je crois, que cet homme écrit partout « où il lui plaît; que tout aussi lui arrive. Il en est de même « du couvent de *Gien*, où est sa *Sophie*; ils s'écrivent, se « consolent, se conduisent; les honnêtes complaisans de la « police trouvent tout bon, car les plus corrompus sont les « plus ductiles, et le roman va son train..... Il s'est fait des « partisans très-chauds, et les témoignages de bonne con- « duite n'ont pas plus manqué, que l'appui qui l'a rendu « comme le maître en un lieu où il n'était entré que pour de- « meurer enseveli. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 3 juillet 1779.) « Mais en voici d'une autre; M. le « chevalier (depuis vicomte) est arrivé de Montargis avec « un roman mystérieux. On l'a mandé à Gien; il s'y est rendu « en poste; on l'a fait déguiser et entrer dans le couvent de « votre belle-sœur postiche; et la voilà, bonne tête, s'adres- « sant à une bonne tête, qui parle de sa passion et des mala- « dies de son bien-aimé, et des yeux, et des coliques, et de « toutes les élégies d'usage, et requérant don au chevalier « d'obtenir sa liberté (*). » Mais bientôt arrive le démenti, écrit par le marquis lui-même : « Tout-à-coup, je reçus une

(*) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. du Saillant, 3 juillet 1779.

rale du prisonnier, qui véritablement était las de s'adresser sans fruit à son père. Celui-ci, dans le même

« lettre à mon adresse ; en dedans, *pour le chevalier de Mirabeau,* me priant, en sus, de la lire avant de la rendre. « Cette lettre était de Gien, du fond du couvent de la dame « de Monnier, qui, s'expliquant honnêtement et humblement « pour moi, disait, au reste, son fait à M. le chevalier, « fâchée de lui prouver une aussi basse lâcheté qu'un men- « songe nuisible ; le défiant de le soutenir, de lui citer indice, « preuve, ou témoin quelconque; de lui dire si elle était « grande ou petite, brune ou blonde (*). » Enfin nous avons sous les yeux une rétractation formelle adressée par le vicomte au bailli. « J'avais demandé à mon père d'aller, du « Bignon, passer un ou deux jours à Montargis, où j'étais « invité, par plusieurs personnes, aux fêtes qui s'y donnèrent, « à l'occasion de la Madeleine. J'ai dans cette ville une sœur « religieuse, et une dame (**) qui l'a élevée, ainsi que mes « nièces (***). Cette dame, à qui je rendais visite tous les « jours, parce que ma famille lui a les plus grandes obliga- « tions, venait de recevoir de madame de Monnier une lettre « qui la priait de s'adresser à mon père pour obtenir la liberté « de mon frère, attaqué de mal d'yeux, de la pierre ; on me « parla de cette dame, des facilités qu'il y aurait à la voir, « me nomma le médecin, etc. J'étais depuis quinze jours à « Montargis, je craignais d'être mal reçu à mon retour au « Bignon ; j'y arrivai, enivré de toute cette histoire de Gien. « Croyant qu'on en rirait, et qu'il n'en serait plus question, « je cherche à excuser mon retard sur un roman que je fais; « je soutins ce mensonge, que je ne croyais pouvoir nuire à

(*) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 novembre 1779.

(**) Madame de Remigny.

(***) Les filles de madame du Saillant.

temps écrivait : « Quant à ses lettres, je n'en accuse « plus même la réception (1). » Mais Mirabeau insistait auprès de son oncle, que le passé lui avait fait connaître, et dont il démêlait les vrais sentimens à travers sa rigueur commandée. Il lui écrit donc, le 18 juillet, une lettre que nous ne transcrivons point, parce que d'un côté elle est analysée dans le recueil de Manuel (2); et parce que, d'un autre côté, elle avait été, en quelque sorte, refaite par Dupont, dont on peut apprécier le zèle et la prudence timorée d'après ce passage : « Vous « partagerez, j'en suis sûr, mon inquiétude sur les « réponses que le comte peut avoir reçues, et sur « les imprudences auxquelles son caractère altier « peut l'entraîner. Il a bien commencé, j'en con- « viens ; mais c'est à cause de cela que les difficul- « tés, s'il s'en trouve, ne doivent pas le rebuter ; « je voudrais qu'il n'écrivît rien sans que je pusse « le conseiller sur les convenances, et contenir ses « fougues qui lui nuiraient sans fruit ; vous l'aimez,

« personne, et j'apprends aujourd'hui que le roi, les con- « seillers-d'état et le diable s'en mêlent (*) !

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 10 juin 1779.

(2) Lettres du donjon de Vincennes, tome 3, page 345.

(*) Lettre du chevalier, depuis vicomte, de Mirabeau au bailli, 1er janvier 1780.

« je vous supplie de ne faire partir aucune de ses « lettres, si elles ne sont la douceur même [1]. »

Le bailli continuait de répondre : « Je vous ré« pète que je n'ai rien de personnel à vous pardon« ner ; j'ai pardonné à votre sœur comme chrétien « comme religieux, et comme désirant que l'être « des êtres me pardonne ; mais je ne puis plus ré« pondre de rien ; si les autres intéressés vous font « grâce, je ne m'y oppose pas, mais je ne les en « presserai pas ; cependant j'ai tâté votre père sur « votre compte : il m'a assuré qu'il ne pouvait rien « pour vous, mais qu'il vous a bien sincèrement « pardonné les injures personnelles que vous lui « avez faites, attendu qu'elles n'ont fait de tort « qu'à vous [2]. »

Mirabeau avait d'autant plus besoin de ces dispositions plus favorables, qu'il était loin de les rencontrer ailleurs ; il avait écrit à son beau-père qui lui avait répondu fort durement : « La lettre « de M. de Marignane me paraît devoir être un coup « si rude pour le pauvre jeune homme, qu'avant « de la lui laisser tomber sur la tête, je voudrais « avoir trouvé moyen de l'adoucir, ou d'y appor« ter remède [3]. »

(1) Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, le 6 juillet 1779.

(2) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 14 septembre 1779.

(3) Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher,

Mirabeau n'en met donc que plus de vivacité à saisir les motifs d'espérance que lui fait entrevoir ce pardon paternel : « Votre lettre ne m'a laissé sentir « que le besoin de vous remercier de la consolante « assurance que mon père m'a pardonné celles de « mes fautes qui lui sont personnelles; il est cer- « tain, et je le répète avec empressement, que la « joie est entrée avec cette heureuse nouvelle dans « ces tours funestes ; mes torts envers mon père, « égarement d'un moment de délire, dans lequel « m'ont entraîné ceux qui voulaient me perdre par « mes fautes, m'avaient persuadé qu'il se livrait « contre moi à une accusation au-dessous de tous « deux. Mes torts envers mon père étaient et sont « le plus pesant fardeau pour ma conscience ; je « ne crois pas que vous trouviez que ce soit n'avoir « des idées justes de rien. Au moins en cela ma « tête que, d'ailleurs, je ne défends point du « tout, n'est pas folle ; et mon cœur est droit, sin- « cère, et sûr dans son repentir.

« Permettez que j'ajoute à ceci, qui est et restera « ma profession de foi, quelques réflexions soumi- « ses à votre prudence, adressées à votre bonté.

14 septembre 1779. « L'officieux M. Boucher a envoyé la « lettre de Marignane à Dupont, la trouvant *trop dure*. Je « n'ai pas été fâché que MM. les protecteurs aient vu de « cette prose-là. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 16 septembre 1779.)

« Que mon père puisse ou veuille faire quelque « autre chose pour moi, ou qu'il ne le veuille pas, « ou croie ne le pas pouvoir, c'est un si grand « point qu'il ait pu et voulu me pardonner, que le « reste ne me paraît à côté que peu de chose. Ce « reste, cependant, est bien affreux. L'activité d'une « tête folle, si vous voulez, mais qui ne se croit « pas incapable de bien faire, et celle d'un cœur « au fond honnête et noble, qui a autant de fautes » que moi à réparer, » renfermée entre des mu- « railles épaisses, dans une toise carrée de ter- « rain, y sont rudement tourmentées. Le plus dur « de ces tourmens est la certitude de ne pouvoir « faire aucune démarche qui ne soit soupçonnée « de bassesse, ou d'intérêt. Quand un sentiment « profond me ramène à vos pieds, à ceux de mon « père, et me fait faire des démarches que je crois « convenables auprès de madame de Mirabeau et de « M. de Marignane, je me dis : *ils sont les maîtres « de ne te pas croire*, et mon cœur me dit cepen- « dant, *tu mérites d'être cru, tu n'avances rien que « tu ne fisses au prix de ton sang.*

« Ce serait certainement l'intérêt bien entendu « de madame de Mirabeau de venir à mon secours. « Ce serait pour elle une très-grande gloire, et « pour moi une chaîne plus puissante que celle « sous laquelle on me tient aujourd'hui. Je n'ose « espérer qu'elle y vienne. Ne serait-il pas digne

« de la générosité de mon père de ne pas m'accor-
« der un pardon stérile, et de me mettre à portée
« de le mériter? Ce pourrait être pour lui une oc-
« casion de goûter encore quelques momens heu-
« reux, et je mettrais à les lui procurer tous les
« efforts de ma vie : je ne puis douter qu'il n'ait cette
« générosité, qui serait si douce pour lui-même.

« Il serait dans le caractère du meilleur des
« oncles, de celui qui, certainement, a cent fois
« plus fait pour ses neveux qu'ils n'avaient droit
« de l'attendre, il serait dans son inaltérable et
« noble bonté, de ne pas abandonner un neveu
« infortuné qui a pour lui le plus juste et le plus
« tendre attachement, et qui voudrait si fortement
« justifier ces bienfaits ; et cependant il m'a mandé
« *qu'il ne fera rien pour moi*... Non, je vous connais
« bien, et je ne croirai pas cette parole sans appel.

« Je dois pâtir de mes fautes, sans contredit ;
« mais je vous supplie de me dire que vous ne
« m'imputez pas celles de ma sœur ([1]), cela est de
« votre justice ; une fois ce point accordé, et je
« vois que votre équité ne saurait me le refuser,
« je ne vous demanderai point de répondre de moi ;
« mais j'oserai vous demander d'en essayer encore,
« et de ne pas condamner à la mort et à l'oubli
« l'aîné de votre maison. Serait-il donc impossible

([1]) Madame de Cabris.

« que sous le même despotisme qui me retient ici « et à la charge d'y rentrer si vous aviez le moindre « mécontentement de mes dispositions, ou de « ma conduite, je passasse quelques mois auprès « de vous, à Mirabeau? Que de choses j'aurais à « vous dire, qui, peut-être, vous feraient me juger « avec un peu plus d'indulgence! ô combien je « voudrais mériter votre bienveillance! et faute « d'elle je me contenterais de votre pitié (1)! »

De telles supplications touchaient et embarrassaient le bailli. « Tu me ferais grand plaisir de me « dicter le sens de la réponse que je dois lui faire; « car tu sais bien qu'il faut que je sois neutre; je « te dirai cependant, pour l'acquit de ma conscience « ce que si l'on était sûr de rattraper cet oiseau-là, « au cas qu'après être sorti de sa cage, il méritât « d'y rentrer, et que s'il y avait un ministère qui, « dans cette nuit générale émaillée de vers luisans, « ne crût pas au-dessous de lui d'entrer dans les « besoins des familles nobles, et que l'épreuve « qu'il demande à subir près de moi fût praticable, je m'y livrerais, et, pourquoi ne te le dirais-je pas? de bon cœur (2). »

Ces sentimens d'indulgence n'atteignaient pas

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 30 octobre 1779.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 17 novembre 1779.

encore le marquis: « Boyer (1) m'a envoyé la let-
« tre à toi écrite par ce fol; j'en ai vu une de lui, « où il dit que ce qu'il aime et respecte le plus « dans le monde c'est son oncle; et dans la même « il t'appelle *le Baron de la feodalité*; il suit sa « pointe; car il m'a aussi écrit de profonds et « grands ambages sur cette grâce inouïe du par-« don, et il en fait grand étalage; je ne pense pas « qu'il te tende de piége, mais seulement qu'il ai-« me à battre sur cette corde-là, parce que c'est « celle qui coûte le moins à son orgueil; mais j'ai « vu aussi ses lettres à sa femme et à Marignane; « les deux sont, selon moi, à crosser: en tout, « c'est un égaré par nature, et furieux d'impudence « et d'orgueil; dans le réel, je ne donnerai la main « à rien qu'à une demande expresse de sa femme, « parce qu'elle seule est en droit; j'aimerais mieux « me les être coupées que de l'y porter en aucune « façon; et elle serait folle, si elle le faisait autre-« ment que de concert avec son père (2). »

(1) Boyer, directeur des *biens en régie*, à Aix.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1779. Certes, si l'on accuse le marquis, ce ne sera pas cette fois d'inconséquence; car, peu après, il écrivait à M. de Marignane: « Sa femme aurait toujours droit à « le demander, mais je serais le premier à la juger digne « d'être interdite, si elle le faisait sans l'aveu de son père. » (Lettre du 24 avril 1780, insérée au *Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 34.) Ajoutons que le mar-

Soutenu par sa confiance dans la bonté du bailli, sans être découragé par la sécheresse quelquefois amère de ses lettres, Mirabeau continue d'écrire : « Je sens que je n'ai que trop altéré votre bonheur « par mes fautes ; et si ce m'est l'occasion d'un « juste repentir, il m'apporte du moins la douceur « de croire que vous n'avez pas dépouillé tout « intérêt pour moi, bien que vous ne croyiez pas « devoir rien faire en ma faveur ; mais, j'ai tort ; « vous avez beaucoup plus fait que je ne devais « espérer, en consentant à me répondre. Daignez « recevoir mes vœux à ce renouvellement d'année ; « quel que soit mon sort jusqu'au bout de ma « triste carrière, puisse mon souvenir ne vous fa-« tiguer jamais, et laisser à votre vénérable vieil-« lesse toute la tranquillité que vous avez si bien « méritée, par une vie consacrée à l'exercice de « toutes les vertus ([1]). »

Cette lettre, comme toutes les autres, est lue par le marquis de Mirabeau qui s'en explique : « Il « me semble que, venant de lui écrire tout-à-« l'heure, vous n'en êtes pas aux complimens de « bonne année ; et que cette régularité à riposter

quis de Marignane ne se fit pas scrupule d'user de ce conseil, car ce fut lui seul qui, par entêtement d'égoïsme, empêcha, quatre ans plus tard, la réunion du mari et de la femme.

([1]) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 décembre 1779.

« lettre pour lettre, dont il se targue déjà beaucoup, « est inutile, d'autant qu'attendu son esprit gau- « che, elle lui donne les plus belles espérances; « tu ne dois pas, à mon avis, l'honorer d'un com- « merce régulier. Je pense que la bonne année « peut être sous-entendue; songe donc que « M. le comte prend les complimens pour des pa- « roles; et qu'il prend ta phrase sur mon pardon « pour une absolution; absolution soit, mais il « faut la pénitence; tu lui as marqué le point déci- « sif, et je lui ai, de mon côté, fait dire net « qu'il ne pouvait plus rien être désormais que par « sa femme, d'autant que cela est plus que vrai; « ainsi donc, retrouvant son orgueil et son esprit « de travers plus que jamais, je le voue aux bontés « de la police dont il dispose, le tiens pour incu- « rable, et ne m'en mêlerai de ma vie [1]. »

Un passage de cette même lettre s'applique à un sujet que nous avons jusqu'à présent laissé à l'écart, quoiqu'il revienne souvent dans la correspondance de Vincennes; ce sont les maux physiques qu'éprouvait Mirabeau. Sa vue souffrait des excès d'un travail continuel qui pourtant était l'habitude de toute la vie du prisonnier, la consolation de sa captivité, la ressource de sa détresse; son tempérament se détériorait

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 1 janvier 1780.

en raison de sa vigueur même, par suite de la privation de tout exercice; nous ne nous arrêterons qu'un moment sur ce sujet, pour faire voir la dureté des traitemens qu'il subissait : « Ce cour-« rier-ci, M. Lenoir me mande que le forcené, « *livré à des douleurs cruelles* depuis plusieurs « jours, avait uriné le sang, et que le médecin qui « le voit, craint que ce ne soient les préliminaires « de la pierre; je n'oublie pas ses jeux ordinaires, « pour intéresser, et autres folies, et ses bains « d'ici, où tu eus la bonhomie de t'apitoyer, « tandis que c'étaient autant de jeux joués; je vais « vaquer à la sûreté, d'abord, nous verrons le « reste ensuite (1). Si M. le comte veut exfluer tout « ce qu'il a de sang dans les veines, c'est le cas de « dire à sa commodité; mais quand même il au-« rait la pierre, dont ce n'est là nullement un pré-« liminaire, n'en déplaise au médecin, on taille « ordinairement la pierre à huis clos, cela ne « fait rien à la clôture (2).

« Je t'ai conté que l'été de 1778, il me vint un « mémoire de bains et rafraîchissemens, en juillet « et août, réglé du médecin, certifié de lui, et du « commandant, enfin toute la sauce; je laissai le

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 22 juillet 1778.

(2) Lettre inédite du même au même, 31 juillet 1778.

« mémoire, et ne répondis à rien; l'hiver passé, « pareille demande du lieutenant du roi, qui « m'annonçait même un subséquent, et moi rien; « lettre enfin du ministre qui m'annonce *la pierre* « et *la cataracte;* me dit qu'apparemment mon in- « tention n'est pas de laisser périr sans secours, « qu'on ne pouvait s'empêcher de prendre les or- « dres du roi. Cuirassé de cicatrices comme je le « suis, et ne m'effrayant pas de si peu; considérant « de telles admonestations à un homme de poids « et d'âge comme des leçons de serinette à un élé- « phant, je fus à la dictée; on m'assura que c'était « le résultat du résolu entre M. de Maurepas, « M. Amelot, et M. Lenoir; je répondis, en homme « qui se sent, que ces deux derniers étaient trop « jeunes pour me faire des leçons; et que le « premier me connaissait dès long-temps pour « homme sur lequel on pouvait se reposer de l'ac- « quit de ses devoirs [1]. »

Revenant au point d'où cette triste narration in-

[1] Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 1er janvier 1780. Quelque temps auparavant il écrivait : « On m'a mis dans le cas de faire la profession de « foi dont je me suis armé depuis qu'on me tourmente sur « cet article, que selon ma méthode qui m'a servi contre « toutes, qui est de n'en point avoir, je disais et elle con- « tient toute vérité. » Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane, 24 avril 1780. (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 36.)

cidente nous a un moment écarté, nous voyons dans nos correspondances que le bailli, sans résister ouvertement à son frère, continuait de répondre à Mirabeau. « Je ne devine pas bien quels sont les « termes de mes précédentes lettres qui ont pu vous « rassurer au point où vous me paraissez l'être, « sur le pardon que vous accorde votre père, en « ce qui lui est personnel; mais, en supposant ce » pardon absolu, que pourrait-il pour vous? Sup-« posons encore celui des familles que vous avez « outragées, votre femme ne peut rien pour vous; « et je vous dis même, avec la sincérité que vous « me connaissez, que la manière dont vous lui « écrivez, ainsi qu'à votre beau-père, décèle en-« core l'orgueil qui vous a perdu. N'êtes vous pas « condamné pour un crime que le roi fit serment « à son sacre de ne pas pardonner, et dont les « tribunaux n'enregistreraient jamais les lettres « d'abolition, si le roi en donnait? N'êtes-vous « pas condamné à des dépens énormes, envers des « parties qui ne sauraient se désister sans tout per-« dre, puisqu'une preuve existante demeure dans « le fruit de vos criminelles amours? N'êtes-vous « pas perdu de dettes énormes? D'après tout ce « que je viens de vous marquer, quand même je « voudrais, à mon âge, et infirme comme je le « suis par des blessures et accidens extérieurs, me « clorre dans un château pour y éprouver votre

« conversion; comment répareriez-vous ce qu'il « vous plaît d'appeler vos fautes, et que tous ap- « pellent des crimes? L'expérience que vous me « proposez est tout-à-fait impossible; votre orgueil « vous fait traiter de despotisme la main secoura- « ble qui vous met à l'abri de la vengeance publi- « que; mais cette main secourable peut se lasser; « et ne pas se prêter de nouveau aux prières d'une « famille, et je me trouverais responsable des évé- « nemens, si j'agissais (¹). »

La réponse de Mirabeau ne se fit pas attendre, et nous la transcrivons en partie.

« Mon très-cher oncle,

« Si je ne vous regardais pas comme l'homme « de la plus haute vertu, de l'esprit le plus sain, « et aussi comme le plus incorruptiblement juste « que j'aie vu, je me résignerais à mon sort (d'au- « tant qu'il n'est pas trop en moi de marchander « la vie, et que je crois en voir d'assez près le ter- « me); et je ne répliquerais pas un mot à la lettre « dont vous m'avez honoré en date du 14 de ce « mois. Mais, j'ai mille et mille choses à répondre « à cette lettre, parce que c'est vous qui lirez la

(¹) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, du 14 décembre 1779.

« mienne. J'oserai donc vous développer mes sen-
« timens et mes pensées avec la plus inflexible
« sincérité; et j'espère encore assez de vos bon-
« tés, pour croire que vous daignerez me lire
« avec quelqu'attention, me redresser avec sévé-
« rité, si je m'égare; mais aussi payer de quel-
« qu'indulgence ma confiance et ma franchise.

« Votre lettre du 24 septembre m'annonçait,
« mon cher oncle, *le pardon de mon père pour mes*
« *torts personnels envers lui*; comme ils sont à mes
« yeux infiniment les plus graves de tous les miens,
« et aussi les seuls qui me donnent des remords
« cuisans, tandis que les autres, pour des raisons
« que je vous déduirai quelque jour, me livrent
« seulement à des repentirs amers; je me suis senti
« déchargé d'un poids terrible à cette heureuse
« nouvelle; non que je me pardonne à moi-même,
« non que je voie dans ce pardon le gage de mon
« salut; mais parce que libre, ou captif, sain ou
« souffrant, il m'était affreux de me dire *ton père*
« *te hait*; c'était la plus cruelle de mes craintes,
« le plus dévorant de mes maux : je ne suis donc
« point rassuré, mais soulagé; ce premier point
« expliqué, souffrez que je passe à ceux qui com-
« posent le reste de votre lettre.

« D'abord, mon oncle, je vous dirai naïvement
« que dans un pays où il n'y a ni constitution, ni
« loi proprement dite, et où la société est dans un

« véritable état de guerre, le plus grand nombre
« des lois positives m'inspire peu de respect. On
« peut être très-malhonnête homme, avant qu'el-
« les aient le droit de nous punir ; on peut être
« très-honnête homme, et avoir contrevenu à plu-
« sieurs, peut-être même se faire gloire d'en avoir
« foulé aux pieds quelques-unes. Je ne sais si je
« me trompe; mais voilà ce que je crois fermement,
« et quand ma conscience et la loi naturelle ne me
« condamneront pas, je vous avoue que la loi
« positive ne m'inspirera pas plus de remords que
« de terreurs.... .

« Mais, m'allez-vous dire, *votre conscience compose-t-elle donc si facilement avec le rapt?* Je ne
« dis point cela, mon oncle : je pourrais, si je ne
« craignais de vous fatiguer, examiner si ce rapt existe, s'il est prouvé ; si, même existant et prouvé,
« il est aussi coupable que les actions de cette nature le sont ordinairement ; je pourrais, en vous
« envoyant la lettre pathétique et déchirante qui
« me fit traverser trois fois les Alpes, exposer vingt
« fois ma vie, et me précipiter tête baissée dans
« l'abîme, vous demander : suis-je un ravisseur
« infâme, ou un homme généreux, qui, se voyant
« engagé plus qu'il ne devait l'être, mais voyant
« aussi que cet engagement existant, il devait tout
« à celle qu'il avait compromise, laquelle avait la
vie en danger, a voulu payer la peine de sa pre-

« mière faute et servir à son gré celle qu'il avait « perdue, et qui, le cœur sous le poignard, récla« mait son secours? »

« Mais je réponds seulement ici à ce que vous « me dites de *ce crime que le roi jure à son sacre* « *de ne point pardonner*. Il en jure autant pour le « duel, et, quoique vous méprisiez fort le duelliste, « vous n'en concluerez pas qu'un honnête homme « ne doit jamais se battre. Vous savez aussi bien « que moi que les crimes exceptés du pardon ac« cordé au sacre de nos rois, et que leur conseil a « trouvé irrémissibles (¹), sont les duels, les vols « de grand chemin, les crimes de lèse-majesté di« vine et humaine, le poison, la fausse monnaie, « le rapt, le viol, les incendies prémédités, les as« sassinats de guet-à-pens; enfin les déserteurs, « les prisonniers pour amendes au profit du roi, « les faux sauniers et contrebandiers en attroupe« mens.

« Ainsi *les faux sauniers* et *contrebandiers*, les « *prisonniers pour amendes* et *les déserteurs*, sont « assimilés aux *assassins*, aux *incendiaires* et aux « *criminels de lese-majesté humaine!* (Pour ceux « de lèse-majesté divine, je ne sais ce que c'est, et

(¹) Ce passage, depuis les mots « *les crimes exceptés du* « *pardon*, etc., » jusqu'à « *nos idées et nos passions*, » se retrouve dans une note de Mirabeau, à la suite du cinquième chapitre des *Lettres de cachet*, tome 1, page 101.

« je n'ai pu encore entendre sans indignation que « l'on prétende venger Dieu, et lui donner nos « idées et nos passions.)

« Puisque l'on pend et que l'on roue pour des « crimes de création fiscale, il est évident que le « souverain a le pouvoir de créer des crimes, et « d'infliger à ces crimes de sa création les supplices « les plus effrayans et les plus cruels, comme s'il « s'agissait du renversement le plus atroce de la « loi naturelle; que, conséquemment, par les « voies les plus tyranniques, je dirais les plus ex- « travagantes, si le sujet était moins odieux, le « souverain a le pouvoir de rompre toute propor- « tion entre les peines et les délits (1). Mais ne « s'ensuit-il pas évidemment qu'un tel souverain « a besoin du droit de faire grâce, de ce droit cé- « leste que lui seul partage avec la divinité, et « qu'il est nécessaire de lui confier dans toute « son étendue, parce que nos législations sont « barbares; autrement, toute abolition d'un crime, « toute rémission d'une peine, serait un attentat « envers la société; et il y aurait assez peu de dif- « férence entre celui qui tue contre la loi, et celui « qui sauve malgré elle (2).

(1) Tout ce membre de phrase depuis ces mots : *il est évident que le souverain,* etc., a été ou pris, ou reproduit par Mirabeau dans les *Lettres de cachet,* tome 1, page 89.

(2) La même remarque s'applique à cette phrase, depuis

« Quoi qu'il en soit, le droit de faire grâce est « illimité, et doit l'être dans une monarchie aussi « absolue que la nôtre, et puisque vous parlez du « serment du sacre, dont nous savons tous deux « que nos monarques se dispensent quelquefois, « je vous observerai, que c'est dans l'occasion seule « où il veut écouter sa clémence, qu'il a réclamé « l'exercice d'une volonté arbitraire; il a juré qu'en « toute autre il respecterait et ferait respecter les « lois que le dernier des mortels peut violer « comme lui (*salvo condigno misericordiæ res-* « *pectu*). Il est donc évident qu'il faut pardonner « au ravisseur que quelques circonstances excu- « sent, comme au duelliste; et par conséquent, on « peut réclamer sans honte pour son fils, pour son « neveu, pour son frère, une telle grâce.

« Je parle de tout cela, mon cher oncle, avec le « ton d'affirmation, parce que cela ne me paraît « pas douteux. Croyez, d'ailleurs, que je subor- « donne de tout mon cœur mes faibles lumières « aux vôtres. Mais je puis vous assurer avoir, de- « puis ma détention, discuté cette question avec « des gens en place, des hommes de loi, etc. Pas un « seul n'a mis en doute que mon père n'obtînt ma « grâce dans le quart-d'heure où il la demanderait.

les mots : *ce droit céleste*, etc. (*Lettres de cachet*, tome 1, page 352.)

« J'ajouterai que mes parties ne l'ignorent pas, que « M. de Valdahon en tremble, et s'y attend; que « madame de Ruffey le désire, afin de pouvoir né« gocier avec puls d'avantage pour sa fille, etc.

« Mais, mon oncle, je veux laisser vis-à-vis d'un « homme tel que vous, qui seul, entre tous ceux « que j'ai vus, m'a donné l'idée et rappelé le « souvenir des hommes de Plutarque, toutes dis« cussions de convenance, et je vais au droit « commun, à l'arbitre irrécusable de tout homme « vertueux, de tout homme qui, comme vous, se « dit en commençant chaque journée, *où est le* « *devoir*, *marchons*; et je commence par vous « définir ce que j'appelle *despotisme*. . . . .

« C'est cette justice tyrannique, qui met la vo« lonté d'un homme à la place de la décision de la « loi; qui fait dépendre, ou d'une surprise ou « d'une erreur, la vie et la fortune d'un citoyen; « dont les coups sont d'autant plus terribles que le « plus souvent ils sont sourds et cachés; qui ne « laisse que sentir au malheureux le trait qui le « perce, sans qu'il puisse voir la main d'où il sort; « ou qui, le séparant de l'univers entier, et ne le « condamnant à vivre que pour le faire mourir « sans cesse, l'abandonne sous le poids des chaî« nes, loin de la liberté dont l'auguste image est « pour jamais voilée à ses yeux, loin de la loi

« qui, dans la prison ou l'exil, doit toujours ré-« pondre au cri du malheureux qui l'invoque. « Voulez-vous une autre définition de ce despo-« tisme sous lequel je gémis, et que je ne me cache « pas d'abhorrer? Je l'appellerai, avec *l'Ami des « hommes* (in-12, vol. 6, page 72), *une attribu-« tion qui, fût-elle donnée à l'équité même, si elle « ne reculait d'horreur de l'accepter, dégénèrerait « en tyrannie dans sa main.*

« D'après cette définition, j'oublie pour un in-« stant que je me trouve trop heureux d'avoir reçu « le pardon personnel de mon père, et que je ne « saurais plaider avec la reconnaissance; et voici « à peu près comme j'oserais défendre ma cause à « votre tribunal. »

Nous suspendons ici notre citation, et nous supprimons l'allocution éloquente que cette dernière phrase annonce, parce que le morceau est inséré en partie dans *les Lettres de cachet*, et tout entier au recueil de Vincennes ([1]).

« ...... Mon cher oncle, je ne sais ce que vous « penserez de ce langage, qui n'est pas celui d'un « courtisan, mais celui d'un homme de votre sang, « né libre, qui s'en souvient dans les lieux où tout « lui crie, *qu'importe? tu ne l'es plus;* qui con-

([1]) *Lettres de cachet*, tome 1, page 355, et *Lettres de Vincennes*, tome 1, pages 258, 259, 260, et 416, 417, 418, 419, 420.

« nait les droits naturels et acquis, et que l'adver-
« sité et la douleur n'aviliront point. Je ne sais,
« dis-je, ce que vous en penserez; mais j'ose espé-
« rer qu'il ne vous blessera pas plus que je n'en ai
« l'intention. Et n'est-ce pas à vous seul que je de-
« mande, à vous qui ne me devez rien? n'est-ce
« pas assez vous dire que je vous regarde, malgré
« vos refus, comme mon génie tutélaire, s'il en est
« un qui puisse me sauver encore?

« Vous m'accusez d'orgueil, je suis trop près de
« moi-même pour me juger; mais, vous étonne-
« riez-vous que l'infortune me donnât de la fierté?
« M. de Marignane m'a écrit des injures; je lui ai
« répondu respectueusement. Devais-je baiser le
« pied qui me foulait, et faire croire que je voulais
« de la liberté à tout prix? Non, oh! non, pas
« même de la vie. Sa fille..., sa fille doit trouver mes
« lettres douces; je ne l'ai point diffamée, comme
« on l'a prétendu; je me respecte trop pour cela.
« Le mémoire mutilé et altéré que l'on cite, n'est
« pas de moi, et elle le sait bien. Elle sait, de plus,
« et elle doit savoir profondément que, si j'ai bien
« des défauts, je n'ai pas celui de manquer de gé-
« nérosité. Ne parlons point d'elle : s'il me fallait
« défendre à cet égard, j'aurais trop d'avantage,
« mais je me repens sincèrement de mes fautes, et
« ce repentir ne me portera pas à récriminer, au
« contraire; mais que tout le monde soit juste, et

« je trouverai plus d'indulgence que l'on ne m'en « montre.

« Pour vous, mon cher oncle, vous qui, je le « répète, ne me devant rien, avez daigné m'écrire « le premier de tous les miens, tandis que tous les « autres, sans en excepter un seul, me refusaient « jusqu'à des nouvelles de mon pauvre enfant, « dont je n'ai appris la mort que par un étranger; « quelque chose que vous décidiez de moi, mes « derniers vœux seront pour vous. J'habite un lieu « de douleur où je meurs lentement et par partie, « mais tout entier; une cruelle gravelle me dé- « chire; une cataracte presqu'inévitable, surtout « dans une solitude absolue où je n'ai de consola- « tion que l'étude, va me priver de la vue; la dou- « leur et le temps, aux mains amollissantes, minent « mon individu, trop appauvri en tout sens par « ma fougueuse jeunesse; mais je veux mourir et « mourir à l'instant, indigne de toute pitié, si je « regrette quelque chose plus amèrement que la « possibilité de vous faire oublier, ou de vous « adoucir du moins, ainsi qu'à mon père, le sou- « venir de mes longues erreurs. Appelez-les *folies*, « appelez-les *crimes*, vous en êtes le maître, et je « ne m'en défendrai point contre vous; toujours « est-il que jamais repentir ne fut plus sincère que « le mien; jamais résolution de réparer plus ferme- « ment arrêtée : on ne veut pas me mettre à l'é-

« preuve; on ne veut pas même avoir pour moi
« cette pitié d'un tyran d'Asie qui écrivait à *Alexan-*
« *dre* (¹) : *Zizim dans le fond d'une prison ne vit*
« *pas; il ne fait que languir, il est plus d'à demi*
« *mort, c'est lui rendre un bon office que de l'en-*
« *voyer par une mort entière dans les lieux où il*
« *jouira d'un repos éternel* (²). J'osais ne pas me
« croire tout-à-fait indigne d'un meilleur sort; s'il
« y a à cela de l'orgueil, je vous en demande par-

(¹) Le pape Alexandre VI. 1495.

(²) Déjà Mirabeau avait rappelé et s'était appliqué ces mots terribles de Bajazet dans le Mémoire adressé à son père le 1 mars 1778. (Voir *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 1, page 419. Voir aussi les *Lettres de cachet*, tome 1, page 357.) Dans ce dernier ouvrage, il termine ainsi sa transcription : « Le lecteur désire peut-être d'apprendre « quelle réponse on fit à cette lettre... Quelle réponse?... « aucune... Est-ce qu'on répond? la dignité du gouverne- « ment ne serait-elle pas blessée, s'il motivait les ordres, s'il « rétractait une injustice, s'il avouait une erreur, une sur- « prise? Combien peu de ministres savent que *la droiture* « *est dignité; que l'orgueil est bassesse*, et *la justice hon-* « *neur*... Et qu'est devenu cet homme qui, dans les fers, ose « dire *qu'il est né libre?*... Il habite encore les lieux où tout « lui crie *qu'importe? tu ne l'es plus.* Il se voit, au milieu de « son sixième lustre, retranché du livre de vie. A peine un « faible rayon d'espoir luit-il à ses yeux; mais il oublie sa « cause pour celle du genre humain, et sa main, affaiblie « par les souffrances de son corps et de son âme, défend la « liberté. Dès l'âge de vingt ans, on l'a vu s'essayer contre le « despotisme... Sans doute il avait le pressentiment de sa « destinée. » (*Lettres de cachet*, tome 1, page 358.)

« don; je m'humilierai volontiers devant mon père,
« que j'ai outragé, et qui est mon père, et que
« j'aime; devant vous, à qui je dois la plus tendre
« et la plus respectueuse affection; mais jamais de-
« vant des gens qui sont aussi au-dessous de moi
« par les principes, que les circonstances et la desti-
« née à laquelle personne n'échappe, les ont réelle-
« ment mis au-dessus,.... qu'ils me pardonnent,
« comme je leur ai pardonné, je les en remercierai;
« qu'ils me fassent du bien, je le reconnaîtrai de
« toute mon âme, et de toutes mes forces. Mais
« quand ils me diront des injures en réponse à des
« choses honnêtes et soumises, je me dirai à moi-
« même, *tu vaux mieux qu'eux; car jamais tu ne*
« *repoussas ni n'outrageas un infortuné; meurs*
« *donc, s'il le faut, mais laisse-les!*

« Voilà, mon cher oncle, ma profession de foi,
« que je pourrais défendre et motiver par bien des
« détails appuyés de leurs preuves. Mais je ne vous
« ai que trop fatigué par cette longue et ennuyeuse
« lettre. Je la termine en vous suppliant, puisque
« vous me croyez incapable de calomnier mon
« oncle, mon bienfaiteur, puisque vous daignez
« vous abaisser jusqu'à me répondre et me motiver
« votre conduite, de ne plus employer avec moi de
« ces formules qui nâvrent mon cœur, et aggra-
« vent cruellement le sentiment de mes maux,
« *monsieur le Comte, je suis votre très-humble, etc.*

« Non, ce n'est pas ainsi, ce n'est pas avec cette « ironie involontairement amère, que vous devez « écrire à un neveu infortuné, qui vous chérit, « vous révère, et donnerait, en courant, sa vie « pour que vous fussiez aussi persuadé de ces sen- « timens qu'ils sont vraiment et énergiquement « dans son cœur. Je vous supplie encore de vou- « loir être bien convaincu que, si j'ai pris dans « cette lettre la liberté de discuter mes droits, qui « sont ceux de tous les autres hommes, je ne m'en « reconnais pas moins volontairement aussi long- « temps déchu qu'il plaira à mon père de le vou- « loir, et que j'abjure à jamais tout esprit litigieux, « comme je le déteste au passé, au présent, et à « l'avenir (¹). »

(¹) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 25 décembre 1779. A l'occasion de cette lettre, Mirabeau écrivait à Boucher, le même jour : « Je vous envoie une lettre dont je ne « suis pas mécontent ; si vous ne l'êtes pas non plus, je vous « prie de la faire partir sans la retarder le moins du monde « par un envoi à Dupont. Je n'ai pas écrit dans son genre ; « je me suis livré à la chaleur de mon âme, et vous verrez « que mon oncle en sera touché. Je ne sais comment j'ai eu « la force de l'écrire. Je n'ai pas fermé l'œil cette nuit ; et je « souffre plus que je n'ai encore souffert. Ah ! mon ami ! « j'aime, et je dois bien peu aimer la vie ! » C'est au sujet de cette même lettre que Mirabeau écrivait à Sophie : « Je suis fâché « de ne pouvoir t'envoyer ma réponse, qui est noble, tendre, « et forte de choses ; mais comme cette lettre est de quatre « pages très serrées, comme j'étais fort malade quand je

Veut-on voir l'effet que cette lettre produisait sur le père, qu'aurait dû émouvoir tant d'éloquence, désarmer tant d'infortune? « A l'égard de « cet enragé fol de Vincennes, tout cela n'est que « le bavard philosophisme du grand *peut-être*, « phébus des mauvais sujets, impudente rémi- « niscence (¹). Trois ou quatre fols, tels que Dide- « rot, Dalembert, Rousseau (²), ou autres hommes

« l'écrivis, et que je voulais l'envoyer tout de suite, comme « je deviens tous les jours plus aveugle, je n'ai pas même « fait de brouillon. » (*Voir les lettres du donjon de Vincennes*, t. 4, page 120.)

(¹) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 1 mars 1780.

(²) Il nous paraît assez curieux de rapprocher cette opinion du marquis sur J.-J. Rousseau, de ce qu'il en avait écrit lors de la mort alors récente de ce grand écrivain : « Je vous re- « mercie pour ma part, mon cher Perreau (*), de la relation « que vous m'envoyez. Celui-ci était vraiment un homme de « talent et de génie, et nous perdons le plus grand harmo- « niste de notre langue, pour les âmes chaudes et les têtes « faibles, comme Massillon pour les sages, et Voltaire pour « les fols et les méchans. Gare mon digne ami Pompignan, « pour les gens de goût, de bien, et d'honneur : le siècle va « se dépouillant de ce qui dépasse le vulgaire. Quel dom- « mage qu'une âme transcendante et noble comme celle de « Rousseau, ait pourtant si peu tiré de parti d'elle-même

(*) Jean-André Perreau, auteur de plusieurs ouvrages estimés, depuis professeur de droit, tribun, coopérateur du code civil, inspecteur-général des écoles de droit, etc. Une ressemblance frappante de visage l'a fait supposer fils naturel du marquis de Mirabeau, chez qui il était né le 17 avril 1749. Il est mort à Toulouse, le 6 juillet 1813.

« de paille, habillés de clinquant, dont la biblio-
« thèque est l'inventaire de la tour de Babel, et

« pour son propre bien, et pour celui des autres! pour avoir « voulu philosophicailler, marcher sur sa tête, et être son « propre appui! comparons, quant aux effets, le baume de « Richardson et le sec, âcre et déchirant de Rousseau : l'un « vous parfume de l'odeur de la vertu réelle et pratique « l'autre vous dessèche de l'ardeur d'une vertu imaginaire, « passionnée, inquiète, chancelante, qui agite tout, et n'as- « seoit rien. Tel qu'il s'est montré à nous, Rousseau avait des « vertus rares; mais, entraîné vers l'écueil inévitable de qui- « conque est son propre guide, il n'a pu échapper à l'orgueil, « au vide des autres, à la plénitude de soi. Je vous dirai sur « sa mort une idée que je me garderais d'écrire; mais j'y « vois de l'apprêt partout; le propos formé de si bonne « heure de ne plus écrire, crainte de déchoir, montre une « âme éprise de la renommée. Cet homme était las de tout. « Son changement de mœurs, pour réconcilier sa fin, cette « mort précoce et arrangée; ce propos de théâtre, l'idée du « constraste avec ce vilain Voltaire, à la mémoire duquel il « joue, en effet, en ce moment un tour sanglant. Au fait, il « est mort un homme bien rare pour la chaleur des idées, « le travail et l'harmonie de l'expression. Je chéris et ho- « nore sa mémoire. Ce fut un homme singulièrement doué, « funeste peut-être pour quelques pauvres têtes; et, mal- « heureusement dans son plus bel ouvrage inabordable pour « les mœurs; mais à bien des égards estimable et même « édifiant. Je le regrette fort, et dans ce moment même il « me rend encore service, c'est de me pénétrer profondé- « ment d'une grande vérité que j'ai toujours choyée (et « j'en eus besoin peut-être) à savoir que l'homme n'est vrai- « ment homme qu'autant qu'il est petit devant lui-même; « qu'il retrouve son origine dans les vues de la Providence; « qu'il y soumet sa carrière, et qu'il y rapporte sa fin. Sou- « venez-vous de cela, mon cher Perreau, le printemps de la

« qui, la plupart, n'ont d'original que l'impudence, « ont été le magasin de toutes ces philosophicailleries modernes, qui ne méritent que Saint-Lazare « ou Charenton (1). Quant à celui-ci, en songeant « que l'écrivain va avoir trente-un ans, le bon sens « l'aura jaugé fol; ses lettres me le peignent tel que « je l'ai vu toute ma vie, quant à la tournure de son « esprit, aberrant vers le vide, né pour le pathos, « comme un lévrier pour la chasse; il s'est enflé des « expressions des rêveurs et vise-en-l'air, qu'il at-« trappe avec un talent naturel, sans même noyer

« vie se passe pour les âmes honnêtes, et qui ont quelqu'émulation, à faire des amas de connaissances; provisions « stériles et dont nous ne savons que faire, si elles ne se « rapportent à la seule science réelle, qui est de connaître, « d'accepter, de se résigner. L'âge mûr s'écoule en vains « projets, et en agitations diurnales, qui ne nous apprennent « point à vivre, et ne laissent guère de traces d'avoir vécu. « Le troisième âge nous poursuit avec le désabusement, son « compagnon inséparable, et l'on vit affligé, et l'on meurt « sans cesse en idée, et l'on regrette la vie idéale, dans le « temps même où l'on ne saurait goûter la vie réelle. Voilà « tout ce que l'homme peut de lui même, quelqu'étude, « travail, et volonté dont il soit capable, à moins que cette « volonté ne soit constamment et assiduement soumise à « celle de l'Être suprême, persuadée de sa propre misère, « mais rassurée, soutenue, ennoblie par le titre et le sentiment de son origine céleste, et de sa destination. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. Perreau*, du 10 juillet 1778.)

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 janvier 1780.

« un grain de bon sens dans trois pintes de pa-
« roles; encore a-t-il la plus basse volonté du
« plagiat naturel, moral, et physique, et que sitôt
« qu'il veut enfanter et suivre une idée, il se perd
« dans le son, comme dans l'air des bulles de
« savon, images trop justes de ces sortes de ratio-
« cinations humaines, et il finit comme un imbécile
« extravagant; et cet orgueil et cette opinion de
« lui, et ce mensonge continuel; ce n'est, après
« tout, qu'un fol dangereux, à qui l'impudente
« présomption tient lieu d'esprit, l'orgueil d'âme et
« la fougue de cœur ([1]). Son dernier chef-d'œuvre
« est le seul dont il ne m'ait pas envoyé copie; il
« s'est lassé, apparemment, de ce que je lui man-
« quais au point de ne lui pas faire de réponse; il
« m'a pourtant détaché encore une lettre de bonne
« année où il est toujours question de *malheurs*,
« et de *fautes;* c'est sur le ton du jour où il doit
« être bien mal, *et près du terme où l'on perd toute*
« *idée de malheurs et même de remords*; tu vois
« que cela est fort orthodoxe, et fort respectueux,
« s'adressant à moi, dont il connaît les principes,
« et sait que j'ai en horreur toute affiche d'opinion
« contradictoire à l'immortalité de l'âme, qui peut
« seule servir de frein aux passions humaines.

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 février 1780.

« Mais peu m'importe, je lui laisse faire ses phrases « ronflantes, et j'imagine que tu ne répondras pas « à la dialectique de ce monsieur: ôtons notre tête « de dessus ce fumier, et qu'on le porte à la « voirie (1). »

Le bailli, toutefois, avait déjà répondu : « Je vous « remercie de ce que vous me dites au sujet de la « nouvelle année; celles qui plaira à la Providence « de m'accorder auraient été heureuses, ou du « moins autant que celles d'un vieillard peuvent « l'être, après une vie active et fatigante, s'il avait « plu à ce que j'ai de plus proche, après mon frère, « de faire son propre bonheur, celui de mon « frère est le mien. Dieu en a ordonné autrement, « je me soumets à sa volonté.

« Autant que je puis m'y connaître, vous n'avez « pas encore bien jugé de la qualité des délits donc « vous vous êtes reconnu coupable: et, à vous dire « vrai, je vous trouve de plus en plus aveuglé par « l'amour-propre qui sait à habiller nos défauts en

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 janvier 1780. Il semble que cette diatribe avait été prévue, car nous voyons que Dupont de Nemours était tout effrayé de la lettre de Mirabeau précédemment rapportée. « Ah! monsieur, pourquoi le laissez-vous écrire ainsi à son « oncle, et par conséquent à son père? Je les connais mieux « que lui, et sais mieux le langage qu'il leur faut parler. Je « tremble qu'il ne se soit fait un grand tort. (*Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher*, 10 janvier 1780.)

« vertus, et sujet au défaut assez ordinaire aux têtes « vives, qui est, je le repète, de ne se faire d'idées « justes sur rien, ce qui est le moyen de les coiffer « du bonnet de Midas; et vous me faites l'effet de « vous étourdir au bruit de vos propres plai- « doyers.

« Je vois avec une vraie douleur que vous pre- « nez les délires de votre imagination pour de la « philosophie. Vous murmurez contre l'autorité, « si elle vous eût abandonné, où en seriez-vous?

« Je suis bien éloigné d'avoir de moi, ni de « croire même que vous en ayez l'opinion que « vous paraissez en avoir. Mais j'ai vécu, et j'ai « toujours tâché d'être juste; je suis bien éloigné « d'être un courtisan, ni un promoteur du despo- « tisme; mais, ayant vu long-temps, et sous bien « des faces, et dans bien des pays, le monde et l'hu- « manité, les ayant sérieusement étudiés et à loisir « avant d'arriver à mon âge où le temps n'est plus « qu'éclair, j'ai aperçu depuis long-temps, tout « comme vous, qu'on peut être très-honnête homme « et avoir à se plaindre de la loi; qu'on peut être « très-mal honnête homme, et être même sous sa « protection, j'ai vu que certaines lois de l'honneur « combatttaient la loi positive. Qu'est-ce qu'on peut « conclure de là? Rien, si ce n'est la faiblesse de « l'humanité; mais on ne peut cependant douter « que plusieurs de ceux qui ont travaillé à la con-

« fection de la loi positive n'aient eu des lumières, « et que presque tous n'aient eu le bien en vue. Il « y a donc un orgueil manifeste à vouloir se mettre « au-dessus de tous les hommes. Ils n'ont pas pu « faire un ouvrage parfait : Dieu même ne le peut « pas; car, pour faire quelque chose de parfait, il « faudrait qu'il se fît lui-même.

« Vous avez raison de dire que le prince doit « avoir le pouvoir de faire grâce de tous les crimes « puisqu'il vous paraît avoir le droit de créer des « crimes.

« Les princes sont hommes, et, bien loin de les « blâmer des erreurs dans lesquelles ils tombent, « je suis étonné qu'ils fassent aussi bien, attendu « tout le fatras dont on étoupe les têtes royales, et « que, n'ayant que les facultés ordinaires de tous « les hommes, ils sont entourés de piéges. Comme « hommes et faibles, ils ont peut-être erré en fai- « sant punir comme crimes ce qui ne paraît pas « tel; confondre un contrebandier avec un assassin, « c'est renverser les idées. Mais sont-ils réellement « confondus par la qualité des peines? le sont-ils « par le secours que l'on prête à la main-forte, « dans le cas de l'assassin, et qu'on lui refuse « dans l'autre cas?

« Les besoins de la société ont exigé que le prince « soit qu'il gouverne, soit qu'on dégouverne en « son nom, eût de quoi satisfaire à tous les besoins

« de cette même société; on s'y est peut-être mal « pris : cela serait la faute de l'humanité; mais la « loi une fois posée, comptez que qui s'expose à « des peines infamantes sciemment, lors même « qu'elles sont infligées mal à propos, n'est pas « loin d'être un scélérat.

« Vous en appelez à la loi naturelle, mais ceux « qui l'invoquent, oublient qu'il n'y a dans leur « sens que la fauve qui puisse la réclamer, et qui « en ait le droit comme ne devant rien qu'à elle; et « que, dans le sens véritable, toute loi n'est qu'une « expression de cette grande loi.

« Vous invoquez la loi naturelle! eh bien! que « dit-elle? *Ne fais à autrui que ce que tu voudrais « t'être fait.* Tâtez-vous, et voyez si vous voudriez « qu'on fît, par rapport à vous, ce que vous avez « fait par rapport aux autres.

« Je ne répondrai pas à tous vos argumens. Mais, « sans le vouloir, vous me montrez que vous ne « connaissez vos torts que par leur effet, et non « par leur cause.

« Je ne vous suivrai pas dans tout ce que vous « avez mis derrière des guillemets dans votre let- « tre [1]; mais ne vous persuadez pas que je ne pus « le combattre. Votre père a de droit la première

[1] L'allocution insérée, comme nous l'avons dit, au *Recueil de Vincennes*, t. 1, p, 238, 259, 260, 416, 417, 418 419 et 420.

« magistrature sur vous. Cette magitrature est la « première de toutes et la plus naturelle.

« Quant à votre beau-père, vous appelez injures « ce qui n'est et ne fut que le plus simple exposé « de vos torts envers la société ordinaine; car en- « fin, tâtez-vous bien, avez-vous passé beaucoup « de jours en liberté sans vous plaindre, ou donner « lieu à quelqu'un de se plaindre de vous? Avez- « vous jamais pu socier sans querelles?

« Mais en voilà déjà trop, et je ne veux ni ne « dois chercher à vous tourmenter. Je ne puis rien « pour vous, il n'est pas juste que je vous fasse « des reproches. Je finis en vous souhaitant du « meilleur de mon cœur, mais sans espérance à ce « sujet, un bon repentir et la connaissance de vos « torts. Ce sont les sentimens avec lesquels je suis, « M. le comte, votre etc.

« P. S. Votre commerce de lettres avec moi ne « doit pas vous paraître assez doux pour chercher « à le continuer. Ainsi ne fatiguez pas vos yeux à « m'écrire parce que je ne puis rien (¹). »

Quoi qu'il en pût dire, le bailli ne voulait assurément pas voir cesser la correspondance qui préparait le salut de son neveu; celui-ci répliqua tout de suite :

« Mon cher oncle, vous vous trompez; quoi- « qu'assez dures, vos lettres ont quelque douceur

(¹) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 10 janvier 1780.

« pour moi ; quoiqu'affligeantes, elles me servent
« de consolation. Ne m'en privez pas.

« N'est-ce donc rien dans la situation où je suis,
« que de n'être pas abandonné de l'univers entier?
« d'avoir un homme de bien, un homme bon,
« sensé et fort qui s'occupe de moi, qui me prêche,
« qui me gronde ! Cet homme est un oncle qui
« a eu pour moi des entrailles paternelles, qui
« m'a voulu et fait beaucoup de bien, qui m'est
« plus cher et plus respectable que je ne puis
« l'exprimer.

« A travers sa sévérité même, je vois sa sensibi-
« lité. S'il croyait ses remontrances inutiles, il ne
« m'en ferait pas. S'il me croyait perdu, il n'écrirait
« pas à un mort. Non, mon oncle, on n'est point
« mort tant qu'on sent et qu'on pense, et tant
« qu'on n'est point mort, on peut expier et méri-
« ter. Le ciel réserve aux humains jusqu'à leurs der-
« niers momens une porte à son indulgence et à ses
« faveurs. Les hommes seront-ils plus sévères que
« lui, et n'est-il aucun moyen de les émouvoir?
« Hélas ! quel est celui qui lui-même n'a pas besoin
« d'indulgence ! C'est la plus belle leçon du *Pater !*

« Je me défends sur quelques points parce que
« je suis assez coupable sur d'autres pour n'avoir
« pas besoin qu'on aggrave mes torts. Mais fussent-
« ils plus grands, sont-ils inexpiables et irrépara-
« bles devant mes parens, mes alliés, mes proches

« quand ils ne le sont pas devant Dieu? j'espère « qu'il sauvera mon âme; est-il bien décidé qu'il « faille laisser périr mon corps, la seule chose de « moi qui soit au pouvoir des hommes? Est-ce « votre bonté qui en porterait l'arrêt? et si vous, « qui ne manquez pourtant ni de fermeté, ni d'une « justice assez sévère, n'oseriez le porter, ne devez-« vous pas désirer, mon généreux oncle, qu'il ne « soit prononcé par personne, et qu'on m'ouvre « un moyen de salut? n'y devez-vous pas concou-« rir? du sein des voûtes qui me couvrent, je puis « mal voir; mais ceux qui voient mieux que moi, « n'ont-ils pas l'obligation de me tendre la main, « de guider ma marche, de me mettre à portée, « puisque j'en ai l'extrême désir, de mériter d'eux « et de la société? Tout repentir sincère a droit au « pardon. Tout ferme propos de bien faire a droit « aux secours : me donnera-t-on l'un sans l'autre? « quand je crie : *Sauvez-moi, je ferai tout ce que* « *l'on exigera pour m'en rendre digne;* me répon-« dra-t-on, *meurs?* — Vous ne le répondrez pas : « vous regarderez comme une espèce de devoir de « m'aider à avoir une autre réponse.

« Qu'ai-je à faire? je l'ignore. Mais qu'on me « l'indique, et il sera fait. Je suis accoutumé aux « peines, et crains peu les difficultés; lorsqu'on « veut acheter quelque chose, on dit, *mettez-y le* « *prix;* je veux acheter quoi? l'avantage d'être à

« portée de mieux faire, et de mériter un jour un « pardon complet; qu'on y mette un prix : ce sera « alors à moi à prendre sur moi-même de quoi « l'acquitter, ou à me résigner, si je me trouve in- « solvable; mais m'enterrer irrévocablement, et « sans condition, lorsque j'en demande avec lar- « mes, me serait trop dur!

« Pardon, mon oncle, je me répète : tout senti- « ment surabondant fait ainsi; mon cœur crie « sans cesse qu'il vous respecte, qu'il vous aime, « qu'il espère en vous : éclairez-le, guidez-le; ce « cœur toujours ardent est devenu docile; il obéira « à la moindre inflexion de votre main ou de celle « de mon père. Écrivez-moi, mon oncle, daignez « m'écrire; et dites-moi ce que je dois tenter. On « avertit du bord de la mer un malheureux nau- « fragé de la planche à laquelle il peut s'accrocher, « on lui jette, si l'on peut, un cordage.

« Rien n'égale la tendresse, la confiance et la vé- « nération avec laquelle j'ai l'honneur, etc. (1). »

Ces lettres, toujours communiquées au marquis de Mirabeau, ne l'adoucissaient pas, et nous en avons la preuve dans cette phrase écrite à la même époque. « Cet homme est né avec l'esprit de tra- « vers, autrefois les fols déraisonnaient et on les « enfermait, et tout était dit; aujourd'hui ils rai-

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 19 janvier 1780.

« sonnent et on les écoute, on les croit, on les « lâche. Il est venu dans ce temps, qui l'a achevé; « j'ai les très-complètes preuves que son esprit, son « orgueil, et ses plans ne sont point changés; il a « mérité la prison par des crimes, et pis peut-être, « ou du moins une pire prison; et il n'y a pas « d'autre moyen de tenir de tels oiseaux ([1]). J'ai « affirmé (au lieutenant du roi de Vincennes) que « tout adoucissement et relâchement était et serait « contraire à ma volonté ([2]), et que, quant à moi, « je ne connaissais de bons garans que quatre « murs, et que je ne donnerais les mains à aucun « adoucissement quelconque ([3]). » En même temps il traçait fort durement le cadre d'une réponse à son frère qui le lui avait demandé en ces termes : « Je te prie de me marquer en gros ce que tu veux « que je réponde à la lettre de Vincennes; je ne te « cacherai pas qu'elle me paraît moins orgueil- « leuse que les autres, mais c'est précisément toi « qui dois guider sur cela tout et tous ([4]). »

Voici un extrait de la lettre qu'écrivit le bailli à

([1]) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 mars 1780.

([2]) Lettre inédite du même au même, du 16 mars 1780.

([3]) Lettre du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, du 24 avril 1780. (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 37.)

([4]) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 mars 1780.

« son neveu : Quoique votre lettre porte un peu « moins le type de l'orgueil que vos précédentes, il « s'en faut bien que je ne vous trouve ni ne vous « croie dans les dispositions où je vous désirerais; « j'oublierais peut-être qu'au lieu de faire la joie et « d'être le soutien de la vieillesse de votre père et de « la mienne, vous nous avez causé tous les genres de « chagrin que peut donner un jeune homme; mais « je ne saurais oublier que vous savez prendre le « ton qui vous plaît; et que dans le temps où vous « projetez quelqu'acte de fureur, vous donnez les « plus belles paroles; or, cette manière d'être peut « duper une fois quelqu'un qui a le cœur droit, « mais avec l'expérience que l'âge donne, on n'est « pas dupe long-temps et souvent.

« Chercher à émouvoir est le propre du théâtre; « mais dans la vie réelle, il faut persuader; et l'on « ne persuade que par la vérité, la justice et la « raison.

« Puisque vous croyez pouvoir réparer vos cri- « mes, excusez le mot, mais c'est le vrai nom « de ce qu'il vous plaît d'appeler *vos torts* et *vos* « *fautes*, vous n'en connaissez pas l'énormité; « renoncez donc à l'idée de *réparer*, cela est au- « dessus de forces humaines; Dieu peut vous par- « donner, et votre père aussi; mais ne comptez « plus sur l'estime publique, à moins qu'une con- « duite toute contraire, humble, modeste, sou-

« mise, sans prétention, et contente de tout, ne « forme à l'avenir le plan de toute votre vie. « Vous m'avez fait dans une de vos lettres un si « bel éloge de la loi naturelle; quel droit vous « donnait-elle? Celui des bêtes fauves; la loi sociale « que vous frondez, est cependant la seule qui « vous ait donné quelques droits; elle les a liés, « à la vérité, à des devoirs; mais celui qui oublie « ses devoirs, doit perdre ses droits; ce n'est pour-« tant que sur eux que vous fondez votre orgueil; « car, sans cette loi sociale, quel est le portefaix « qui n'en a pas plus que vous? — Vous avez de « l'esprit, malheureusement; et peut-être fondez-« vous aussi votre orgueil sur cette sorte de supé-« riorité, que vous croyez avoir sur beaucoup d'au-« tres; mais qu'est-ce qu'un esprit acéré qui n'est « pas joint à un sens droit? qui, en disant tout, « contant tout, écrivant tout au sable et aux vents, « n'en mène pas moins, ou n'en laisse pas moins « aller le cœur à tous les vices? le corps à tous les « désordres? et, d'ailleurs, croyez-vous n'avoir ni « égaux, ni supérieurs? et s'il n'y avait pas eu « d'autres gens d'esprit avant vous, que seriez-vous?

« Enfin, si ma lettre vous choque, j'en suis « fâché, mais je ne puis vous parler que selon ma « conscience; votre père s'est expliqué hautement « et net sur cela; votre femme est seule en droit « de demander votre liberté; vous prétendez que

« vous ne craignez pas les difficultés; eh bien! je « vous désigne de bonne foi la route [1]. »

Le marquis était ou feignait d'être affermi de plus en plus dans la résolution de ne rompre, ou même relâcher les chaînes du prisonnier, que sur la demande formelle de la comtesse: « Compte que « si l'on peut dompter cette tête hargneuse, vide, et « féroce, c'est par l'humiliation. Comme la crainte « de Dieu est le commencement de la sagesse, l'hu- « miliation est le commencement du retour sur soi- « même; l'enfant prodigue revint, mais il avait « préalablement gardé les pourceaux; compte qu'il « n'y en a pas de plus profonde pour lui, que de « s'agenouiller devant sa femme, de la prier, d'a- « vouer lui devoir tout; et c'est là où il faut l'ame- « ner; l'acheminement est encore bien faible, mais « patience, ou qu'il crève, peu m'importe, il faut « cela ou rien [2]. »

Mirabeau, cependant, sentait parfois s'ébranler la résolution d'attendre de sa seule famille une grâce refusée avec tant d'opiniâtreté; cent passages de la correspondance de Vincennes prouvent aussi qu'il se plaignait, souvent avec trop d'aigreur, sans doute, mais parfois avec justice, du négociateur

(1) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 21 mars 1780.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 mai 1780.

Dupont. Incontestablement celui-ci mettait du zèle et du dévouement dans son rôle, d'ailleurs délicat et difficile; mais il faut reconnaître que, pour un client aussi justement impatient que le prisonnier, Dupont était tiède, lent, méticuleux, trop occupé de sa propre importance, trop enclin à faire une sorte de diplomatie étroite, trop disposé à donner toujours tort à Mirabeau, et à croire de préférence le marquis, à qui Dupont était attaché, par une affection véritable, mais encore plus par les souvenirs d'un ancien patronage, et par l'ascendant qui faisait tout plier sous cet homme impérieux et fort, dont Dupont ne savait pas, d'ailleurs, toute la pensée.

Aussi Mirabeau ne se défendait pas toujours du projet d'abandonner les voies d'accommodement, et de faire contraindre son père. « Je ne promets « point de ne pas tenter de mettre mon père et « moi en justice, et j'y réussirai peut-être : je ne « veux point périr ici comme un forcené [1]; il pa« raît que l'on veut que je reste ici jusqu'au juge« ment dernier; et je suis décidé par toutes les « voies possibles, l'évasion seule exceptée [2], de

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 177.

(2) Il faut remarquer, en effet, que Mirabeau, qui, pour se tirer du donjon de Vincennes, déploya tant de constance, de vigueur, et de cette habileté insinuante, mais toujours

« m'en tirer. En conséquence, je demande très-« sérieusement d'être remis, soit aux juges ordi-« naires, soit à des commissaires, pourvu que « M. Lenoir se trouve du nombre, pour que mon « procès, instruit et jugé, m'apprenne enfin pour-« quoi, depuis sept ans je suis privé de la liberté; « ceci n'est point fougue, je vous en avertis, « c'est une résolution fixe et invariable; je ne veux « ni ne puis être joué, et j'embarrasserai fort, si je « m'y mets ([1]). »

Quelques jours auparavant, Mirabeau s'était plaint d'être depuis long-temps privé des lettres de Sophie : « Il y a six semaines que je n'ai rien reçu « et, avant, vous me donniez deux lettres par « mois; si la sotte m'a écrit quelque chose de dé-« placé renvoyez-lui sa lettre, ou indiquez-moi à « quoi je ne dois pas répondre; mais ne me mettez

noble, qui était dans son caractère, et qui en était digne, ne se laissa jamais surprendre même par le plus simple projet d'évasion, moyen qui aurait été trop au-dessous d'un tel homme.

([1]) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 7 mai 1780. Voir aussi les *Lettres originales de Vincennes*, tome 4, pages 198 et suivantes. Outre nos précédentes citations, le passage suivant d'une lettre, de deux ans postérieure, donne lieu de penser que le recours que projetait Mirabeau n'aurait pas été sans succès : « Compte qu'Honoré était, peu s'en « faut, en mesure de sortir de Vincennes, sans nous. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 27 juin 1782.)

« pas, et ne me laissez pas au supplice [1]. »

Il paraît que la cause de ces retards de lettres provenait d'une difficulté à laquelle donnait lieu l'enfant des deux prisonniers; Sophie voulait, ou avoir sa fille auprès d'elle, ou la placer à son gré dans une pension de son choix; madame de Ruffey s'y opposait de toutes ses forces; l'autorité penchait pour celle-ci; Boucher réclamait l'entremise de Mirabeau, qui s'y refusait : « Je me dis-« penserai, s'il vous plaît, d'engager Sophie à rien; « parcequ'il n'est pas en moi de conseiller qui que « ce soit contre ma pensée; et que ma pensée est « trop ferme pour la lui communiquer, par vous « qui avez des ménagemens à garder, et des de-« voirs de place à remplir; je pense, moi, que So-« phie n'aurait qu'un parti à prendre, celui de « mettre sa famille en cause, si l'on ne la satisfait « pas sur le compte de sa fille; il est de toute ini-« quité de ne pas déférer à ses désirs sur cela; et « on peut quelquefois lutter avec avantage contre « l'iniquité; vous sentez vous-même que la raison « donnée par la famille est pitoyable, et de mau-« vaise foi, puisqu'il est impossible que l'on igno-« re l'existence de cet enfant; au reste, je vous « garderai le secret, parce que je vous dois ce que

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 1er mai 1780.

« vous me demandez; mais je pense, moi, que la « lettre de Sophie qui me parvient est pleine de « bon sens et de saine logique; qu'on ne peut y « répondre que par la force; qu'elle pourrait élu- « der et même vaincre cette force, car il serait dur « jusqu'à l'atrocité de placer sa fille malgré elle et « à son insu (1). »

Cette lettre était vive, et il paraît qu'elle émut un peu la mansuétude ordinaire de M. Boucher : « Il y aurait beau champ à vous combattre sur vos « théories; mais elles ne me regardent pas; ce qui « m'est personnel, c'est votre correspondance, et « vous me forcez à vous dire que vous vous écar- « tez de son principe; elle ne vous a été permise « que pour donner de vos nouvelles et en rece- « voir, toute affaire exceptée; maintenant, tout en « disant que vous ne voulez pas donner de con- « seils, vous en donnez, et ils sont suivis; la fa- « mille de madame de Monnier s'est aperçue de « son opiniâtreté dans plus d'une circonstance, et « on dit positivement que si vous ne lui donniez « pas de conseils, elle serait plus traitable; vous « sentez combien cette assertion nous inculpe; je « n'ai pas voulu jusqu'à présent, en user avec vous « en suivant l'usage ordinaire, qui est de suppri-

(1) Lettre inédite précitée de Mirabeau à M. Boucher, du 7 mai 1780.

Digitized by Google

« mer toutes les lettres dont le style s'écarte; et je « vous en prie, si vous ne voulez pas me compro- « mettre, et continuer à jouir du plaisir de vous « correspondre, oubliez les affaires pour donner « tous vos momens à l'amitié (1). »

Les lettres du même temps nous apprennent que le commandant Rougemont, dont nous nous gardons bien de parler aussi souvent que nos documens et les dates correspondantes du recueil de Vincennes, nous en fournissent l'occasion, avait fait grand bruit d'une conversation, suscitée par lui-même, entre sa belle-sœur et Mirabeau; et de quelques mots jetés par le prisonnier, à travers l'espace, à une dame apparemment logée au château, et qui avait été inquiétée à ce sujet. Les détails qui ont survécu nous paraissent piquans; mais nous les plaçons en note pour ne pas ralentir notre narration (2).

(1) Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 12 mai 1780.

(2) « Madame la comtesse de Spare m'a pris pour le mar- « quis de Bauveau, preuve évidente que l'on ne me voit de si « loin que fort peu, puisqu'elle m'a si mal reconnu, moi qu'elle « connaît très-bien. Je lui répondis par des négations « simples; M. de Rougemont le sut, et, pour cette fois, il « parla. Je lui dis la vérité du fait, qu'on lui avait appris « comme je le lui contai. Il me demanda de ne plus parler « à madame de Spare, je le lui promis, d'autant plus volon- « tiers qu'elle amenait des femmes pour me voir comme *la*

Quelque développées et minutieuses que soient nos correspondances nous n'y trouvons aucune

« *bête curieuse*, et que cela m'avait déplu. Le lendemain il « veut, à mon insu, condamner des fenêtres que je n'ai point « ouvertes, que j'ai trouvé telles; je m'y oppose, et lui de- « mande s'il veut m'interdire l'air dans la galerie, c'est-à- « dire la promenade que M. Lenoir m'a donnée; il cède, et « cela passe. Il est de fait que je n'ai pas dit un mot, depuis, « à madame de Spare, et que je n'ai parlé qu'à madame de « Ruault, chose qu'il sait très-bien. Hier, le premier beau « jour de printemps, je fus au jardin depuis sept heures jus- « qu'à dix heures, et depuis deux heures jusqu'à la ferme- « ture. M. de Rougemont, qui ne savait pas cela, ou ne le « voulait pas savoir, aperçoit aux fenêtres les amies de ma- « dame de Spare; il prend deux fusiliers et un sergent, et « va, dans cet équipage, chez une femme de la plus haute « naissance; je l'ignorais, et que m'importe! Ce matin il est « venu chausser le cothurne auprès de moi; je lui ai répon- « du modérément et sensément. Or, savez-vous ce que je fai- « sais dans le temps même où il méditait de me nuire (car il « m'a dit qu'il rendrait compte au ministre)? J'apprenais que « madame de Spare, très-offensée d'une insulte qu'elle ap- « pelle *publique* écrivait pour demander au ministre une « *réparation publique*, et je me hâtais de faire avertir ma- « dame de Rougemont pour qu'elle se jetât au devant. Et « voilà comme je suis méchant! Il est certain que je désirais « éviter une tracasserie, mais il est certain aussi que la dé- « mence de cet homme me faisant pitié, et sa famille m'in- « spirant de l'intérêt, je voulais lui en épargner une dont « tout le château triomphe. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 1er avril 1780.)

« Je le crois, en vérité, *que cela a fait du bruit* : quand « vous mettrez ou laisserez ensemble des enragés fols, qui « mèneront la garde chez une femme de qualité, sous pré-

trace quelconque de prétendues liaisons de galanterie que Mirabeau aurait contractées à Vincennes

« texte que l'on parle à un prisonnier qui n'était pas, et n'avait pas été de la journée dans les galères, certes, *cela fera du bruit;* s'il y eut eu des hommes chez madame la « comtesse de Spare, probablement ils auraient chargé, « l'épée à la main, M. de Rougemont et sa garde, et de plus « le parlement s'en serait mêlé, parce qu'enfin vous devez « savoir, Messieurs les visirs et demi-visirs, Messieurs les « dieux et demi-dieux, que vous n'en êtes pas encore, dans « notre Turquie, à faire entrer une garde militaire chez des « citoyens, sans un ordre exprès du roi. Mais, fort peu me « chault, le vrai est que, depuis cette brutale sottise, je n'ai « parlé à personne; que je n'ai pas parlé trois fois à madame « de Spare; que je ne donne qu'en matière grave ma parole; « mais que vous déférer me sera toujours un plaisir et un « devoir. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 7 mai 1780.)

Boucher avait écrit au prisonnier, le 8 juin 1780 : « On « m'assure que vous avez parlé à madame de Ruault, et l'on « rapporte votre conversation; vous devez sentir combien « cela est contraire au bon ordre, et que les suites pourraient « être dangereuses. »

Mais cette accusation ne reste pas sans réponse; d'ailleurs Mirabeau l'avait faite d'avance : « Il y a un mois environ que madame de Ruault, belle-sœur de M. de Rougemont, m'adressa un compliment sur ma voix et ma manière « de chanter; je répondis comme je le devais; peu après elle « s'avisa d'entremêler quelques sons. Ainsi commença une « correspondance de choses indifférentes, avec une personne qui ne pouvait être suspecte à M. de Rougemont; il « ne dit mot. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 1er avril 1779.) Bientôt Mirabeau répondit plus directement à la lettre de Boucher, dont nous venons de citer un passage.

avec des femmes logées au château, ou venues du dehors, parmi lesquelles on a eu la barbare impudence de citer l'une des premières, des plus illustres, et des plus innocentes victimes de la révolution. Nous donnons donc un démenti de conviction à ces suppositions aussi gratuites que scandaleuses, dont nous laissons la faute ou l'opprobre aux écrivains qui les ont hazardées, et qui se sont rendus coupables, les uns d'une légèreté crédule, les autres d'une atroce calomnie. Nous ajoutons que ces fables également odieuses ou ridicules

« Savez-vous qui est madame de Ruault? La belle-sœur de « M. de Rougemont; et c'est sur sa demande, à lui, que j'ai « parlé une seule fois; voilà l'occasion que le plus faux, le « plus lâche, le plus méchant des hommes a pris, apparemment, pour vous dire que j'avais parlé; et cela dans le moment où il est venu me supplier, devant Vallage, de ne pas « faire partir pour M. Lenoir une lettre de plainte que j'avais lue devant ce même Vallage; mon ami, cet homme « m'échauffe et je n'ai pas besoin de l'être; je lui ai déclaré, « il y a long-temps, que je ne reconnaissais ni ne reconnaîtrais aucune autorité sur moi; et, pardieu, je lui dirai « et le lui montrerai devant le commissaire du roi, de « manière qu'il s'en souviendra; cet insolent saltimbanque « qui me dit, les yeux pleins de larmes, *mon cher comte, que* « *je vous aie l'obligation de raccommoder ma famille*, et qui « va vous dire : *il parle à ma belle-sœur!* Eh! mon ami, con- « naissez vos gens, et ne venez pas mettre mon témoignage « en compromis avec celui d'un homme que je vous défie « d'estimer! » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 9 juin 1780.)

tombent d'elles-mêmes, soit qu'elles se rapportent au temps de la détention au *donjon*, car la rigoureuse captivité de Mirabeau ne permettait ni sortie ni visite; soit que, les supposant postérieures à l'élargissement, on prétende en placer le théâtre dans le château, puisque Mirabeau n'y resta que quinze jours au plus [1], et qu'aussitôt après il alla loger chez M. Boucher.

C'est, nous l'avouons, pour amener cette déclaration à laquelle on croira que nous avons mentionné les tracasseries faites à Mirabeau par le commandant, au sujet de deux dames; nous avons eu aussi l'intention de faire ressortir une nuance de l'excellent caractère de Mirabeau. Deux mois après, oublieux des torts dont il s'était souvent plaint avec raison, il faisait un acte laborieux d'obligeance en faveur de ce même Rougemont, qu'il venait de traiter si durement. « Que dites-vous de « mon tendre ami, le Rougemont, qui me fait tra-« vailler à un gros mémoire pour lui? et moi si « bête que de le faire [2]! » Ajoutons que la douce Sophie s'en étonnait elle-même : « Tu as donc le « suprême avantage de te mêler des affaires de « ce Rougemont, il est vraiment curieux de t'en

[1] Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : *Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 70.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 18 août 1780.

« prier [2]; oh! pour le coup, oui, il y a du trop « d'aller te fatiguer à faire des écrits pour ce vilain « Rougemont, que ne l'envoies-tu promener [3]? »

Transcrivons encore un extrait qui, dans un ordre plus relevé, fait honneur à Mirabeau; profondément affligé d'un malheur dont nous rendrons bientôt compte, il écrivait à Boucher : « Mon ami, « vous savez combien j'ai besoin de consolations : « eh bien! consolez-moi. Aussi bien veux-je vous

(1) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 30 août 1780.

(2) Lettre inédite de la même au même, 2 septembre 1780. Pour relever d'autant le mérite d'un tel procédé, nous citerons, à des dates bien rapprochées (neuf jours et un mois), de nouvelles preuves de l'esprit d'inquisition tracassière et d'inutile rigueur dont Mirabeau avait à souffrir de la part du commandant. On peut voir les deux premiers exemples dans une lettre du 11 septembre 1780, insérée au recueil de celles de Vincennes, tom. 4. pag. 276, et dans une autre, relative au refus fait à Mirabeau d'un *miroir à barbe*. (*Lettres de cachet*, tom. 2, pag. 70-71.) Quant au second exemple, le voici : « Le comte demande qu'il soit mis des « anneaux au rideau de sa fenêtre, mais je lui réponds que « la règle s'oppose à ce qu'il lui en soit laissé dans sa cham- « bre, par rapport aux inconvéniens qui peuvent résulter de « tout ce qui est fer; et que, pour ne pas l'enfreindre, il « pourrait être suptitué (*sic*), à des anneaux de fer, des « passans de fil fort, pour traverser une tringle de bois sup- « portée par deux chevilles de bois. » (*Lettre inédite de M. de Rougemont à M. Boucher*, 9 octobre 1780.) Qu'aurait-on fait de plus, s'il s'était agi d'un prisonnier d'État, et d'un homme condamné à une détention perpétuelle? Tandis que tout le monde savait le parti, enfin pris, de faire sortir Mirabeau.

« rendre service, en remplissant le devoir sacré qu'a « tout homme de défendre l'humanité. Est-il juste « que dans le temps où le roi, par un édit qui lui « fait honneur, vient d'ordonner de la clarté, de « l'air, de la salubrité pour les prisonniers, même « condamnés à la roue, un malheureux qui n'est « que fol, et point méchant, ce pauvre écrivain « des charniers qui vous a déjà apitoyé, reste en- « core des mois entiers dans un cachot privé d'air, « de lumière, où il a déjà pris le scorbut, et d'où « j'ai vu sortir, ce matin, une brouette de véritable « fumier, sur lequel il couchait, parce qu'on a « pour la première fois changé sa paille ! Ah ! mon « ami ! ce n'est pas vous qui ordonnez de pareilles « choses ; mais c'est vous qui les empêcherez les « sachant ! c'est vous qui avez fait que ce malheu- « reux a une bonne nourriture, et je vous en bé- « nis, car il a été, une fois, sept mois au pain et à « l'eau, sauf la soupe que la charité du porte-clés « lui passait ; et c'était immédiatement avant qu'il « avait pris le scorbut (1). »

Au milieu des diversions de tout genre, Mirabeau continuait d'écrire à son oncle : « Je ne murmure point contre votre morale ; persuadez-vous « qu'il ne me reste d'autre ambition que de vous « convaincre.

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 8 juin 1780.

« Je suis véritablement souffrant; il y a une « partie de mes maux qui disparaîtraient, sans « doute, avec un autre genre de vie, car je suis au « fond très-robuste; mais je perds les yeux; et « n'ayant ici de consolation que la lecture et l'é- « tude, je ne puis prendre sur moi de ménager le « peu qui me reste de vue; je ne suis pas sûr d'a- « voir la pierre; mais je suis très-sûr d'en être me- « nacé; hélas! mon seul bonheur actuel est dans « le doute sur la nature et la durée de mes maux; « j'aime mieux douter et souffrir; mais, cette « étrange sorte de bonheur est un cruel tourment; « les supérieurs de cette maison se sont efforcés, « avec toutes sortes de bontés, de me procurer « tous les moyens d'exercice praticable ici; mais « imaginez que le seul jardin où je puisse remuer « n'a que quarante pas de longueur, sur quinze de « large; et que ma chambre est de douze pieds « carrés!

« Je ne doute plus sur ce que je dois faire pour « réparer ou pallier, du moins, et faire oublier « mes fautes que j'ai payées si cher : vous m'avez « conseillé, je ferme les yeux, et je me livre à vos « conseils: je tâche de m'empreindre de votre âme; « j'y ai toujours eu du penchant, et plût à Dieu « qu'il n'eût pas été égaré! hélas! les passions ont « tiré une conduite vicieuse de ce qui m'avait été « donné pour former des vertus; mais ce principe

« passagèrement assoupi, ou dépravé, il n'est pas « étouffé ; non ! il ne l'est pas, daignez m'en « croire !

« J'ai reçu à la fois et tard votre lettre, et celle de « M. de Marignane donc je vous envoie copie.

« J'y joint celle de mes réponses, et j'ai la fai- « blesse de juger par la disposition de mon cœur, « qu'elles devraient obtenir quelque chose de mon « beau-père et de ma femme. Je vous avoue que si « je me trompe, ce sera pour moi une douleur « morale bien plus grande que les maux physiques « auxquels mon erreur me laissera en proie.

« Je suis tourmenté de l'envie d'écrire à mon « père ; je ne l'ai pas fait ; je voudrais être étayé de « quelques lettres favorables de Provence ; ça été « votre avis, ce doit être le mien. S'il n'en venait « point, cependant, car il faut que je m'accoutume « et me prépare à tout malheur, croyez-vous qu'il « fût impossible d'engager mon père à se contenter « du demi consentement de M. de Marignane? Si « M. de Marignane ne veut pas que j'approche de « sa fille, une lettre de cachet est aussi forte qu'une « autre ; celle qui me tiendrait exilé dans un lieu « circonscrit, vaudrait celle qui me renferme dans « un donjon ; il n'aurait pas besoin de la séparation « dont il me menace, désagréable pour deux fa- « milles, et à laquelle, cependant, j'espère, j'ose « même répondre qu'il ne se porterait pas si, ce qu'à

« Dieu ne plaise, il me forçait à lui parler nette-
« ment. J'aime mieux, ah! bien mieux, ouvrir mon « cœur à tous les sentimens de paix, d'attachement « et de reconnaissance que lui et sa fille peuvent « encore m'inspirer.

« Pardon, mon oncle, je vous fatigue et vous « ennuie, mais je n'ai que vous [1]! »

Qui le croirait? cette lettre excita la colère du marquis de Mirabeau: « La lettre de ce fol est toute « telle que par le passé, et je trouve que cela tue « mon espérance; ce qui est horrible, c'est ce dé-« cri constant de sa femme, et il le dit tant qu'il « ébranle à cet égard sa propre croyance, et celle « des autres. Quelle horreur de sens froid, et « quelle démence! que faire d'un tel sujet? en vé-« rité, je le crois pire que le Sade [2], et autres qui « sont dans le même lieu; quant à cette phrase, *si* « *ce qu'à Dieu ne plaise, il me forçait à lui parler* « *nettement* : quant à moi j'explique cela par une « menace d'une autre scène à la Moans [3]. »

Moins prévenu, l'équitable et bienveillant bailli

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli, 22 mai 1780.

[2] L'auteur de *Justine*, alors enfermé au donjon de Vincennes. Il le fut pendant vingt-neuf ans pour avoir mis en action ce monstrueux roman, qu'il publia à la fin de 1791.

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 juin 1780.

s'efforce de dissuader son frère : « En relisant la « dernière lettre de ton fils, du 22 mai, je t'avoue « que je n'y vois pas qu'elle doive, comme tu dis, « *tuer tes espérances*; à Dieu ne plaise que j'y « veuille voir plus clair qu'un père et que toi; mais « ces mots, que tu cites, n'ont pas le sens que tu y « vois; observe donc que ce ne serait pas moi qu'il « prendrait pour confident *d'une scène à la « Moans*, s'il la projettait, ou même en voulait « faire craindre les approches. C'est tout simple- « ment qu'instruit des lois de ce pays, des faits et « gestes de sa femme, et du faible qu'elle a pour « lui, il pense qu'on ne viendrait pas à bout de « cette séparation, et je le crois comme lui, car « rien ne l'opère absolue en Provence [1]. »

Non content de cette interprétation justificative, et taisant au fils les préventions du père, le bailli répond en ces termes : « Quoique vous me mar- « quiez que vous ne murmurez pas contre ma mo- « rale, je vous l'épargnerai par deux raisons assez « bonnes; la première est que si je prêchais un « converti, cela serait inutile; la deuxième est « que si votre intention était de me surprendre, « elle serait encore inutile. Quoi qu'il en soit, je « vous ai désigné, autant que j'ai pu, les moyens

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 8 juillet 1780.

« les plus sûrs et même les seuls d'alléger votre « position; je suis persuadé que votre père ne fera « jamais au plus que consentir à ce que deman- « dera la famille à laquelle vous êtes allié; et, à dire « vrai, j'en ferais de même à sa place; cependant, « puisque vous me dites que vous *êtes tourmenté « de l'envie* de lui écrire, je n'y vois nul inconvé- « nient, à moins que votre orgueil Briarée ne vous « fît craindre de ne donner un coup d'épée dans « l'eau, et en ce cas, n'en souffrît; quant à moi, je « pense que rien ne saurait humilier vis-à-vis d'un « père; cette manière de penser peut paraître go- « thique, dans un temps où les mœurs sont très- « peu austères, mais je suis vieux, et ne vois nulle « bonne raison de rien changer à ma façon de pen- « ser à cet égard (1). »

Le lendemain même de la lettre écrite au bailli, le 22 mai, par Mirabeau, un terrible malheur venait d'accabler ce père si tendre qui, au milieu des plus violens orages de sa vie, avait toujours été ramené au souvenir de ses enfans par la douleur comme par la joie, par l'infortune persévérante comme par les passagères félicités, par ses délassemens comme par ses études; qui était occupé sans cesse des besoins, des dangers de leur jeune âge, du soin de leur éducation, des chances de leur a-

(1) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 6 juin 1780.

venir; qui, dès sa première jeunesse, faisait des recherches et des extraits dans de grandes bibliothèques afin de rassembler les matériaux d'un vaste plan d'enseignement pour son fils; qui, en prison, lisait et compilait des centaines de volumes d'ouvrages étrangers à tous ses travaux, pour écrire dans l'intérêt de sa fille un traité spécial, approfondi, et complet de *l'inoculation* (1).

La fille qu'il avait eue de Sophie était morte en sevrage, à la suite de convulsions causées par la dentition : « Le comte apprit hier matin la nou-« velle que j'avais été chargé de lui dire. Il y a été « des plus sensibles; et dans un véritable déses-« poir; et a même envoyé, ce matin, chercher le « chirurgien, qui l'a vu dans la plus grande agita-« tion, et lui a trouvé la fièvre; il est encore plus « affecté pour madame de Monnier que pour lui, « et lui a marqué le plus grand embarras sur le « moyen de lui apprendre cette nouvelle (2). »

Cet embarras est vivement exprimé par le prisonnier : « Eh! grand Dieu! que voulez-vous que « je lui mande à cette malheureuse mère, qui voit

(1) Voir les *Lettres originales de Vincennes*, tom. 1, p. 215; tom. 2, pag. 412, 413, 433; tom. 3, pag. 148, 260, 375, 429, 439, 460, 508, 552, 594; tom. 4, pag. 73, 77, 142, 155, 202, 331. Voir aussi *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pag. 6, 10.

(2) Lettre inédite de M. de Rougemont à M. Boucher, du 26 mai 1780.

« s'écrouler en un moment la base fragile sur la-
« quelle son active tendresse élevait l'édifice de
« son bonheur! Hélas! si je la voyais, je pleurerais
« avec elle, et je lui adoucirais ce coup affreux;
« mais non, il me faut dévorer seul ma douleur,
« et la porter dans son sein..... J'étais destiné à de
« terribles épreuves!

« Mon ami, c'était la mère que j'aimais dans cet
« enfant; je ne le connaissais pas, mais je sentais
« combien sa fille lui était nécessaire, et que c'é-
« tait là presque l'unique lien qui l'attachât à la
« vie; son enfant était la seule propriété qui lui
« restât... encore on la lui disputait.... Que je meure
« si je sais comment lui apprendre cette funeste
« nouvelle; cependant, je frémis qu'elle ne le sa-
« che d'ailleurs; que cette Diot (1) ne la lui dise; si
« je ne me hâte de la préparer, cela arrivera infail-
« liblement, et elle n'en sera que plus boulversée.
« Je me décide donc, mais sans savoir par où com-
« mencer, à lui dire que tout ce qu'elle projette sur
« son enfant n'est plus qu'un triste rêve; et que la

(1) M[lle] Diot, souvent mentionnée dans les *Lettres de Vincennes*. Des détails fort grossiers qui la concernent, pag. 144 et suivantes du tome 4, ont été interpolés par le falsificateur Manuel, qui, pour assaisonner sa publication d'un sel immonde assorti au goût du temps, les a présentés comme *adressés à Sophie*, tandis qu'ils sont compris dans une lettre *écrite à Boucher*, lettre que nous avons, en original, entre les mains.

« nature qui nous avait destinés à lui survivre lui « a épargné une foule de maux. Hélas! elle n'a « qu'un tort, cette nature; c'est de nous donner la « vie, où il y a si peu de biens à savourer, et tant « de maux à souffrir !..... Obligez-moi, mon ami, « dans cette crise terrible; faites-lui passer quel- » ques-unes de mes lettres successivement; que je « sonde sa plaie, et que je tâche d'y apporter des » adoucissans. C'est, en tous sens, un cruel devoir « que je vais remplir (1)! »

C'est le lendemain que partit la lettre éloquente qui est insérée au recueil de Vincennes, tom. 4 page 207. Mirabeau avait pris des précautions pour amortir le premier coup que Sophie devait recevoir. « J'ai été soulagé par une salutaire abondan- « ce de larmes, qui est venue desserrer un peu « mon cœur. Hélas! c'est la mère seule que je plains, « mais je suis aussi malheureux qu'elle. Daignez « lui faire passer tout de suite ma lettre, de peur « qu'elle n'en reçoive de Dijon auparavant, et n'y « joignez pas un seul mot : qu'elle soit forcée de « me lire avant de savoir cette affreuse nouvelle (2). »

Nous allons voir que les tendres précautions de Mirabeau restèrent sans effet : « Quel affreux mal- « heur, ô mon bien-aimé! quoi! notre enfant n'est

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 28 mai 1780.
(2) Lettre inédite du même au même, du 29 mai 1780.

« plus! je ne la reverrai plus! Et toi tu ne l'as ja-
« mais vue! Qu'est-ce qu'il nous faut donc éprou-
« ver désormais? Helas! j'en avais presque un pres-
« sentiment, et la dernière lettre de bon ange m'a-
« vait fait passer la nuit dans les larmes; mais ne
« nous trompe-t-il point? est-ce bien des convul-
« sions qui nous l'ont enlevée?. . . . .
« Tu me recommandes des soins pour ma santé,
« et la tienne est en mauvais état. Hélas! je le crois;
« quelle révolution horrible nous éprouvons; et
« toi tu ne t'occupes que de la mienne; tu souffres
« et ne penses qu'à moi. . . . . Combien j'ai
« été touchée de toutes les démarches que l'amour
« t'a fait faire! Le sort a trompé ton attente; la boîte
« est arrivée deux heures avant le détour que tu
« avais pris; je suis toujours si pressée d'avoir une
« lettre! et quoique je n'en attendisse guère, je
« n'eus ni paix ni repos que le petit n'eût été à la
« poste; Ysabeau [1] vint sur les cinq heures, et
« me trouva étouffée par un désespoir sans larmes;
« ta lettre si tendre leur a fait passage tout de suite;
« il est resté assez long-temps avec moi, et m'a
« dit tout ce qui était propre à exciter mes larmes
« pour me dégonfler le cœur. . . . . . . Ton pe-
« tit billet sombre, s'il fut venu seul, m'aurait fait

[1] Habile et bienveillant chirurgien attaché au couvent *des Saintes-Claires*, à Gien, et dont nous avons eu occasion de parler dans notre *avant-propos*.

« deviner tout notre malheur; mais mon cœur ne « paie pas moins tes tendres attentions; ce n'est « la faute de personne, si j'appris seule ce terrible « événement ([1]). »

« Je reçois ton deuxième billet; hélas! tu veux « me rassurer sur ta santé, et je ne vois que trop « combien elle est en mauvais état; oui, mourons « ensemble, mais, vis en cet instant; ah! vis, puis- « que je supporte ma douleur, et veux vivre avec « toi, et pour toi seul. Ah! c'était bien déjà pour « toi seul que je vivais, car c'était mon Gabriel que « j'aimais dans ma fille; aussi est-ce une partie de « lui que l'on m'a arrachée; c'est plus qu'un de tes « membres qu'on a mis au tombeau; ô Dieu, fal- « lait-il en être privée si-tôt! elle nous avait donc « été donnée par le sort pour nous causer la dou- « leur continuelle d'en être privés, pour souffrir « sans cesse des craintes horribles et finir par la « perdre!.... N'importe! j'aime encore mieux l'avoir « eue; j'ai eu le bonheur de te rendre père, de « porter dans mon sein le fruit de notre amour, « j'ai été mère.... mais toi! qui ne l'as pas vue! à « qui le plaisir de la serrer dans tes bras a été re- « fusé, ah! pourquoi es-tu donc toujours plus « malheureux que moi!... Il ne nous reste que nous « deux; si quelque évènement nous enlève de des-

([1]) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 2 juin 1780.

« sus la terre, au moins nous ne laisserons aucun « être exposé ou souffrant après nous!... Écris-moi, « parle-moi de ta peine, que je la voie tout entière! « Ah! dans quel sein la verserais-tu, où chercherais-tu de la consolation?... Tu ne t'es que trop « long-temps contenu, tu augmentes ta peine, et « tu ne saurais parvenir à rien me cacher... Je le « sens tout comme toi, il n'y aurait que ta perte « qui pût être pour moi insupportable, et qui ne « me laisserait de ressource que la mort; ta fille « m'était bien chère, mais tu dois savoir combien « tu me l'es davantage; mais que n'avons nous pas « perdu dans cet enfant chéri! Hélas! tout; j'en « attendais tant de bonheur pour nous deux! en- « core si nous pouvions nous consoler ensemble, « nous souffririons moins fort et moins long- « temps; mais tout nous est refusé, jusqu'au bon- « heur même de pleurer ensemble [1]!.... Mon « pauvre amour, on t'a fait boire le calice jusqu'à « la lie; c'était encore ajouter à ta douleur, que « de te faire toucher l'instant de la mienne; c'était « te la rendre encore plus poignante; il est sûr que « les moyens que tu as pris pour diminuer ma « peine ont réussi; ta lettre à bon ange était si « tendre qu'elle a bien aidé à l'épanchement de « ma douleur; ce qui a empêché une trop forte

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 4 juin 1780.

« révolution; d'ailleurs, j'ai espéré que tu te disais « à toi même tout ce que tu me disais de conso« lant... comme tu le dis si tendrement, tu n'as « plus qu'une Sophie!... Oui, oui, c'est toi que « j'aimais dans ma fille; c'est aussi une partie de « toi que je pleure en elle; mais, je conviens avec « toi que c'est sur nous que nous nous affligeons; « mais c'est sur elle aussi, car tu sais si nous vou« lions son bonheur! si nous nous en occupions! « mais nous pouvions lui être enlevés, et la laisser « entre les mains de nos ennemis, et il vaut « mieux qu'elle soit morte, que d'y rester (1)! Hé« las! est-ce que la perte de notre enfant te détache « de la vie? Si elle te devient odieuse, parle, je « suis prête; mais je l'avoue, je regretterais cruel« lement des sacrifices qui ne nous auraient rien « valu... Ne me demande aucun soin pour ma « santé tant que tu ne voudras pas songer à la « tienne; je ne suis plus nécessaire à ma fille, et si « l'existence t'est à charge, la mienne est bien « avancée; dans tous les cas, d'ailleurs, la tienne « est en si mauvais état que, ne voulant de la vie « qu'aussi long-temps que tu en jouiras, je me « porterai toujours assez bien (2)... Oh! oui! cela est « bien vrai, que je regarderais comme le plus af-

(1) Lettre inédite de la même au même, 10 juin 1780.
(2) Lettre inédite de la même au même, 15 juin 1780.

« freux des malheurs, celui qui nous eût séparés « si cruellement, en nous arrêtant, avant d'avoir « demeuré ensemble; je crois vraiment qu'alors « nous n'aurions pas eu le courage d'y résister; « ah! nous ne l'aurions ni souhaité, ni pu. Que de « biens nous aurions perdus! dix mois de séjour « ensemble font bien des heures de bonheur... et « notre fanfan? hélas! nous ne l'avons plus, mais « nous l'avons eu; ah! c'est beaucoup de l'avoir eu! « J'ai pensé souvent, depuis qu'on nous a repris, « que ce serait un affreux tourment que de savoir « l'avenir, s'il était possible qu'en le sût sans pou- « voir le changer. En Hollande, dans nos plus « doux momens, nous n'aurions vu que celui qui « devait nous arracher l'un à l'autre; au lieu des « douces idées que nous donnait notre Gabrielle « Sophie, nous n'aurions été occupés que de sa « mort [1]! »

Une circonstance avait quelque peu contribué à calmer la douleur de Sophie; c'est un témoignage d'intérêt de madame de Ruffey pour qui elle avait toujours conservé un attachement et un respect, contrarié, mais non détruit par l'empire insurmontable de la passion. « La sœur Victoire m'a « montré une lettre qu'elle venait de recevoir de « ma mère, qui lui dit que venant d'apprendre la

[1] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 20 juin 1780.

« mort de ma fille, qu'elle craint fort que la révo-
« lution que cela me fera prenne sur ma santé;
« qu'elle n'ose m'en parler, ignorant si je le sais;
« enfin madame de Ruffey la prie de tâcher de me
« dissiper; elle paraît vraiment fort inquiète et
« touchée pour moi; sa lettre est fort tendre à mon
« sujet; et je t'avoue que j'en suis très-reconnais-
« sante [1]. »

Nous nous bornerons à ces extraits sur un fait qui, naturellement, reparait dans chaque lettre, et qui fait naître à tout moment des impressions également légitimes et douloureuses, mais dont la répétition deviendrait monotone; nous ne citerons plus que cette phrase: « Il est sûr que si j'eusse « appris par notre correspondance secrète notre « malheur, que ce secret si essentiel eût presque « sûrement été divulgué [2]. » Nous avons déjà

[1] Lettre inédite de la même au même, 17 juin 1780. Dispensés, par cet évenement, de nous occuper désormais du malheureux fruit de ces malheureuses amours, nous ne croyons pas devoir insister sur un fait mentionné plusieurs fois dans les *Lettres de Vincennes*, c'est-à-dire sur les procédures entamées à Pontarlier par M. de Monnier, ou plutôt par madame de Valdahon, pour contester à Gabrielle-Sophie toutes prétentions au titre de fille de M. de Monnier. Des explications à cet égard seraient pénibles, et n'auraient aucun intérêt, puisque la mort de l'enfant vint sitôt dissiper les craintes que sa naissance avait fait concevoir.

[2] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 22 juin 1780.

parlé de cette correspondance inconnue à Boucher, que les captifs s'étaient menagée; et nous pouvons en supposer l'activité, d'après cet autre passage : « Depuis un an juste que nous nous écrivons « en secret, je viens de faire le relevé de nos let- « tres; nous nous en sommes écrit, tant toi que « moi, entre nous deux, trois cent soixante-sept, « sans parler de b. a. (bon ange) ni des paquets. « J'en conclus que nous pouvons nous rassurer sur « les risques que nous redoutions. [1] »

[1] Lettre inédite de la même au même, 19 juin 1780.

APPENDICES.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE DU LIVRE V.

(*Voir ci-dessus, page* 130.)

Extraits des Rapports de l'inspecteur Muron, *au lieutenant-général de police.*

« Arrivé à Dijon j'ai été voir madame la Présidente « Ruffey, pour prendre auprès d'elle de nouveaux « renseignemens. J'ai appris d'elle qu'il y avait dans « la ville un certain chevalier de Macon, officier ré- « formé, qui était l'ami du Sieur Mirabeau, son com- « pagnon et son confident, et que si quelqu'un pouvait « se lier avec ce dit Macon, et assez gagner sa con- « fiance, il pourrait tirer de lui l'endroit où il est « caché » (1).

(1) Rapport, daté de Lyon, du 11 juillet 1776.

. Les Inspecteurs profitent de l'avis. « le Sieur de « Brugnière va se loger à l'auberge de ce Macon, il « trouve le moyen de se lier avec lui, affectant les « mêmes inclinations, et le suivant aux salles d'armes, « billards, et autres lieux analogues ([1]). »

Les Inspecteurs ayant surpris quelques indices, courent à Genève, et apprennent « que le Sieur Mira- « beau y est arrivé le 5 juin. Il en est reparti pour « Thonon, deux femmes, habillées en homme, l'y ont « demandé, ils sont repartis ensemble pour Chambéry « et de là pour Turin. Depuis Thonon nous n'avions « pu savoir la voie qu'il avait prise, voie toujours ca- « chée et accompagnée de toutes sortes de détours. « Après trois jours de fatigues incroyables nous sommes « parvenus à découvrir le voiturier qui les avait con- « duits; nous partons et suivons leurs traces, et nous « avons lieu de croire que nous les rejoindrons « bientôt » ([2]).

Cette espérance ne devait pas être tout de suite réali- sée. « Ce qui nous aide un peu, de Brugnière et moi, « c'est que le sieur Mirabeau et sa suite, quoique elle « est armée comme des contrebandiers, ils ont encore « acheté des pistoles (pistolets), et aussi des sabres, « jusqu'à un couteau de chasse dans lequel il y a un « pistolet caché dans la poignée, c'est à Genève où « nous l'avons su; il prennent des routes détournées et « diaboliques, pour éviter de passer en France; après

([1]) Même rapport.
([2]) Rapport, daté de Genève, du 20 juillet 1776.

« avoir pris à Genève tous les renscignemens possibles, « nous nous sommes mis en route à Seeclle (Seyssel) « ville partie de Savoie et France, où M. de Mirabeau « avait passé, et suivant pied à pied leur piste, elle « nous a mené à Lyon où ces MM. ont pris les moyens « les plus obscurs, accompagnés de ruses impénétra- « bles pour y entrer; nous y avons donc perdu leurs « traces; nos recherches ont été des plus pénibles; « nous sommes enfin parvenus à savoir qu'un nommé « St.-Jean, domestique affidé de madame de Cabris, « avait aidé à cacher M. de Mirabeau; l'avait servi « dans l'appartement caché qu'il a occupé; que ce St.- « Jean était le domestique d'un M. de Brianson, officier « dans le régiment Royal-Roussillon, infanterie; nous « avons fait suivre St.-Jean, et observer ses démarches; « nous avons appris qu'il avait une petite tracasserie « particulière qui devait l'attirer le lendemain à la « Police; nous nous y sommes rendus; et nous sommes « confiés à M. de la Rochette; nous lui avons repré- « senté combien il était important pour pouvoir remplir « notre mission, de tirer de St.-Jean les éclaircisse- « mens necessaires; ledit St-Jean y est arrivé; et nous « l'avons interrogé; peu préparé à nos questions, et « nous voyant d'ailleurs instruits par nos démarches « antérieures, il nous a dit tout ce qu'il savait; mais « c'eût été tout gâter, si j'eus renvoyé le St.-Jean; il « eût été instruire madame la marquise de Cabris, qui « n'eût pas manqué de faire avertir M. son frère, car « c'est elle, et non la demoiselle Raucour [1] qui est

[1] Quelque ressemblance de taille et de figure avait

« venu le joindre, accompagnée de la demoiselle Dela-
« tour de Beaulieu, et habillées en homme, à Genève;
« il était de toute nécessité de s'assurer du St.-Jean;
« j'ai pris le parti de l'arrêter, et j'ai eu des ordres
« pour M. de Borry, commandant de Pierre-en-Size,
« de vouloir bien permettre que le prisonnier soit dé-
« posé à sondit fort; c'est le seul endroit où le secret
« eût été invariable, et le moindre éveil eût culbuté
« nos travaux, et rendu impossible ce qui nous reste
« à faire; en partant avec son Brianson qui, je crois,
« est un mauvais sujet, M. de Mirabeau a confié à son
« St-Jean qu'ils allaient à L'orge (Lorgue) en Pro-
« vence; c'est le pays de Brianson; qu'ensuite ce der-
« nier devait l'accompagner jusqu'à Nice, où il devait
« s'embarquer pour Gènes, et y passer un mois. Nous
« partons cette nuit pour Avignon; et avons pris des
« renseignemens des bateliers qui les ont conduits (1).

« Nous sommes présentement, de Brugnière et moi,

trompé le président de France à Genève, M. d'Henin, et lui avait fait supposer que madame de Cabris était mademoiselle Raucour (de la Comédie-Française), alors fugitive (même rapport, du 20 juillet 1776). Mais cette erreur n'avait pas été partagée par le marquis de Mirabeau : « Une grande aven- « turière l'est venu joindre accompagnée d'une autre; on « la croit être la *Raucoux* de la Comédie; mais pas moi, qui « sais la ressemblance avec celle de Lyon (madame de Ca- « bris). » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau,* du 27 juillet 1776) « Elle allait, disait-elle, à Lyon pour sa santé « et courut la poste à franc étrier, » (*Lettre du même au même,* 10 août 1776.) déguisée en homme. » (*Ibid., ibid.,* 22 août 1776.)

(1) Rapport de Muron, daté de Lyon, 26 juillet 1776.

« à Antibes ; nous avons suivi la piste de M. le comte « de Mirabeau jusqu'à Fréjus, et de Fréjus, incer- « tains, jusqu'à Antibes. Nous partons pour Nice demain « matin, où il se sera embarqué pour Gènes et peut- « être pour l'Angleterre, ayant seize jours d'avance « sur nous (¹). »

Cette course fut encore inutile ; et les inspecteurs revinrent à Aix : « j'ai eu l'honneur de vous informer « de ce que nous avions fait, le sieur de Brugnières et « moi, jusqu'à Lyon, et ce que nous comptions faire « d'après les déclarations de Saint-Jean ; nous avons « suivi la piste de M. de Mirabeau embarqué sur le « Rosne (Rhône) à Lyon, jusqu'à Avignon, où il a « pris des chevaux de poste, qu'il a envoyé chercher « à une demi-lieue hors de la ville ; y avoir fait acheter « une paire de pistolets ; et ensuite, bien caché dans « le cabriolet, a mis des lettres à la poste, s'étant « fait conduire dans Avignon, et ils sont partis à l'en- « trée de la nuit. Dans ce temps c'était le fort passage « de la foire de Boquaire (Beaucaire), et ce cabriolet a « été confondu dans la foule, tellement qu'il ne nous a « pas été possible d'en pouvoir trouver la trace ; mais le « domestique Saint-Jean, que j'avais eu la précaution « d'arrêter, m'ayant dit la route qu'ils avaient tenue, « je l'ai retrouvée à Brignole, et nous sommes venus « jusqu'au Luc, où il fallait alors avoir bien des pré- « cautions, pour n'être pas découvert, puisque le Luc « n'est qu'à trois lieues de Lorgues, où demeure le

(¹) Rapport du même, daté d'Antibes, 3 août 1776.

« sieur Brianson, compagnon fidèle de M. le comte de « Mirabeau; nous avons trouvé le moyen de nous lier « avec un M. Marsaut, avocat, homme honnête, qui « nous a donné tous les renseignemens possibles; et « comme nous avons vu que c'était un homme discret, « nous lui avons confié entièrement notre secret; il « nous a conduit au village du Lorgues, d'où il est, et « où il a ses biens, et nous y a fait faire connaissance « avec ce Brianson, avec lequel nous avons soupé; « nous nous sommes donnés pour des voyageurs négo- « cians de Lyon, qui allaient l'un à Gènes, et en Italie, « et l'autre à Gènes seulement; et ensemble reviendraient « en Provence par le même chemin; c'était bien le « moyen de faire causer ce Brianson, et de l'engager à « nous donner une lettre pour son ami, puisqu'il aurait « pu en recevoir quelque réponse; il n'a pas été pos- « sible de tirer rien d'instructif de lui; mais nous avons « appris par le maître de l'auberge que le sieur Brianson « était venu le 16 au soir, qu'il se faisait appeler le « chevalier de Brie (1), et que le dix-neuf, ces deux « messieurs étaient partis à pied sur les six heures du « soir sans paquet et que le sieur Brianson était revenu « seul; qu'on croyait que l'autre avait pris la poste à « Vidauban, ou à Muy, pour s'embarquer à Saint- « Raphaël, afin d'aller de là en Italie, et à Rome où il « disait vouloir se rendre, que ce monsieur chevalier « de Bric avait été reconnu par différentes personnes « de Lorgues pour être le comte de Mirabeau, et même

(1) Nom d'une terre de la marquise de Mirabeau.

« par l'aubergiste; nous nous sommes rendus au village « de Vidauban, où nous avons appris qu'il n'y avait « point paru n'y (*sic*) à la poste n'y même ailleurs, à « Muy de même, de sorte que là toute espèce de trace « a été perdue, lors même que nous nous comptions « plus assurés; nous espérions qu'à Fréjus nous aurions « quelques renseignemens, puisque Saint-Raphaël n'en « est qu'à une portée de canon; nous avons vu le sieur « Maunier, commissaire aux classes, pour lequel nous « avions une lettre de recommandation, il a fait faire « toutes sortes de perquisitions, tant à Fréjus qu'à « Saint-Raphaël, et a même envoyé le long de la côte « jusqu'à Cannes et Grace (Grasse), il n'a rien appris, « il nous a donné une lettre pour le commissaire de la « marine. A Cannes, autre port voisin, mêmes recher- « ches ont été faites sans aucun fruit. Enfin, monsieur, « nous avons pris le parti de nous rendre à Nice en « Savoye, jugeant qu'étant un pays étranger le sieur « de Mirabeau aurait pu avoir pris moins de précau- « tions; nous nous étions pourvus de lettres de recom- « mandations pour le consul, qui s'est donné la peine « d'aller lui-même chez le lieutenant-général de la po- « lice, et l'on a fait toutes les recherches possibles, « l'on n'y a rien trouvé, seulement un indice qui « suit :

« Lorsqu'on quitte la Provence pour passer dans le « comté de Nice, il faut passer à Guet (Gué) le Var, « torrent presque toujours dangereux et qui est souvent « impraticable, il a dans la grande largeur quelque- « fois un quart de lieue et il est d'une rapidité éton-

« nante en tous les temps ; sa réputation est encore plus « grande, et les voyageurs qui doivent le passer n'en « parlent qu'avec effroi. Il y a sur chaque bord des « hommes vigoureux qui font le métier de passer les « voyageurs en allant au devant, et en les entourant « avec de fort bâtons, pour sonder le fond qui change « même plusieurs fois dans un jour; dans ce moment-ci « il n'y a aucune espèce de danger à craindre, mais les « gareurs (gayeurs) qui sont des charlatans, qui vivent « aux dépends de voyageurs effrayés, ont grand soin « d'aller au devant d'eux, et d'augmenter leur crainte; « ces gens, par les mains de qui nous avons passé, « nous ont dit qu'ils avaient offert de passer à un mon- « sieur, ayant le même signalement que celui que nous « cherchons; que ce monsieur n'avait voulu de per- « sonne et avait passé en suivant des femmes du pays, « qui le passaient sans guide; qu'il avait affecté de « n'être pas regardé de trop près; nous avons fait là de « plus grandes recherches, nous avons appris qu'à « quelque distance de là ce particulier était entré dans « un cabaret borgne, si (*sic*) était rafraîchi; que ce « monsieur avait une boîte d'or ayant un portrait de « femme, et en un mot le même signalement et indice; « qu'il avait demandé si l'on ne connaissait pas à Nice « quelque vaisseau prêt à partir pour l'Italie, qu'on lui « en avait indiqué un qui devait aller en Angleterre; et « qu'on trouvait à Nice toutes sortes d'embarcations pour « l'Italie, et que cet homme était parti et avait passé le « Var ainsi que j'ai l'honneur de vous le dire, monsieur, « plus haut; j'ai l'honneur de vous observer qu'il n'y a

« point de police à Nice, que les étrangers y entrent et « en ressortent sans que les postes les fassent raisonner. « Nous y sommes entrés et sortis, rentrés ensuite, res- « sortis encore par d'autres portes, et l'on ne nous a rien « demandé; nous avons cependant appris, par les re- « cherches que nous y avons faites, qu'il s'était embarqué « à Villefranche, qui est un autre petit port voisin de « Nice, un particulier incognito, ayant encore le même « signalement; mais un habit rouge, au lieu que M. de « Mirabeau a été suivi jusqu'à-présent sous un habit « vert, un mordoré, et un gris à coste; et ce, pour aller « en Angleterre; malgré cela nous avons envoyé dans « les hauteurs des gens s'informer, et qui connaissent « les passages détournés; le sieur de Brugnières est « monté sur un mulet accoutumé à ces horribles et « effrayantes montagnes, et accompagné d'un guide, il « a fait toutes les recherches possibles; en un mot, mon- « sieur, nous avons fait tout ce que l'esprit humain « peut imaginer, et ce, dans un temps où les chaleurs « sont excessives, et nous sommes excédés de fatigue; « nous avons les jambes enflées, et nous nous rendons à « Lyon, où nous espérons que vous voudrez bien per- « mettre que nous nous y reposions trois jours, car nous « n'en pouvons plus. »

« M. de Mirabeau m'avait bien prévenu que mon- « sieur son fils était d'une finesse étonnante, il avait été « prévenu par madame la marquise de Capris (Cabris), « sa sœur, et il n'est pas étonnant que ses ruses aient « réussi; d'ailleurs, monsieur, le consul de Nice « nous a dit que les courriers de Rome et d'Italie qui

« s'embarquent soit à Antibles (Antibes), soit à Nice ne « sont point inspectés, et qu'ils profitent de cette li- « cence et embarquent avec eux des passagers; peut- « être a-t-il profité de cette occasion (1). »

(1) Rapport de Muron, daté d'Aix, 8 août 1776.

Digitized by Google

APPENDICE DU LIVRE VII.

(*Voir ci-dessus, page* 277.)

Nous trouvons dans le recueil de Vincennes, et plus positivement dans nos correspondances, la preuve que des tentatives étaient faites, vers le commencement de 1779, et furent continuées non d'une manière consécutive, mais avec quelque persévérance, pour ramener Sophie chez son mari. Madame de Ruffey qui, contre sa propre opinion, s'en occupait avec une sollicitude assez vive, mais prudente et timorée, craignait des difficultés de plusieurs genres; elle écrivait à sa fille : « à présent que vous demandez ce que vous avez « long-temps refusé, vous ne voudriez pas, sans doute, « rentrer chez votre mari, seulement pour recouvrer « vos droits, le quitter une seconde fois, et donner une « nouvelle scène au public, car je suppose que les par-

« ties sont aussi lasses que les familles de se donner en « spectacle et de faire du bruit, et que l'on doit dé- « sirer réciproquement de se faire oublier; mais l'abbé « Pourcheresse ne voit plus que fort peu votre mari : « il a dit qu'il était malheureux que sa fille l'eût subju- « gué au point qu'on ne peut tenter une réunion que la « religion semblerait exiger, tant pour réparer le scan- « dale, que pour annuler le tort que le mari a fait à sa « femme, par une procédure d'éclat; qu'on ne pouvait « pas même écrire à M. de Monnier, parce que sa fille « se mêle de tout, et parce qu'il est aveugle, inéxorable, « et de la plus grande opiniâtreté. — D'ailleurs, on ne « peut l'approcher ni lui écrire; quand on y parvien- « drait, l'ascendant que sa fille a sur lui est si grand « qu'il promettrait, dans un moment, ce qu'il ne tien- « drait pas une heure après, et il ne veut rien signer « que sous les yeux de sa fille, de crainte d'être surpris; « comment pourrait-on hasarder quelque chose sur « tant de faiblesse? risquer de vous conduire à ses ge- « noux, pourrait faire un grand effet, mais, avec un « aveugle, cette scène perdrait moitié de sa force, la « vue contribuant beaucoup à l'émotion; et, si l'on « ne trouve pas de sensibilité dans cet homme, il peut « vous laisser arrêter chez lui, avant que le raccommo- « dement ne soit consolidé, et il y a tout à craindre de « cette voie-là. Par la façon dont la procédure est faite, « on voit le crédit de madame de Valdahon, et qu'on « vous a eue personnellement en vue, et qu'on a voulu « vous perdre. Tout lui étant donc dévoué, et vous « n'ayant pour sauvegarde qu'un homme si faible, ce

« serait vous exposer à vous voir traduire dans une « prison, chose à laquelle je ne consentirais jamais([1]). »

Sophie doutait moins que sa mère du succès d'une démarche; elle se détermina donc à écrire à son mari une lettre fort soumise, que nous transcrivons en renvoi ([2]). Mais elle cacha cette démarche à Mirabeau qui

([1]) Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 27 avril 1779.

([2]) 27 avril 1779. « Serai-je plus heureuse, Monsieur, pour « cette lettre que pour plusieurs autres que je vous ai déjà « écrites, auxquelles vous ne m'avez pas répondu? Cependant je ne me lasserai jamais de vous répéter le regret que « j'ai de vous avoir offensé. La disposition où je suis de vous « avouer mes torts, vous est garante de ma volonté à les ré« parer; je suis au désespoir, Monsieur, de vous avoir déplu; « dites-moi ce que je puis faire pour réparer le passé. La « religion me fait un devoir de demander un pardon, que « mon inclination me porte à désirer d'obtenir de vous; plus « je vous devrai, Monsieur, et plus les liens qui m'attache« ront à vous seront forts; je ne suis occupée que des » moyens de recouvrer dans votre cœur la place que j'y ai » eue, je n'en exclurai personne; il est assez bon et assez « généreux pour que chacun y trouve le rang qui lui appar« tient. Vous me rendrez la justice que je n'ai jamais désiré « autre chose. Ce n'est point l'ennui de la solitude qui me « fait recourir à vos bontés, Monsieur; ma famille n'a rien « négligé pour me la rendre supportable, mais je veux tout « devoir à vous seul, et c'est ce qui me porte à chercher à « émouvoir votre âme en ma faveur, mes malheurs et mes « fautes m'ont assez mûrie; pour que j'ose vous assurer que « vous trouverez dans mon caractère et dans ma conduite » tout ce que vous pourrez y désirer. Si vous avez aimé, « Monsieur, celle qui est liée à vous par des liens indisso« lubles, vous ne lui avez pas entièrement fermé votre cœur,

était d'une opinion contraire [1], par l'effet d'un même sentiment de générosité : nous disons d'un même sentiment, car il est impossible d'expliquer la démarche de Sophie autrement que par le désir de faciliter, en se sacrifiant, la délivrance de son ami. — Il parle dans une lettre du 3 octobre 1779 [2], d'une visite que lui fit, à Vincennes, un ami de la famille de Ruffey, M. de Marville [3], qui, à ce qu'il paraît, voulait mesurer l'influence que le prisonnier exerçait sur Sophie, et le dé-

« Le père de l'Enfant prodigue excusa les fautes de sa jeu-
« nesse, il le reçut avec *bonté* même, avec *tendrcsse :* pour-
« quoi n'en espérerais-je pas autant de celui dont je porte le
« nom ? d'un mari plein de religion, et dont la disgrâce et
« l'éloignement sont pour moi des maux accablans ? Donnez-
« moi donc, je vous en conjure, Monsieur, quelques marques
« de retour vers moi ; le ciel vous récompensera au cen-
« tuple du bonheur que vous me rendrez, je ne vous incom-
« moderai pas long-temps, Monsieur ; ma santé est assez
» altérée par mes chagrins pour me faire prévoir que la fin
« de ma carrière n'est pas éloignée ; mais j'en verrai arriver
« le terme avec résignation, si vous me rappelez auprès de
« vous, et qu'elle se termine a vos yeux. Ce bienfait, que je
« vous demande, Monsieur, sera égalé par la reconnaissance
« éternelle de votre épouse. »

(1) Voir *Lettres originales de Vincennes,* tome 3, pages 256, 376, 387, 394.

(2) *Ibid.*, tome 3, pages 566 et suivantes.

(3) M. de Marville était un ami et un parent de la famille de Ruffey ; il était propriétaire du château (bâti, dit-on, par Anne de Bretagne) qui domine la ville de Gien, et exerçait une espèce de patronage séculier sur le couvent de *Sainte-Claire,* où Sophie était enfermée.

Digitized by Google

terminer à la diriger dans le sens d'une réunion avec M. de Monnier ; mais nous nous abstiendrons d'autant plus volontiers de rapporter ce récit, que nous en avons la substance beaucoup plus resserrée dans une autre lettre, qui nous paraît aussi explicative qu'intéressante, et que nous rapportons, par extrait, sans hésiter, parce qu'elle est inédite :

« Je vous remercie tendrement, mon cher ami [1], de « votre lettre obligeante, et de vos intentions affec- « tueuses. Mais, nous revoici donc aux élémens de mon « affaire? »

« Pour terminer toute discussion à cet égard, je vous « dirai que je conseillerais à Sophie de retourner chez « son mari, s'il l'exigeait pour prix de l'anéantissement « de la procédure; lequel anéantissement de la procé- « dure aurait précédé ce retour, car il n'est point homme « assez délicat pour que, sur sa simple parole, on ne « craigne point une scène, dont l'autorité la sauverait « peut-être; mais qui n'en serait pas moins cruelle : je « dis plus, c'est que, sur mon honneur, je craindrais « infiniment pour sa vie dans cette maison-là. »

« Mais je ne dirai, ni ne croirai qu'elle puisse, avec « la moindre sagesse et la moindre dignité, courir « quêter le pardon d'un homme qui, s'il avoit l'ombre « de la délicatesse, ne la poursuivrait pas; mais ne la « reprendrait pas. Je ne dirai pas non plus quelle doive « *s'avouer adultère ;* parce que je jure, parce qu'il y a « de saint, qu'elle ne l'est point, et ne fut jamais sa

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 13 octobre 1779.

« femme (1), et que dans la même circonstance je me « ferais hacher plutôt que de m'accuser d'un crime « dont je serais innocent. Cependant, je ne m'opposerai « point à ce qu'elle signe sur cela tout ce qu'elle « voudra. »

« Mais, mon ami, vous et M. de Marville raisonnez « dans une supposition tout-à-fait chimérique, si vous « croyez que M. de Monnier, gardé à l'œil par les « Valdahon, reprendra madame de Monnier ; et d'hon- « neur, je suis convaincu que, moi-même, je ne déci- « derais pas celle-ci à retourner. Dans un des papiers « de *Citron* (2), dont nous avons fait le sacrifice à ja- « mais, il y avait ces propres mots : *si tu veux que j'y* « *retourne, j'y retournerai ; mais empoisonnée, pour* « *arriver morte ou mourante*. Voilà la petite poulette « que vous croyez si facile à mener, et dont M. de « Marville me disait froidement : *elle ne serait pas par-* « *tie, si vous n'aviez pas voulu* ; à quoi je répondis plus « froidement encore : *Monsieur, il n'y a que madame de* « *Monnier et moi qui le savent*. Madame de Monnier « est la plus douce de toutes les femmes dans le com- « merce de la vie, et l'égalité de son caractère, avec sa « prodigieuse sensibilité, est un phénomène ; mais c'est « le cœur le plus impétueux et l'imagination la plus ar- « dente qui furent jamais. »

(1) Mirabeau n'a cessé d'affirmer que le 13 décembre 1775 le mariage de Sophie, lequel date du 1er juillet 1771, *n'avait pas encore été consommé*.

(2) Allusion à la supercherie que nous avons rapportée, page 275 du présent volume.

« Je ne erois pas que vous puissiez soupçonner que « je mette de la jalousie à l'empêcher de retourner chez « un vielllard qui touehe quatre-vingts ans; qui en est « abhorré, et qui ne souilla jamais qu'à peine ses lè- « vres ; je n'y mets donc qu'une simple répugnance « fondée sur ma délicatesse naturelle, et l'inquiétude « que j'aurais de la savoir dans ce repaire ; mais si c'est « en me disant que le refus de madame de Monnier « avait pénétré M. de Marville d'estime pour elle, que « celui-ci m'a voulu pressentir sur son retour à Pon- « tarlier, c'est une singulière façon de pressentir les « gens. Quant *aux moyens pour la révision du procès* « vous avez raison, et j'ai dit à M. de Marville qu'il « me serait aisé de faire casser l'arrêt en prouvant des « subornations de témoin ; mais qu'il valait autant que « ce procès ne recommençât pas. »

« Je ne conçois pas, mon ami bien cher, que vous « aussi vous me parliez de la nécessité personnelle où « je me trouve que l'affaire de madame de Monnier fi- « nisse. 1° Vous avez vu que votre avocat les regarde « comme absolument séparées, et assure formellement « que finir pour l'un n'est pas finir pour l'autre. 2° Vo- « tre idée pourrait cependant être juste, si mon père « était plus équitable, ou moins accrédité ; mais la « procédure serait demain au feu, qu'il ne m'en tien- « drait pas moins au donjon de Vincennes ; et vous n'en « doutez pas ; et vous ne doutez pas non plus qu'il ne « forçât demain la main aux Monnier si cela lui plaisait. « Quel intérêt personnel ai-je donc à tout eeci, autre « que eclui de la satisfaetion de madame de Monnier ?

« Avez-vous vu que quand Dupont a demandé à mon « père les raisons qui, d'après son pardon, pouvaient « donc s'opposer à la restitution de ma liberté, qu'il ait « allégué les difficultés de mon procès ?

« Mon ami, je suis, en général, de tous les hommes « un de ceux qui pensent le moins à eux-mêmes quand « mon cœur est affecté ; mais ici ce n'est pas ma situa- « tion, j'y ai bien réfléchi. Mon père seul peut me sau- « ver, tant que l'autorité ne voudra pas frapper spon- « tanément un coup en ma faveur. Certainement je « désire infiniment que madame de Monnier finisse ; « mais je ne le désire que pour elle. »

On voit que Mirabeau, soit qu'il ne sût pas le motif magnanime de Sophie, soit qu'il ne crût pas au succès, soit qu'il craignît qu'elle ne l'achetât trop chèrement, ne suivait pas du tout le même plan de conduite. Il ne lui cachait rien, et n'écrivait pas à des tiers dans un autre sens qu'à elle ; tandis que Sophie ne demandait qu'un pardon sans condition, une simple réunion de fait, il voulait qu'elle exigeât l'anéantissement préalable de la procédure et de la condamnation (¹). Cependant Sophie, non-seulement taisait ses démarches, mais encore elle les niait (²), et, descendant pour la première et dernière fois de sa vie à une duplicité féminine, qui achève de caractériser son dévouement admirable, elle allait jusqu'à reprocher à Mirabeau avec

(¹) Lettres originales de Vincennes, tome 4, pages 4 à 8.

(²) Peuchet prétend qu'*elle était inébranlable* (tome 1, page 391.)

beaucoup de *chaleur*, *d'éloquence*, *d'amour et de vertu* [1], de la presser de rentrer chez M. de Monnier [2]; reproche dont il se défendait avec vigueur, en alléguant et répétant [3] ses précédentes explications. Du reste, en conseillant Sophie dans le sens de l'intérêt commun et de la commune dignité de leur position et de leur cause, il rejetait hautement toute idée de nuire à la famille de M. de Monnier. « Mon projet, dit-il, « ôterait un état à la fille, mais un état odieux, car, dans « la justice, il ne lui appartient pas [4]. Mon avis ne « sera jamais de faire de Gabrielle Sophie mademoi- « selle de Monnier, ma délicatesse, ma raison, ma « conscience et mon amour y répugnent [5]. » Enfin, il persistait, dans une occasion bien autrement décisive, quand, se croyant près de mourir, et recommandant au vicomte de Mirabeau Sophie Gabrielle, il s'exprimait ainsi : « Vous jugez bien que je ne puis consen- « tir à être le complice d'un vol manifeste que l'on com- « mettrait en transportant sur la tête de ma fille le bien « d'un homme qui serait faussement réputé son père, « et dont les héritiers naturels resteraient, peut-être, « victimes de cette supercherie [6]. »

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 72.
[2] *Ibid.*, tome 4, page 36.
[3] *Ibid.*, tome 4, pages 71-76.
[4] *Ibid.*, tome 4, page 164.
[5] *Ibid.*, tome 4, page 184; voir aussi pages 182-185.
[6] *Ibid.*, tome 4, page 315.

Sophie insistait [1], et c'était même avec impatience, si nous en jugeons par une lettre de sa mère. « J'y « vois de grands inconvéniens; cependant je vous y « sers d'aussi bonne foi que si je l'approuvais; mais, si « cela manque, ayez la raison de ne pas vous en affli- « ger, et prenez votre parti d'attendre les événemens « qui vous rendront libre. Vous avez toujours dit que, « pourvu que M. de Mirabeau fût heureux, vous vous « le trouveriez vous-même. Puisque vous voyez ce mo- « ment si prochain [2], il faut prendre votre parti sur « les événemens. Si vous étiez assez heureuse pour « sentir que Dieu conduit tout, que c'est lui qui règle « les événemens pour le mieux, et que, quand nous « avons employé les causes secondes autant que la pru- « dence et la raison le permettent, nous devons nous en « rapporter à lui, vous auriez sûrement plus de bon- « heur et de tranquillité que ne peut vous en procurer « la fausse philosophie que l'on vous a donnée [3]. »

Madame de Ruffey, d'ailleurs, ne voulait agir que pour sa fille. « Si vous entendez comprendre d'autres « que vous dans le traité, je vous renverrai votre pa- « pier et ne me mêlerai plus de rien [4]; si vous avez en-

[1] Et pourtant, dans le même temps, elle écrivait à Mirabeau : « Je crois que la négociation pontarlienne réussira « présentement, parce que j'en meurs de peur. » (*Lettre inédite*, 19 mai 1780.)

[2] Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 27 juillet 1780. Allusion à la prochaine libération de Mirabeau.

[3] Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 1 mai 1780.

[4] *Ibid.*, 27 juillet 1780.

« vie que les affaires d'autrui finissent avec les vôtres, « ceux qui y sont intéressés peuvent faire leurs diligen- « ces de leur côté. Je veux l'ignorer. Lorsque vous « m'avez mandé qu'on agissait pour vous, je ne l'ai « pas cru. Si j'en avais été persuadée, je ne me serais « mêlée de rien, ne voulant rien tenir d'une main qui « m'a percé le cœur (¹). »

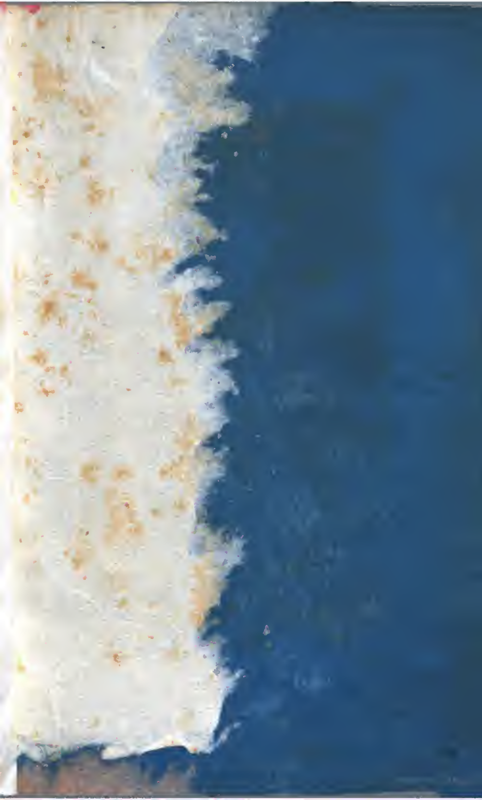
Nous n'insisterons pas davantage sur cette narration épisodique; nos correspondances nous apprennent que bientôt Sophie cessa d'user de réticences; que, de l'aveu de Mirabeau elle continua d'agir; et que madame de Valdahon faisant un usage fort naturel et fort légitime, il faut le dire, de l'ascendant qu'elle avait pris sur son père, de plus en plus infirme, eut grand soin d'écarter tout ce qui aurait pu tendre efficacement à une réunion qui ne pouvait que compromettre encore une fois sa fortune, et celle de ses deux enfans, ainsi que le repos et le bonheur de toutes les parties.

(¹) Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 11 août 1780.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

99 952044

Digitized by Google



En Vente.

ETUDE

SUR

MIRABEAU,

PAR VICTOR HUGO.

UNE FORTE BROCHURE IN-8°. — PRIX 2 FR. 50 C.

Sous presse:

UNE LIVRAISON

DE

Portraits gravés sur acier,

ET FAC-SIMILE,

Pour accompagner les Mémoires de Mirabeau

PRIX 3 FR.

G. FRANCHI
Via Ric... 32



B.N.C.F.
FIRENZE

